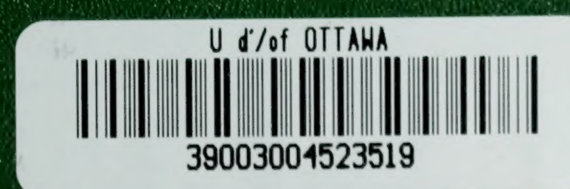




Pax Economica

Contribution à la Recherche des Solutions de quelques Questions importantes de mon Temps et de tous les Temps

(DU MÊME AUTEUR)

I. — Les Deux Régimes. — Lettres et articles sur le status économique et social d'une grande industrie (1905-1910).

(*A paraître.*)

II. — « Pax Economica. » — La liberté des échanges internationaux, fondement nécessaire et suffisant de la paix universelle et permanente.

III. — Le Nouveau Contrat Social ou l'Organisation de la Démocratie Individualiste. — Essai de synthèse sociale.

IV. — Hypothèse sur l'Evolution Physique et Métaphysique de l'Energie. — Esquisse d'une philosophie générale nouvelle.

(*A paraître.*)

HOMMAGE DE L'AUTEUR

Henri LAMBERT
Maître de Verreries à Charleroi (Belgique)

Contribution à la Recherche des Solutions de quelques Questions importantes de mon Temps et de tous les Temps

Pax Economica

La Liberté des Échanges Internationaux Fondement nécessaire et suffisant de la Paix universelle et permanente

L'ordre international, comme l'ordre social, doit être un ordre naturel, fondé sur la vérité et la justice. Le problème international est un problème de moralité — non un problème de force.

La vérité et la justice fondamentales de l'ordre international se dégageront de la nature des choses. La paix universelle et permanente sera le fruit de rapports internationaux naturels : d'une politique conforme à la loi morale naturelle.

BRUXELLES
Maurice LAMERTIN
58-62, rue Coudenberg

PARIS
Librairie Félix ALCAN
108, Bd St-Germain

1921



Je dédie *PAX ECONOMICA* à la mémoire

de l'éminent et vénéré homme d'État
Lord COURTNEY OF PENWITH (1832-1918)
qui m'honora de son amitié,

de l'amiral F. E. CHADWICK († 1919) de la Marine des États-Unis
et de SAMUEL MILLIKEN († 1918) de Philadelphie (Pa).

Je fais hommage de cette étude

au Colonel E. M. HOUSE,
Ministre Plénipotentiaire des États-Unis à la Conférence de la Paix,

à YVES GUYOT,
l'illustre économiste
et le vaillant propagandiste de la vérité libre-échangiste,

à mon ami et collègue H. L. FOLLIN,
fondateur de la Ligue pour l'Ordre Naturel,

à GEORGE BRANDES, le grand écrivain scandinave,

à mes amis américains et anglais
le professeur J. A. HOBSON, le professeur W. P. TRENT,
MM. FRANCK WILLIAM GARRISON, WILLIAM LLOYD GARRISON,
KENNETH B. ELLIMAN, STEPHEN BELL, E. D. MOREL, SYBIL et BENN ZUSMAN,
qui m'ont aidé de leurs avis et encouragements.

A la thèse exposée au cours des divers articles réunis en ce livre, il a été reproché de présenter le libre-échange comme moyen certain, mais unique, *d'établir la paix universelle et permanente.*

Le problème, a-t-on dit, est moins simple; son règlement est plus complexe et plus divers...

L'échec de la conférence de la paix, — laquelle, pour donner la sécurité aux nations, a sans doute eu recours à toutes les méthodes, à tous les moyens, à l'exception, toutefois, de celui que nous préconisons, — *nous paraît avoir apporté, bien que par voie négative, la confirmation pratique de notre thèse, que pouvaient réclamer les réalistes de la politique, trop dédaigneux des « théories ».*

Le moment est venu, pensons-nous, d'exposer à nouveau la solution libre-échangiste du problème de la paix, à l'intention des hommes qui, dans l'examen des questions, quelles qu'elles soient, réservent leur estime et leur préférence à l'argumentation rationnelle, sans préjudice à la considération des faits.

Ce n'est, certes, ni le sentiment de la gravité de leur tâche, ni le désir de bien faire, qui manquèrent aux personnalités réunies à Paris en 1919 pour régler les destinées internationales et instaurer la paix durable. Mais ces hommes étaient des politiques, soucieux avant tout des intérêts spéciaux des peuples dont ils tenaient leurs mandats et préoccupés, par habitude d'esprit, de solutions répondant à l'opportunisme.

Sans doute, quelques-uns se fussent volontiers haussés jusqu'à traiter le problème selon les intérêts généraux de l'humanité. Ils ne se refusaient pas à envisager un progrès libre-échangiste. Mais ils ne paraissent pas avoir possédé à un degré suffisant la faculté synthétique qui leur eût permis de remonter au principe même de la question internationale, pour en déduire avec une logique triomphante la seule solution définitive qu'elle comporte.

Sur la route de Thèbes, un sphinx proposait aux passants de mortelles énigmes. A l'humanité, qui péniblement s'achemine vers un ordre nouveau, le Destin pose simultanément aujourd'hui deux problèmes redoutables : la question des rapports sociaux et celle des rapports internationaux. La seconde est, sans contredit, la plus urgente, si elle n'est pas aussi la plus grave.

Pour résoudre la question de la paix universelle et permanente, Platon eût suggéré d'assembler des princes qui fussent des philosophes. On objectera qu'il faudrait les trouver... Toujours est-il que les peuples n'avaient envoyé à Paris que des hommes d'Etat et des diplomates. Leur œuvre est calamiteuse.

Il reste que, s'il était temps encore de réparer les erreurs des politiques et de conjurer la menace d'une « finis Europae », la seule chance d'y réussir serait de faire appel aux philosophes. Et tel est le dessein de l'auteur de ce livre.

H. L.

Charleroi, mars 1920.

ARGUMENT GÉNÉRAL DE *PAX ECONOMICA*

La guerre a toujours eu et aura, de plus en plus, pour motif et dessein principaux, les conquêtes territoriales, l'élargissement des frontières, l'extension de domination, l'accroissement de puissance. Elle ne disparaîtra que par l'elimination de sa cause : désir et besoin, qu'ont actuellement les peuples, d'agrandir leurs territoires et leur puissance. Pareille élimination ne se conçoit que moyennant l'ouverture, immédiate ou graduelle, du monde aux libres communications et relations des humains. Les peuples n'auront, dès lors, plus de raison de se conquérir les territoires les uns aux autres ni, par suite, de vouloir s'assujettir et se dominer mutuellement. L'échange des services — dont naîtront la justice et, graduellement, la confiance et l'amitié — se substituera a la force dans les rapports des peuples. La « puissance » deviendra inutile.

Tel est le processus, naturel et nécessaire, de l'instauration de la paix parmi les nations.

Les relations économiques des hommes étant, de par la nature des choses, leurs relations fondamentales, et la liberté de ces rapports entrainant nécessairement celle de tous autres rapports, il s'ensuit que le Libre-Echange est le fondement naturel de la Paix.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION ANGLAISE

New York, juin 1917.

VÉRITÉ, JUSTICE !

Trois années d'une guerre plus ruineuse, plus meurtrière, plus hideuse que l'imagination des hommes n'eût pu la concevoir, la durée inattendue et la constante aggravation de la crise la plus périlleuse que le monde puisse jamais avoir à affronter, la menace, dès maintenant imminente, d'un écroulement de la civilisation, dont plusieurs symptômes graves déjà s'aperçoivent, ne paraissent pas, jusqu'ici, avoir inspiré aux gouvernements, aux hommes d'Etat, ni aux penseurs, la conception d'un arrangement susceptible d'être qualifié, par des esprits civilisés et avertis, de « solution » de la question internationale.

Parmi nos contemporains, bien peu encore semblent se rendre compte que la force ne peut pas plus « résoudre » les problèmes internationaux que les autres problèmes, ne peut donner au monde plus de sécurité dans l'avenir qu'elle ne lui en a donné dans le passé, ne peut pas établir une paix digne d'être vécue, ne peut sauver la civilisation : que pareils résultats ne seront obtenus que par la justice et la moralité dans les relations internationales.

Beaucoup parlent, il est vrai, de « justice internationale ». Mais ces mots n'ont guère de signification s'ils n'évoquent l'idée de *vérité* internationale. Bien que la vérité soit toujours la justice, et que les deux soient inséparables, il arrive fréquemment que ce que nous appelons et imaginons être la justice ne soit pas la vérité.

La découverte de la vérité internationale doit se dégager d'un exposé exact des faits, dont dérivera la formation d'une théorie juste. L'avènement de la justice internationale, et de la paix durable, ne peut être attendu que de la formulation et mise en pratique d'une proposition répondant aux faits et à la théorie.

Nous avons pleine confiance d'offrir pareille proposition à nos contemporains au cours de l'étude suivante. Nous n'y exposons pas des idées nouvelles; car, au cours de plusieurs années, dès avant la déclaration de la guerre, nous n'avons cessé de prétendre, partout où nous l'avons pu, que, seule, une entente procédant d'un principe de liberté et d'équité appliqué aux relations économiques des peuples — qui sont leurs relations fondamentales — pourrait éviter à l'humanité la catastrophe d'une conflagration européenne. Dès les premiers jours de la guerre, nous avons affirmé que, seule, une « Pax Economica » pouvait être une paix permanente et que, sans doute, aucun autre règlement n'offrirait de moyen ni d'espoir de mettre fin à l'extermination et à la ruine mutuelles des peuples.

A mesure que se déroulent les événements, il devient visible, et sans doute le deviendra-t-il de plus en plus, qu'il n'existe aucun autre moyen de salut. Entre les nations, la situation a pris de tels aspects, avec des cir-

constances et conséquences de telle gravité, qu'il apparaît impossible aux belligérants, de l'un comme de l'autre parti, de se soumettre, même s'ils le désiraient, à la volonté et à la puissance de l'ennemi. *Mais, il reste heureusement possible, aux deux partis, de se « rendre » à un principe.*

Ce principe, c'est que la liberté, l'équité, l'égalité dans les relations, intérêts et possibilités économiques des peuples sont la base naturelle et nécessaire de l'harmonie, de la sécurité et de la paix internationales. L'Europe et le monde ne peuvent être sauvés que par une capitulation inconditionnelle de toutes les nations à cette grande vérité morale, *vérité internationale fondamentale.*

Il reste à savoir si la nécessité de procéder de ce principe et de cette vérité, pour toute étude utile et féconde du problème de la paix, sera reconnue avant l'épuisement du « réservoir de matériel humain » et de la richesse laborieusement accumulée des peuples : avant aussi que soit compromis, pour des siècles peut-être, l'avenir de l'humanité.

On ne pourrait certes attribuer à un manque d'efforts de notre part que cette nécessité restât méconnue. Mais, il n'est pas en notre pouvoir d'assurer à nos idées les appuis désirables, ni des concours efficaces à nos efforts : nous ne pouvons que les mériter. Que professeurs, hommes politiques, clergymen, pacifistes, hommes d'affaires, qui, en particulier, nous déclarent être d'accord avec nos idées, persistent dans leur ignorance plus ou moins systématique de l'aspect fondamental du problème international! Libre à eux, nonobstant les circonstances tragiques de l'heure, de préférer ne point s'exprimer au

sujet de la condition première de la solution d'une crise qui affecte l'humanité entière et menace la civilisation même (1). Accomplissant notre devoir, nous continuerons à montrer, le mieux que nous pourrons, ce qui nous apparaît clairement comme le seul moyen de salut. Avec toute la modestie qui convient, mais pleinement conscient de la grandeur de la tâche entreprise, nous nous inspirerons à l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, de la devise du grand Taciturne : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

H. L.

(1) Nous avons eu la satisfaction de lire tout récemment le livre intitulé *The World at War* (Mac Milan, New-York), par GEORGE BRANDES, dans lequel le grand auteur, en conclusion, déclare son accord, sans réserve, avec nos idées et notre thèse. Nous exprimons ici à George Brandes notre haute appréciation de son appui, et reproduisons sa conclusion dans le Livre VI de *Pax Economica.*

INTRODUCTION A LA TROISIÈME ÉDITION ANGLAISE

New York, Octobre 1918.

A LA VEILLE DE L'ARMISTICE :

SI VIS PACEM, PARA PACEM !

Le contenu de ce livre, écrit en grande partie pendant la guerre, forme la suite d'un exposé de vues dont le début date de plusieurs années avant le déchaînement du conflit mondial. Il traite du règlement du problème international par une voie scientifique.

L'auteur n'a pas cessé durant le cours des événements de professer l'opinion que, pour l'avenir de l'humanité, une telle solution de la crise internationale serait préférable à un règlement par la force. Celui-ci, cependant, ne pouvait être évité que si le peuple allemand avait ouvert à temps les yeux et l'esprit à la lumière de la vérité. Obtenir ce résultat, fut le but constant de l'auteur.

La nation allemande perdit probablement la dernière, et certainement la meilleure occasion d'accepter la lumière et la vérité, de s'épargner l'ultime désastre, et de réparer, au moins en partie, le mal qu'elle a fait à l'humanité, lorsqu'au mois de mars 1918, elle se décida à une nouvelle offensive. Si, à ce moment, les Allemands avaient adopté, sur les terrains diplomatique et militaire, une stratégie défensive; s'ils avaient

renoncé formellement à toute annexion, en même temps qu'ils eussent présenté une proposition de paix libre-échangiste (impliquant revision des traités de Brest-Litovsk et de Bucarest); s'ils avaient expliqué au monde, par cette attitude, la raison véritable et inavouée de leur guerre, mettant ainsi l'humanité en présence de l'unique, mais puissant argument en leur faveur (1), leur action eût entraîné, en peu de mois, un accord général et la conclusion d'une « paix économique » — seule paix *fondamentalement* satisfaisante, pour eux, et pour tous.

A ce moment, si grave, de leur histoire, les Allemands, acceptant presque unanimement le mot d'ordre de leurs chefs militaires, préférèrent de nouveau à une paix de vérité et de justice le « règlement par le glaive » et la « solution par la victoire ». Leur vœu, selon toute apparence, va se trouver plus qu'accompli! Ce peuple aura vraisemblablement le loisir prolongé de méditer sur les deux aspects de la « paix par la force » !

Aucun homme d'Etat, quelque peu digne de ce nom, — en était-il en Allemagne? — n'eût dû se montrer inapte à comprendre, dès le début de 1918, que seule une capitulation politique, acceptant les « quatorze articles » du Président Wilson, énoncés dès le 8 janvier, pouvait éviter, si non une reddition militaire imminente, du moins l'ultime effondrement national. Paris étant supposé pris, ainsi que les nations anglaise et américaine battues sur terre et sur mer (!), la caste des « maîtres de l'Alle-

(1) A ce sujet, voyez spécialement, dans notre livre X, les lettres intitulées « La place de l'Allemagne au soleil » et « Que n'ai-je pas fait ! »

magne » (selon l'expression wilsonienne), pour maintenir sa domination sur le monde et accomplir ses visées impérialistes, eût été obligée de recourir à des mesures si brutales et si cruelles, que le peuple allemand, lui-même, eût fini par se révolter, prenant parti pour l'humanité martyrisée. L'oppression, l'exploitation, avec ses profits illégitimes, la ruée des appétits et la soif de jouissance qui s'en suivent, sont des agents fatals de corruption et de dislocation. Les chefs militaires, les « Junkers », les industriels et les professeurs allemands pouvaient-ils espérer tenir tête pendant longtemps à un monde d'ennemis, extérieurs d'abord, intérieurs plus tard ?

L'étonnante impéritie de ces dirigeants ne trouve d'équivalent que dans la crédulité de l'étranger, avant la guerre. On y acceptait, presqu'unanimement, le dogme de l'habileté et de la supériorité des méthodes allemandes, — la plupart des « maîtres de la pensée », des « grands hommes d'affaires », des « grands politiques », de tous pays, en tête de la foule des thuriféraires. Et ce ne fut certes pas un facteur négligeable dans le développement de la suffisance, de la vanité et de la sottise germaniques. A présent, ces anciens « pro-allemands », admirateurs et aspirants-émules des « politiciens réalistes » et autres « surhommes » d'Allemagne, éprouvant le besoin de faire oublier et de venger leur propre sottise, veulent l'anéantissement de l'objet de leurs dévotions passées. Ils exigent la continuation de la guerre, quels que soient les nouveaux flots de sang à répandre par nos peuples (1).

(1) Dans ce pays (Etats-Unis, Octobre 1918) les bellicistes déclarent vouloir « se faire des cœurs d'acier pour punir la nation de criminels »...

L'Europe attend ce coup de grâce. Entretemps, il n'est peut-être pas sans utilité d'observer que les vainqueurs ne paraissent pas avoir tiré plus d'enseignements de la guerre que ne l'ont fait leurs adversaires, et de faire ressortir les difficultés qui résulteront probablement de ce fait. Aucun homme d'Etat dans les « démocraties alliées » d'Europe ne semble encore disposé à reconnaître qu'il est moins important, au point de vue de l'avenir, de priver l'ennemi de puissance militaire que de supprimer ses raisons de désirer pareille puissance; que l'occupation de forteresses et les saisies de flottes de guerre (opérations probablement préparatoires de vastes projets d'annexion), ne pourront garantir la bonne foi durable de l'ennemi; que la « justice impartiale » entre les peuples est et devra rester à jamais leur seule « défense stratégique » sûre; qu'il y a un idéal plus haut, et plus raisonnable, que la « moralisation de la guerre », à savoir, *la moralisation de la paix* : en un mot, que le temps est venu pour les démocraties (si elles veulent conjurer les terribles périls sociaux et internationaux qui, dès aujourd'hui, se profilent sur l'avenir) de substituer au vieil adage impérialiste : *si vis pacem para bellum*, le seul précepte vrai et efficace : *si vis pacem, para pacem !*

La « paix démocratique » des vainqueurs sera-t-elle basée sur la vérité et la justice économiques? *S'agira-t-il d'une paix économique*, c'est-à-dire d'un règlement naturel, et conséquemment permanent, de l'éternel problème de la concorde entre les peuples? Ou, sera-ce un simple raccommodage international, consistant surtout en « organisations », « institutions » et autres combinaisons politiques, c'est-à-dire un arrangement artificiel, superficiel

et précaire, qui, en réalité, ne constituerait pas plus une paix démocratique qu'une démocratie politique ne peut, elle-même, être une démocratie vraie si elle n'est pas foncièrement une démocratie économique ? Telle est la question vraiment importante de l'heure, dont dépendront non seulement la possibilité pour les générations actuelles de guérir leurs blessures et recouvrer leur force, mais aussi, et par-dessus tout, le bien-être général des jeunes démocraties, le succès du nouvel ordre du monde, et la destinée de nombreuses générations à venir.

L'auteur se décide à une publication nouvelle de ses idées sur cette question, telles qu'il les a formulées sous l'impression persistante que la reconstitution du monde ne pourrait être une œuvre de force, mais devrait être une œuvre de science, de sagesse et de justice — *ou qu'elle ne serait pas.* Indubitablement, le cours actuel des événements fera censurer plus d'une de ses vues, soit comme « réactionnaire », soit comme « révolutionnaire », ou comme « théorique ». Le développement d'un avenir qui se manifestera dans la situation intérieure des peuples et leurs relations extérieures, et s'exprimera par le futur statut social et international de l'humanité, éclairera l'historien à ce sujet. Il permettra à celui-ci de se prononcer et peut-être de dire que dans le projet d'une *PAX ECONOMICA* se rencontraient des idées de progrès et que toute cette « théorie » contenait plus de vérités que d'erreurs.

Le résultat visé par cette publication est cependant plus vaste et plus ambitieux. Il sera bon, il sera même indispensable, pour l'instruction et le bien-être des générations à venir, que la vérité des faits, quant à la cause

originelle du conflit mondial, ait été et reste consignée par un contemporain. Le soussigné n'est que trop bien informé, par l'expérience de ces quatre dernières années, que la plupart des écrivains du jour — tant en Amérique qu'en Europe — préféreraient laisser dans l'ombre le fait capital, à savoir : que si le monde a été délibérément précipité dans la guerre par les dirigeants d'un seul peuple, il n'en est pas moins vrai que tous les peuples — en tous cas, tous les grands peuples, à des degrés divers — portent la responsabilité de conditions économiques internationales qui, tôt ou tard, devaient aboutir à la catastrophe. Certes, parmi ces écrivains, beaucoup manquent du discernement nécessaire, leur cas étant, pour tout ce qui concerne la guerre, celui des écrivains allemands : le parti pris de leur esprit ne leur permet pas de prendre une vue vraiment morale de la question; d'autres trouvent sans doute effrayant de penser que le verdict de l'avenir pourrait être que la catastrophe eut pour cause originelle une profonde ignorance économique, avec un sens insuffisant de la justice, chez les dirigeants de *tous* les peuples. Le dessein de l'auteur de ce livre est d'exposer les faits, de proclamer la vérité, afin d'empêcher, s'il le peut, une fausse interprétation de grands événements historiques, ainsi que la répétition, par les générations futures, de nos honteuses et tragiques erreurs.

H. L.

PREMIÈRE PARTIE

Livre I. La Question européenne en l'année 1913, et sa solution économique. — Exposé à Sir Edward Grey (1913).

Livre II. La cause et la solution économiques de la Crise européenne (1915).

Livre III. La Morale et l'Echange internationaux (1916).

Livre IV. La voie du salut : Une Paix Economique (1917).

Livre V. Le Traité de Paix Economique (1917).

Livre VI. 1. Lettre ouverte à M. Woodrow Wilson, Président des Etats-Unis d'Amérique. (*Nieuwe Rotterdamsche Courant*, 8 octobre 1914.)

2. Message sur le Libre-Echange et la Paix, à la « Society of Friends » et aux autres chrétiens.

3. « La seule paix possible », par F. C. Howe, Haut-Commissaire de l'immigration à New-York.

4. « Le Monde en guerre », par George Brandes.

LIVRE I

LA QUESTION EUROPÉENNE EN L'ANNÉE 1913, ET SA SOLUTION ÉCONOMIQUE. — EXPOSÉ A SIR EDWARD GREY.

« Je dénonce le protectionnisme comme étant la cause principale et profonde du grand conflit qui menace la paix du monde : le protectionnisme, doctrine et système d'ignorance et d'erreur, de spoliation, de banditisme économique entre citoyens d'un même pays, d'exclusion et d'isolement des peuples, de régression économique, morale et sociale, fauteur de jalousies et de haines entre les nations : autant de crimes humains contre l'humanité, criant vengeance au Ciel ! »

Avril 1913.

LA QUESTION EUROPÉENNE EN L'ANNÉE 1913 ET SA SOLUTION ÉCONOMIQUE.

Exposé à Sir EDWARD GREY (1).

Parmi les maux qui frappent les collectivités humaines, l'un des plus redoutables, et le plus redouté : la Guerre, eut de tout temps des origines auxquelles n'étaient pas étrangères l'ignorance par les masses, et la méconnaissance par les dirigeants, de certaines vérités économiques de primordiale importance. La raison, le simple bon sens eussent dû, semble-t-il, suffire à faire éclater, depuis toujours, ces vérités tout élémentaires aux yeux de la plupart des hommes. Hélas ! aujourd'hui encore, il est bien loin d'en être ainsi, même chez les hommes très instruits. Serait-elle vraie cette observation, faite par Voltaire, qu' « avec les diamants et les perles, le sens commun est, au monde, ce qu'il y a de plus précieux, mais aussi de plus rare » ? Nous nous proposons de montrer que, — plus, sans aucun doute, que pour tout autre cas de guerre dans le passé — de graves et étonnantes erreurs, dans la conception et la pratique de l'économique, seraient à l'origine de l'effroyable cataclysme, qui, désigné d'avance sous le nom de conflagration européenne, menace à l'heure actuelle la plus grande partie de l'humanité civilisée.

(1) Publication de la Ligue du Libre Echange de Paris; avril 1913.

Si les efforts pacifistes d'un grand nombre d'intellectuels, ainsi que du prolétariat organisé, n'ont été couronnés jusqu'ici d'aucun succès tangible, la raison en est, selon nous, qu'ils n'ont pas porté sur la cause vraie de l'éventuel conflit. Dans le dernier numéro (25 mars 1913) de la revue pacifiste *La Paix par le Droit*, M. Charles Richet déclare : « Si quelque chose est bien démontré à présent, c'est que les arguments des pacifistes en faveur de la paix et de l'arbitrage sont insuffisants à transformer le monde. La preuve de leur impuissance est faite. Le bon sens, l'équité, tout ce qu'on peut appeler l'évidence philosophique ou la démonstration scientifique, tout cela n'a aucune valeur persuasive. C'est étrange, invraisemblable, mais c'est ainsi; inclinons-nous devant la triste fatalité... *Fata viam invenient*. La route qui conduit au progrès n'est pas la démonstration par la raison, mais la démonstration par le malheur ! » Tel est, très net, l'aveu de la faillite du pacifisme idéologique — et... plus ou moins phraséologique. Mais il reste permis de différer d'avis avec M. Charles Richet et les pacifistes, quant à la prétendue impossibilité d'épargner à l'humanité l'enseignement de la Vérité par l'école du malheur.

De tous les efforts pacifistes, les plus inopérants seront toujours ceux qui tendent à impressionner et modifier les sentiments des hommes, afin de réaliser la sécurité internationale par la création d'une atmosphère morale faite d'exécration de la guerre, ou d'amour de la paix : car, les sentiments, — de même que la raison pure, — resteront dominés, opprimés par le soi-disant intérêt collectif appelé « intérêt national », la conception de celui-ci fût-elle la moins avouable, ou la plus entachée d'erreur. Gémir sur les maux de la guerre et célébrer les bienfaits de la paix n'est que jeu de l'esprit, œuvre de poète, vaine parce que de pur sentimentalisme. Pour éviter ces maux, pour assurer ces bienfaits, pour abolir les guerres et instaurer la Paix, il n'est qu'un moyen : remonter à la cause des

antagonismes qui menacent la paix des nations et s'en prendre à cette cause même.

Montrer que celle-ci se trouve principalement dans les circonstances économiques des rapports internationaux; faire mieux connaître et mieux comprendre combien la méconnaissance de certaines grandes vérités économiques, par les dirigeants comme par les dirigés des peuples, est à la fois redoutable pour la sécurité de ceux-ci et préjudiciable à leurs intérêts; indiquer ensuite comment, par un moyen pratique et rapidement réalisable, on pourrait remédier à la cause économique des dissentiments persistants qui se manifestent entre les grandes nations européennes, en atténuant suffisamment cette cause pour gagner le temps indispensable à sa suppression : tel serait l'effort pacifiste, vraiment opérant, que nous voulons essayer d'entreprendre.

I

Nous proposons à ceux qui nous font l'honneur de nous lire de commencer par considérer la question pacifiste d'un point de vue théorique, qu'ils reconnaîtront bientôt moins spéculatif ou métaphysique qu'il n'aura paru au premier abord.

Les hommes et les sociétés humaines appartiennent à la Nature, dont ils ne sont que parties intégrantes. La vie des hommes en société, les relations des sociétés entre elles, sont soumises à l'ordre naturel des choses : elles ne peuvent se dérouler harmonieusement que si elles se déroulent « naturellement ». L'ordre naturel des choses apparaît aux hommes et se conçoit par eux sous forme de lois naturelles; celles-ci ne se trouvent évidemment inscrites nulle part dans la nature; mais elles sont la traduction et l'expression humaines de l'observation des phénomènes naturels et des rapports qui existent entre eux. Pour être harmonieuses, la vie des hommes en

société, les relations des sociétés entre elles, doivent satisfaire aux « lois naturelles ».

Il y a sans doute une loi naturelle générale et synthétique, régissant l'univers dans toute son universalité, et à laquelle doit répondre l'ensemble des phénomènes, dont elle exprime la cause finale. Elle ne pourait être qu'une loi de progrès vouant la matière, par le moyen des propriétés énergétiques qui y sont attachées, à un travail de transformations et d'ascension, lentes mais incessantes et sûres, vers le Vrai, le Beau, le Juste. Il n'est personne qui puisse prétendre concevoir l'ensemble universel comme étant sans but, comme pouvant « être, sans raison d'être ». Il n'est personne qui soit capable de concevoir à l'ensemble des choses et phénomènes un autre but, une autre raison d'être, que l'amélioration, le perfectionnement, le progrès indéfinis vers le Vrai, le Beau, le Juste — et la Félicité. L'ensemble universel, de même que chacune de ses parties, est soumis et doit répondre à cette cause finale.

La loi générale de progrès domine les destinées de l'humanité. Pas de vie harmonieuse des hommes en société, pas de relations harmonieuses des sociétés entre elles, en dehors des conditions permettant à cette Loi des lois d'accomplir ses effets : toute tentative d'y mettre obstacle sera une révolte, un crime contre la Nature même, et deviendra, tôt ou tard, l'objet d'une sanction rectificatrice, automatiquement appliquée, se manifestant sous la forme de ce que nous appellerons un « châtiment ».

Or, le phénomène naturel le plus caractéristique, et la condition la plus indispensable et la plus fondamentale de l'évolution progressive de l'humanité, *c'est la division du travail avec l'échange des produits du travail.* La suppression de la division du travail et de l'échange marquerait le retour de l'homme à l'état le plus primitif; tout empêchement à leur développement entre les membres

d'une collectivité se traduit fatalement par un arrêt ou un ralentissement des améliorations dans l'état économique et moral de l'individu ainsi que dans l'état social de la collectivité. De même, les obstacles à l'accomplissement de ce phénomène naturel entre les individus appartenant aux diverses collectivités humaines, ont pour conséquence le ralentissement ou l'arrêt de leur progression dans l'ordre économique, social et moral. Leur régression vers l'état de barbarie est, dès lors, à craindre. La guerre apparaît comme l'une des sanctions ou l'un des châtiments qui finissent par frapper les nations, lorsque, opposant des obstacles au développement entre elles de la division du travail et de l'échange, elles ont failli à la mission d'accomplissement mutuel des progrès économiques, sociaux et moraux, indéfinis, parallèles et *adéquats*, que la nature assigne à l'humanité.

La guerre a eu souvent d'autres causes; peut-être pourra-t-elle en avoir encore; mais elle en aura de moins en moins, à mesure des contingences, possibilités et nécessités nouvelles de l'avancement dans la voie de la civilisation.

Que l'on admette, ou non, l'existence et l'action d'une cause finale, il n'en demeure pas moins constant que l'étude de la nature, en vue de l'exploitation du globe, est la condition première, le moyen et la source mêmes des progrès des humains. Le summum de civilisation, joint au maximum du nombre des humains y participant et en bénéficiant, ne pourra correspondre qu'à un maximum uni à un optimum d'exploitation de la Planète. Or, ces maximum et optimum réunis ne seront obtenus que moyennant la division du travail et le libre-échange entre les collectivités humaines qui se partagent la Terre. La division du travail et le libre-échange internationaux sont donc indispensables à l'accomplissement intégral des destinées de l'Humanité et, comme tels, ils se présentent aux

peuples avec tout ce que portent en elles de bienfaisant, de redoutable et d'incoercible, les Fatalités naturelles.

II

Le progrès civilisateur est irrésistible; il n'est que momentanément compressible, parce qu'il est dans les destinées humaines, répondant à l'invincible besoin d'un mieux-être indéfini. Il peut se réaliser ou s'imposer dans la paix ou dans la guerre; par les idées ou par la force. Dans les périodes historiques où l'humanité se montre digne de ses destinées, il s'accomplit par les idées, dans la paix sociale et internationale. Dans les périodes où elle leur sera inférieure, le progrès ne s'arrêtera pas; mais il se réalisera par la violence, dans les soulèvements et les guerres : les peuples supérieurs et forts l'imposeront alors aux peuples en déchéance momentanée ou, simplement, attardés dans de graves erreurs.

Dans les conditions de la guerre moderne, il ne peut y avoir de nation puissante par les armes que celle qui dispose, en même temps, d'une grande puissance économique. Fatalement, une telle nation sera, ou finira par devenir libre-échangiste; en raison de ses besoins et de son pouvoir d'expansion et de pénétration, elle ne pourra pas ne pas le devenir. La force de ses armes, elle la mettra, tôt ou tard, au service du libre-échange; elle exigera la libre entrée chez les autres et, économiquement forte, n'hésitera guère à la consentir, en même temps, chez elle. Cette nation ne tardera pas, en effet, à se rendre compte que l'enrichissement indéfini d'un pays n'est possible que moyennant l'enrichissement des autres pays, qui sont ses clients ou ses fournisseurs : le libre-échange se trouvera introduit par la force, et le progrès sera instauré par la guerre. Mais, au prix de quelles humiliations et de combien de souffrances pour les vaincus !

Cette conception, des progrès économiques et politiques transportés et imposés par les armes, paraît brutale, certes, et « inhumaine ». Mais n'est-elle pas, *dans certains cas,* conforme aux nécessités de l'évolution progressive de l'humanité ? Lorsque le chancelier von Bethmann-Hollweg déclarait récemment que « les faibles doivent être dominés par les forts », il énonçait une vérité, *du moment où ses paroles s'appliquaient aux relations internationales sous le régime actuel du protectionnisme généralisé.* Le protectionnisme est un système de régression, de violence, de quasi-barbarie, économiques, morales et sociales : *s'il n'est pas vaincu par les idées, il le sera par la force.*

Tel est, nous allons le montrer, le dilemme qui se pose à l'Europe en l'année 1913. Les ententes et alliances entre certaines nations, en vue de la constitution d'un équilibre européen — d'autant plus instable, et plus dangereux pour la civilisation, qu'il est plus formidable et plus général — ne pourront pas éviter que se produisent les évènements que fait prévoir le dilemme. Ces coalitions ne pourront empêcher qu'une confirmation immédiate et rigoureuse de notre conclusion : le libre-échange européen pourra ne pas se trouver instauré, après une conflagration générale de l'Europe, dont les peuples économiquement les plus avancés ne sortiront peut-être pas victorieux. Ce serait alors à recommencer. L'Europe — si elle se relevait, ce qui reste douteux — se retrouverait, après quelque temps, devant le redoutable dilemme.

III

L'Antiquité civilisée vécut, pendant près de quatre siècles, dominée par les intérêts exclusifs de Rome et soumise à la *Pax Romana.* Ce furent, dans la suite des temps, alternativement les empereurs d'Allemagne et les rois de France, qui dans les plis de leur manteau por-

tèrent la paix ou la guerre. Vinrent Frédéric II et Napoléon, roi et empereur des batailles. L'humanité contemporaine fait le vœu que Guillaume II mérite devant l'Histoire, le titre d'Empereur de la Paix.

Mais, la *Pax Germanica,* sous le régime de laquelle l'humanité vit depuis bientôt un demi-siècle, n'a pu et ne pourra jamais être qu'une *paix armée,* représentant plutôt un formidable armistice ou une veillée générale des armes, auxquels l'Europe entière participe, en s'épuisant en préparatifs d'une destruction des hommes et des choses, d'un anéantissement de civilisation, d'un cataclysme humain, dont l'étendue et l'horreur défient l'imagination. Et, malgré l'abominable perspective, personne ne croit plus à la possibilité, et bientôt n'aura peut-être plus le désir, de conserver pareille « paix ». Un vertige de suicide semble parfois s'être emparé de l'Europe. Faut-il donc désespérer qu'à la *Pax Germanica,* si précaire, et si lourde aux peuples, puisse succéder immédiatement une paix plus stable et qui leur soit bienfaisante ? Nous ne le croyons pas. Mais ce que nous avons pour but de faire comprendre et admettre, c'est que, si l'effroyable conflagration européenne peut être évitée, ce ne sera que par un grand et rapide progrès des idées et l'établissement d'une paix économique : par la *Pax Economica.*

L'histoire économique du monde n'a jusqu'ici enregistré aucun fait plus important que l'avènement du libre-échange en Angleterre, à la suite de la campagne mémorable de Cobden contre les droits sur les blés; et il ne pourrait (comme nous le montrerons) se produire au cours du XXe siècle, au point de vue de la paix internationale et du vrai progrès humain, qu'un seul fait plus heureux et plus décisif que le résultat des dernières élections anglaises, qui écartèrent définitivement — ou du moins pour un temps pratiquement indéfini — l'avènement d'un protectionnisme consacrant l'isolement et l'exclusivisme économiques de l'empire britannique. A ces

mêmes points de vue, — paix et progrès de l'humanité, — la recrudescence du protectionnisme en France, depuis quelques années, est un fait infiniment regrettable. Les Anglais restent les puissants et magnifiques pionniers de la vraie civilisation.

Quant aux Allemands, dépourvus de colonies, — n'ayant pas eu, comme les autres peuples, l'occasion de prendre par la force leur part des territoires nouveaux, — en possession d'une industrie se développant, *comme celle de tous autres pays,* trop puissamment pour les besoins intérieurs : justement et légitimement inquiets, et obligés d'ailleurs, de déverser sur les marchés étrangers une partie importante de leur colossale production; quant aux Allemands, disons-nous, l'éventualité de la fédération douanière et de la fermeture des marchés britanniques, jointe à celle de leur exclusion des marchés coloniaux français, leur est, à tort ou à raison, apparue comme une question de vie ou de mort industrielle. Quoique protectionnistes chez eux — en attendant leur inéluctable évolution libre-échangiste — les Allemands désirent la libre entrée ou tout au moins une liberté commerciale étendue dans les domaines coloniaux des autres : ils en vivent et, au besoin, se considéreraient contraints à l'exiger par la force. Tels apparaissent, clairement, la vraie cause et le vrai but des formidables armements de l'Allemagne sur mer ainsi que sur terre, sans oublier ses armements aériens. La politique de la porte ouverte de la part de la Grande-Bretagne est, sans doute, la condition de l'état de paix actuel, — du maintien de la *Pax Germanica.* La considération du danger de guerre n'est certes pas celle à laquelle ont obéi les électeurs anglais, mais il n'en est pas moins certain que, si l'Europe n'est pas dès maintenant condamnée irrémédiablement à subir les horreurs de la plus effroyable des guerres, c'est à la victoire électorale des *free-traders* anglais qu'elle le doit.

IV

Les intérêts économiques sont partout, à notre époque, la cause et le but de la politique internationale. Partout où il sévit, le protectionnisme sépare les intérêts, les irrite et les oppose. Le libre-échange tendrait à les réunir, les apaiser, les développer, en les solidarisant. L'enchevêtrement et la solidarité des intérêts économiques internationaux qui résulteront du libre-échange seront seuls susceptibles de former les mailles étroites de l'indestructible filet dont les hommes envelopperont graduellement et par lequel ils réussiront, un jour, à enserrer et contenir définitivement l'hydre de la guerre.

Si les intérêts économiques mal entendus peuvent susciter les causes de discorde les plus virulentes, ils sont, par contre, capables, lorsqu'ils sont bien compris, de nouer les liens d'amitié les plus solides entre les nations. C'est une erreur, funeste, et trop répandue, de penser que le libre-échange ne pourra être que la conséquence finale de la bonne entente entre les peuples; la liberté des échanges, en effet, ne procède pas de la générosité, elle est affaire d'intérêt; et l'on sait que, moins encore entre les nations qu'entre les individus, l'amitié ne détermine les affaires : le libre-échange est la condition préalable *sine qua non* de la bonne entente internationale.

Les pacifistes paraissent ne pas se rendre suffisamment compte de cette vérité, de primordiale importance. Aussi, est-il fort à craindre que leurs nobles efforts restent inefficaces, ou du moins très insuffisamment opérants. En prêchant l'esprit de conciliation, de concorde, l'honnêteté politique des Etats, la justice internationale, l'arbitrage, le désarmement, les pacifistes ne s'attaquent pas à la cause; ils paraissent ne pas voir que l'esprit belliqueux, les iniquités nationalistes, les querelles internationales, les armements et même les prétendues « inimitiés de races » ne sont, à l'heure

actuelle, et tout au moins entre les grands Etats européens, que des effets dont la cause est l'état d'hostilité des intérêts, généralement entretenu par le protectionnisme.

De même les efforts pacifistes du prolétariat organisé pourraient plus utilement se porter contre le protectionnisme que s'employer à la propagande antimilitariste et internationaliste. En effet, pas de désarmement militaire possible, ni même désirable, sans désarmement économique ! En outre, aucune conception n'est plus internationaliste que le libre-échange, — qui est, nécessairement, l'institution réaliste fondamentale de tout internationalisme. A bien des points de vue, légitimement considérés par le prolétariat, la suppression des frontières douanières équivaudrait bientôt à celle des frontières politiques, rendant cette dernière inutile. Les prolétaires ne paraissent guère se douter, au surplus, de ce que le protectionnisme représente d'iniquités et de dommages de la part du capital envers le travail.

Je dénonce le protectionnisme comme étant la cause principale et profonde du grand conflit qui menace la paix du monde : le protectionnisme, doctrine et système d'ignorance et d'erreur, de spoliation et de banditisme économique entre citoyens d'un même pays, d'isolement et d'exclusivisme entre peuples, de régression économique, morale et sociale, fauteur de jalousies et de haines entre les nations : autant de crimes humains contre l'humanité, criant vengeance au Ciel !

Seul, le Libre-Echange, après avoir été l'origine et l'indispensable condition initiale de la concorde internationale, pourra édifier le fondement — formé des intérêts et cimenté par les idées et les sentiments — d'une paix générale définitive, qui sera la « *Pax Economica* ».

V

Les hommes « positifs », contempteurs des « théoriciens », et affectant de ne s'inspirer que des « faits qu'ils

voient », feront sans aucun doute observer que le protectionnisme de la France, de l'Allemagne, des Etats-Unis, ne paraît pas avoir nui à ces nations et les avoir mises en recul. Nous leur répondrons qu'il y a, comme toujours, « ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ». Ce que les « esprits pratiques » ne voient pas, c'est que, si la France est riche, trop riche, en capitaux disponibles, résultant d'une étroite épargne sur le produit d'une nature exceptionnellement généreuse, elle reste relativement pauvre en entreprises diverses capables d'utiliser et de faire fructifier ces capitaux, entreprises que le protectionnisme ne fait nullement surgir, bien au contraire. Ce qu'ils ne voient pas, c'est encore que, si l'Allemagne témoigne d'une prodigieuse activité économique, c'est malgré son protectionnisme et, en grande partie, à cause de son Zollverein entre 29 états, jadis séparés par des barrières douanières, comptant il y a 50 ans moins de 40 millions d'habitants et aujourd'hui près de 70 millions de grands producteurs et consommateurs libre-échangistes, pleins d'ardeur et de foi en leurs destinées économiques et politiques; ce que les hommes « positifs » ne voient pas, c'est, enfin, en ce qui concerne les Etats-Unis, que ceux-ci pratiquent également le libre-échange au sein d'une collectivité économique exceptionnellement favorisée par les richesses naturelles et dont la population est sans cesse et rapidement croissante.

La prospérité économique de ces pays n'est, sans doute, qu'un reflet de ce qu'elle deviendrait si, du libre-échange national, ils passaient au libre-échange international.

Au surplus, qui oserait prétendre que la prospérité économique et l'accroissement de richesse, dont certains peuples protectionnistes jouissent, se soient traduits par une amélioration correspondante de la condition de leurs classes prolétariennes et par un état social satisfaisant ? Le protectionnisme, avec ses deux conséquences directes : 1° la cherté de la vie (due, il est vrai, à d'autres causes

encore et, entre autres, à la soustraction annuelle, par les dépenses improductives du militarisme, de la formidable somme de huit milliards à l'accroissement du capital productif de l'humanité, ainsi que de quatre millions d'hommes, en pleine force, au travail productif) et 2° l'organisation, inéluctable et quasiment logique, des syndicats, cartels et trusts, poussant cette cherté à ses extrêmes limites possibles et faussant gravement la libre et équitable répartition de richesses (avec les exécrables et désastreuses conséquences qui en résultent dans l'ordre moral), — le protectionnisme, disons-nous, est une des causes principales du socialisme, doctrine erronée, certes, et de régression quant aux moyens de réforme sociale qu'elle préconise, mais protestation justifiée et nécessaire contre les erreurs et abus du capital, — qui ne sont d'ailleurs pas représentés uniquement par le protectionnisme (1).

Protectionnisme et militarisme, paupérisme et socialisme, monstrueux enfants de l'erreur et de l'esprit de rapine ou de violence, s'accouplent à leur tour, se réengendrent, s'accroissent, s'enchaînent et traînent, ensemble, l'humanité d'Europe aux abîmes !

VI

Nous avons déclaré entreprendre de montrer comment, par un moyen pratique et rapidement réalisable, il serait possible de remédier à la cause principale des antagonismes internationaux, — c'est-à-dire, au protectionnisme —, en atténuant suffisamment cette cause pour s'assurer le temps indispensable à sa suppression. Nous

(1) Le protectionnisme, socialisme des riches; le socialisme, protectionnisme des pauvres. Entre les deux, qui ne trouvera le premier plus haïssable ?

ajoutons immédiatement que notre solution n'exigerait d'aucun peuple un sacrifice sérieux, ni même réel.

On conçoit l'irritation que font naître la conquête et l'isolement douanier, par une nation, de territoires neufs, et jusque-là ouverts au commerce de tous, d'où désormais les autres nations seront plus ou moins exclues. Mais quel inconvénient y a-t-il à voir une nation exercer la suprématie politique, avec ses charges, sur une contrée restant ouverte au commerce international ?

Le Traité de Berlin a imposé, comme on le sait, à la colonie belge du Congo — alors Etat Indépendant — la liberté commerciale : il semblait indifférent aux signataires de cet acte qu'un Etat et une nation nouvelle se fondassent au centre de l'Afrique, sous les auspices du monarque d'un petit pays, si cet empire, politiquement rattaché à un peuple européen, demeurait ouvert au commerce de toutes les nations. Ne fut-ce pas déjà une preuve que, sous le régime du libre-échange, les jalousies et les antagonismes nationaux disparaissent ?

Pour qu'en Chine, les compétitions — tournant à l'aigre — des grandes puissances d'Occident soient transformées en une coopération étroite aboutissant à la délivrance en commun des légations de Pékin, n'a-t-il pas suffi que s'affirme la volonté manifeste de tous de respecter à l'avenir l'intégrité et l'indépendance économique de l'Empire du Milieu ?

Pour qu'à la Conférence d'Algésiras, l'Allemagne abandonnât à l'égard de la France une attitude rogue et pleine de réserves menaçantes, n'a-t-il pas suffi qu'on lui assurât sincèrement une porte largement ouverte au Maroc ?

Depuis Algésiras, aucun fait diplomatique n'a plus marqué, il faut le reconnaître, un progrès du libre-échange. Mais ne peut-on penser que le problème des Balkans eût été plus facilement résolu si les nations européennes s'étaient mises préalablement d'accord pour exiger la liberté commerciale dans tous les territoires

disputés par les alliés balkaniques à la Turquie ? Et si cette liberté commerciale ne s'y pratique pas, les Etats balkaniques vivront-ils longtemps en paix ? Il y a lieu d'en douter. Ne peut-on prévoir, en outre, que les grands problèmes prochains, relatifs à l'Asie Mineure, à la Syrie, à la Perse, à la Chine... ne pourront être résolus dans une paix certaine, *et au profit réel des populations intéressées,* si le principe de la liberté et de la « porte ouverte » ne préside pas aux négociations ?

Une convention en vue de la liberté commerciale, à réaliser graduellement, en cinq années par exemple, et pour un terme d'un siècle, limitée aux possessions présentes et à venir des grandes nations coloniales apparaîtrait comme un immense progrès et un puissant gage de paix. Elle constituerait le premier pas, probablement décisif, dans la voie du libre-échange entre les métropoles; toutefois, rien ne pressant plus désormais, dans cette voie, les idées y auraient tout le temps nécessaire à leur évolution vers la vérité économique.

VII

Il est une belle et noble nation, qui s'est toujours faite, à travers l'histoire, la promotrice des idées généreuses et fécondes. Sans détenir, peut-être, l'hégémonie de la force, elle n'en est pas moins un des principaux arbitres de la situation politique dans le monde : son pacifisme est un des gages de paix les plus précieux; son évolution vers un nationalisme plus ou moins agressif marque — des preuves récentes en témoignent — le retour à l'insécurité européenne. La France — pourquoi ne la nommerions-nous pas ? — aurait un rôle superbe à jouer, si elle le voulait, en donnant à la paix universelle le témoignage d'estime tangible et efficace que, seule peut-être parmi les nations, elle peut pratiquement lui donner au moment critique présent.

Parmi les hommes politiques français, parmi les économistes de ce pays et aussi dans les milieux industriels et commerciaux, se développe, sous l'influence des faits, l'idée que les colonies françaises souffrent de l'étroitesse du régime économique douanier qui leur est imposé. A diverses reprises, cette opinion fut exprimée à la Chambre des députés français et un Président du Conseil put affirmer, sans soulever de protestations, ni même de contradiction, que le régime de la « porte ouverte » devrait être appliqué à toutes les colonies françaises, parce qu'il est vraisemblablement la condition même de leur prospérité.

« Toujours, la France a tenu à honneur d'être le laboratoire social au creuset duquel, spontanément, se formulaient les solutions propres à faire progresser l'humanité. Que, graduellement, elle revienne de ses préjugés protectionnistes de l'heure présente, aux saines notions de cette liberté qu'elle n'a cessé d'enseigner au monde; qu'elle continue cette tradition de l'exemple de la liberté qui a fait le plus pur de sa gloire; qu'aux conférences, jusqu'ici impuissantes, de La Haye, elle oppose une Conférence de Paris qui réduirait les « armements économiques », vraie cause de l'accroissement des armements militaires; qu'elle provoque un accord général tendant à ouvrir, graduellement, les colonies de toutes les nations au commerce de toutes... et aux acclamations enthousiastes et reconnaissantes de l'humanité entière, elle aura donné le signal d'un progrès, plus rédempteur encore que ceux de 89 » (1).

---

(1) C'est ainsi que M. Georges Pourveur, rédacteur en chef de l'*Echo de la Bourse*, de Bruxelles, commentait, il y a quelque temps, la solution pacifiste que nous avions esquissée au cours d'un article sur « la Belgique et le Libre-Echange ». Nous avons voulu nous servir, pour formuler notre proposition, de termes qui la traduisent si bien et si éloquemment.

VIII

En reconnaissance d'un tel geste de la France, en échange d'une telle concession, n'y aurait-il aucune preuve de bonne volonté, aucun geste, également grand et noble, à attendre de l'Allemagne ? Entre ces deux grands peuples, également satisfaits de gloire militaire, ne subsisterait plus dès lors qu'une question — d'importance, il est vrai — empêchant l'entretien d'une cordialité loyale: celle de l'Alsace-Lorraine. « L'Alsace-Lorraine est allemande », vont s'écrier les pangermanistes, « et il ne peut appartenir aux Français, ni surtout à des Belges, de s'immiscer dans nos affaires intérieures ! » Les colonies françaises ne sont-elles pas françaises, répondrons-nous, et n'avons-nous pas supposé que les Français y eussent admis les Allemands sur un pied d'égalité économique avec les Français eux-mêmes ? Ne peut-on donc concevoir que les pays annexés se trouvent placés bénévolement, généreusement, par la grande nation allemande, sous un régime d'autonomie et de neutralité, leur permettant de choisir leur régime économique, d'exercer librement une politique économique extérieure, avec cette restriction qu'ils ne pourraient accorder de faveurs ni privilèges à aucun des deux grands pays limitrophes, — dont ils deviendraient bientôt ainsi le trait d'union économique, en même temps que « l'Etat tampon » politique ?

« Nous, Alsaciens-Lorrains, écrivait récemment M. Lalance, dernier survivant des députés protestataires au Reichstag, dans le *Journal d'Alsace-Lorraine*, nous, Alsaciens-Lorrains, qui avons dans les veines un mélange de sang germain et de sang gaulois, sommes admirablement placés pour cimenter la réconciliation des Gaulois et des Germains modernes... Ce seront peut-être les Alsaciens-Lorrains qui faciliteront tous les contacts. On appellera,

peut-être, un jour, l'Alsace-Lorraine la bienfaitrice de l'Europe. »

Nous venons d'indiquer, croyons-nous, quels pourraient être la base et le champ d'action propices au déploiement et à la mise en œuvre de tels sentiments, qui honorent M. Lalance et les Alsaciens-Lorrains.

Dans cette question, fait observer, à propos de l'article de M. Lalance, la revue pacifiste, *La Paix par le Droit,* « le devoir de la France ne peut guère consister qu'en une attitude d'observation bienveillante et ouvertement pacifiste. Le reste ne dépend pas d'elle. La parole est à l'Allemagne ».

Bien au contraire, disons-nous à notre tour, tout dépend, tout peut dépendre de la France! Peut-être la parole n'est-elle pas d'abord à l'Allemagne ! ou la parole est-elle à la France et à l'Allemagne ensemble...

Mais, n'insistons pas sur ce point, pour le moment, et bornons-nous à résumer, comme suit, notre proposition de pacification : convention entre toutes les nations du monde de pratiquer le libre-échange colonial pendant un siècle; concession, pour le même laps de temps, d'un régime d'autonomie et de neutralité politiques et économiques à l'Alsace-Lorraine — les droits des nations quant au régime de leurs colonies ainsi que ceux de l'Allemagne quant au régime de l'Alsace-Lorraine, restant, conventionnellement et formellement, réservés pour la suite des temps...

N'y a-t-il pas là un remède efficace, une solution juste et pratique, à l'angoissante et apparemment inextricable situation dans laquelle se trouve l'Europe et, avec elle, l'humanité entière ?

Envoi : S'il est vrai qu'une Loi des lois, régissant tous les phénomènes de l'Univers, ordonne à l'Humanité de progresser; que le développement complet, parallèle et adéquat du progrès humain dans l'ordre économique,

social et moral nécessite la division du travail et le libre-échange entre les nations; s'il est vrai que la guerre est l'un des châtiments que la Providence ou la Nature finissent fatalement par infliger aux peuples qui s'écartent des voies d'accomplissement de la Loi des lois; et si, enfin, la conception pacifiste que je viens d'exposer est, comme je le crois, juste et pratique, je la soumets aux hommes d'Etat de bonne volonté, en m'adressant spécialement à celui d'entre eux qui est le mieux placé et qualifié pour en proposer l'examen aux peuples français, allemand et anglais : à l'homme éminent qui a la charge et l'honneur de diriger les affaires extérieures de l'Angleterre : à Sir Edward Grey.

Henri Lambert,
industriel à Charleroi (Belgique).

Avril 1913.

LIVRE II

LA CAUSE ET LA SOLUTION ÉCONOMIQUES DE LA CRISE EUROPÉENNE

1. La condition économique de l'harmonie et de la sécurité internationales. — 2. L'influence morale du commerce international. — 3. L'égalité des droits substituée au privilège dans les relations économiques internationales. — 4. La cause vraie du conflit européen. — 5. La seule politique prévoyante : vivre et laisser vivre. — 6. La solution du problème européen. — 7. Le cas de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine, et des autres nationalités. — 8. Le traitement logique des questions du désarmement et de l'arbitrage international. — 9. Conclusion : une paix naturelle et stable doit être une « Pax Economica ».

Il est à regretter, pour la civilisation, que les grandes nations européennes n'aient pas cherché la sécurité dans la vérité et la justice libre-échangistes, au lieu de vouloir la fonder sur la force, dans les « alliances » et les « ententes ».

Ignorance de la vérité économique, imprudence et imprévoyance politiques, conception insuffisante de la justice internationale, de la part de tous les peuples et de leurs gouvernements, telles sont les causes vraies et profondes du grand phénomène catastrophique qui désole l'Europe et l'humanité.

Novembre 1914.

LA CAUSE ET LA SOLUTION ÉCONOMIQUES DE LA CRISE EUROPÉENNE (1).

Londres, novembre 1914.

Il est bien difficile de conserver dans les circonstances actuelles cet état d'esprit international qui permettrait d'envisager les questions au point de vue des intérêts généraux de l'Europe, et du Monde, sans se laisser influencer par les passions et préjugés qui s'attachent fatalement aux intérêts particuliers des nations. Une telle disposition de l'esprit est cependant indispensable à l'homme qui, préoccupé de la solution à donner au problème européen, voudrait avoir chance de la concevoir juste et durable. Et elle ne serait pas moins nécessaire à celui qui limiterait ses efforts à la recherche d'un arrangement pacifiste susceptible d'être considéré avec attention et bonne volonté par toutes les parties intéressées.

Le grand phénomène international présent s'est produit à la suite de circonstances occasionnelles touchant à des intérêts de nationalités. Les facteurs psychologiques nationaux y jouèrent un rôle dont l'importance n'est ni contestée ni contestable. Mais les vraies « causes », origi-

---

(1) Publié en français à Londres en janvier 1915, traduit en anglais pour les « Papers for War Time » (Oxford University Press), ainsi qu'en italien et en allemand, et admis à la circulation et la vente libres par la censure de tous les pays belligérants.

nelles et profondes, furent d'un caractère beaucoup plus général, intéressant la nature et la force mêmes des choses. Seule une conception pacifiste inspirée de la considération de ces causes, étrangère à la préoccupation des intérêts particuliers des nations, et relevant, par conséquent, de la philosophie plutôt que de la politique, serait susceptible d'offrir, avec les principes théoriques d'un accord humain complet et définitif, le moyen pratique de mettre un terme à l'œuvre de ruine et d'extermination qui menace la civilisation européenne.

Une paix succèdera nécessairement à la guerre, mais la paix générale et permanente, que chacune des parties engagées dans le conflit déclare être le suprême résultat à atteindre par cette guerre, ne sera pas l'œuvre de la puissance des armes ou de l'habileté des stratèges, ni, hélas ! du courage des soldats; ces forces ne seront capables que d'imposer une paix temporaire, dans l'assujettissement et l'oppression des vaincus : la Paix — celle digne de ce nom et d'une vraie civilisation — sera l'œuvre de la pensée des hommes qui parviendront à donner des droits mutuels des nations une conception s'accordant avec la justice vraie. La paix générale et permanente sera établie sur la Justice — ou ne sera jamais.

1. La condition économique de l'harmonie et de la sécurité internationales.

La justice vraie dans les rapports internationaux, c'est, avant tout, c'est, fondamentalemnt, une politique favorable au développement économique de toutes les nations, sans exclusions. Certes, la formation de la richesse n'est pas le but suprême assigné à l'humanité et la prospérité économique d'un peuple ne peut fournir le couronnement de l'édifice de ses progrès; mais elle en fournit le fondement ainsi que l'indispensable structure matérielle, et le

droit de tout peuple à consolider et élever sans cesse cet édifice est imprescriptible. L'accroissement du bien-être matériel des peuples étant la condition et le moyen mêmes de leur avancement dans l'ordre intellectuel et moral — la civilisation pourrait-elle être le produit de la misère ? — leur droit de se développer économiquement, dans une mesure pleinement correspondante aux richesses de leur sol et à leur capacité d'efforts utiles, est un droit naturel intangible : un droit divin. Or, le développement économique d'une nation est inséparable de la pratique de plus en plus étendue de ses échanges avec les autres nations. L'échange apparaît ainsi comme le fait et le droit essentiels dans les rapports internationaux. Toute entrave politique aux échanges est une atteinte au droit international. La liberté des échanges sera la manifestation tangible et le criterium certain d'un état de justice vraie dans les rapports entre les peuples. Faute de quoi, le droit international — et le pacifisme, qui s'en réclame — continueront à manquer d'un fondement réaliste et solide.

La Paix sera assurée par le Droit lorsque les nations connaîtront et pratiqueront le vrai droit international, caractérisé par la liberté du commerce et susceptible ainsi d'être reconnu par toutes parce que respectueux des intérêts primordiaux de toutes (1). En attendant que le droit international et la justice internationale ne fassent qu'un, l'humanité continuera à ne connaître que des périodes de paix plus ou moins précaire, dépendant nécessairement de la volonté et des intérêts des nations qui possèderont la Force.

---

(1) Comme nous le montrerons plus loin, la liberté du commerce international simplifiera et facilitera graduellement, au point de les rendre finalement toutes naturelles, les solutions des problèmes difficiles — et sans elle probablement insolubles — auxquels donnent lieu les affinités nationalistes, de races, de caractères, de langues.

Il est à ne pas perdre de vue que, dans les conditions modernes de la guerre, il ne peut y avoir de très puissantes par les armes que les nations disposant d'une grande puissance économique. Or, il est certain que ces nations finiront par vouloir la liberté du commerce. Le progrès est incoercible : faute de s'accomplir normalement, par le moyen des idées, il se réaliserait par la force.

La liberté du commerce international est seule susceptible, au surplus, de donner aux industries la stabilité et la sécurité des débouchés qui leur sont nécessaires et en l'absence desquelles les peuples forts et soucieux de leur avenir ne peuvent, ni ne doivent, consentir à abandonner la conception de la prospérité économique garantie ou protégée par la puissance militaire. Quelqu'objection que l'on puisse faire à cette conception, il n'y a aucun doute que les grandes nations et leurs gouvernements ne consentiront à l'abandonner qu'en présence d'une sécurité économique internationale définitivement établie. Les barrières douanières sont les pires obstacles à l'avènement de la civilisation vraie, qui devra se manifester par la « paix désarmée ». Une telle civilisation et une telle paix ne seront possibles que dans la justice et la sécurité économiques qui résulteront du Libre-Echange.

Cobden a dit : « Free Trade is the best peace-maker. » (Le Libre-Echange est le meilleur des moyens de pacification.) Il est permis d'affirmer : Le Libre-Echange est le seul moyen efficace de pacifier les peuples.

2. L'influence morale du commerce international.

Les pacifistes n'ont pas suffisamment insisté sur cette vérité, de primordiale importance, que les intérêts économiques sont de plus en plus la cause et le but de la politique internationale et que le protectionnisme sépare ces intérêts, les met en opposition, alors que le libre-échange tendrait à les joindre et solidariser.

Pour l'immense majorité des individus, l'harmonie des sentiments doit naître de l'harmonie ou de la solidarité des intérêts; pour l'unanimité d'entre eux, l'harmonie des sentiments ne résiste pas longtemps à l'antagonisme des intérêts. Comment n'en serait-il pas de même des sentiments des peuples ?

« Immédiatement après la Guerre de l'Indépendance, les treize Etats-Unis d'Amérique se laissèrent aller au luxe coûteux d'une guerre de tarifs fratricide... et, en même temps, une guerre entre Vermont, New Hampshire et New-York apparût presque inévitable (1). » Le différend de Rhode Island avec les autres Etats créa le même danger. Mais bientôt après, les fondateurs de la République américaine se rendant compte des funestes possibilités des tarifs « intra-nationaux » enlevèrent sagement aux Etats nouvellement établis de l'Union le droit d'ériger des tarifs contre les marchandises les uns des autres.

Lorsque les Suédois élevèrent des barrières douanières contre les produits de la Norvège, la dissolution de l'union des deux contrées fut immédiatement prédite par certains Norvégiens de haute position scientifique et politique; dix ans après, cette prédiction se trouvait confirmée par les événements. Il y a quelques années, les vignerons de l'Aube décidèrent de déclarer la guerre civile à ceux de la Marne, parce qu'on avait tenté d'établir des frontières économiques et protectionnistes entre ces deux régions. Croit-on qu'à notre époque industrialiste, la paix continuerait à régner, ne fût-ce qu'un demi-siècle, entre les Anglais et les Ecossais, entre les Italiens du Nord et ceux du Midi, entre les Prussiens et les Allemands du Sud, entre les Autrichiens et les Hongrois, entre les Français du Nord et les Français du Midi, entre les

(1) M. Oliver, cité par lord Cromer dans un rapport au Congrès du Libre-Echange International d'Anvers (août 1910).

Etats de l'Union Américaine, si des frontières douanières se reconstituaient entre ces groupements ?

C'est l'adoption du libre-échange à l'intérieur des frontières d'une nation qui, en solidarisant et unifiant les intérêts économiques, fournit l'appui réel et le fondement solide de la concorde et de l'unité nationales; ce sera l'adoption du libre-échange entre les nations qui devra accomplir la même œuvre dans la sphère internationale. Il faut donc considérer comme une erreur fatale l'idée, trop largement répandue, que le libre-échange ne peut être que l'ultime résultat de la bonne entente entre les peuples: la vérité est que le libre-échange est la condition préalablement indispensable à toute bonne entente susceptible de devenir permanente.

Toutefois, l'importance prédominante du choix entre le protectionnisme et le libre-échange dans les relations internationales apparaît plutôt en des considérations d'ordre moral qu'en celles d'intérêts matériels. Ceci est dû particulièrement à ce que, tandis que le protectionnisme, qui signifie privilège tendant au monopole, est une manifestation de l'injustice internationale, le libre-échange, qui signifie égalité des droits accordée et garantie à toutes les nations, serait la réalisation la plus vraie de la justice internationale. Et semblables justice et injustice ont un caractère fondamental, puisqu'elles s'appliquent aux relations fondamentales des nations, portant sur leurs nécessités matérielles, vitales. Les intérêts matériels des nations, en d'autres termes leurs intérêts physiques, ne forment-ils pas le substratum naturel, concret, et nécessaire de leurs intérêts intellectuels et moraux ?

Pour que la politique internationale pût désormais procéder avantageusement non plus du souci des intérêts matériels des peuples, mais de leurs pures aspirations intellectuelles et morales, il serait indispensable, d'abord, que les questions d'intérêts matériels fussent l'objet d'un traitement international sensé et tolérable.

Si les peuples sont restés jusqu'ici incapables de gérer convenablement les intérêts matériels ressortissant à leur politique extérieure, comment pourraient-ils y servir leurs intérêts intellectuels et moraux, bien autrement complexes? *Sutor, ne supra crepidam...*

Les pacifistes ont beaucoup trop négligé dans le passé, et continuent à négliger ces *réalités* de l'idéal qui les passionne; c'est ce qui explique, en grande partie, que leurs nobles efforts soient restés inefficaces. En prêchant l'esprit de conciliation dans la politique des Etats, l'arbitrage international, le désarmement, ils ne s'attaquaient d'ailleurs pas à la *cause;* les querelles internationales, — même celles dues aux soi-disant inimitiés de races, — l'esprit belliqueux, les armements, le militarisme ne sont plus, en général, à notre époque, et tout au moins entre les grandes nations européennes, que des *effets*, dont la cause est l'antagonisme des intérêts économiques, entretenu surtout par le protectionnisme.

3. L'égalité des droits substituée au privilège dans les relations économiques internationales.

Pour que commence l'ère de la paix générale et définitive, il ne sera cependant pas nécessaire que toutes les nations pratiquent cette politique de justice économique idéale que serait le libre-échange absolu; il suffira que trois nations, peut-être deux seulement, parmi les plus avancées et les plus puissantes — l'Angleterre, l'Allemagne, la France ou les Etats-Unis — comprenant enfin leurs vrais intérêts généraux, — économiques, sociaux et politiques, — et s'inspirant du principe libre-échangiste, adoptent « des tendances » nettement orientées vers la liberté commerciale et impriment, par l'exemple, l'influence et, au besoin, par une pression légitime, de semblables tendances à la politique des nations secondaires.

Jusqu'ici, et surtout depuis un tiers de siècle, la politique des grandes nations — exception faite de l'Angleterre — s'est exercée dans un sens exactement opposé. S'inspirant de la mauvaise volonté, de la jalousie, de l'égoïsme — celui-ci d'ailleurs absurdement compris — témoignant d'une méconnaissance inconcevable de la vérité économique et d'une non moins incroyable imprudence, les grandes nations n'ont cessé d'accentuer leurs efforts dans le sens de l'isolement, de l'exclusion et de la compression réciproques par le moyen du protectionnisme douanier. La politique économique extérieure de chaque nation consistait surtout à s'efforcer d'appliquer aux autres nations un traitement douanier contre lequel elle s'empressait de protester énergiquement et, si possible, violemment, lorsqu'il était question de le lui appliquer à elle-même. Une telle politique, dont l'incohérence le disputait à l'injustice, devait tôt ou tard — surtout appliquée à une époque caractérisée par un industrialisme intensif — aboutir à une catastrophe. Sa continuation permettrait-elle d'espérer l'avènement du régime de « paix et bonne volonté entre nations » auquel l'humanité aspire ? C'est la logique et l'évidence mêmes que ce régime ne peut être espéré que pour le jour où quelques peuples se décideront à se conformer dans leur politique économique internationale à la maxime qui résume toutes les règles de conduite : ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même.

Il ne faut pas oublier, au surplus, que, dans la politique intérieure des peuples, le protectionnisme est un système de spoliation et d'appauvrissement des masses consommatrices au profit de minorités privilégiées de producteurs; qu'il procède ainsi de l'esprit d'injustice nationale, en même temps que de celui d'injustice internationale; et qu'il serait contraire à la saine nature et à la sainte logique des choses, et presque blasphématoire, d'attendre d'un

tel système politique qu'il produisît autre chose que le mal et le désordre partout où on le met en pratique.

Faute d'avoir su, ou peut-être d'avoir suffisamment voulu, amener d'autres nations à adopter la politique de liberté et de justice à laquelle elle avait su rester fidèle, l'Angleterre subit avec elles les conséquences de leurs erreurs : car il est juste, sans doute, que, non pas ceux-là seuls qui ont semé le vent de discorde, mais aussi ces autres, qui ne leur opposèrent pas une résistance suffisamment efficace, soient appelés à récolter leur part de la tempête.

Il s'agit bien, en effet, d'une tempête, de fer, de feu, de haines, — que l'on pouvait et devait empêcher d'éclater.

4. La cause vraie du conflit européen.

Le Royaume-Uni compte 45 millions d'habitants, dont les industries et le commerce disposent de marchés coloniaux s'étendant sur un quart de la surface du globe, susceptibles d'être habités par plusieurs milliards et dès maintenant occupés par environ 400 millions d'humains. La nation anglaise envoie ses hommes et exporte ses produits, en toute sécurité et stabilité, dans ces possessions — dont certaines, et non les moins importantes, privilégient les produits anglais par des droits douaniers différentiels.

La France est dans une situation analogue au point de vue colonial, eu égard à ses besoins, ses désirs et, surtout, ses moyens très limités d'expansion extérieure. Elle instaure, en outre, au profit de ses producteurs, un régime douanier extrêmement privilégié partout où elle s'installe.

La Russie, les Etats-Unis ont d'immenses territoires pourvus de grandes richesses naturelles, dépassant de beaucoup les besoins de leurs populations.

L'empire d'Allemagne a une population constamment croissante (à raison de près d'un million par année) de près de 70 millions d'habitants, dont les industries et le commerce ne sont assurés que de leur marché intérieur et de marchés coloniaux relativement insignifiants. Le territoire de l'empire allemand est exactement dix fois moindre que celui de l'empire britannique et ne sera susceptible d'être occupé dans l'avenir que par un nombre supplémentaire fort limité d'habitants et de consommateurs des produits allemands. Quant à tous ses autres marchés, le peuple allemand, dont les besoins, les désirs et les moyens d'expansion extérieure sont des plus considérables — et entièrement légitimes — se trouve, il faut le reconnaître, dans une situation précaire.

L'esprit protectionniste place les relations des peuples sous un régime de simple tolérance, toujours susceptible de se transformer en parfaite intolérance, celle-ci pouvant s'appliquer alors aux hommes comme aux produits. Ce n'est, certes, pas l'un des moindres inconvénients du protectionnisme que l'instabilité et l'insécurité générales qui en résultent, — pour ceux qui le pratiquent, comme pour ceux contre lesquels il est dirigé. Protectionniste, l'Allemagne cause aux autres et subit, elle-même, ces inconvénients. La Russie n'annonçait-elle pas, en juillet dernier, qu'elle avait en vue de profondes modifications du traité de commerce russo-allemand échéant en 1916 ? La France ne se disposait-elle pas à se procurer par un nouvel accroissement de ses droits douaniers les ressources nécessaires à l'application de la « loi de trois ans » ? Les citoyens des Etats-Unis sont-ils, en majorité assurée, convertis à la politique de la liberté des importations ? Et faut-il exclure des possibilités que l'Angleterre compte dans 10 ou 15 années une majorité d'électeurs favorables à un projet de *tariff-reform* et à la constitution d'un grand empire économique fermé ?

Que la situation économique de l'Allemagne soit pré-

çaire, en ce qui concerne ses débouchés étrangers, ne peut être contesté.

Certes, une compréhension élémentaire des vrais intérêts, tant économiques que politiques, de l'Allemagne eût dû, depuis longtemps, engager ses dirigeants à adopter une politique de liberté commerciale, en abaissant graduellement les barrières du *Zollverein*, avec invitation aux autres pays à agir de même envers elle. Combien il leur eût été facile et avantageux, alors, en réponse aux propositions de désarmement qu'on leur présentait périodiquement, de faire valoir qu'une grande nation industrielle ne peut se contenter de débouchés entièrement incertains et qu'il ne peut y avoir pour elle de désarmement que dans la sécurité économique, élément primordial de la sécurité nationale. Cela lui eût assuré la sympathie, l'appui et la coopération empressée de l'Angleterre libre-échangiste, ainsi que de la Hollande, de la Belgique, du Danemark et de la majorité de l'opinion publique éclairée de toutes les autres nations du monde.

A cette politique de vérité, de progrès, de justice et de paix, la nation allemande et ses dirigeants, dociles aux intérêts particuliers d'agrariens et d'industriels aux vues étroites ou sans scrupules, crédules aux théories désintéressées, mais fausses, des professeurs de la *Nationale Wirtschaft* (1), fascinés d'ailleurs par l'idée de l'impérialisme économique et militaire germanique, préférèrent l'attitude de conquérants qui ne comprennent et ne

(1) Comment s'expliquer que les savants et les dirigeants d'Allemagne ne se soient pas encore rendu compte que leur pays doit son bel et puissant développement économique, non pas au système protectionniste, mais, pour une grande part, au libre échange, établi entre vingt-neuf Etats, jadis séparés par des barrières douanières, comptant, il y a un demi-siècle, moins de quarante millions d'habitants, mais aujourd'hui près de soixante-dix millions de grands producteurs et consommateurs libre-échangistes ?

veulent connaître d'autres avantages que ceux à résulter de la Force.

Mais cette attitude, si maladroite et si pénible, de l'Allemagne rendait-elle moins imprudente et moins impolitique la prétention des autres nations à voir l'Allemagne accepter comme définitive la situation insuffisante et précaire que son Histoire autant que les erreurs de sa politique contemporaine lui avaient faite ? Le véritable esprit politique, se manifestant par la prévoyance et la justice, ne prescrivait-il pas, ou bien de se résoudre à faciliter à l'Allemagne la constitution d'un domaine colonial propre (dont elle était si ambitieuse, autant par amour-propre bien compréhensible que par nécessité économique), ou bien de lui offrir des assurances et des compensations *stables* — qui eussent pu satisfaire son amour-propre avec ses intérêts — en lui garantissant l'ouverture, sinon des marchés métropolitains, du moins des marchés coloniaux des autres nations ? (Les colonies allemandes s'ouvrant également, bien entendu, au libre commerce international).

Rien ne fut fait dans ce sens, bien au contraire. On conserva un argument quasiment péremptoire aux partis allemands de la ploutocratie, du militarisme et de la guerre; et on contribua ainsi à entretenir et à exacerber l'esprit de conquête de la nation allemande.

Erreurs économiques, imprévoyance et imprudence politiques, conception insuffisante de la justice internationale, de la part de toutes les nations et de leurs gouvernements, telles furent les vraies causes du phénomène catastrophique qui désole l'Europe et l'humanité.

5. La seule politique prévoyante : vivre et laisser vivre.

Est-il trop tard, ou serait-il trop tôt, pour faire un *meâ culpâ* général ? *Errare humanum, perseverare diabolicum.* Au lieu de laisser se poursuivre l'œuvre abomina-

ble et criminelle de ruine et d'extermination, les dirigeants des peuples belligérants n'ont-ils pas, envers Dieu comme envers l'humanité, le devoir de s'employer à les réconcilier dans la Vérité et la Justice ?

Le devoir envers Dieu, car c'est l'association et la coopération des peuples par le moyen des échanges, non leur isolement, leur exclusion réciproque, ni leur suppression ou leur assujettissement, qui sont, de toute évidence, dans le plan providentiel d'accomplissement du progrès humain. L'échange des produits du travail n'est-il pas le phénomène naturel primordial dont dérivent, directement ou indirectement, tous les progrès ? Le devoir envers l'humanité, car les hommes deviendront dignes de connaître la paix des nations, à laquelle ils aspirent, lorsque, sous la direction de chefs éclairés et consciencieux, il leur aura été permis d'acquérir la notion de la solidarité humaine, par le moyen primordial de la liberté des échanges, dont dérivera la multiplication indéfinie des services mutuels. Le devoir envers l'humanité encore, parce que c'est dans ce qu'elle compte de plus beau, de plus fort et de meilleur parmi les hommes, de plus précieux ou de plus utile parmi les choses, c'est-à-dire, dans ce qui fait son légitime orgueil, tout son amour et tous ses espoirs, qu'elle est menacée.

Pourquoi, d'ailleurs, continuerait-on les hécatombes et la multiplication des ruines ? Il est, dès maintenant, infiniment vraisemblable que, quelqu'incalculables sacrifices d'hommes et de choses consentis de part et d'autre, il n'y aura dans cette guerre ni vainqueurs ni vaincus : l'Allemagne, maîtrisée, ne sera, sans doute, pas terrassée; elle ne sera pas réduite à merci. Il faudra, tôt ou tard, « s'arranger ».

Et peut-être vaut-il mieux qu'il en soit ainsi, car jamais la guerre ne sera *définitivement* vaincue par la guerre, — pas plus que l'oppression par l'oppression, l'injustice par l'injustice, le mal par le mal.

Il faudra s'arranger, c'est-à-dire qu'il faudra se résoudre à s'accorder mutuellement des satisfactions aux principales exigences légitimes. Et il faudra s'efforcer de s'arranger définitivement, en vue d'une paix générale et durable.

L'auteur de ces lignes croit avoir montré qu'il serait avantageux et politique d'assurer à l'Allemagne une situation économique plus stable. Il croit aussi avoir démontré qu'il ne peut y avoir de paix permanente que moyennant la pratique d'une politique s'inspirant de la justice économique internationale et « tendant » ainsi vers la liberté commerciale, pour aboutir finalement au libre-échange universel.

Un arrangement pacifiste définitif comporterait donc, en premier lieu, des conventions consacrant la suppression des barrières douanières des pays belligérants — ou tout au moins leur abaissement graduel, avec garantie à tous du traitement égalitaire de la réciprocité. Toutes les autres réformes légitimement espérées ou voulues par les peuples ne pourront être, *utilement*, que les conséquences ou les corollaires d'un juste arrangement économique.

Un tel arrangement douanier s'imposerait également dans le cas, contraire aux probabilités, où cette guerre se terminerait par une victoire ou une défaite écrasante, soit pour l'un soit pour l'autre des adversaires — hypothèse inséparable du sacrifice de 20, 30, 50 millions de vies humaines, sur les champs de batailles, dans les villes et dans les campagnes, par les blessures, les maladies et les privations — inséparable aussi de la destruction d'incalculables richesses artistiques et économiques; et probablement inséparable, hélas ! de l'anéantissement de l'innocente Belgique, ce qui ne sera pas le moindre des crimes européens.

Supposons, en effet, que les vainqueurs imposent aux vaincus un traitement d'inégalité douanière constituant ceux-ci en infériorité économique, et que l'humanité en

revienne ainsi au système de la servitude des peuples, sous une forme moderne. Y a-t-il un homme prévoyant ou, simplement, *sensé* qui s'imagine que l'on puisse réduire *et maintenir* en servitude, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, des peuples dont les uns se composent, dès maintenant, et dont les autres compteront avant un siècle des centaines de millions d'individus ? Il ne se passerait certes pas un demi-siècle, avant que, juste retour des choses ! les opprimés, *à la faveur des dissensions fatales des oppresseurs* — et quelles sont d'ailleurs les alliances qui durent un demi-siècle ? — renversassent les rôles aux applaudissements de tous les peuples restés étrangers au présent conflit et à ses suites.

En se plaçant exclusivement au point de vue des vainqueurs, quels qu'ils soient, la seule politique prévoyante sera celle qui, de tous temps, a été la bonne : être juste; vivre et laisser vivre. A part l'imposition d'une indemnité de guerre adéquate, rien de stable, d'avantageux, et de compatible avec la paix ultérieure, ne pourrait être fait en dehors de l'obligation imposée aux vaincus d'abolir ou de réduire considérablement leurs douanes, en leur accordant le juste traitement de la réciprocité (1).

Si nous avons prouvé que la guerre présente a une origine et une cause économiques, qu'elle ne peut se terminer utilement que par un arrangement économique et que celui-ci pourrait intervenir immédiatement, n'aurons-nous pas prouvé aussi qu'il serait criminel de continuer l'œuvre de ruine et de massacre ? Serait-ce pour obtenir une indemnité de guerre que les Anglais, les Allemands, les

---

(1) Il n'est pas inutile de faire ressortir ce fait, trop perdu de vue par les industriels et les commerçants, que l'abolition des droits d'entrée serait le seul moyen rationnel et efficace de supprimer ce procédé de guerre appliqué à la concurrence industrielle qu'on a appelé le « dumping » et qu'on reproche si justement à l'industrie allemande.

Français exigeraient de nouvelles hécatombes de leurs amis, de leurs fils, de leurs frères, de leurs pères (1) ?

6. La solution du problème européen.

Le système, absurde et contradictoire, autant qu'injuste, de l'isolement et de l'exclusion économiques réciproques des nations, accentué et généralisé pendant le dernier tiers de siècle dans un monde industrialisé à outrance, fut la cause grave, profonde et persistante des dissentiments européens et des redoutables hostilités du présent.

Abolir cette cause perturbatrice sera l'entreprise pacifiste vraiment opérante.

Mais ce serait, sans doute, une œuvre irréalisable, surtout en plein conflit, que celle de débarrasser l'Europe, en une fois, de l'ensemble des obstacles, consistant en lois, restrictions et prohibitions douanières, qui empêchent ses peuples de s'unir et se solidariser, bon gré, mal gré, par un indestructible réseau d'intérêts économiques. A toute entreprise, il faut d'ailleurs un commencement.

Or, en dépit des apparences et des incidents de surface, la question des débouchés coloniaux — de « la place au soleil » — n'a guère cessé d'être au centre des préoccupa-

(1) Il n'est pas déraisonnable de penser que si la guerre devait se terminer par l'écrasement de l'un ou l'autre des deux partis en présence, elle durerait encore trois années, au moins; elle absorberait à peu près tous les capitaux disponibles de l'Europe; il en résulterait des souffrances et des misères inexprimables. Sans doute serait-ce faire injure aux hommes d'Etat que de supposer qu'ils ne comprennent pas que la conséquence assez rapprochée en serait la révolution sociale européenne — à moins qu'il ne reste pas d'hommes pour la faire.... Mais il restera toujours assez d'électeurs pour enlever le pouvoir aux incapables représentants de classes dirigeantes imbéciles. (Novembre 1914.)

tions légitimes de l'Allemagne et de former le nœud des complications.

C'est donc le régime des colonies qu'il faudrait commencer par réformer — tant parce qu'on agirait ainsi sur la cause même des difficultés, que parce que c'est précisément sur la réforme du régime de leurs colonies que les nations s'entendraient le plus facilement et le plus rapidement.

Parmi les hommes politiques français, parmi les économistes de ce pays et aussi dans les milieux industriels et commerciaux, s'est développée, sous l'influence des faits, l'idée que les colonies françaises souffrent de l'étroitesse du régime économique douanier qui leur est imposé. A diverses reprises, cette opinion fut exprimée à la Chambre des Députés, et un président du Conseil put affirmer, sans soulever de protestations, ni même de contradictions, que le régime de la « porte ouverte » devrait être appliqué à toutes les colonies françaises, parce qu'il est vraisemblablement la condition même de leur prospérité. Ce qui est vrai des colonies françaises est vrai de toutes les autres colonies « protégées ».

UNE CONFÉRENCE, A LAQUELLE TOUTES LES NATIONS DU MONDE SERAIENT INVITÉES A PARTICIPER DEVRAIT ÊTRE RÉUNIE IMMÉDIATEMENT (dans un pays neutre et à la faveur d'un armistice qui paraît possible) AVEC LA MISSION DE PASSER ENTRE TOUS LES PEUPLES COLONIAUX UNE CONVENTION OUVRANT LES COLONIES DE TOUS AU LIBRE COMMERCE DE TOUS.

(Les colonies britanniques autonomes, ou « dominions », devraient nécessairement participer à la conférence, et à toutes conventions économiques, en qualité d'Etats indépendants.)

Cette conférence aurait, en outre, à s'efforcer d'aboutir à une seconde convention, par laquelle des nations, en aussi grand nombre que possible, s'engageraient à abaisser graduellement leurs droits douaniers métropolitains.

(Cet abaissement pourrait avoir lieu, par exemple, à raison de 5 p. c. par année, sans que, toutefois, les droits d'entrée dussent « obligatoirement » tomber en dessous de 50 p. c. de ce qu'ils sont actuellement. L'exemple et les résultats se chargeraient du reste. Nous suggérons ici qu'aucune mesure ne contribuerait plus au rétablissement du bon vouloir et de la bonne foi entre plusieurs des nations belligérantes, à la conclusion proche d'une paix durable, aux garanties nécessaires de progrès et bien-être futurs pour l'humanité, que le ferait la réduction immédiate par l'Allemagne de ses tarifs douaniers à 50 p. c. de ce qu'ils sont actuellement, l'Angleterre s'engageant simultanément à continuer sa politique libre-échangiste. Serait-ce trop que d'attendre, en même temps, des Etats-Unis que ceux-ci, de leur côté, adoptent une politique économique internationale plus digne d'une nation civilisée et chrétienne, comme d'un grand peuple, jeune, vigoureux, doté de vastes territoires, les plus riches et les plus généreux du monde entier ?)

Les deux conventions — coloniale et métropolitaine — seraient passées pour une durée d'un siècle (1).

La convention coloniale s'appliquerait non seulement aux colonies présentes, *mais aux colonies futures* — ce qui lui donnerait toute son importance et supprimerait de grands dangers de dissentiments ultérieurs.

L'ouverture des colonies au libre commerce international ne signifierait pas nécessairement l'abolition immé-

---

(1) Il est extrêmement irrationnel et dangereux, et d'ailleurs antijuridique de passer des conventions internationales « ad aeternum », c'est-à-dire, *sans terme*. Ces conventions doivent, comme tous les contrats, être faites pour une durée déterminée *et renouvelable*. Elles auront ainsi une signification plus nette et comporteront un engagement plus formel. Le traité international sans stipulation de durée comporte la restriction mentale du « rebus sic stantibus ».

diate de tous droits douaniers coloniaux, *mais bien l'application immédiate aux trafiquants de toutes nationalités d'un même traitement d'égalité économique sur tous les marchés coloniaux, c'est-à-dire, la suppression des « sphères d'influence », exclusives et privilégiées, et l'adoption d'une égalité complète de tous les droits économiques, ou du système de la « porte ouverte ».* L'Angleterre devrait alors renoncer aux droits préférentiels qui lui sont accordés en Australie, au Canada et dans les Etats de l'Afrique du Sud (elle n'agirait, ainsi, que comme la Hollande qui n'a voulu aucune préférence pour les produits métropolitains dans ses colonies). Par contre, la France, l'Allemagne et les autres nations ouvriraient leurs territoires coloniaux à l'activité britannique — et il s'agit ici de territoires équivalant à quatre fois celui de l'Europe, et où le commerce et l'industrie sont d'autant plus susceptibles de se développer que, comprimés par le privilège, ils sont relativement fort peu importants.

On peut objecter au système de la liberté commerciale, — comme à celui de l'égalité du traitement douanier, — qu'ils pourraient se démontrer défavorables aux intérêts des colonies pauvres, ou moins riches, dont certaines nécessitent des sacrifices constants de la part des métropoles : celles-ci, ne trouvant plus d'avantages ou de compensations *directes* à leurs sacrifices, négligeraient de telles colonies. Mais on conçoit facilement telle clause de la convention coloniale, selon laquelle tout ou partie des dépenses métropolitaines serait réparti entre les nations au prorata du chiffre de leur commerce respectif avec les diverses colonies. Il en résulterait tout naturellement une coopération, avec un contrôle, qui serait la meilleure garantie d'un utile emploi des fonds dépensés et de la bonne administration des colonies les moins prospères.

Un tel système équivaudrait sous tous rapports à l'internationalisation des colonies — sans ses inconvénients

et ses difficultés — et on peut le proposer comme un mode de juste et loyale association ou coopération de tous les peuples à l'œuvre coloniale universelle (1).

Enfin, les deux conventions — coloniale et métropolitaine — seraient le pas décisif dans la voie du libre-

---

(1) Il n'y a aucun doute que l'annexion du Congo fut, à divers points de vue, une erreur. Cette entreprise est ingrate, et trop lourde pour la Belgique. Quelques Belges, parmi lesquels le soussigné, avaient proposé d'internationaliser le Congo, *solution qui était possible alors, parce que l'Angleterre d'abord, la France ensuite, l'eussent très probablement appuyée.* Le système proposé aujourd'hui est très supérieur à l'internationalisation : il offre à la France et à l'Angleterre l'occasion et le moyen de rendre à la Belgique un service, en s'en rendant un à elles-mêmes.

Dès 1908, — à l'occasion de l'annexion du Congo par la Belgique, — le signataire avait indiqué l'internationalisation de tout le Bassin conventionnel du Congo (c'est-à-dire, des Congos belge, anglais, français, allemand et portugais), avec le libre-échange ou la « porte ouverte » dans toutes les colonies du monde, comme les seuls moyens de dissiper les gros nuages amoncelés sur l'Europe. Il proposa à nouveau cette solution des difficultés européennes, en 1910, dans une étude sur « La Belgique et le Libre-Echange », en 1913, dans une brochure sous le titre « Pax Economica » publiée par la *Ligue du Libre-Echange*, de Paris et, en Octobre 1914, dans une lettre ouverte à M. Woodrow Wilson, Président des Etats-Unis, qui fut publiée par le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*.

Simultanément, en Angleterre, l'idée d'introduire le libre-échange dans toutes les colonies du monde, comme condition essentielle d'une solution complète et définitive du problème européen, fut exposée magistralement par E.-D. Morel, au cours de plusieurs livres.

Presque au même moment, des idées similaires (inspirées, semble-t-il, par les incidents marocains) furent mises en avant par deux Américains éminents, M. Jacob Schiff, dans plusieurs déclarations publiques, et le contre-amiral F.-E. Chadwick, en deux écrits prophétiques : « The Anglo German Tension and a Solution » (1912) et « The true Way to Peace », reproduction d'un discours à la vingtième « Lake Mohonk Conference » (1914).

échange universel et de la civilisation industrielle et pacifique.

***

Est-il bien nécessaire de faire remarquer que la grande leçon de justice et de civilisation résultant d'un tel arrangement pacifiste serait de nature à impressionner profondément l'Allemagne, — où malgré tout, les esprits susceptibles de revenir aux conceptions de liberté et de justice restent en majorité, — et à détacher dans sa politique extérieure, comme dans sa politique intérieure, les partis libéraux et démocratiques, ainsi que les éléments clairvoyants de l'industrie et du commerce, des partis de la réaction ploutocratique et de l'impérialisme guerrier ?

Ce n'est pas, nous l'avons dit et redit, mais nous ne craignons pas de le répéter encore, par la force que l'on vaincra définitivement l'esprit militariste et de conquête : ce ne sera que par la pratique de la vérité et de la justice dans la politique internationale.

7. Le cas de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine et des autres nationalités.

L'auteur du présent écrit a eu deux buts : fournir la formule théorique de la paix universelle et permanente — elle se résume en le libre-échange — et la formule pratique, qui en dérive, de l'arrangement pacifiste actuellement désirable, comme étant susceptible de conduire à une telle Paix.

Mais il ne peut s'exposer au reproche d'avoir paru perdre de vue ou laisser dans l'ombre la question qui tient le plus fortement, le plus légitimement, le plus saintement au cœur de ses compatriotes et de leurs amis : celle du sort de la Belgique.

Un « arrangement » s'imposera, avons-nous dit, c'est-à-dire une convention multilatérale formée de justes concessions réciproques. Mais aucune paix, aucun arrangement ne sont possibles — ni désirés, *par aucun Belge* — qui ne comporteraient pas la libération du territoire et la restauration de l'indépendance de la Belgique.

De justes compensations morales et indemnités matérielles seront dues, en outre, à ce peuple, victime et martyr des erreurs et des querelles de ses grands voisins.

Supposons que l'Allemagne, reconnaissant ses erreurs économiques, la non-valeur de sa conception du progrès humain, et ses fautes de politique internationale, déclare accepter l'arrangement pacifiste que nous proposons — et que nous soumettons ici aux hommes d'Etat européens. Supposons que l'Allemagne, déclarant vouloir reprendre sa place au nombre des nations civilisées, s'engage à évacuer la Belgique et à l'indemniser — avec ou sans le concours des autres nations belligérantes. Il ne pourrait y avoir que la France qui y objectât. L'Angleterre ne pourrait évidemment que se féliciter de voir l'Allemagne entrer dans la voie d'une politique économique libérale et conforme d'ailleurs à la sienne propre. La Russie n'a pas de colonies (à moins de considérer la Sibérie comme telle) et il ne paraît pas invraisemblable qu'elle envisage une participation à la convention métropolitaine « facultative » tendant vers plus de liberté commerciale dans l'avenir. Il en est exactement de même de l'Autriche.

Enlisée dans son protectionnisme (oublieuse de la période de prospérité commerciale que lui ont value les traités de commerce du second Empire, plus libéral à ce point de vue que la troisième République), la France pourrait, malgré l'avis de ses hommes politiques les plus éclairés, de ses meilleurs économistes et de ses chambres de commerce les plus autorisées, vouloir maintenir pour ses colonies le détestable régime économique qu'elle leur a imposé, pour leur malheur, pour le sien et pour celui de

l'Europe. Eh bien ! nous n'hésitons pas, en notre qualité de Belge, à proclamer que ce serait là, éventuellement, un acte et une attitude dont le gouvernement et les dirigeants de la France refuseront de se rendre coupables, s'il y a un seul mot vrai dans les protestations de reconnaissance éternelle et sans limite qui ont été exprimés par la France à la Belgique depuis quelques mois. Nous ajoutons que ces protestations n'avaient rien d'excessif, car c'est à deux reprises — après Liége et après Louvain — que la Belgique s'est immolée, *sans aucune obligation, matérielle, morale ou internationale*, et a sauvé la France d'abord, l'Angleterre ensuite, de l'entreprise germanique. Nous osons rappeler à la France et à l'Angleterre qu'elles ont un devoir à remplir : celui de ne négliger aucun des moyens propres à épargner à la Belgique les suprêmes épreuves, *du moment où ces moyens ne portent pas préjudice à la civilisation de l'avenir et si, au contraire, ils la servent.*

Dans l'intérêt de la paix future, la question de l'Alsace-Lorraine doit également recevoir une solution. Il ne faudrait cependant pas perdre de vue, ici, les intérêts légitimes des Alsaciens-Lorrains d'origine allemande, qui forment une fort importante partie de la population de ces contrées. Il y aurait lieu aussi de ne pas oublier que de nombreux Alsaciens-Lorrains, d'origine française, avaient renoncé au retour à la France moyennant de suffisantes et d'ailleurs profondes modifications du statut du Reichsland. Ne peut-on concevoir pour ces provinces un régime d'autonomie *et de neutralité* répondant à tous les intérêts, aspirations e' sentiments légitimes, tant français qu'allemands ?

L'auteur déclare que, dans son esprit, et selon sa conviction, les deux questions — celle de la Belgique et celle de l'Alsace-Lorraine — seront facilement résolues, moyennant l'entente économique qu'il propose et qu'il considère

susceptible de donner à l'Allemagne de grandes satisfactions, légitimement désirées.

Nous ne nous occuperons pas spécialement ici des questions de la Pologne, de l'Italie irrédentiste, des Etats balkaniques, du Bosphore, de l'Asie Mineure. Il est d'ailleurs aisé de se rendre compte qu'aucune d'elles ne pourra être résolue, à l'avantage des populations intéressées, de l'Europe et du monde, par une voie différente de celle que suggère le principe libre-échangiste. De même que les intérêts économiques et fondamentaux de l'Alsace-Lorraine nécessitent que celle-ci continue de libres relations commerciales avec l'Allemagne, de même aussi ceux de la Pologne exigent pareille continuation avec la Russie, et ceux de l'Italie irrédentiste, avec l'Autriche. Les Etats balkaniques ont un besoin absolu de libres relations économiques entre eux et avec leurs grands voisins. Le Bosphore et l'Asie Mineure doivent être ouverts au commerce du monde entier. Ce ne seraient donc pas des règlements satisfaisants, ni définitifs, que ceux qui sacrifieraient les intérêts fondamentaux de ces contrées à des combinaisons artificielles ou à de vaines considérations de « grandeur », de « gloire », de « puissance » nationales, de la part des grands pays en guerre (1).

Il y a lieu de faire ressortir, ici, qu'en thèse générale, la liberté du commerce international facilitera et favorisera puissamment la solution des questions complexes et

---

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur les problèmes que soulèvent le canal de Panama, le canal de Suez, même le canal de Kiel et, par-dessus tout, le détroit de Gibraltar. Nous nous limiterons à cette expression d'opinion : tôt ou tard, ces questions créeront une nouvelle situation internationale intolérable et impossible, qui sûrement dégénérera en guerre, si le principe libre-échangiste n'est pas reconnu désormais comme fondamental dans les relations et la politique internationales. Toutefois, s'il en était ainsi, la fortification, ou l'occupation militaire, de ces parages apparaîtraient bientôt comme des anachronismes.

délicates auxquelles donnent lieu les affinités ethniques. Quel intérêt les peuples auraient-ils à se constituer en grands empires, s'étendant sur de nombreuses populations et de vastes territoires, s'ils étaient assurés de ne plus avoir à se combattre entre eux, ou à combattre d'autres peuples, un état de civilisation industrielle supérieure leur donnant désormais l'assurance de pouvoir faire librement, entre eux et avec ces peuples, le commerce des choses aussi bien que le commerce des idées ? Quelle raison leur resterait-il alors de se refuser à détendre ou à supprimer les liens d'une dépendance restée ou devenue antipathique ?

L'esprit de conquête et de domination doit être supprimé et détruit par l'abolition de ses motifs. Avec la liberté du commerce, les peuples se rendraient compte bientôt que tous les avantages qu'ils cherchaient dans les extensions de territoire, dans la conquête, dans la domination d'autres peuples, ils les trouvent, sans les risques ni les inconvénients, dans la stabilité et la sécurité des relations internationales. C'est sous ce régime seulement que pourront être définitivement reconstituées ou conservées ces « nationalités naturelles », dont les aspirations sont parmi les plus légitimes et les plus respectables qui se manifestent à notre époque, et dont le principe, comme l'a lumineusement démontré Novicow (*La question de l'Alsace-Lorraine*) est au fondement de l'ordre tant international que social.

8. Le traitement logique des questions du désarmement et de l'arbitrage international.

Une étude de la question européenne ne peut passer sous silence la question des armements, au sujet de laquelle il est sans doute permis de faire remarquer que c'est une extraordinaire illusion, sinon une inconcevable ineptie, de penser que par la suppression des armées on

aurait supprimé la Guerre et que pour assurer la paix il faut commencer par supprimer les armées. La vérité — vérité de simple bon sens — n'est-elle pas que, pour pouvoir supprimer les armées, il faut, d'abord, supprimer la guerre, c'est-à-dire, créer la sécurité internationale ?

Traitée contrairement à la logique, la question du désarmement, ou de la simple limitation des armements, est d'une complexité inextricable et susceptible de soulever les plus périlleuses difficultés, non seulement entre les belligérants en voie d'arrangement pacifiste, mais aussi entre ceux-ci et les neutres — et entre les nations alliées, dans le présent ou dans l'avenir. Mais elle se résoudrait facilement, par voie de convention, ou peut-être tout naturellement, du moment où on l'aborderait logiquement. Cette question ne peut évidemment que succéder à celle de l'organisation de la sécurité internationale, qui se confondra, de plus en plus avec la sécurité économique, à mesure que l'humanité achèvera son passage de la civilisation militaire à une civilisation industrielle vraie. Le désarmement sera la conséquence logique et naturelle de l'établissement de la sécurité économique internationale.

Il en sera de même de la conciliation et de l'arbitrage internationaux obligatoires qui deviendront alors acceptables et seront tout naturellement acceptés.

9. Conclusion : Une paix naturelle et stable doit être une « Pax Economica ».

Les hommes d'étude, les hommes d'Etat et les pacifistes ont beaucoup trop perdu de vue que l'évolution du progrès humain n'a pas cessé d'être de plus en plus influencée par les conditions économiques de chaque époque. L'art politique devra désormais s'inspirer davantage des données de l'Economie, qui est la science des rapports

économiques conformes à la nature et la force des choses, c'est-à-dire, respectueux de la vérité et de la justice de la Nature. Partie intégrante de la Nature, c'est fort justement que l'humanité est dominée dans son évolution et son Histoire par des lois naturelles, qui se confondent avec les Volontés Providentielles. Parmi les lois naturelles, celles de l'Economie — fondement moral réaliste de la vie des individus et des peuples — sont les plus importantes à observer dans la politique si on veut éviter les secousses et les heurts qui bouleversent périodiquement les sociétés et les empires.

L'humanité d'Europe semble être arrivée au tournant décisif de son Histoire. Des progrès d'une rapidité excessive, anormale, réalisés dans le domaine utilitaire, qui ne furent pas équilibrés par d'indispensables progrès correspondants dans le domaine moral et politique (déséquilibre dont il est possible de préciser la cause première : une erreur économico-juridique) lui avaient créé un état de choses, social et international, entièrement factice, dont l'instabilité et la fragilité étaient extrêmes. Dans l'ordre des rapports internationaux, la volonté d'une faction, le mécontentement d'un monarque, l'imprudence d'un ministre, l'excès commis par une foule, étaient suffisants à faire osciller de façon inquiétante le formidable « équilibre européen » et à mettre en péril une civilisation apparemment fort « avancée », qui n'était que « de fortune ». A ce monde socialement et internationalement inconsistant, il faut donner de la cohésion, de la stabilité et de l'unité, dans les fondements et dans la structure.

Nous n'avons pas à traiter ici le problème social ; c'est le problème international qui nous presse. Or, quoi qu'aient pu en penser les politiques et les pacifistes, la conservation des frontières économiques (conséquence directe du déséquilibre des progrès utilitaires et philosophiques) fut l'obstacle principal à l'accomplissement de l'unité intellectuelle, morale et sociale de l'Europe occi-

dentale. La confédération européenne, que certains rêvent, ne serait possible, on l'admettra, que moyennant la suppression des frontières douanières; mais, celles-ci supprimées, la fédération *politique* des Etats de l'Europe devient inutile. L'occasion se présente, unique et fugitive, de jeter les premiers fondements libre-échangistes d'une association *coopérative* des nations européennes, qui marquerait le début d'une ère de progrès économiques et sociaux sans limites, en même temps que l'avènement de la Paix Universelle.

Les Romains avaient conçu l'idée et l'espoir d'une *Pax Romana* définitive. Les empereurs de la Germanie médiévale et moderne ont nourri l'ambition, dans laquelle ils ont entretenu leurs peuples, d'une *Pax Germanica.* Sans doute, nombre d'amis et d'admirateurs de l'Angleterre souhaiteraient-ils ardemment une *Pax Britannica.* Mais la Vérité et la Justice, éternelles forces-sœurs et maîtresses impérieuses des hommes, ne s'accommoderont jamais pour eux que de la *Pax Economica.*

LONDRES, novembre 1914.

P. S. — Des amis m'ont dit : Vous expliquez (sans d'ailleurs vouloir les justifier) l'attitude et les actes de l'Allemagne par des considérations et des raisons très justes. Mais les Allemands eux-mêmes ne les ont jamais invoquées.

Je réponds : il est assez probable, en effet, que les Allemands ont eu le « sentiment » de leur situation, sans bien la raisonner. Mon but est de les amener à la bien comprendre, parce que ce sera le seul moyen de les convaincre du vrai remède à y apporter.

L'avenir colonial de l'Allemagne dépend du libre-échange, qui lui permettra d'acquérir des colonies, qui resteront ouvertes à tous les peuples, et aussi de coopérer avec d'autres peuples dans le développement

colonial général, par le moyen que j'ai indiqué (pages 63 et 64).

Il est probable que protectionnisme, militarisme et guerre sont états de choses réciproques et correspondants; mais il est certain que le libre-échange, l'industrialisme et la paix sont *nécessairement* concomitants.

Une nation qui fonde son idéal de prospérité croissante sur la ploutocratie, les activités militaires et les conquêtes a peut-être un intérêt éphémère à être protectionniste. Mais les nations qui prennent pour idéal le développement des industries, du progrès social et la paix intérieure et extérieure, ont certainement un intérêt définitif à adopter le libre-échange.

LIVRE III

LA MORALE ET L'ÉCHANGE INTERNATIONAUX

---

1. Le fondement économique de la morale internationale. — 2. La justice économique internationale. — 3. Le point de vue de l'utilité économique. — 4. Le droit international. — 5. Les « lois de la guerre civilisée ». — 6. Le désarmement et la liberté des mers. — Sur la neutralité. — 7. La diplomatie, le « contrôle démocratique », l'arbitrage international et le « Grand Conseil Supernational ». — 8. Le problème des nationalités. — 9. Les guerres modernes et la paix. — 10. La morale internationale de l'échange. — 11. Conclusion : La fatalité naturelle de l'échange international. — Envoi.

Les droits économiques sont, pour les peuples comme pour les individus, les droits naturels primordiaux.

La liberté économique est la liberté fondamentale. La justice et la moralité économiques sont la justice et la moralité fondamentales.

On ne conçoit de moralité internationale que dans la coopération internationale. Or, l'échange international des services économiques est la coopération internationale fondamentale.

Un idéalisme politique sain et digne de ce nom se préoccupe, avant tout, des besoins économiques des peuples.

LA MORALE ET L'ÉCHANGE INTERNATIONAUX (1).

On ne conçoit pas que des relations harmonieuses et pacifiques puissent être entretenues par des individus, ou des collectivités, dépourvus de morale. La concorde et la paix entre les peuples ne peuvent être que le résultat de la connaissance et de la pratique des principes de la moralité internationale. Celle-ci ne consistera pas en la mise en œuvre par les nations de moyens artificiels, propres à maintenir entre elles une paix précaire, — mais bien en l'absence de motifs et de désirs de guerre, condition nécessaire d'une paix naturelle et stable. Aucune « alliance », ni « entente », aucun équilibre des puissances, aucune diplomatie, aucun traité, ni aucune ligue ou société des nations, aucune organisation ou institution politique, quelque perfectionnées qu'on puisse les supposer, ne peuvent tenir lieu de moralité dans les relations internationales.

L'auteur des quelques considérations qui suivent s'attachera à montrer que, de par la nature des choses, la coopération économique des peuples est le principe fondamental de la morale internationale. Il s'efforcera d'établir rationnellement, sans avoir recours aux arguments de fait qui doivent se présenter à l'esprit, que

(1) Novembre 1915. — *Journal des Economistes*, reproduit en brochure par la *Ligue du Libre-Echange*, de Paris. Traduit et publié en anglais, avec une introduction par le Right Hon. Lord Courtney of Penwith, par George Allen and Unwin, Londres.

l'humanité se trouvera désormais de plus en plus redoutablement confrontée avec cet inflexible dilemme : liberté du commerce international, — ou conflits de gravité croissante, entre les peuples les plus puissants et les plus avancés.

1. Le fondement économique de la morale internationale.

Les intérêts économiques des hommes sont leurs intérêts primordiaux. Leurs relations économiques sont leurs relations fondamentales. Il en est ainsi dans la vie des individus et des groupements au sein des collectivités nationales. Il en est ainsi également dans la vie des nations au sein de la société internationale. L'économie est nécessairement à la base de toutes les politiques. La politique économique nationale est la politique nationale fondamentale. La politique économique internationale est la politique internationale fondamentale.

Toute politique doit s'inspirer de la morale, et la morale ne peut, elle-même, se passer du fondement économique. Le romantisme des idées et des mœurs engendre une politique romantique. Une politique positive ne peut procéder que des principes de la morale positive. Ceux-ci dérivent de la nature des choses, c'est-à-dire de l'interprétation rationnelle des phénomènes moraux naturels. La morale positive est une morale naturelle. Or, la morale naturelle primordiale, c'est celle qui se manifeste dans les relations économiques des hommes, dont résulte la satisfaction de leurs besoins physiologiques et vitaux : car l'esprit de l'homme n'est libre, ses facultés intellectuelles et ses aspirations supérieures ne pourront s'épanouir que pour autant que ces besoins aient d'abord reçu satisfaction. La « morale économique » apparaît comme fondamentale pour toutes les activités et relations : individuelles, sociales, nationales, internationales. Elle est l'in-

dispensable condition de l'harmonie des rapports privés et politiques.

Pour concourir à l'harmonie des relations des peuples, la politique internationale doit s'inspirer, positivement et primordialement, de la morale économique internationale. Celle-ci se manifestera par la pratique de la *justice* dans les relations économiques des peuples, c'est-à-dire dans la gestion politique des intérêts économiques internationaux. Il n'a pas cessé et il ne cessera pas de devoir en être davantage ainsi à mesure des progrès des sciences physiques et des arts techniques ainsi que du développement des industries et des moyens de communication, progrès et développement qui tendent à rendre les intérêts économiques des peuples de plus en plus interdépendants et solidaires.

2, La justice économique internationale.

Par quoi la justice doit-elle se caractériser dans la gestion des intérêts économiques internationaux ?

La notion de justice passe pour être, en elle-même, indéfinissable. C'est, pensons-nous, parce qu'on en a toujours cherché la définition dans l'idéal ou dans l'abstrait. Cherchons-la dans la nature des choses.

Pour avoir chance de concevoir d'abord, de définir ensuite, la justice dans son essence, il faut commencer par se demander ce qu'en a pu être l'origine parmi les hommes. Or, le concept de justice n'a pu s'introduire ou se former graduellement dans le cerveau des humains que lorsqu'ils sont entrés en relations autres que celles de la force — c'est-à-dire, lorsque le besoin qu'ils ont les uns des autres a commencé à se satisfaire par des échanges de choses et de services. L'origine du sentiment et de la notion de justice dans les rapports humains est dans le phénomène naturel et divin de la division du travail et de l'échange des produits et des services du travail. La justice

est née de la nécessité d'évaluer les choses et les services plus ou moins librement échangés, et d'accepter leur équivalence, au moins approximative. Le sentiment et la notion de justice se sont développés, perfectionnés et élevés à mesure que devenaient plus complexes et plus libres la division du travail ainsi que l'échange des choses et des services intellectuels et moraux auquel celle-ci donnait lieu. La justice apparaît fonction directe de la liberté du travail et de l'échange. Le droit naturel et la morale positive ont comme origine et conserveront pour principe fondamental la liberté de se rendre, par le travail et par l'échange, de mutuels services. Cette liberté primordiale, susceptible, sous les formes diverses de la coopération et de la solidarité, d'entraîner l'affranchissement de toutes sujétions et oppressions de l'homme par l'homme, reste le critère essentiel de la justice dans les relations humaines.

La justice dans la gestion des intérêts économiques internationaux doit se caractériser essentiellement par la liberté des relations d'échange entre les peuples.

Le phénomène de la division du travail et de l'échange est l'origine et le moyen de tous les progrès économiques. L'importance morale de ce phénomène ne le cède pas à son importance économique. La justice essentielle, consistant en la liberté de se rendre des services mutuels, fournit le fondement nécessaire et suffisant de l'harmonie des rapports. Il en est ainsi au sein des nations. Il en sera de même entre les nations.

Pourquoi les individus formant une nation vivent-ils généralement en paix les uns avec les autres, sans l'intervention d'une force légale ? C'est parce qu'une règle de justice et de moralité opère entre eux. En quoi consiste-t-elle essentiellement ? En la reconnaisance à tout citoyen de la liberté de travailler et, par ce moyen, de rendre aux autres des services (matériels, intellectuels, moraux, spirituels) en même temps que d'être lui-même le bénéfi-

ciaire de pareils services. C'est-à-dire, que cette règle de justice et de moralité consiste en la reconnaissance générale des droits de produire et d'échanger. Supposons que les individus formant une nation s'opposent mutuellement des obstacles à leur liberté de produire et d'échanger : le résultat inévitable et immédiat n'en serait-il pas la discorde profonde et les conflits ? Vrai des rapports individuels au sein d'une nation, ceci est vrai également des rapports des individus d'une nation avec ceux d'autres nations, ainsi que des relations collectives ou politiques des Etats.

La première et fondamentale manifestation de la justice et de la moralité dans les relations est « naturellement » la liberté d'échanger les objets matériels, nécessaires aux besoins physiologiques. Cette remarque est applicable aux échanges internationaux. Les intérêts matériels représentés par les industries et le commerce fournissent, d'ailleurs, jusqu'ici, le seul terrain positif des relations internationales, c'est-à-dire, le seul possible terrain d'une justice et d'une morale internationales positives. Les intérêts psychologiques, c'est-à-dire intellectuels et moraux, ne pourraient prendre utilement une importance et une influence dominantes dans la politique internationale, que lorsque les intérêts physiologiques fondamentaux bénéficieront d'une politique internationale satisfaisant à la morale et à la justice. (Il n'est pas sans utilité de faire observer que les échanges physiques sont indispensables aux échanges intellectuels et moraux, puisque ceux-ci nécessitent un support matériel — papier, matière d'art, monnaie ou présence de l'homme. La suppression des échanges et communications physiques entraînerait la suppression des services et échanges psychiques. La tolérance internationale appliquée à ceux-ci a dû nécessairement s'accompagner de la tolérance à l'égard de ceux-là. Les entraves aux échanges matériels procèdent d'un esprit redoutable, capable,

pour atteindre ses fins égoïstes, de fournir un concours bienveillant aux pires des réactions, en favorisant l'isolement, la tyrannie, les injustices et provoquant ainsi les conflits, intérieurs et extérieurs.)

Constatons, enfin, que ce sont les relations primordiales et fondamentales de liberté et de justice économiques pratiquées au sein des collectivités nationales qui, en permettant le développement indéfini d'intérêts matériels communs, forment le substratum réaliste, concret, solide, de l'unité morale, juridique et politique des nations. Pareilles relations de liberté et de justice instituées entre les peuples seront susceptibles de fournir le même indispensable substratum et d'assurer le même progrès unitaire dans l'ordre international.

La politique des peuples adéquate aux conditions naturelles de l'harmonie de leurs rapports sera celle qui, s'inspirant de la morale et de la justice économiques, instaurera la liberté des industries et du commerce au sein de la société internationale.

3. Le point de vue de l'utilité économique.

Conforme à la morale économique internationale, la liberté des industries et du commerce répond-elle aussi à l'utilité économique nationale ? Question élémentaire, sans doute, et s'écartant quelque peu du cadre de la présente étude, mais que nous croyons, cependant, ne pouvoir nous abstenir d'examiner brièvement ici.

Nous ne nous étendrons pas en considérations économiques sur les mérites du libre-échange et les défauts du protectionnisme.

S'imaginer qu'en entourant un pays de barrières, et en l'isolant ainsi du restant du monde, on l'enrichit; croire qu'il est de l'intérêt d'un pays de produire lui-même, fût-ce à grand'peine et à cher prix, les choses qui lui sont nécessaires et que l'étranger produit facilement et offre

à bon marché; ignorer que les services s'échangent contre les services et que, normalement, les importations se règlent par les exportations; ne pas comprendre que, lorsque les négociants d'un pays importent des marchandises d'autres pays, c'est parce qu'il se produit avantageusement dans leur pays des marchandises à exporter et échanger contre les produits avantageux des autres pays : que le commerce international est, par conséquent, un échange international d'avantages naturels et de services; ne pas voir que les bénéfices supplémentaires que vaut le protectionnisme aux industries d'un pays sont une spoliation légale opérée sur les consommateurs de ce pays et une prime à l'incompétence et au parasitisme industriels, représentées par un travail supplémentaire ou une privation de la nation au profit exclusif des entrepreneurs d'industrie : en vérité, croire, ignorer ou ne pas comprendre cela, suppose erreurs ou lacunes qui, nous en sommes convaincu, ne se rencontreront pas chez ceux auxquels s'adresse le présent écrit.

Nier les bienfaits de l'échange — et, conséquemment, de la liberté de l'échange — c'est, en somme, nier les avantages de la division de travail (inséparable de l'échange) et l'accroissement de productivité qui en résulte. C'est, par conséquent, nier l'évidence. Un pays qui veut « se suffire à lui-même » doit se résigner à moins de productivité et moins de richesse relatives. S'il continue à prospérer et à s'enrichir, ce sera par l'effet de certains avantages naturels, par l'intelligence et le labeur de ses habitants, et par le libre-échange intérieur, mais *malgré* le protectionnisme à l'égard de l'extérieur.

Un pays est riche par la quantité, la qualité, le bon marché et la variété des articles de consommation qui se trouvent à la disposition de ses habitants, quelle que puisse être l'origine de ces choses — produits indigènes ou produits de l'étranger obtenus par échange contre des produits indigènes. A pareille richesse, la vo-

lonté d'un pays de produire soi-même toutes choses qui lui sont nécessaires, ne peut, de toute évidence, être qu'un obstacle. S'il était avantageux à un pays de se suffire, pourquoi pas à chaque province, à chaque région, à chaque village ?

Faut-il ajouter que les droits de douane représentent le plus mauvais et le plus épuisant des moyens fiscaux, puisque lorsque l'Etat prélève, par ce moyen, un impôt de 1, les industriels du pays prélèvent 2, 5, 10, ou plus ? Plus les droits douaniers sont élevés, plus la recette de l'Etat est faible (par suite du faible volume des importations) et plus l'impôt prélevé par les industriels sur les consommateurs est élevé (par suite de l'élévation du prix de leurs produits) ; plus aussi, par suite de la cherté générale, les dépenses de l'Etat subissent un accroissement, pouvant aller jusqu'à absorber la plus grande partie du produit des douanes. Les tentatives de créer aux Etats des ressources importantes par le moyen douanier sont donc condamnées à échouer. Elles aboutiront d'ailleurs à la révolution.

Il est utile de faire observer encore, au point de vue de l'objet spécial de cette étude, que :

1° Le protectionnisme douanier (agissant concurremment avec les syndicats, cartels et trusts, formés en vue de porter les prix de vente au maximum, en tenant les productions et, par conséquent, les salaires au minimum) affaiblit le pouvoir d'achat et de consommation de la nation tout en multipliant avec abus et excès les capitaux aux mains des entrepreneurs d'industrie. Pour trouver à ces capitaux des emplois rémunérateurs, ceux-ci sont dès lors obligés de rechercher, avec avidité, les placements dans les pays nouveaux; d'où, de la part des pays vieux, le besoin excessif d'expansion coloniale; ce colonialisme protectionniste sera toujours agressif;

2° Du protectionnisme dépend ce système industriel et commercial, appelé *dumping,* consistant à vendre sur les

marchés extérieurs à bas prix, parfois en dessous du prix de revient, en sacrifiant une partie des bénéfices excessifs réalisés sur le marché intérieur. Par le moyen de tarifs de transport spécialement réduits et de primes d'exportation, ou autres — le tout prélevé sur le produit des douanes, c'est-à-dire sur les consommateurs nationaux — les Etats s'associent à ce système de concurrence internationale immorale, agressive, belliqueuse;

3° Observons, enfin, que la division du travail et l'échange sont facteurs nécessaires des possibilités de production et de consommation croissantes pour les deux échangeurs. L'influence du protectionnisme ne se traduit pas seulement en empêchements à l'échange. En entravant aussi la division internationale du travail, il diminue la productivité et le pouvoir de consommation de toute l'humanité. L'injustice et l'immoralité d'une nation qui met des obstacles à la liberté des échanges, ne résident pas seulement en ce qu'elle se cause à elle-même des privations et des souffrances, mais aussi, et surtout, en ce qu'elle inflige les mêmes maux, dans des mesures variables, à toutes les autres nations.

4. Le droit international.

Tous les progrès humains, matériels, intellectuels et moraux, dérivent directement ou indirectement de la division du travail et de l'échange. Si la loi naturelle de la division du travail et de l'échange cessait de s'accomplir, l'humanité serait vouée au retour à l'état le plus primitif, aussitôt après épuisement des provisions actuelles. On ne peut, d'ailleurs, pas plus concevoir la société sans ce phénomène naturel, que celui-ci sans la société. Il est le phénomène social originel et ne cessera d'être au fondement de la civilisation. Toute entrave à son accomplissement est une entrave au progrès. Sous peine de souffrir et de faire souffrir, les peuples ne peuvent lui opposer

l'obstacle de leurs frontières politiques. De par la nature, la logique et la force des choses, l'ordre social, l'ordre international, la civilisation sont dominés par une loi de liberté et de justice économiques.

Le code des rapports juridiques des peuples ne peut évidemment supprimer la fatalité naturelle qui s'attache au phénomène de la division du travail et de l'échange dans les rapports internationaux : le droit international ne pourrait impunément méconnaître la morale internationale primordiale et ignorer la justice internationale dans sa manifestation la plus essentielle. Tout effort en vue d'instaurer un droit international sous le régime de l'isolement et de l'exclusion économiques réciproques des peuples est condamné à échouer comme procédant de l'opposition aux voies naturelles d'accomplissement de la volonté suprême de progrès et d'harmonie. La possibilité de codifier les rapports internationaux en des lois souveraines et définitives réside fondamentalement en la liberté des industries et du commerce internationaux. Sur cette liberté et sur cette justice réalistes viendront s'étayer et s'étager les principes de liberté morale et de justice supérieure qu'il est réservé au droit international de consacrer.

Le droit international prendra son fondement dans la justice internationale naturelle, signifiant liberté économique internationale, ou restera à l'état de doctrines stériles et précaires.

Au surplus, il ne peut y avoir de droit conventionnel vrai que celui prenant raison et valeur dans le droit naturel. Il n'y aura jamais de droit international solide et stable que celui dérivant d'un droit naturel international. Si la constitution de la collectivité des hommes en groupements nationaux est un fait naturel, il doit nécessairement exister un droit international naturel. Il ne s'agit que de le découvrir.

On ne peut, certes, concevoir l'existence d'un droit naturel qu'entre des entités — individus ou groupements —

dont les relations sont naturelles : ce n'est donc qu'entre des nations entretenant des relations naturelles qu'il peut y avoir un droit international naturel. Et ce sont les relations économiques — qui sont fondamentales — qui doivent, avant tout, et de toute nécessité, être naturelles.

Or, ces relations fondamentales sont artificielles entre des peuples qui s'isolent et s'excluent réciproquement : la diversité avec laquelle sont répandues et dispersées les richesses dans les différentes régions du globe — de telle façon que chaque nation a en abondance, ou parfois en surabondance, des choses dont les autres n'ont pas suffisamment, ou manquent totalement — et l'interdépendance ou *solidarité naturelle* qui en résulte, ne démontrent-elles pas qu'il est dans les nécessités et dans le plan naturels du progrès que les peuples se rendent mutuellement service par l'échange ? L'accomplissement du phénomène de la division du travail et de l'échange peut-il donc cesser ou se trouver entravé aux frontières politiques des peuples ? Certainement, non. Les lois humaines doivent se borner à consacrer « les rapports qui dérivent de la nature des choses » L'établissement de frontières économiques — les frontières politiques se justifiant nécessairement par le fait des nationalités — est un attentat contre l'ordre et le droit naturels internationaux et sera châtié par l'impossibilité d'édifier entre les peuples un droit définitif et souverain susceptible d'assurer entre eux l'harmonie et la paix.

L'édifice juridique international se fissurera et s'écroulera tant qu'il ne sera pas établi sur le fondement réaliste, concret, monolithique des intérêts économiques solidaires de peuples vivant sous le régime du droit naturel international de la liberté des échanges.

5. Les « lois de la guerre civilisée ».

La notion de loi, ou de droit, et celle de guerre s'excluent — de même que celles de guerre et de civilisation.

La guerre est la suppression entre les peuples du régime du droit et des lois, auquel vient se substituer celui de la force — dont l'arbitraire ne sera limité, *en fait*, que par des considérations d'opportunité ou d'intérêt étrangères au droit, ou par la crainte des représailles de la force adverse. Comment peut-on, d'ailleurs, parler d'un régime de droits et de « conventions humanitaires » entre des peuples qui se massacrent mutuellement la fleur de leur humanité et dont l'objectif est de s'anéantir l'un l'autre ? Entre eux, le *salus populi suprema lex* finira fatalement par être appliqué dans sa forme la plus tragique et la plus absolue, sans aucune considération de droits, lois ou conventions quelconques. Le « droit de la guerre » est une conception entièrement artificielle et contradictoire.

Quant à l'expression de « guerre civilisée », elle est vide de raison et même de sens. Déchaînement de la force brutale organisée, manifestation suprême de la violence humaine, la guerre revêt au degré le plus net et le plus accentué les caractères de la barbarie. Vouloir civiliser la guerre n'est rien moins que vouloir civiliser ce qui supprime la civilisation. Ce sera avec étonnement que l'on parlera dans les temps futurs de l'effort des juristes du dix-neuvième siècle, renouvelé des anciens, en vue de « légaliser » l'œuvre internationale de destruction et de « civiliser » l'entretuerie humaine, sous le nom de « droit des gens » (1).

On ne peut trouver de l'impossibilité de civiliser la guerre de preuve plus péremptoire et plus frappante que celle offerte par les « manuels de guerre » des nations qui la considèrent comme une œuvre honorable et même civilisatrice — sinon « éducatrice ». Loin d'avoir intérêt

---

(1) Que si l'on attachait au terme « guerre civilisée », la signification de « guerre entre nations civilisées », nous demanderions si des nations qui ne sont pas encore parvenues à supprimer entre elles le fait de guerre ont le droit de se qualifier civilisées.

à discréditer la guerre, ces nations en auraient un à la revêtir, s'il était possible, d'un caractère de noblesse. Or, ce sont ces nations qui lui font le code le plus brutal et le plus démoralisant. C'est là, sans aucun doute, la logique vraie de la guerre. L'emploi des appareils les plus traîtres et les plus brutaux, des tactiques les plus lâches (opposer la force la plus grande possible à la plus faible possible), le recours aux stratagèmes les plus perfides, aux moyens de succès, *quels qu'ils soient,* tels sont *et seront de plus en plus* non seulement l'art, mais aussi la seule possible « morale de la guerre ». C'est que, si elle n'a jamais été un sport, ni un tournoi, la guerre a cessé d'être une sorte de duel entre des armées, des chevaliers et des rois pour régler des questions d'importance relative. La guerre est devenue un combat pour l' « être ou ne pas être » entre des peuples. Tel est l'aboutissement d'une civilisation qui, n'ayant pas connu (pour une raison à exposer) l'équilibre compensateur des progrès de la philosophie et de l'utilitarisme a été incapable de se placer dans les conditions naturelles de la paix.

Les guerres deviendront plus ignobles, plus ruineuses en hommes et en choses, et plus générales, à mesure du progrès des sciences exactes, des arts techniques et des industries, à mesure aussi du développement des moyens de communication et des besoins mutuels des peuples. Ce ne sera qu'en supprimant la guerre par des progrès correspondants de la philosophie économique et politique et de l'éthique internationale, que les hommes parviendront à se soustraire à l'horreur et aux calamités fatalement croissantes des guerres.

Les tentatives de réintroduction de « règles de chevalerie » ou, simplement, d'introduction de plus de « légalité » dans les guerres ne peuvent s'expliquer que de la part d'hommes dominés soit par l'idée de la noblesse des armes et de la puissance militaire, soit par le préjugé de l'inéluctabilité naturelle de la rencontre et de l'entremas-

sacre périodique des peuples. Elles sont un témoignage d'infériorité intellectuelle et morale. Tendant à rendre les guerres plus douces, plus supportables, — sinon même sympathiques, — ces efforts, comme tous ceux procédant du sentiment et non de la raison, sont humanitaires quant à l'inspiration, mais seraient antihumanitaires quant au résultat. Il s'agit, non pas d'entourer la guerre d'une sorte d'estime, ni d'en pallier les effets indirects, mais d'en découvrir, haïr et supprimer les causes, afin de pouvoir la supprimer elle-même.

Sans insister ici sur ce que : 1° tout contrat ou traité par lequel les parties contractantes stipulent des engagements compromettant leur existence est immoral et, par conséquent, nul en droit; 2° toute convention réglementant la violence et la tuerie est un défi à la morale et un non-sens juridique; sans insister, ici, disons-nous, sur ces arguments décisifs de principe juridique (1), nous concluons que « les lois de la guerre », civilisée ou non, sont une institution sans fondement, le chimérique produit de la seule volonté humaine. S'il pouvait y avoir un « droit de la guerre », il ne pourrait prendre origine et force que dans le *droit naturel de la guerre,* que, dans son *De jure belli ac pacis,* Hugo Grotius définit comme suit : *omnia licere in bello quae necessaria sunt ad finem belli* (2).

(1) Nous pourrions y ajouter : 3° tout contrat, international ou autre, ne stipulant pas de durée et de terme est nul, *en fait,* puisque, ne pouvant être éternel ou engager à titre perpétuel, il peut être dénoncé à tout instant par l'une quelconque des parties contractantes. Un contrat sans stipulation de durée suppose d'ailleurs le « rebus sic stantibus ». Le régime de la pérennité est donc celui de la parfaite instabilité contractuelle.

(2) La distinction même entre combattants et non-combattants qui est un des *leit-motiv* du « droit de la guerre » ne repose sur aucun fondement de vérité — sauf pour ce qui concerne les enfants — puisque tout le monde, hommes et femmes, participe directement ou indirectement à un titre quelconque à la guerre. Quant aux enfants, il va de soi qu'on ne peut invoquer leur

Le combat pour la survivance est la loi naturelle de tous les êtres privés de morale; elle reste celle des individus et des collectivités appartenant à des milieux où subsiste une morale inadéquate — état de choses dont la solidarité naturelle fera peser la responsabilité et les conséquences sur tous. La guerre est, sinon un fait criminel ou immoral, du moins un phénomène causé par l' « amoralité », c'est-à-dire, par l'ignorance des lois morales naturelles qui doivent présider aux relations internationales. Les volontés et les conventions des hommes ne pourront jamais faire que ce qui est immoral, ou amoral, soit moral. La logique et la force des choses empêcheront même d'y introduire une trompeuse soi-disant moralité. Il ne sera permis aux hommes que de remplacer, par l'étude, la connaissance et la pratique de la morale, l'état de choses amoral par un état de choses moral. Telles sont la logique et la loi. Il n'y aura jamais, autrement qu'à l'état de conceptions creuses et d'écritures stériles, des lois, une morale et un droit internationaux de la guerre. Il n'y aura jamais que des lois, une morale et un droit internationaux de la paix (1).

---

présence pour s'en faire un bouclier protecteur. (Le fait-on dans le cas d'une ville assiégée? Pourquoi le ferait-on pour un pays assiégé, — comme le sont tous les pays en guerre?) *La vraie protection des petits, c'est la moralité des grands*. Là est le vrai devoir à leur égard.

(1) Le directeur du *Journal des Economistes* nous signale que dans son *A B C ou Dialogue entre A B C*, Voltaire exprime sur le « droit de la guerre » (11e entretien) des opinions fort semblables à celles que nous venons d'exposer. A (Voltaire) dit dès le début du dialogue : « Le droit de la paix, je le connais assez, c'est de tenir sa parole et de laisser les hommes jouir des droits de la nature; mais pour le droit de la guerre, je ne sais ce que c'est. Le code du meurtre me semble étrange et imaginaire. On nous donnera bientôt la jurisprudence des voleurs de grand chemin ».

Nous voudrions encore, au sujet des « lois de la guerre civi-

6. Le désarmement et la liberté des mers.

Les armements, et même la « concurrence des armements », ne sont pas « cause » de guerres. Ce ne sont que conséquences du danger de guerre, c'est-à-dire, de l'amoralité internationale. Ils ne pourront évidemment disparaître qu'avec l'insécurité internationale, c'est-à-dire, par l'intervention de la morale internationale.

L'homme en danger et non protégé ne peut que s'armer. Il en est de même des nations. Entourez l'individu du bienfait de la sécurité et il ne demandera qu'à déposer son arme; bientôt il la laissera se rouiller; il finira même par ne plus savoir où elle se trouve. Le désarmement des nations ne peut se produire que de même, volontairement, graduellement, comme le résultat naturel du sentiment croissant de la sécurité internationale. A mesure de l'avancement dans la voie de la civilisation industrielle, basée sur la coopération et l'échange, ce sentiment se confondra de plus en plus avec celui de la stabilité des relations économiques internationales, s'identifiant avec la liberté de ces relations. Pour être vraiment désirable et *définitif*, le désarmement ne peut et *ne doit* être que le don béni de l'avènement de la justice économique internationale.

Le navalisme a la même cause que le militarisme : l'in-

---

lisée », exprimer l'opinion que, s'il pouvait y en avoir, la seule vraiment utile serait celle selon laquelle les nations s'engageraient à ne se combattre qu'en mettant en ligne les hommes de *plus* de quarante-cinq ans. Ce serait un double bienfait : on épargnerait la plupart des hommes bons et utiles et on se débarrasserait périodiquement de la plupart des inutiles et des nuisibles. Il y a lieu de craindre, toutefois, que le « système » ne « fonctionne » pas avec assez d'efficacité; car il est à peu près certain que par ce moyen, il n'y aurait plus jamais de guerres.

Nous assistons actuellement à la pire des faillites des Nestors.

sécurité internationale. Il ne disparaîtra que moyennant la sécurité internationale. *Ablata causa, tollitur effectus.* Le désarmement graduel sur terre s'accompagnera du désarmement graduel sur mer. Le désarmement naval et la « liberté des mers » seront la conséquence naturelle de la liberté du commerce international.

La liberté des mers ne sera pas la liberté du commerce maritime *en temps de guerre* assurée par convention entre les nations. Conception aussi curieuse que contradictoire, que de vouloir favoriser et préparer conventionnellement les entreprises de guerre ! Effort vain que de vouloir faire dériver le principe de la liberté de la « grand'route des nations » d'une « morale de la guerre » ! La seule possible « morale de la guerre », c'est que les mers, comme les terres, soient à ceux qui parviennent à s'en emparer par la force et à s'y maintenir, de même, en pirates ou en tyrans. C'est la « morale du brigandage international ».

De cet état de choses, les peuples « neutres » devront pâtir; ni efforts, ni conventions ne prévaudront contre la loi supérieure de solidarité naturelle qui condamne les hommes à souffrir ensemble de toute faillite du progrès, où qu'elle se produise — loi juste puisqu'elle tend à assurer un progrès rapide et généralisé et puisque pareille faillite prouve qu'aucun peuple n'a su donner aux autres peuples un exemple suffisamment puissant, ou suffisamment persévérant, de morale internationale progressive (sans insister ici sur ce fait que certaines grandes nations protectionnistes et non belligérantes portent une grande part de responsabilité directe et active dans la persistance de l'immoralité internationale) (1).

---

(1) Sur la NEUTRALITÉ :

Il n'y a qu'une neutralité réelle : celle dans laquelle de vrais neutres cesseraient toutes relations commerciales avec tous les belligérants, ainsi qu'avec tous les soi-disant neutres qui refuseraient d'adopter la même règle de neutralité vraie.

Car, vendre vivres, vêtements, munitions, armements à des

Depuis plus d'un siècle, les mers ont été tenues ouvertes en permanence au commerce des nations en temps de paix. Le fait confirme, avec éclat, la théorie selon laquelle le problème de la vraie liberté des mers ne fait qu'un avec celui de la conservation de la paix et trouve la meilleure de ses solutions, — la seule, — dans la politique de la liberté commerciale (celle de l'Angleterre).

L'humanité n'a certes pas intérêt à ce que la liberté des mers soit assurée à — ni la maîtrise des mers exercée par — des nations impérialistes, conquérantes et protectionnistes. Il n'est pas d'intérêt plus puissant que celui de l'empêcher. C'est avec la clarté de l'évidence qu'apparaît l'impossibilité de résoudre cette question de façon juste, complète, définitive, par un autre moyen que la liberté du commerce international. La liberté du commerce ne peut être la conséquence de la liberté des mers, elle doit en être le moyen, la cause effective.

Il est aussi clair que rationnel que le désarmement naval et la liberté des mers dépendront d'un juste règle-

---

peuples en guerre, c'est coopérer à la guerre, c'est se faire, à moitié au moins, belligérant soi-même. Pareille « neutralité », (consistant à s'enrichir en aidant les autres à s'entremassacrer et se ruiner mutuellement) est d'une flagrante immoralité — alors que la belligérance réelle peut être une calamité non directement voulue, ni méritée, et peut même, dans certains cas, avoir apparu à certains peuples comme un devoir envers l'humanité.

La neutralité, telle que nous la concevons aujourd'hui, est celle à laquelle les gouvernants sont bien obligés de se conformer dans la pratique politique; car l'homme d'Etat responsable ne peut guère devancer, dans les actes, les idées de son temps, ni beaucoup s'écarter du droit écrit. Elle se défend par les arguments du droit international actuel, qui identifie les droits des neutres avec la liberté du commerce et la liberté des mers. Mais toutes nos idées sur ces questions seront répudiées par un avenir, probablement prochain; il les tiendra pour des insultes à la vraie loi morale; il ne confondra pas la liberté du commerce *de guerre* des « neutres », avec la saine et sainte liberté, ni avec le commerce respectable de la paix. La vérité est que droits, liberté du

ment colonial et *avant tout* de l'établissement du régime de la « porte ouverte » ou au moins des « *equal opportunities* » (ou égalité de traitement) *dans toutes les possessions coloniales, présentes et futures.*

Toute limitation d'armements navals s'accompagnerait nécessairement d'une convention de coopération internationale pour la surveillance des mers. Et nous posons cette question : une telle entente — qui pourrait résulter de la sécurité internationale naissante, produite par une convention de libre-échange colonial — n'équivaudrait-elle pas à la liberté et neutralisation des mers ?

Notons, pour finir, que la liberté des mers implique nécessairement celle des voies de communication entre les terres et les mers ainsi que la liberté des ports. Moyennant ce principe, plusieurs des questions les plus difficiles de la politique internationale se résoudraient avec une extrême facilité et au grand avantage de tous les intéressés (1).

---

commerce, liberté des mers appartiennent au régime de la paix et sont incompatibles avec celui de la guerre.

Les neutres n'ont aucun « droit » — en dehors de celui de rester *vraiment neutres.*

Au surplus, toute la conception de la neutralité, active ou passive, volontaire ou imposée, est artificielle (la nature ne connaît pas la « neutralité ») et restera inopérante ou précaire, en présence de la force des choses, représentée par la solidarité naturelle des humains, ainsi que par les nécessités (contre lesquelles rien ne pourra jamais prévaloir) du salut des nations engagées dans les conflits mortels des guerres modernes.

La neutralité, même la *neutralité vraie*, offrira de moins en moins un refuge sûr aux nations pacifiques. La seule attitude efficace, digne et juste, pour les nations pacifiques, sera une coopération vigoureuse à l'œuvre d'intronisation de la moralité internationale libre-échangiste, et de la sécurité qui s'ensuivra, *pour tous.*

(1) Le signataire n'a guère cessé depuis plusieurs années d'exposer que l'adoption définitive du régime de la porte ouverte (ou tout au moins de l'égalité de traitement) dans les colonies, pré-

7. La diplomatie, le « contrôle démocratique », l'arbitrage international et le « Grand Conseil Supernational ».

Rien de plus immoral, de plus infâme, que la politique internationale et sa servante à tout faire : la diplomatie. Entre nations, « tous les moyens sont bons ». Ce qui est répréhensible ou criminel en morale privée s'y recommande et devient méritoire. La jalousie, la méfiance et la peur y culminent et triomphent dans la trahison. On ne pourrait surmonter l'écœurement de devoir se conduire entre hommes privés selon les usages *nécessaires* de la diplomatie.

Pourquoi en est-il ainsi? Uniquement, parce que l'action de la politique internationale s'exerce en vue d'instituer entre les peuples ce régime de rapports, contraires à la nature, la logique, et la force des choses, caractérisé par l'esprit protectionniste et de conquête, dans un but d'isolement et d'exclusion réciproques, au moyen de privilèges et de monopoles, créant l'antagonisme et l'hostilité; — alors

---

sentes et futures, de toutes les nations d'Europe fournissait le seul moyen d'éviter la conflagration européenne. Il considère cette mesure comme étant la seule, immédiatement praticable, susceptible de contribuer puissamment à résoudre la crise présente. Elle créerait l'atmosphère de bonne volonté indispensable à l'examen, avec quelque chance d'accord, des grandes et difficiles questions que devrait résoudre une conférence de la paix!

On peut objecter que le commerce colonial *présent* n'a qu'une importance économique toute relative. Mais il emporte toute la valeur et l'importance d'un principe et c'est sur le terrain colonial que se « ressent » le plus légitimement et le plus vivement l'injustice des privilèges et monopoles succédant à la conquête. Le libre-échange colonial représenterait l'éclaircie de vérité et de justice dans un ciel jusqu'ici chargé des nuages de l'ignorance et de l'injustice de la plupart des peuples et de leurs gouvernants.

Ceux qui portent présentement les responsabilités des desti-

que c'est, si manifestement, le régime, marqué par l'esprit libre-échangiste et de coopération, tendant au développement des relations, à l'association, créant le bon vouloir et la concorde, qui est conforme à l'intérêt général des peuples, à la volonté, à la morale, à la justice naturelles. En temps de paix comme en temps de guerre, les œuvres internationales ne peuvent dès lors plus s'accomplir que par l'immoralité internationale. Ces œuvres inférieures doivent être aussi artificieuses qu'elles sont artificielles. Avec la fourberie, sous le nom d' « habileté diplomatique », le secret devient la condition essentielle de leurs éphémères « succès ». Tels sont l'art et la morale de la plupart des hommes d'Etat et des « grands politiques » dans leurs combinaisons et machinations contre la nature et la force des choses. Les pauvres hommes, et les petits hommes, que ces grands hommes! Quoi d'étonnant, dès lors, que leur imprudence, et leur méconnaissance des principes naturels et sains qui doivent présider aux relations des peuples, créent une situation internationale tellement fausse et arbitraire que la paix y est sans cesse menacée, un milieu international tellement incohérent et instable, parce qu'artificiel, que la guerre finit par y

---

nées de leurs contemporains — et de nombreuses générations futures — ne doivent pas perdre de vue qu'en dehors de l'écrasement *complet* de l'un des deux partis actuellement belligérants (signifiant épuisement complet de l'autre parti et effondrement de l'Europe) il ne reste, éventuellement, en fait d'arrangement, que des concessions économiques — signifiant nécessairement au moins une tendance nette à la liberté économique internationale, en commençant par les colonies.

Cette troisième solution de la question européenne est la seule ayant un caractère durable, c'est-à-dire permettant un désarmement graduel et *définitif*, laissant quelque espoir d'éviter les révolutions, l'anarchie et le renouvellement plus ou moins prochain d'une guerre (de revanche et de justice) plus terrible et plus grave que la présente, et dont nous léguerions l'inéluctabilité à nos enfants.

éclater, malgré leur désir et celui des peuples, pour ainsi dire « d'elle-même », comme l'explosion se produit avec l'apparence de la spontanéité dans des milieux combinant un maximum d'énergie avec un minimum de stabilité naturelle.

Supposez, par contre, que l'utilité et la nécessité de la division du travail et de l'échange internationaux soient reconnus, et la coopération internationale librement pratiquée : du coup, la politique extérieure des Etats devient aussi simple, aussi facile, aussi stable, aussi morale que peuvent l'être les relations les plus saines entre particuliers; le mensonge et la fourberie internationales deviennent inutiles et la « diplomatie » perd sa raison d'être. L'opprobre de la diplomatie n'est que le reflet de l'ignominie de la politique internationale.

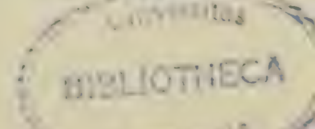
Mais voici qu'il s'agit de faire « contrôler » cette dernière par la démocratie — c'est-à-dire, par le suffrage universel. Le pauvre en est aussi incapable que le serait un homme honnête et naïf de diriger les affaires de la maison Tricoche et Cacolet ! Bientôt, l' « incompétence » du suffrage universel le discréditera. Le « contrôle démocratique » n'améliorera rien et il pourra même empirer gravement l'état de choses qu'il « contrôlera », *s'il ne commence par exiger l'assainissement de la politique internationale* sous le régime naturel de la liberté des relations économiques des peuples.

A l'état malsain et plein de dangers de la politique internationale, on propose un autre remède empirique : l'arbitrage international obligatoire. On oublie que les tribunaux ne font pas la morale. Qu'ils soient d'arbitrage ou autres, ils ne peuvent créer la justice, ni même en énoncer les principes. Ils ne peuvent que sanctionner les principes préalablement reconnus de la morale et les règles de justice en vigueur. Le principe de morale à reconnaître et la règle de justice à mettre en pratique, préalablement au fonctionnement d'un tribunal interna-

tional, c'est le principe et la règle de la « porte ouverte » et des égales possibilités offertes à tous les peuples. C'est là un régime de justice *vitale* pour les petites nations (l'échange des productions étant d'autant plus nécessaire aux peuples qu'occupant des portions plus restreintes du Globe, ils ont des productions plus spécialisées) ainsi que pour certaines grandes nations dépourvues de colonies ou d'une adéquate « place au soleil », mais destinées à rester parmi les plus puissantes. Il y a là des intérêts fondamentaux qui ne peuvent être abandonnés par aucune nation à un « arbitrage ». L'arbitrage obligatoire ne peut précéder le régime de moralité et de justice vitales de la liberté des échanges ou, tout au moins, *une tendance nette à l'adoption d'un tel régime* : mais il en deviendra bientôt la conséquence, aussi bienfaisante que naturelle.

Après avoir accueilli avec faveur, mais sans logique, l'idée de l'arbitrage international obligatoire — et ensuite celle, antiprogressive, et heureusement irréalisable, de la constitution des « Etats-Unis d'Europe » — les pacifistes paraissent, à l'heure actuelle, poursuivre assidûment celle de l'institution d'un « Grand Conseil Supernational », chargé d' « organiser » la paix... pour pouvoir la maintenir. Ils perdent de vue que de telles institutions ne pourraient durer si elles étaient imposées par la force. Elles doivent être le produit d'un libre consentement général. Et celui-ci suppose la bonne volonté, qui ne peut naître que de l'établissement *préalable* d'un régime de justice économique internationale. Ces pacifistes ne paraissent pas non plus se rendre suffisamment compte que la paix n'est pas un état de choses à « organiser », mais bien appelé à se produire et se maintenir *naturellement* sous l'influence des conditions appropriées. Il semble que le Grand Conseil Supernational ait, pour le moment, plus besoin de la paix que la paix n'a besoin du Grand Conseil Supernational.

On peut concevoir de telles institutions fonctionnant de façon plus ou moins satisfaisante et durable entre une



nation protectionniste et une nation libre-échangiste; mais jamais entre deux nations protectionnistes. Les institutions de paix nécessitent l'esprit de liberté, de bienveillance et de justice dont s'inspire et qu'inspire le libre-échange.

Nous ne pouvons nous abstenir de dire ici un mot, en passant, de l'idée d'une « ligue des nations », ou d'une coalition des peuples pacifiques, en vue d'imposer et de maintenir la paix par la force, en déclarant, le cas échéant, la guerre aux agresseurs. C'est une conception bizarre, à plus d'un point de vue.

Elle est antijuridique. Tout traité ayant la guerre pour objet ou cause dans l'obligation est antijuridique, puisqu'une telle cause étant immorale ou amorale est illicite et nulle en droit naturel et en droit positif. La « ligue des nations » s'évanouirait « fatalement » au moment psychologique.

Semblable coalition, sous quelque forme que ce soit, ne serait d'ailleurs tolérable que si elle avait pour but de défendre un *régime établi de justice internationale;* elle ne serait effective et durable que si elle reposait sur un fondement sain d'intérêts légitimes satisfaits. Faute de quoi, elle serait une union de forces pour imposer, non la paix, mais l'injustice, — ou la paix dans l'injustice, et qui est absurde et infâme.

On a fait remarquer parfois à ce sujet, qu'il a toujours fallu et qu'il faudra toujours une force au service de la justice et de la moralité, afin de soutenir et protéger celles-ci. Mais, cette assertion, peut-être exacte, n'implique-t-elle pas, en toute logique, la pensée que la justice et la moralité devront préexister à la force qui sera « mise à leur service? »

A une époque d'exceptionnel (et peut-être excessif) développement des industries et du commerce, où les progrès, la sécurité, l'existence même et le salut des peuples dépendent *fondamentalement* de leurs résultats dans ces

domaines, il faut, pour asseoir les institutions internationales, commencer par créer la satisfaction et l'harmonie des intérêts économiques dans la justice de la liberté. Et alors, la « ligue des nations » restera aussi platonique qu'elle sera formidable. Elle disposera d'une sanction irrésistible, mais inutile : l'exclusion pure et simple (pour un siècle, par exemple) des perturbateurs de la paix de toutes relations avec la fédération coopérative des peuples.

Tous les projets de coalition (boycottage économique, force internationale) procèdent, au surplus, de l'idée fausse qu'on pourra établir et maintenir la paix par des moyens de force, *alors que seule la justice en sera capable.*

Protagonistes du contrôle démocratique, de l'arbitrage international, de l'association des nations, et autres « organisateurs de la paix » ! entendez tous ceci : la bonne fin de vos louables entreprises dépendra du concours que vous apporterez désormais à l'instauration de la liberté et de la justice économiques internationales.

8. Le problème des nationalités.

Notre étude ne peut se désintéresser du légitime désir d'indépendance des petites nationalités, ethniques, historiques ou politiques. Mais nous n'hésitons guère à exprimer l'opinion que le problème des nationalités est insoluble *en lui-même,* c'est-à-dire, isolé de l'ensemble du problème de la création des conditions naturelles de la paix permanente.

La liberté des nationalités sera *le résultat* de la sécurité internationale; elle ne peut en être la cause. Tant que subsistera l'insécurité internationale, elle entretiendra les peuples dans l'idée, entièrement juste, de la nécessité de la puissance nationale et de la constitution des grands empires. Ils formeront par la force des blocs nationaux compacts et, sollicités par des intérêts vitaux, ils se refu-

seront à écouter les plaintes des nationalités sacrifiées ou malheureuses. La constitution de grandes unités politiques *et économiques* est d'ailleurs dans la logique de l'illogique système du refus de coopération internationale. Et il est extrêmement douteux que, sous le régime des exclusions économiques réciproques, les petites nationalités aient un intérêt réel à leur ségrégation des grands empires et à la séparation politique et économique, qui, pour elles, pourraient signifier misère et décadence — ainsi que généralement un accroissement d'insécurité extérieure.

Si les peuples avaient vécu — ne fût-ce que pendant un quart de siècle — sous le régime de la liberté des échanges et des intercommunications — après une même période de tendance préparatoire à un régime absolu — ils se rendraient compte que tous les avantages qu'ils demandaient aux agrandissements de territoires, à la domination et à la centralisation, ils les trouvent — sans les inconvénients — dans la coopération internationale. La conception d'association se substituerait à celle de « puissance nationale » et, petit à petit, les grandes nations ne verraient plus aucun inconvénient à accorder aux diverses nationalités qui les composent l'autonomie gouvernementale, qui, — sous le régime, qui resterait convenu, de l'échange libre et de la « porte ouverte », — deviendrait *pour tous* un grand bienfait.

Les difficultés de politique intérieure s'atténueraient singulièrement, car il est infiniment plus facile de trouver des formes et des règles de gouvernement s'appropriant à la vie, à la liberté et aux progrès de groupements politiques plus restreints et plus homogènes (l'une des raisons de l'absurdité de l'idée des Etats-Unis d'Europe). Les libertés et la prospérité civiles, morales et politiques intérieures des nations pourront être grandement influencées par la liberté économique internationale. Peut-être dépendent-elles en définitive de celle-ci. Il est certain aussi que

les rapports extérieurs de collectivités politiques plus restreintes seraient faciles : en raison même de leur exiguité, et du grand développement des relations extérieures qui en résulteraient nécessairement, le sentiment de nationalité y cèderait, sous un régime de liberté et de sécurité, à l'esprit d'internationalité, la passion patriotique à la raison d' « humanité ». Le vrai progrès humain — moral, social, national et international — dépend sans doute de la possibilité de constituer *et de conserver* des groupements politiques restreints, fédérés en une seule unité économique coopérative. En admettant la vérité du principe énoncé par Kant dans son *Essai sur la paix perpétuelle,* à savoir, que « la loi des nations ne pourra être fondée que sur un fédéralisme d'Etats libres », on se représente difficilement que ce principe puisse jamais être appliqué autrement.

Si l'idée des supériorités ethniques est pleine d'incertitude (chaque « race », chaque peuple ayant ses défauts et ses qualités), celle de la supériorité des grands peuples est un préjugé. C'est plutôt le contraire qui est un fait, — pour l'observateur impartial, — malgré l'infériorité des conditions économiques que crée aux petits peuples l'esprit étroit et faux des grands peuples. Ceux-ci ne sont guère supérieurs que par le nombre et l'importance de leurs erreurs. Cependant, en l'absence d'un progrès général des idées, substituant graduellement la conception internationale d'échange et de coopération à celles de puissance et de domination, il ne resterait finalement aux petites nationalités que le *lasciate ogni speranza,* quels que puissent être leurs situations et avatars momentanés.

Nous croyons en avoir dit assez, sur ce sujet, pour montrer que le problème des nationalités ne peut être résolu définitivement, ni utilement, par les artificielles combinaisons des « hommes d'Etat » et des « grands politiques ». Les vraies origines des nationalités sont écono-

miques (1) et les conditions naturelles et maîtresses de l'évolution du phénomène national doivent rester économiques.

Actuellement, il s'agit d'opérer le difficile passage de la civilisation militaire à la civilisation économique et pacifique.

La première se caractérise par : 1° l'agrandissement des Etats par la conquête, la fédération par la force, la centralisation par l'autorité du « pouvoir »; 2° l'enrichissement, le progrès et l'unité des nations sous le système pacifique du libre-échange appliqué aux relations économiques intra-nationales et, 3° le système guerrier de la « balance du commerce » et du protectionnisme appliqué aux relations économiques internationales; 4° l'ordre entre les nations entretenu tant bien que mal par l'hégémonie ou par l' « équilibre des puissances ».

La civilisation économique devra se caractériser par : 1° l'enrichissement et le progrès général des peuples sous le système pacifique et pacifiste du libre-échange appliqué tant aux relations internationales que nationales; 2° le fractionnement graduel volontaire des grands Etats, la décentralisation politique et l'autonomie gouvernementale de leurs nationalités constituantes, selon les affinités et aspirations ethniques, éthiques, politiques ou simplement régionales; 3° l'interpénétration croissante et le croisement des peuples, la fusion des tempéraments, des caractères (favorisés par la réduction des unités politiques et l'association économique de ces unités réduites) ; 4° l'or-

(1) Ni la « race », ni la langue, ni la religion, ni les mœurs, ni l'histoire, ni le gouvernement commun ne constituent le facteur principal de la formation des nationalités. Il est aisé de s'en rendre compte. Ce sont les intérêts économiques communs, ce sont les relations économiques constantes, combinées avec l'un ou l'autre ou avec plusieurs de ces facteurs, qui ont formé les nationalités. La cohésion de celles-ci est d'autant plus assurée que les intérêts économiques communs se combinent avec un nombre plus grand des divers éléments cités.

dre international assuré par la solidarité des intérêts et l'unité des aspirations morales : par l'association coopérative des peuples dans les domaines matériel, intellectuel et moral.

Tel est, pensons-nous, le processus nécessaire d'intégration et de désintégration, de transformation de l'uniforme en diversifié, de l'homogène en hétérogène, qui marquerait l'évolution naturelle et progressive du phénomène des nationalités (1).

Pour que le difficile passage de la civilisation militaire à la civilisation économique et pacifique pût s'opérer sans grands heurts, il eût fallu, dans l'ordre de la morale économique et de la philosophie politique, dont relève l'éthique internationale, des progrès correspondants et compensateurs de ceux, *trop rapides*, qui ont été réalisés dans les sciences physiques et leurs applications,— la technique, les industries, les communications. Les progrès du premier ordre sont restés à accomplir, *par tous les peuples*. La conservation du système protectionniste en fut, chez la plupart, l'une des funestes conséquences. Si l'absence du parallélisme et de l'équilibre indispensables des progrès moraux et des progrès matériels persistait (déséquilibre dont on ne peut, ici, étudier et exposer, mais dont il y a lieu d'indiquer la cause, très simple, mais très profonde et universellement agissante : à savoir, l'absence,

(1) Nous n'excluons pas de notre théorie l'éventualité d'un processus ultérieur de ré-intégration; — c'est-à-dire que nous admettons la probabilité d'une ré-union politique des peuples qui se seraient séparés, et même la possibilité d'une ultime fédération politique volontaire de tout le genre humain, lorsqu'il se trouverait unifié économiquement, intellectuellement et moralement.

Mais nous excluons toute possibilité de pareille fédération politique, totale ou partielle, si elle n'est pas précédée d'une longue période de civilisation économique (caractérisée par l'autonomie politique et l'association économique des peuples), et *fondée* ensuite sur l'absolue liberté des relations économiques

ou le défaut, dans toutes les institutions humaines — économiques, sociales et politiques — de la responsabilité individuelle, frein naturel des initiatives et des activités utilitaires excessives, et seul vrai facteur d'éducation et de moralisation), il est infiniment probable que l'humanité aurait à subir une période très longue de guerres, de révolutions, d'anarchie nationale et internationale, dont la civilisation ne renaîtrait que fort lentement.

9. Les guerres modernes et la paix.

Comme tous autres phénomènes, le phénomène catastrophique de la guerre ne peut être maîtrisé que par la connaissance et la maîtrise de ses causes.

Des causes de dissension très diverses et nombreuses peuvent se produire entre individus ou entre groupements appartenant à la même collectivité nationale. Affectant parfois des intérêts moraux et politiques devant lesquels disparaissent ou s'effacent momentanément les intérêts matériels communs, elles peuvent se traduire en révoltes et guerres civiles. Si tels grands empires, formés d'une mosaïque de nationalités, sont menacés de dissolution, malgré leur libre-échange intérieur ou national, c'est parce qu'entre peuples différents, *vivant sous un même gouvernement central*, ou entre ces peuples et leur gouvernement, nécessairement centralisateur, il survient des causes de dissentiment, graves parfois au point de tout y subordonner passagèrement. Mais les causes de discorde ne sont ni diverses ni nombreuses entre nations, ou entre nationalités vraiment autonomes, leurs relations étant presque exclusivement de nature économique. Telles sont, en tout cas, celles de leurs relations pouvant donner lieu à de fort graves dissentiments. Soit directement, soit indirectement, les conflits internationaux ont de plus en plus une origine économique. Ces conflits sont, de plus en plus, des « phénomènes naturels », en ce sens qu'ils

sont dus à la réaction de lois, forces ou besoins économiques naturels, violentés par les agissements de la politique artificielle des peuples.

Les guerres les plus primitives étaient des expéditions de famine ou de brigandage. En principe, toutes les guerres eurent ensuite pour but des accroissements territoriaux et l'acquisition d'avantages économiques. Après avoir traversé la période des guerres revêtant pour causes les ambitions et rivalités dynastiques ou personnelles des rois, ainsi que celle des guerres dont le fanatisme religieux était la cause la plus apparente, l'humanité est entrée dans la période — qu'il s'agit d'abréger — des guerres dont les causes ont un caractère nettement économique. Les « haines de races », les passions nationalistes, les « idéaux » inférieurs des peuples n'interviennent plus, comme facteurs influents, que secondés par les rivalités de puissants groupements (syndicats, cartels et trusts) d'intérêts industriels, commerciaux et financiers.

Les grandes nations, incitées par les intéressés, veulent des « marchés assurés »; elles convoitent des « sphères d'influence » exclusives, dont elles pourront exclure les autres nations (et dans lesquelles, souvent, elles exploiteront non seulement les richesses naturelles mais aussi les indigènes, jusqu'à épuisement). Elles prétendent se les assurer par la conquête, les privilèges, les monopoles : par l' « impérialisme » — c'est-à-dire par l'injustice internationale. Leurs « grands politiques » apportent leur concours le plus zélé à ces basses œuvres; ils les appuient, au besoin, sur les « alliances » et les « ententes ». Les gouvernements interviennent alors pour s'imposer mutuellement des conventions aussi désavantageuses que possible. Du commerce et de l'industrie, seul terrain de rapprochement international, pour la quasi-unanimité des humains, *seul possible terrain d'application pratique de la moralité internationale*, les gouvernements font ainsi un terrain d'isolement, de discorde, de haines, d'immo-

ralité internationale. Aucun homme d'Etat n'a le courage, ni peut-être la sagesse ou la prévoyance, de crier casse-cou ! à l'humanité. Les masses, par la plupart de leurs chefs, donnent également la mesure de leur impéritie. Et c'est ainsi que, par l'ignorance des uns, par l'imprudence ou les artifices des autres, se créent les causes et se développent les conditions des guerres modernes. Entre les peuples se produira, fatalement dès lors, le phénomène catastrophique : les plus favorisés par l'injustice seront condamnés à défendre, contre les moins favorisés, les armes à la main, par le fer et par le sang, les portions du globe qu'ils occupent, parfois immémorialement. Il en sera ainsi, et sans aucun doute de plus en plus, tant que subsisteront la volonté et le préjugé général de la constitution d'empires économiques fermés et monopolisés. La guerre de conquête et de subjugation, sans cesse menaçante, restera le châtiment de l'ignorance et de l'injustice des conquérants.

A notre époque, la solution du problème de la paix consiste à substituer aux causes économiques des guerres la condition économique naturelle de la paix. La paix moderne ne peut être qu'une *Pax Economica.* Celle-ci sera le fruit de la connaissance et de la pratique d'une morale internationale s'inspirant de la justice économique qui réside dans la liberté de la concurrence et de l'échange internationaux.

L'amour ou, simplement, la concorde entre les hommes ne resteront-ils pas éternellement subordonnés à leur pratique mutuelle de la justice (1) ?

---

(1) Contester la justice internationale du libre-échange est une entreprise à laquelle ne pourront plus se livrer désormais que les suppôts des droits de conquête, de confiscation, de monopole, d'occupation avec *jus utendi et abutendi* : les avocats de la force contre le droit.

Mais, nous n'osons espérer empêcher le blasphème de ceux qui, tout en reconnaissant l'injustice et l'immoralité internationale

10. La morale internationale de l'échange.

La concorde doit résulter de la justice et celle-ci est inséparable de la vérité. Les progrès de la conduite morale découlent de ceux de la vérité intellectuelle.

---

du protectionnisme, continueront à affirmer qu'il contribue à enrichir les nations (alors que celles-ci prospèrent *malgré* ce système, qui tend à les appauvrir, tout en causant, par la spoliation, des déplacements de richesses qui donnent une idée exagérée de leur prospérité). Nous demandons donc à quoi servirait pareil enrichissement s'il est condamné à être anéanti, au décuple, au centuple, par la guerre? Pensez-y, ô industriels insensés, ô aveugles commerçants, qui, au milieu de la plus terrible des guerres, n'hésitez pas à demander des mesures préparant son renouvellement. Puisse un prolétariat mieux informé, mieux conseillé, s'opposer avec force et succès à vos erreurs! Souhaitez qu'elles lui apparaissent ensuite plus folles que criminelles.

D'autres, nombreux hélas! diront : la liberté des échanges, c'est la liberté de la compétition, de la « lutte économique » internationale. Là est son défaut.

La concurrence économique est très discréditée, — fort à tort d'ailleurs. La libre concurrence ne se traduit pas en une « lutte », mais bien en un « concours », en vue du mieux-faire, au profit de tous et de chacun. Dérivant de l'esprit de liberté et, par conséquent, de justice, esprit qu'elle entretient et développe, elle est moralisatrice et aboutit à l'harmonie des esprits et de tous les intérêts en jeu. Ce sont les restrictions à la concurrence, sous forme de privilèges et de monopoles, qui sont démoralisantes, qui exercent une action (sociale et internationale) perturbatrice, et aboutissent à l'antagonisme par la spoliation. Le danger est alors d'accuser la concurrence des maux causés par le privilège et le monopole, d'imputer à la liberté, mère de tous les progrès, les méfaits de la contrainte.

Notre organisation économique et sociale est faite, presque tout entière, de restrictions, privilèges et monopoles (dont le protectionnisme n'est que l'une des formes et manifestations). L'incapacité critique des hommes de notre époque, même les plus perspicaces, à les découvrir, notre impuissance consécutive à les supprimer, apparaîtront à l'historien comme la plus étrange parmi les circonstances déterminantes de la grande crise internationale et sociale dont le vingtième siècle offrira le grandiose et tragique spectacle.

La paix internationale a pour condition la moralité internationale. Celle-ci dépend, tout d'abord, de la connaissance intellectuelle de la vérité morale internationale et, ensuite, de la pratique de cette vérité (les peuples y trouveront un double intérêt : prospérité intérieure et tranquillité extérieure). L'amour de la justice et le désir de moralité suivront, *mais ils ne peuvent précéder*. Justice et moralité doivent passer du conscient dans l'inconscient : le progrès du sentiment moral ne peut être que conséquence de celui des connaissances morales.

La guerre est l'inéluctable aboutissement d'un état persistant d'amoralité (ignorance de la vérité morale) et d'insécurité internationales. La « paix » n'est alors qu'un état d'équilibre instable entre des forces adverses. Elle est à la merci de ceux qui se considèrent capables de sortir de l'insécurité générale en créant une sécurité à leur profit, par la subjugation des autres. Pareille paix amorale est comparable aux « bonnes relations » qu'entretiennent les cannibales; elle évoque aussi l'idée d'une « jungle internationale », — car lions et tigres ne sont pas sans vivre dans un certain « respect » mutuel et même, généralement, en « paix ».

L'amoralité internationale, depuis un demi-siècle, se manifestait par le militarisme au service de l'erreur et de l'injustice économiques; l'insécurité résultait du désir de conquêtes des uns, se traduisant en crainte de conquête chez les autres. Du moment où, au-dessus des Etats ne règne pas la justice, inséparable de la vérité, il ne peut régner entre eux que la force. Et tant que le droit ne sera pas la justice, la force devra subsister pour primer et vinculer le faux droit.

Le règne international de la justice et du droit restera subordonné à l'admission de la vérité libre-échangiste; il devra être fondé sur la pratique de cette vérité.

La sécurité absolue et la paix certaine ne se conçoivent que pour autant qu'aucun peuple n'ait intérêt à désirer,

aucun par conséquent de raison de craindre les conquêtes.

Or, la liberté des relations entre deux peuples n'équivaut-elle pas à l'annexion mutuelle de ces deux peuples? Et la liberté des relations entre tous les peuples n'équivaudrait-elle pas à l'annexion réciproque de tous les peuples (1)? Sous pareil régime, aucune nation n'aurait plus aucun intérêt à vouloir vaincre d'autres nations et conquérir leurs territoires. Moyennant la liberté des relations économiques, — laquelle entraînerait celle de toutes autres relations, — il apparaît que la sécurité et la paix internationales seraient un état de choses positif, pratique, absolu.

La connaissance des vérités économiques naturelles est condition initiale de la moralité, de la sécurité, de l'ordre et de la paix. Elle fournit les règles les plus positives et les plus sûres de l'art politique. On n'ignore, on ne méconnaît pas impunément ces vérités et ces règles.

La guerre actuelle, ses abominations, ses crimes, sa durée — et ses suites, probablement plus graves que la guerre elle-même — ne dérivent pas directement de l'esprit d'injustice et de banditisme des hommes, mais bien de l'ignorance ou de la méconnaissance générales, par les peuples et par leurs dirigeants, de quelques vérités économiques, fondamentales de la civilisation vraie, et de capitale importance à une époque qui restera caractérisée par un extraordinaire développement des industries et un besoin correspondant d'expansion du commerce international (2).

---

(1) Selon la remarque hautement suggestive de M. H. L. Follin, dans l'*Individualiste Européen*.

(2) N'est-il pas incroyable qu'à notre époque, et dans tous les pays, parmi les hommes d'affaires, parmi les gens exerçant des professions libérales, parmi les hommes politiques, les écrivains, les professeurs, les savants, les hommes d'Etat, *pas un certainement sur dix* ne possède les notions élémentaires de l'Economie politique, qui n'est pas seulement la philosophie des industries et

Il s'est fait ainsi que certains peuples et leurs dirigeants ont considéré nécessaire et entièrement légitime le suprême recours à la force et aux pires violences, alors qu'il s'agissait de redresser des inégalités et de faire cesser des injustices auxquelles l'application politique des principes de la science économique — sous forme de liberté internationale des entreprises, du commerce et des communications — pouvait, seule, apporter un remède complet et définitif. La guerre était regardée depuis longtemps comme l'issue inévitable d'une situation internationale difficile, menaçant de devenir impossible. Au lieu de se préoccuper de remédier à celle-ci, toutes les nations et leurs chefs ne pensèrent qu'à se préparer à celle-là. Et l'indigence de vérité philosophique et morale est telle, chez tous les peuples (et dans toutes les sphères, *sans en excepter aucune*) qu'après avoir causé la guerre, elle laisse chacun des partis belligérants incapable de concevoir qu'une paix soit possible autrement que par la suppression pure et simple du parti adverse — dussent le massacre, la ruine, l'anéantissement être réciproques ! Après quoi, les peuples paraissent être, dès maintenant, résignés à sacrifier au moloch militariste ce qui pourra

---

du commerce, mais la science naturelle fondamentale de la morale et du droit, le point de départ nécessaire de toute philosophie saine de la vie privée et politique (puisque la vie économique est la vie fondamentale des individus et des peuples) et l'indispensable condition scientifique de toute étude sérieuse et appréciation juste des questions politiques, faciles ou difficiles.

Notre « réalisme », notre « idéalisme », notre politique se valent. Ce sont des non-valeurs, des constructions idéologiques sans base.

L'historien réunira aisément, à la lumière de cette constatation de l'ignorance générale des vérités économiques, les éléments d'appréciation lui permettant de remonter aux causes vraies de toutes nos faillites, sociales et internationales, et des grands malheurs qui nous attendent.

leur rester de leur richesse passée, en hommes et en biens, afin de se défendre... contre d'aussi effrayés qu'eux. Cette guerre implacable — avec la « Peur armée » qui la suivra, — n'est pas plus le résultat de mauvais instincts que ne le sont la rage, la vérole et le choléra.

L'ignorance et la stupidité des hommes leur ont toujours été beaucoup plus inexorables et leur causent plus de souffrances que leur méchanceté. Il en est ainsi parce qu'il est ordonné aux hommes de devenir bons *et sages*, — mieux que cela : de devenir bons *parce que sages*. La bonté ignorante ou stupide (à laquelle il ne faut d'ailleurs pas se fier) serait incapable d'une morale progressive. Le bien ne peut être séparé d'un progrès intellectuel se traduisant en connaissance progressive de la vérité morale (1).

Aucun peuple, au surplus, quelque « bon, civilisé, paisible » qu'il soit, n'a prouvé jusqu'ici son dédain de la guerre et de la conquête, ni sa réprobation de leur injustice et de leurs cruautés. Aucun peuple « supérieur » n'a donné cet exemple de moralité aux peuples « inférieurs et barbares ». Comme il n'existe aucun criterium ou ligne de démarcation de la supériorité et de l'infériorité des peuples, il n'est que trop explicable que des nations se considérant supérieures adoptent, à l'égard des autres

---

(1) Les premiers hommes qui abandonnèrent le système de la force et du brigandage pour celui de l'échange ne le firent pas parce que ce dernier était « bon » et « juste », mais bien parce qu'il était profitable, sage et *vrai*. Les origines des relations humaines pacifiques, de la moralité sociale, de la civilisation ne doivent pas être cherchées dans les bons sentiments, dans la « bonté », mais bien dans la sagesse, c'est-à-dire dans la découverte et la pratique d'une loi naturelle et divine : la loi de l'échange des services. Pour assurer des relations de paix entre les nations, il suffira d'appliquer et d'étendre ce processus pacifiste à celles-ci, en reconnaissant qu'il est profitable, sage et vrai d'adopter le système des libres relations de l'échange des services entre les peuples.

nations supposées supérieures, les conceptions et la politique d'hostilité, de conquête, de subjugation politique et économique qui ont toujours prévalu entre les peuples présumés supérieurs et ceux présumés inférieurs — ceux-ci généralement traités sans justice, sans bienveillance, sans pitié.

Après vingt siècles d'efforts politiques et de prédication chrétienne, le statut des relations et l'attitude mutuelle des nations « civilisées et chrétiennes », en temps de paix comme en temps de guerre, ne diffèrent guère, au fond, de ceux des peuplades sauvages. Partout les peuples restent obligés de se préparer à combattre, à tout instant, pour la défense de leurs biens, de leur sol, de leur liberté, pour la conservation même de leur existence physique. Plus menaçant encore apparaît l'avenir...

A cet état de choses, apparemment désespérant, il y a heureusement une cause discernable et remédiable : c'est que l'humanité ne peut espérer l'harmonie internationale que de la connaissance et de la pratique d'une morale internationale naturelle et positive. L'indispensable et unique possible fondement en sera la liberté du travail et de l'échange des choses et des services entre collectivités nationales — c'est-à-dire la liberté des coopérations, sans privilèges ni monopoles. Il incombe aux hommes de reconnaître que telle est la base morale naturelle, positive et solide, de la paix universelle et permanente.

11. Conclusion : La fatalité naturelle de l'échange international.

Les activités économiques et les progrès utilitaires des hommes sont les moyens et le support matériels nécessaires de leurs progrès moraux. L'économique est à la base des civilisations. Les progrès de la morale en sont le couronnement et le but, parce que, seuls, ils sont susceptibles de répondre aux finalités. Tout progrès matériel,

non suivi en temps voulu d'un progrès moral correspondant et « compensateur », deviendra cause de corruption et de perte. Le retard persistant de l'avancement moral entraîne l'anéantissement des œuvres des hommes et la disparition de leurs civilisations.

Les progrès de la morale des collectivités nationales doivent se réaliser normalement par les idées et dans la paix — sociale et internationale. Faute de quoi, ils s'imposeront par la force, dans les guerres et les révolutions. Les luttes, en vue du triomphe des plus forts, supposés les plus aptes et les « meilleurs », sont le moyen héroïque, primitif, inférieur et incertain du développement progressif de l'humanité. Elles en sont le moyen « amoral ». La coopération par la division du travail et l'échange des services, — manifestation permanente et obligatoire de la solidarité humaine, forme première et éternelle de l'entr'aide, et nécessaire condition préalable de l'altruisme — est le moyen supérieur et certain de ce développement. Elle en est le moyen moral.

Etant le phénomène naturel originel de la justice, l'échange est *le phénomène moral naturel par excellence* : d'où son extrême importance au point de vue des relations intra et internationales, d'où sa puissance constructive, d'où aussi les conséquences destructives sans limites des atteintes portées à son accomplissement : *d'où ses fatalités.* C'est ainsi que s'explique, à celui qui contemple en philosophe politique les grands événements contemporains, qu'en travers la route suivie par l'humanité soit venu se poser un monstre combinant les épouvantes du sphinx et du minotaure : Tu n'iras pas plus loin, lui dit-il; ce n'est pas par une énigme, c'est par un dilemme impératif et catégorique que je t'arrête; tu sortiras de ton état d'ignorance et d'amoralité protectionniste et militariste; tu connaîtras la vérité morale libre-échangiste et pacifiste; tu pratiqueras la justice économique internationale, — ou tu seras livrée à une succession de révo-

lutions et de guerres, pour rentrer ensuite dans la barbarie. Car tu devrais alors repasser à l'épreuve prolongée des brutalités héroïques et sanguinaires du combat physique pour la survivance, afin qu'y triomphent finalement les plus aptes à ces activités primitives, qui se seront ainsi démontrés les « meilleurs ».

Ainsi parle et fera le Monstre.

Cependant, l'interprétation rationnelle des phénomènes moraux naturels, en révélant aux hommes la morale internationale de l'échange, leur enseigne la nécessité naturelle des coopérations internationales, toujours plus libres, partant toujours plus justes, et croissantes, comme moyen unique, mais certain, d'affranchir les peuples de la fatalité naturelle de luttes de plus en plus redoutables.

Envoi : *Est-il, quelque part dans le monde, un homme d'Etat digne de ce nom, possédant l'autorité que confère une haute situation, acquise par un passé moral et politique adéquat, qui ait le courage d'exposer et le talent de faire comprendre à l'humanité la vérité essentielle de l'heure ? De tous les périls, le plus grand serait qu'un tel homme n'existât point.*

Novembre 1915.

LIVRE IV

APRÈS TROIS ANNÉES DE GUERRE :
QUO VADIS ? O GENUS HOMINUM !

LA VOIE DU SALUT : UNE PAIX ÉCONOMIQUE

1. La justice fondamentale. — 2. Le libre-échange, seul pacificateur possible. — 3. « Reductio ad absurdum ». — 4. Erreurs du passé; devoirs de l'avenir. — 5. La paix démocratique. — 6. Guerre et folie. — 7. La révolte de la vérité. — 8. La paix de sagesse, de justice et d'amour. — 9. Tout le « secret pacifiste ». — 10. L'article premier du Traité de Paix Economique.

Le principe essentiel de la paix est une réelle égalité des nations en matière de tous droits quelconques.

Woodrow Wilson. (Discours d'inauguration, 1917.)

Les besoins économiques de l'homme — aliments, vêtement, logement — étant, de par la nature des choses, vitaux et fondamentaux, il s'en suit que, pour les nations comme pour les individus, les droits économiques sont les droits naturels primordiaux, et que, de par la nature et la force invincible des choses, l'égalité des droits économiques est la condition essentielle et fondamentale *de la paix entre les peuples.*

L'Auteur.

LA VOIE DU SALUT : UNE PAIX ECONOMIQUE (1)

1. La justice fondamentale.

L'harmonie entre les hommes, la paix, sociale ou internationale, n'existeront et ne perdureront que fondées sur la justice. L'injustice, l'insécurité, les conflits sont inséparables; il en est de même de la justice, de la sécurité et de la paix. Dans l'insécurité, tout homme doit être dominateur ou dominé. On peut admettre comme axiome politique que les destinées pacifiques de l'humanité et le développement continu de la civilisation ne peuvent avoir d'autres bases que la justice, sociale et internationale.

La question, importante entre toutes, est, conséquemment, de savoir ce qu'est, fondamentalement, la justice. De toute évidence, c'est la justice dans les relations fondamentales des hommes, c'est-à-dire, dans celles de leurs relations qui concernent leurs besoins fondamentaux, leurs besoins vitaux, leurs moyens d'existence, — aliments, vêtements, logement. La justice fondamentale est la justice dans les relations économiques.

Un état de choses international susceptible d'assurer le bon vouloir, l'harmonie et la paix, parce que procédant de la justice, doit, tout d'abord, offrir à tous les peuples l'égalité des droits et la réciprocité des services

(1) Mars 1917. Extraits de conférences faites à l' « American Free-Trade League », de Boston, et au « Manhattan Single Tax Club », à New-York.

économiques, progrès inséparable d'arrangements internationaux tendant à la liberté des relations commerciales.

Les pacifistes, les juristes, les hommes d'Etat, préoccupés du problème de la paix et méconnaissant la nécessité de donner à celle-ci sa base économique, peuvent être comparés à l'architecte qui, projetant l'édification d'une cathédrale, négligerait l'étude de la fondation solide appropriée. Leurs œuvres sont sans valeur. Leurs édifices s'écrouleront, avant même d'être achevés.

2. Le libre-échange, seul possible pacificateur.

Richard Cobden a dit : « Le libre-échange est le meilleur pacificateur ». Nous osons dire : « Le libre-échange est devenu le seul possible pacificateur ».

Le désir de supprimer armées et marines, d'assurer la « liberté des mers », d'instituer des tribunaux internationaux, d'organiser des « Ligues de la Paix », ce, pour supprimer les guerres, procède d'une singulière illusion. La vérité, -- vérité de simple bon sens, — c'est qu'avant de pouvoir supprimer armées, marines, armements de toute espèce, et décréter la liberté des mers, il faut préalablement en instaurer la condition nécessaire, à savoir, la sécurité internationale. La vérité, n'est-ce pas qu'il faut dégager et introniser les principes de justice et de moralité internationales avant d'instituer les tribunaux destinés à juger les atteintes à cette justice et cette moralité ? N'est-ce pas, encore, qu'il est nécessaire de commencer par s'accorder sur les conditions d'une paix juste, avant de former des ligues pour « imposer la paix » ?

Or, à notre époque d'expansion mondiale des industries et du commerce de tous pays, la condition primordiale de la justice, de la moralité, conséquemment, de la sécurité internationales, ne peut consister que dans l'octroi, à toutes les nations, de droits égaux, permettant le libre

développement de leurs activités pacifiques et de leur bien-être économique.

De ces droits, l'expression complète ne peut être que l'absolue liberté de l'échange de services économiques mutuels, c'est-à-dire, la liberté du commerce international. C'est dans cette voie seulement que nous devons chercher et trouverons le moyen de pacifier le monde, et de sauver la civilisation.

Ceci ne signifie nullement que la question du régime futur des relations économiques des peuples soit l'unique question internationale; mais nous prétendons qu'étant fondamentale, cette question doit être résolue en tout premier lieu; c'est, d'ailleurs, celle même dont la solution est exigée afin d'assurer entre peuples la bonne volonté et la bonne foi indispensables pour l'examen loyal et le règlement fructueux et durable de tous autres problèmes à traiter.

3. « Reductio ad absurdum ».

Si le système protectionniste était conforme à la vérité et à l'utilité économiques, la possession par les nations de domaines économiques exclusifs et monopolisés pourrait seule répondre aux nécessités réelles et inéluctables du progrès et de la civilisation. La volonté, pour toute nation, de fonder le plus grand « empire » possible, ne répondrait pas seulement à un droit, mais à un devoir national; — elle serait la première des « vertus » nationales. La conquête serait la justice; la guerre permanente serait la suprême moralité internationale !

En ce cas, l'Allemagne impérialiste eût eu raison de provoquer cette guerre; et, de même, la Grande-Bretagne aurait raison de devenir protectionniste et militariste; celle-ci ne remplirait que son devoir vis-à-vis d'elle-même en menant à bout l'entreprise qu'elle projette de s'attribuer le tiers des territoires productifs du monde pour

l'exploiter à son avantage plus ou moins exclusif; nous serions obligés de l'approuver et de la louer si elle réussissait à établir le plus grand des monopoles territoriaux et commerciaux dont le monde ait jamais été encombré et affligé !

Ainsi donc, protectionnisme et militarisme, — l'un engendrant l'autre — seraient vérité et justice ! Notre idéal démocratique de liberté, d'égalité, de fraternité, de coopération humaine, bref toute notre conception de la civilisation, apparaîtraient totalement erronés ! Mais, alors, de quoi nous plaignons-nous ? et pour *quoi* combattons-nous ?

4. Erreurs du passé; devoirs de l'avenir.

Si l'Allemagne et les Etats-Unis, suivant l'exemple persévérant et méritoire donné au monde par la Grande-Bretagne pendant plus de 60 ans, étaient devenus libre-échangistes, une alliance entre l'Allemagne, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne eût été tout naturellement conclue il y a plus de 30 ans. La France, peut-être après quelques hésitations, se serait jointe à eux. Le monde entier eût été, légitimement et avantageusement, dirigé par ces grandes nations, alliées en vue du Bien et du Progrès. Elles eussent orienté tous les autres peuples dans la voie de la liberté, de la démocratie vraie et de la paix. Une politique d'association et de coopération des peuples se fût substituée à l' « impérialisme ». L'humanité ne fût pas tombée sous l'influence néfaste des « fondateurs d'empires »; elle ne se trouverait pas menacée d'un retour à la barbarie. Non seulement la catastrophe internationale actuelle, et nos très probables difficultés ultérieures avec la race jaune (depuis un demi-siècle fourvoyée par notre mauvais exemple), mais aussi, en grande partie, nos périlleux désordres sociaux, passés et futurs, eussent été évités.

La seule chance de salut restant à notre civilisation réside probablement en l'adoption par les Etats-Unis et l'Allemagne, et la conservation par la Grande-Bretagne, d'une politique de liberté et de moralité économiques internationales.

5. La paix démocratique.

Cette guerre ne peut se terminer, et donner au monde la sécurité, que par une victoire de la liberté sur l'autocratie, — que dis-je ? : de la liberté sur la démocratie ! Car, la paix mondiale ne pourrait être assurée sous un régime de « démocraties protectionnistes ». On ne peut concevoir l'harmonie dans un monde composé de peuples se restreignant, s'excluant et se spoliant les uns les autres dans leurs nécessités économiques, — même si ces peuples s'affublaient du titre de « démocraties ».

Pour abolir les désirs d'agrandissement territorial, les guerres, les conquêtes et l' « impérialisme » (démocratique ou autocratique) il n'existe, de par la nature et la force des choses, qu'un unique et infaillible moyen : la politique internationale de liberté des relations et d'égalité des droits économiques. La volonté de puissance nationale ne pourra céder qu'à la volonté d'équité internationale. C'est pourquoi ce ne sera pas la « ligue des nations », en vue d'une « paix imposée », mais bien un « Concert des Nations », pour l'instauration de la liberté, de l'égalité et de l'équité économiques, qui remplacera, entre démocraties, le système de l' « équilibre des puissances ». Seule, une communauté internationale d'intérêts libre-échangistes ferait s'effacer, par voie naturelle, et définitivement, toutes volontés d'hégémonie.

Les démocraties n'ont-elles jamais fait la guerre, voulu les conquêtes; ne se sont-elles jamais montrées « impérialistes » ? Il ne suffira plus désormais que les nations démocratiques se déclarent disposées à la paix; elles de-

vront se le *prouver* mutuellement, en créant la condition naturelle d'une paix *désirable et possible pour tous* : en établissant la base naturelle de la paix générale.

A ceux qui ont l'horreur justifiée d'une autocratique « Pax Germanica »; à ceux qui ne veulent pas d'une « Pax Britannica » — et ne désirent pas une « Pax Americana » — il ne reste qu'un espoir : celui de l'avènement de la démocratique « Pax Economica ».

« Pax Economica » ! vérité salvatrice, base internationale nécessaire de la démocratie, point de départ nouveau dans l'histoire de l'Humanité !

6. Guerre et folie.

Aveugles, dirigés par des aveugles !

Mais, toutes les nations semblent se laisser entraîner à poursuivre cette guerre monstrueuse, afin de voir établi entre elles un régime plus accentué encore de privilèges et d'exclusions économiques, lequel, plus que jamais, fera désirer, et peut-être rendra réellement nécessaires, les conquêtes et l'hégémonie. Causée par le monopolisme, cette guerre semble être menée par des monopolistes contre d'autres monopolistes, dans l'intérêt de plus de monopolisme encore ! Non sans quelque conscience de l'inévitable résultat d'une telle politique, les « Protectionnistes » (1), de tous pays, exhortent à la préparation aux guerres futures. Entretemps, les peuples se livrent « un combat décisif » pour le maintien d'une erreur : pour la continuation de la plus formidable des erreurs internationales; ils semblent décidés à lutter « jusqu'au bout », afin que se trouve finalement aggravée la cause

---

(1) Terme impropre, auquel on pourrait fort utilement substituer celui de vampires des peuples, ou de fossoyeurs de la civilisation.

même de leur lutte. Parmi les « hommes d'Etat » et autres « grands politiques » d'Europe, pas un encore ne paraît s'être rendu compte de la monstrueuse stupidité de pareille situation internationale.

Peut-être l'explication s'en trouve-t-elle dans le « quos vult perdere Jupiter prius dementat ». — Les dieux, fatigués de l'absurdité et de l'immoralité protectionnistes, ayant résolu la destruction des peuples, ont frappé de folie leurs gouvernants.

7. La révolte de la vérité.

Et vous, hommes d'affaires sans prévoyance, politiciens à courte vue, « intellectuels » sans compréhension, n'apercevez-vous pas encore, après trois années de la plus terrifiante des leçons de choses, la cause réelle et la signification profonde de cette guerre ?

C'est une guerre de conquête, délibérément préparée, provoquée et déclarée, pour la possession de plus de territoires, pour plus de sécurité et de stabilité dans les relations et les débouchés économiques, par une nation qui, non sans raison, se plaignait de ne pas avoir sa « place au soleil ».

Et pourquoi ? Parce que l'occupation des contrées par les peuples s'accompagnait de plus en plus d'une monopolisation des ressources qu'elles offrent; car, l'échange des produits de ces contrées n'était pas libre, et menaçait de le devenir de moins en moins. Les richesses et possibilités économiques offertes par le globe sont et doivent rester, par le moyen de la division du travail et l'échange, le don de Dieu au genre humain tout entier. Faute de quoi, la loi animale de la « lutte pour la vie » et de la survivance des plus forts impose ses effets. LES HOMMES DOIVENT COOPERER — OU SE COMBATTRE.

Le peuple se disant sacrifié était lui-même, il est vrai, l'un des pires adversaires de la liberté, de l'équité

et du progrès économiques internationaux. Mais, dans son aversion pour la liberté, dans son exclusivisme et son avidité économiques, dans l'exploitation de ses propres nationaux, qu'elle prétend « protéger », une autocratie protectionniste et ploutocratique est une organisation conséquente. Tandis que, tant internationalement que nationalement, une « démocratie protectionniste » est un non-être contradictoire. Elle ne sera, en tous cas, et ne peut être une démocratie durable; tôt ou tard, elle finira dans la guerre ou la révolution — et même, plus probablement, dans les deux.

Du reste, aucun malsain « idéal » de domination mondiale ne se fût suffisamment développé dans les autocraties, aucune influence, aucun intérêt n'y eussent acquis la puissance et la témérité nécessaires pour précipiter l'humanité dans la catastrophe, si les démocraties avaient montré aux peuples égarés des autocraties la voie véritable de la liberté et de l'équité internationales, c'est-à-dire du progrès et de la vraie civilisation dans l'ordre des rapports internationaux fondamentaux.

Les « démocraties » ont-elles donné pareils exemples prestigieux ? N'ont-elles pas toutes, plus ou moins, de même que les autocraties, dégénéré en méprisables ploutocraties protectionnistes — avec leurs funestes conséquences, internationales et sociales, présentes et futures ?

Cette guerre est une révolte de la nature et de la force incoërcible des choses contre l'erreur et le mensonge de la politique internationale de *toutes* les nations.

Lorsque les peuples comprendront sa cause réelle et sa signification profonde, il n'y aura plus place pour les haines internationales, mais seulement pour les reproches mutuels d'erreur et d'ignorance. Des reproches particulièrement amers et mérités seront adressés aux « grands hommes d'affaires », aux « maîtres de la pensée », et aux « grands hommes d'Etat ». Les faux prophètes du Pacifisme, du Bellicisme et du Protectionnisme seront

maudits et lapidés; les chantres de vengeance et les prêcheurs de haine seront bafoués et méprisés.

8. La paix de sagesse, de justice et d'amour.

Il n'est donc pas nécessaire de réformer la nature humaine pour assurer le règne de la Justice et de la Paix. S'il en était autrement, l'humanité aurait un avenir sans espoir. Les hommes ne sont pas naturellement, ils ne naissent pas, méchants. Ils sont, au contraire, naturellement sociables et disposés à une mutuelle sympathie. Mais ils sont naturellement ignorants. L'humanité, à son origine, fut ignorante; les hommes naissent dans l'ignorance. Telle est la vraie tare originelle. Si les hommes continuent à se comporter sans justice les uns envers les autres, s'ils sont, de bonne foi, dans l'injustice, c'est qu'ils sont restés dans l'incapacité de discerner le juste de l'injuste. Se comportant injustement, ils créent l'insécurité entre eux. Et alors ils se comportent méchamment (ils mentent, ils trompent, ils haïssent, ils détruisent, ils tuent) afin de subsister et survivre dans l'insécurité que leur ignorance a créée.

Les guerres et les révolutions résultent du défaut de science bien plutôt que de la méchanceté. L'humanité manque de sagesse plus que de bonté. La civilisation ne peut être promue par les bonnes intentions de l'ignorance; elle doit s'élever, progresser, être sauvée par l'intelligence. « L'ignorance est la malédiction de Dieu, la science est l'aile qui portera l'humanité au Ciel. »

La connaissance de la vérité et de la justice internationales et sociales, créant la sécurité et la paix, et permettant l'accomplissement des finalités spirituelles humaines, ne peut être acquise que par l'étude des lois de la Nature, qui sont l'expression et la révélation vivantes et toujours présentes de la volonté divine.

La loi morale, naturelle et fondamentale, est la liberté

de produire et d'échanger, afin qu'il soit permis à tous les hommes et à tous les peuples d'assurer leur subsistance, de se développer pacifiquement, de prospérer, de « se multiplier et de peupler la terre ».

Lorsque les humains connaîtront et observeront cette loi fondamentale, naturelle et divine, de la Paternité de Dieu et la Fraternité de l'Homme, il leur sera permis de vivre dans une paix méritée et, finalement, dans l'amour. Auparavant, jamais.

9. Tout le « secret » pacifiste.

Exception faite de quelques mystiques et de quelques idéalistes (méritant sympathie et même respect) il n'y a, pratiquement, aucun individu sur terre qui, dans la vie privée, n'accorde, comme étant nécessité naturelle, une importance première à la satisfaction de ses besoins économiques. Personne, cependant, ne paraît se rendre compte que ce souci est plus dominant et plus légitime encore lorsqu'il s'agit des nations — dont la sécurité même dépend de leur développement économique, et dont les gouvernants, à la différence de l'homme privé, *n'ont pas le droit* de se montrer désintéressés, ni de manquer de longue prévoyance économique.

Sous le régime du libre-échange international, les débouchés économiques, possibilités de développement et « places au soleil », étant universels, seraient, pour toutes les nations, grandes et petites, portés à leur maximum, et égaux. La paix internationale aurait son véritable fondement permanent. La justice et la sécurité internationales seraient pratiquement accomplies. Tel est tout le « secret pacifiste » que la Nature et Dieu demandent aux hommes de découvrir.

L'humanité devrait être conduite par la main, comme on ferait d'un enfant, devant le voile qui, de par la volonté des protectionnistes et avec le consentement des pacifistes,

cache à ses yeux cette vérité si fondamentale et si simple. Lorsque le voile sera écarté, les hommes ne « comprendront » pas immédiatement. Mais ils sauront qu'il y a une chose réconfortante, encourageante, consolante, qui jusqu'alors leur avait été celée. Ils en rêveront, ils y penseront, ils en discuteront et, bientôt, ils « comprendront ». Ils comprendront quel grand crime contre le genre humain est le « protectionnisme ».

10. L'article premier du Traité de Paix Economique.

« Au lieu de combinaisons exclusives, je désire voir la coopération universelle. »

« L'Amérique se lèvera pour la vraie conception et les bases justes de la paix, pour la concurrence du mérite et pour la généreuse rivalité de la liberté. »

« L'Amérique est entrée dans l'existence, mes concitoyens, non pas dans le but de donner au monde le spectacle le plus remarquable d'accumulation de richesses matérielles, mais afin de montrer au genre humain la voie et l'exemple, dans toutes les parties du globe, de la justice et de la liberté. »

WOODROW WILSON
(Discours de réélection, 1917).

L'Europe, — et avec elle le reste du monde, — ne peut être sauvée, tant internationalement que socialement, que si un grand homme d'Etat, s'élevant à la hauteur des circonstances et de l'opportunité des temps, prêt à sacrifier momentanément sa popularité, sa réputation même, pour servir le genre humain, décide, en rédempteur, de mettre fin aux entreprises internationales de la cupidité, de l'injustice et de la spoliation, servies par l'ignorance.

Tous les peuples du monde doivent apprendre qu'il n'y aura jamais de vraie et réelle *solution* du problème international, jamais de sécurité internationale, de paix durable, de libération permanente des petits peuples, de désarmement, de sincère association des nations, de démocratie assurée et garantie, sinon par l'adoption générale d'une

politique de justice et de moralité internationales, fondée sur la liberté des rapports et des services économiques mutuels. Aucun succès durable des efforts et des négociations de paix ne sera en perspective, tant que les nations en conflit ne se seront mises d'accord, en principe, sur cet Article Premier de tout traité de paix :

L'ALLEMAGNE DEVRA RÉDUIRE IMMÉDIATEMENT SES DROITS DE DOUANE, A 50 P. C. DE CE QU'ILS SONT A PRÉSENT; LA GRANDE-BRETAGNE RESTERA LIBRE-ÉCHANGISTE; TOUTES LES NATIONS ADOPTERONT UNE POLITIQUE DE LIBERTÉ ÉCONOMIQUE PROGRESSIVE, POUR FINALEMENT DEVENIR LIBRE-ÉCHANGISTES; TOUTES LES COLONIES DU MONDE SERONT OUVERTES, SOUS UN RÉGIME D'ÉGALITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, AU COMMERCE DE TOUTES LES NATIONS DU MONDE.

New York, Mars 1917.

---

demandent réfutation, d'autant plus qu'ils sont largement propagés dans tous les pays, et spécialement aux Etats-Unis, au point d'y induire beaucoup de gens à redouter une « paix économique! » Nous nous permettons, en conséquence, de reproduire ici certaines considérations, déjà rencontrées dans les pages précédentes, auxquelles nous ajouterons quelques développements :

En tous pays les tarifs douaniers furent institués afin d'encourager et de protéger les capitaux engagés dans des industries manufacturières naissantes. Actuellement, ils protègent partout les prix de vente et bénéfices élevés des fabricants. Mais, *dans tous les pays,* remarquons-le, on invoque le prétexte de la « protection du travail indigène contre la concurrence des produits du travail à bon marché de l'étranger ». Sauf en Angleterre, où le Travail admet et veut le libre-échange, qui lui assure le bon marché des choses nécessaires à la vie, les ouvriers paraissent satisfaits et heureux de cet intérêt porté à leur bien-être ! « Je protège mes vaches », disait le fermier, « je sais pourquoi; mais... les vaches ne le savent pas » (1). Ainsi s'explique qu'avec le consentement des... ouvriers et l'auto-suggestion graduelle des... fermiers, la « Protection » soit devenue pour maints peuples un article de foi économique. Il est certain que l'avenir considérera ce credo comme la tromperie la plus gigantesque et cette foi comme la superstition la plus néfaste connues dans l'histoire des hommes.

I

Il n'est pas vrai que le protectionnisme, qui a pour but d'empêcher les importations « afin que les peuples

(1) Traduction d'un pittoresque dicton américain.

se suffisent à eux-mêmes » soit la source de hauts salaires et un facteur de bien-être; bien au contraire, le protectionnisme tend à réduire les deux et c'est le libre-échange, seul, qui peut donner ces résultats favorables.

Toutes choses importées sont payées par une égale valeur des choses exportées; conséquemment, tout d'abord, l'importation *ne réduit pas et ne peut réduire* la production indigène, la demande de travail et les salaires. Mais les obstacles au commerce par les tarifs protecteurs : 1° rétrécissent les marchés; 2° provoquent l'établissement et la prospérité parasitaires d'industries artificielles. Or, celles-ci prennent la place d'industries naturelles, pour lesquelles, si elles étaient libres, les possibilités et perspectives de développement seraient de beaucoup supérieures à celles des industries artificielles protégées. C'est pourquoi, les tarifs douaniers, et le système de l'isolement économique, réduisent, — tandis que le libre-échange accroîtrait — les productions indigènes, la demande de bras et conséquemment les salaires, et cela dans tous les pays. Le prix des choses et le coût de la vie étant nécessairement plus élevés sous un régime de tarifs « protecteurs », nous sommes autorisés à conclure que le protectionnisme tend à réduire non seulement les salaires, mais aussi, et surtout, le bien-être, — alors que le libre-échange tendrait à augmenter les deux.

Naturellement, une nation, quels que soient le nombre de ses habitants et leur esprit d'entreprise, n'a qu'une capacité limitée d'industrie; parmi ses entreprises possibles, elle doit choisir les plus profitables; or, il est de sens commun que telles seront les industries les mieux appropriées aux richesses et à la nature du pays; pareilles industries ne demandent que des conditions naturelles, c'est-à-dire la liberté pour leur naissance, leur développement et leur prospérité. Si la situation des classes laborieuses se trouve être plus ou moins satisfaisante dans certains grands pays protectionnistes, cela est dû *aux industries naturelles* de ces pays, c'est-à-dire, à celles qui se sont développées grâce aux richesses de leur sol, à l'intelligence, l'esprit d'entreprise,

l'énergie, le labeur de leurs habitants, grâce surtout *à la liberté des échanges sur un vaste marché intérieur, et nonobstant* les barrières protectionnistes opposées à l'échange des services avec le monde extérieur. Comment, au surplus, les barrières, les obstacles, l'isolement pourraient-ils créer richesse et prospérité générales ? Comment les libres communications, les coopérations, les services mutuels pourraient-ils *ne pas* les créer ?

Les protectionnistes diront : l'indépendance économique de chaque nation, qui nécessite la « protection », est indispensable *en cas de guerre.* Nous leur répondons : c'est d'autant plus vrai que, par le système des exclusions et de l'isolement économiques, la guerre tôt ou tard deviendra inévitable. Par contre, l'interdépendance économique des peuples signifierait, pour vous, un double « désastre » : libre échange et paix.

Nous croyons utile de suggérer, en outre, ici, que la liberté de l'échange se traduirait en plus grandes facilités d'existence offertes à tous les hommes dans leur cadre national; ils ne seraient plus obligés, ou même incités, par la pauvreté, à émigrer, venant ainsi troubler les marchés et conditions du travail d'autres pays, et compliquant leurs problèmes. Le libre-échange contribuerait beaucoup à une solution bienfaisante, parce que naturelle, du problème de l'émigration et de l'immigration.

La liberté, c'est la nature des choses, c'est la justice, l'harmonie, la paix. Ce sont les obstacles que nous opposons à la liberté qui créent nos difficultés.

II

Il est de la plus grande importance de noter, en outre, que les droits protectionnistes représentent le pire et le plus épuisant des moyens de procurer des ressources fiscales aux Etats. Les producteurs nationaux d'articles soumis à des droits d'entrée acquièrent ainsi le pouvoir de prélever sur la masse des consommateurs des sommes qui peuvent être, et sont généralement, beaucoup plus élevées que celles revenant à l'Etat. Plus les

droits de douane sont élevés, moins l'Etat reçoit de revenus (en raison de la diminution du volume des importations) et plus l' « impôt » prélevé par les fabricants sur les consommateurs est important (en raison du prix de leurs produits) ; plus aussi, en raison de cette cherté générale, les dépenses de l'Etat s'accroîtront et, à la longue, finiront par absorber la plus grande partie des recettes douanières. De sorte que les soi-disant revenus douaniers de l'Etat se seront mués en profits privés particuliers, augmentant dans une mesure énorme les inégalités sociales. Les tentatives de créer d'importantes ressources aux Etats par le moyen douanier sont vouées à l'échec. Elles aboutiront fatalement à la révolution.

Les tarifs douaniers sont évidemment moins nuisibles lorsqu'ils sont « modérés »; ils n'influencent alors que « modérément » la fausse distribution des richesses — et son fatal aboutissement révolutionnaire.

Toute forme de l'impôt, quelles qu'en puissent être les défectuosités, est à préférer aux droits douaniers. Le seul « mérite » de ce système est de rendre possible la perception de l'impôt à l'insu, c'est-à-dire, sans le consentement du peuple imposé et... exploité, — la plus grande des erreurs, le plus grand des périls pour une démocratie.

New-York, mars 1917.

LIVRE V

LE TRAITÉ DE PAIX ÉCONOMIQUE

« La pacification doit être souhaitée et attendue comme une bénédiction, si elle peut nous garantir des desseins suspects de nos voisins, si elle ne crée pas de périls nouveaux et apporte une promesse de tranquillité future. Mais si la paix doit produire tout l'opposé, elle ne vaut, en dépit du nom décevant dont on l'affuble, pas mieux que la continuation d'une guerre ruineuse. »

GUICHARDIN.

« Aucun traité de paix n'est digne de ce nom, s'il contient en soi les germes d'une guerre future. »

KANT (Essai sur la Paix perpétuelle).

« Seule une paix économique peut préparer le terrain à l'association amicale des peuples. »

RÉSOLUTION RÉCEMMENT VOTÉE PAR LE REICHSTAG (Juillet 1917).

« La Vérité et la Justice, éternelles forces-sœurs, et maîtresses impérieuses des hommes, ne s'accommoderont jamais pour eux que d'une « Pax Economica. »

LE TRAITÉ DE PAIX ÉCONOMIQUE

New York, Juillet 1917 (1).

La particularité caractéristique et le fait dominant de la situation hautement critique de tous les belligérants, au moment présent, c'est que les conséquences diverses — militaires, politiques, économiques — d'une défaite revêtent une telle gravité, qu'à aucun d'entre eux, il ne semble possible de se soumettre à la volonté et à la puissance de l'ennemi. Combattre, « jusqu'au dernier souffle », parait à tous préférable. Mais il reste heureusement possible, aux deux partis, de se soumettre à un principe, de se rendre à une vérité. Dans les deux « camps », des groupes nombreux et influents sont prêts à pareille « capitulation »; partout se formerait bientôt, en sa faveur, une opinion irrésistible.

La paix par voie d'entente apparaît possible et désirable: *à condition, cependant, qu'il s'agisse d'une entente procé-*

(1) L'Histoire, l'auteur en a la confiance, établira qu'un arrangement international, tel que celui dont il va tracer les grandes lignes, et la conclusion d'une paix universelle et permanente furent pratiquement possibles pendant toute la durée de la guerre. Mais il eût, pour cela, fallu que les peuples belligérants, et leurs dirigeants, ne restassent pas aveuglés, quant à la vraie nature du problème international, par l'erreur et la superstition protectionnistes.

dant de la compréhension générale de la vérité. Du grand conflit des peuples a surgi un problème moral, ainsi qu'une nécessité spirituelle. Il apparaîtra, de plus en plus, que les calamités les plus graves ne peuvent être épargnées à l'humanité que si une solution adéquate est donnée au problème, une satisfaction adéquate donnée à la nécessité.

Le problème est celui des rapports moraux fondamentaux des peuples : leurs rapports économiques. La nécessité est celle de la liberté et de la justice dans ces relations. Notre vie économique est, de par la nature des choses, notre vie fondamentale; la moralité dans les rapports économiques est conséquemment la moralité fondamentale. *La paix manque de son nécessaire fondement moral; elle l'attend.*

Dans le projet de traité qui suit, la vérité à laquelle les nations sont invitées à se soumettre trouve cette double expression :

1° Une expression négative : *il y a incompatibilité entre la paix politique et la guerre économique.* Le grand conflit des peuples ne doit pas se terminer sans la suppression de sa cause. Les garanties contre son renouvellement ne peuvent être obtenues, sinon par l'élimination de la cause principale de toutes les guerres modernes : l'erreur protectionniste, avec les exclusions, les injustices, les rivalités malsaines, les jalousies, qui en résultent;

2° Une expression positive : *la paix politique doit être fondée sur la paix économique.* L'harmonie politique sera et ne peut être que la résultante naturelle de l'harmonie économique. Pour être durable, et même valable, le traité de paix doit, en premier lieu, et fondamentalement, être un traité de justice et de sécurité économiques, c'est-à-dire, de liberté et d'égalité des droits économiques internationaux — ceci impliquant, pour ce qui concerne les colonies, une répartition équitable, soit des possessions, soit des influences, soit du contrôle.

ESQUISSE DU TRAITÉ DE PAIX ÉCONOMIQUE

Article I.

1° La Grande-Bretagne restera libre-échangiste.

2° L'Allemagne réduira immédiatement ses droits de douanes à 50 p. c. de ce qu'ils sont actuellement et, pour la suite, fera des réductions annuelles de 5 p. c. jusqu'à entière abolition de ces droits.

L'observateur attentif de l'état d'esprit actuel en Grande-Bretagne se rend compte qu'il n'y a guère d'espoir de voir ce pays rester fidèle au libre-échange si l'Allemagne ne fait pas immédiatement un grand pas vers l'adoption de ce système de loyauté, de justice, de moralité, et d'harmonie. Un progrès semblable sera requis de tous les autres pays.

Bien que contestable au point de vue de la sagesse économique, cet état d'esprit et cette attitude de la nation britannique peuvent et doivent être compris, du point de vue sentimental. On ne peut guère s'attendre à ce qu'une nation donne indéfiniment au restant du monde un exemple, non suivi, de liberté, de vérité et de sagesse internationales.

3° Toutes les autres nations s'engageront à réduire graduellement leurs droits de douane de 50 p. c. par des réductions annuelles de 5 p. c. pendant les 10 années qui suivront la signature du traité de paix.

Les résultats et l'exemple feront le reste et assureront de nouvelles réductions et, finalement, la liberté complète du commerce international. La discussion, faisant jaillir la lumière sur la relation du protectionnisme et de la guerre, ainsi que du libre-échange et de la paix, assurera ce progrès nécessaire.

ARTICLE II.

Toutes les colonies du monde seront immédiatement ouvertes au commerce et aux activités générales de toutes les nations dans des conditions d'absolue égalité quant aux droits économiques.

Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Sud-Africain seront considérés comme Etats indépendants, non comme « colonies ».

L'Asie Mineure, la Perse, l'Egypte, le Maroc, la Chine, la Mandchourie et la Sibérie seront considérés comme « colonies ».

Toutes les nations renoncent à offrir ou accepter quelque traitement économique préférentiel ou différentiel que ce soit.

ARTICLE III.

Comme préambule à cet article, nous osons suggérer que toute nation entreprenante et prospère a le droit de réclamer et le devoir d'accepter une honorable part de contrôle ou de direction des peuples arriérés pour les guider dans les voies de la liberté, des services mutuels, des coopérations, en vue de la promotion des intérêts généraux de l'humanité. Notre article III propose de mettre fin à la brutale ruée des convoitises nationales, par la mise en pratique de la conception civilisée et chrétienne du « mien, du tien et du nôtre » entre tous les peuples. La crainte de la puissance et de la domination ne projetterait plus alors son ombre sur l'avenir de la civilisation.

1° Il est reconnu à l'Allemagne et à l'Autriche un droit associé à la direction conjointe du développement de l'Asie-Mineure.

Si le principe de la coopération future et de l'égalité des droits de tous les peuples, sous les stipulations de

l'article II, est considéré comme fournissant la garantie nécessaire de la bonne volonté, de l'harmonie et d'une paix durable, il n'y a pas de doute qu'une satisfaction donnée à l'Allemagne et à l'Autriche en Asie-Mineure doit être acceptée comme partie intégrante nécessaire de tout traité de paix par la voie d'un accord.

Une « Mittel-Europa » protectionniste — et, conséquemment, impérialiste — serait le plus grand obstacle concevable à une paix durable; une Europe Centrale libre-échangiste deviendrait un facteur puissant, une assurance de démocratie, d'ordre et de paix (1).

2° Le territoire situé entre Bagdad (inclus) et le Golfe Persique sera internationalisé.

3° La Grande-Bretagne aura la direction politique et économique de la Perse.

4° La France aura le contrôle économique et politique de la Palestine et de la Syrie.

5° Les Dardanelles, le Bosphore et les territoires avoisinants seront politiquement et économiquement administrés par une commission internationale.

6° Le Japon aura la direction politique et économique du développement de la Chine, de la Mandchourie, de la Corée, et, en général, de l'Est Asiatique.

7° La Doctrine de Monroe sera reconnue et proclamée par toutes les nations comme exprimant un droit et un devoir pour les Etats-Unis.

8° Les Colonies britanniques, françaises, allemandes, belges et portugaises de l'Afrique Centrale seront réunies en un Etat international, administré par un conseil international.

---

(1) La décentralisation politique, la démocratisation et la disparition des empires ne peuvent être *utilement* que la conséquence naturelle de l'établissement de la sécurité internationale, *mais ne peuvent en être la cause.* (Voyez, à ce sujet, pp. 194 et 195.)

Dans cette colonie internationale, le commerce serait entièrement libre. Aucun droit de douane ne serait prélevé. Les dépenses de l'Etat seraient supportées par toutes les nations contractantes au prorata de leur commerce avec la colonie internationale. (L'impôt sur la valeur croissante du sol serait hautement recommandable dans ce nouvel Etat.)

Nous permettra-t-on de suggérer qu'il n'existe probablement aucun autre moyen : 1° d'ouvrir l'Afrique Centrale à la civilisation *dans l'intérêt des indigènes;* 2° de résoudre la question éminemment grave et difficile que soulève le cas des colonies allemandes du Sud-Est et du Sud-Ouest Africain ? Celles-ci jointes à la colonie internationale, le problème serait résolu à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

Article IV.

Une fois la liberté des relations, l'égalité réelle des droits et des devoirs, la coopération et la moralité assurées entre les grandes nations par l'application des articles précédents — *mais alors seulement* — les considérations affectant la « grandeur » et la « puissance » militaires, politiques et économiques des peuples ayant perdu leur prédominance jusqu'alors rationnelle, certains problèmes brûlants pourront être utilement abordés, et réglés *facilement et définitivement.*

1° La Belgique sera restaurée dans son indépendance politique et économique.

2° L'Alsace-Lorraine sera constituée en Etat indépendant et neutre, mais restera, « si elle le préfère », dans le « Zollverein » allemand (pour une durée maxima de 10 ans, suivant l'art. 1).

Cette solution est la seule répondant aux intérêts économiques et nécessités fondamentales et, probablement, aux désirs politiques de la grande majorité de la population d'Alsace-Lorraine. C'est aussi la seule susceptible

de répondre à un programme de « paix sans annexion » et de supprimer le plus grave des sujets de discorde entre l'Allemagne et la France.

3° La Pologne allemande, autrichienne et russe sera constituée en un Etat parlementaire indépendant sous un régent autrichien.

Cette solution donne la meilleure perspective de bien-être futur à la Pologne, qui, pour beaucoup de raisons, ne paraît guère préparée à vivre sous un régime républicain. De plus, étant supposé ici que le traité de paix devra être « accepté » et non « imposé », il ne se conçoit pas facilement que l'Allemagne et l'Autriche consentent à réunir leurs provinces polonaises à la Pologne russe, s'il ne leur est pas accordé ce qu'elles considèreront comme une garantie nécessaire d'ordre intérieur pour le nouvel Etat.

Dantzig sera port libre allemand.

4° L'indépendance et l'harmonie des divers Etats balkaniques seront restaurées et consolidées, sous la garantie de tous les signataires du traité de paix, par la libération des relations économiques entre ces Etats, ainsi que du transit général pour leurs marchandises respectives.

5° Le Trentin sera rendu à l'Italie.

6° Trieste sera constitué en port libre autrichien.

Article V.

Les dommages causés dans les pays envahis seront évalués par une commission internationale et l'indemnisation sera liquidée endéans les 10 prochaines années par les nations belligérantes dans les proportions suivantes :

Allemagne et Autriche	**60 %**
Grande-Bretagne	**10 %**
France	**10 %**
Russie	**10 %**
Etats-Unis	**10 %**

Tel est le seul accord concevable, qui puisse, en principe, répondre au désir d'une « paix sans indemnités ».

L'auteur du présent projet fait appel au sens commun et à la générosité des Etats-Unis pour l'accepter. Sans donner à cette considération une première importance, il est à remarquer que le sacrifice ainsi demandé aux Etats-Unis serait de beaucoup inférieur à ses dépenses de guerre *pour un seul mois de durée.* Au surplus, toutes les nations n'ont-elles pas versé dans les erreurs qui ont amené la guerre mondiale ? N'ont-elles pas *toutes* « péché » ?

Mais il y a, en outre, de puissantes considérations politiques et morales, que nous préférons laisser aux méditations des citoyens de la grande nation américaine, en faveur de leur acquiescement à pareil règlement financier. Quel exemple dans l'histoire de l'Humanité ! Quelle influence future, quel prestige pour cette République !

* * *

Dans notre exposé sur « La cause et la solution économiques de la Crise Européenne », nous avons dit, en note (p. 33) qu'il « est irrationnel et dangereux et, d'ailleurs, antijuridique de faire des conventions internationales *ad æternum,* c'est-à-dire, *sans terme.* Ces traités, comme tous les contrats, doivent être passés pour une période déterminée, et renouvelables. Ils auront ainsi une signification plus nette et comporteront un engagement moral plus formel. Tout traité international sans stipulation de durée implique la restriction mentale, ou réserve tacite, du « rebus sic stantibus ».

Pour cette raison, nous suggérons, pour les articles I, II, III et IV, des accords d'une durée de 35 ans, renouvelables de terme en terme, soit par conventions nouvelles, soit par simple tacite reconduction.

* * *

Nous prions d'observer que, par le traité de paix économique ici proposé, et soumis à tous les hommes d'Etat, l'Allemagne (ni aucun autre pays) n'élargirait sa « place au soleil », à son usage et profit exclusifs. Mais la Terre entière deviendrait une « place au

soleil » commune et sûre, pour l'Allemagne comme pour toutes les autres nations. Et ceci est le minimum de ce que l'Allemagne ait le devoir, comme le maximum de ce qu'elle ait le droit, de réclamer. Sa participation coopérative (politique et économique) dans le développement général de la civilisation pourra alors être aussi grande, ou aussi réduite, qu'elle le voudra, sans que cette participation entraîne aucun danger, économique ni politique, pour les autres nations.

* * *

Le fondement vrai et réaliste de la justice, de la moralité et de l'harmonie internationales ayant été établi par notre traité de paix économique, il ne sera pas nécessaire de conclure des conventions *formelles,* ni *immédiates,* concernant le désarmement, ou la limitation des forces territoriales et navales, l'institution de tribunaux internationaux, l'organisation d'une ligue des nations, et autres mesures du même genre. Ces diverses questions ne pourraient être résolues par la future conférence de la paix même si elle siégeait plusieurs années. Mais elles peuvent être, et seraient, toutes, *résolues graduellement,* de façon satisfaisante pour tous, endéans un temps relativement court (1), si elles se posaient comme conséquences naturelles de l'avènement entre les peuples du droit, de la justice et de l'ordre, permettant aux idées et à la morale nationales et internationales de progresser, et amenant, enfin ! le règne de la bonne foi et de la bonne volonté entre les peuples et, surtout, entre leurs gouvernants.

L'auteur, en conséquence, suggère l'article additionnel suivant :

Article VI.

Les nations contractantes, invitant toutes les autres nations du monde à se joindre à elles, s'engagent solennel-

(1) Ceci peut signifier cinq années d'études et de discussions soutenues, par une assemblée compétente et impartiale, composée, non de représentants militaires et diplomatiques des nations, mais de spécialistes de la science internationale.

lement à réunir une convention, qui aura lieu endéans les trois mois de la signature du traité de paix économique, afin de résoudre toutes les questions d'intérêt général et commun dont le règlement est, dès aujourd'hui, considéré nécessaire au bien-être international de l'humanité.

Le problème russe n'était pas posé lorsque fut rédigé le projet de traité qui précède. Nous résumons comme suit nos vues sur cette question : la seule chance pour la Russie de se relever, de redevenir un facteur important dans l'activité humaine, d'être un membre utile dans un monde démocratisé, réside dans l'ordre et la paix (non dans la continuation de la guerre) ainsi que dans de libres relations générales et la coopération économique avec le monde extérieur, — y compris, naturellement, avec l'Europe Centrale.

L'intérêt de la Russie est de commencer par être une saine démocratie agricole, échangeant ses produits avec les pays manufacturiers, quitte à devenir ultérieurement elle-même « industrielle » par un processus naturel, — non par les artifices douaniers, avec le parasitisme économique et la démoralisation générale qui en résultent.

L'humanité entière a un intérêt capital au relèvement de la Russie. Celle-ci doit évidemment en être elle-même le premier et principal artisan. Mais tous les peuples belligérants ont pour devoir de s'associer en vue de prêter au peuple russe une coopération économique indispensable. (Voyez dans notre Livre X, la lettre intitulée « *Une Fédération Russe* ».)

New York, Juin 1918.

LIVRE VI

---

1. — **LETTRE OUVERTE A M. WOODROW WILSON**, Président des Etats-Unis d'Amérique, parue dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, en date du 8 octobre 1914.

2. — **MESSAGE SUR LE LIBRE ECHANGE ET LA PAIX** à la « Society of Friends » (secte des Quakers) et aux autres chrétiens.

3. — **LA SEULE POSSIBLE PAIX** (Conclusion), par F.-C. Howe, Haut-Commissaire de l'Immigration à New-York.

4. — **LE MONDE EN GUERRE** (Conclusion), par George Brandes.

L'occupation par les nations de portions du globe, avec monopolisation des ressources naturelles et des possibilités économiques que ces régions offrent à l'humanité, est un acte d'usurpation, sinon de spoliation et de brigandage. Il appelle inévitablement en retour des actes réciproques de brigandage national.

Les contrées n'ont pas été « données » par Dieu et la Nature et, conséquemment, n' « appartiennent » pas aux nations; elles leur sont seulement « confiées » pour le bénéfice commun des humains. Ceux-ci naissent habitants de la planète et citoyens naturels du monde. Habitat commun, la Terre offre gratuitement ses richesses, répandues avec une infinie diversité de nature et d'abondance, à tous les hommes disposés à les exploiter et mettre en valeur. Il en résulte que chacun a le droit naturel de se fixer, pour gagner sa subsistance par le travail, partout où il le désire (en se conformant aux lois politiques de la communauté au sein de laquelle il s'établit), ainsi que de se procurer, sous un régime de liberté des échanges, les produits de n'importe quelle partie du globe.

La liberté des communications, relations et échanges économiques est la loi naturelle exprimant le principe fondamental de l'Ordre Naturel parmi les humains.

LETTRE OUVERTE A M. WOODROW WILSON,

Président des Etats-Unis d'Amérique (1).

La Haye, le 3 octobre 1914.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

L'Europe va à la ruine. La civilisation y est menacée d'un effondrement. La brave petite Belgique agonise. Il semble, d'après les dispositions réciproques des grandes nations en conflit, que l'on en soit revenu aux époques où les peuples ne concevaient pas qu'ils pussent exister et prospérer autrement que par la suppression des autres peuples.

L'effroyable tragédie doit-elle se poursuivre jusqu'au bout, comme paraissent le considérer nécessaire les hommes d'Etat des grandes nations européennes ? Tout espoir pacifique doit-il être abandonné par les hommes qui, dans la tourmente, conservent intacts et leur cerveau et leur cœur ? Ne reste-t-il aucun effort à tenter par ceux qui détiennent un pouvoir assez haut pour leur permettre d'exercer une influence sur les destinées de leurs contemporains ?

---

(1) Publiée en français par le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* en date du 8 octobre 1914. Traduite par la Légation Américaine de La Haye et transmise au Département d'Etat à Washington.

Citoyen belge, industriel, et quelque peu économiste, je viens vous demander, Monsieur le Président, de me faire l'honneur de prendre connaissance avec attention des considérations d'ordre économique et pacifiste que je me permets de vous exposer au cours de la présente lettre. Il s'agit d'opinions que je n'ai guère cessé de défendre depuis plusieurs années, mais qui s'écartent sensiblement de celles ayant cours à l'heure présente. En les exposant à nouveau aujourd'hui, en vue de vous y intéresser, j'accomplis ce qui m'apparaît comme un impérieux devoir d'humanité.

J'estime, Monsieur le Président, que, dans le chaos des idées qui s'annonce, deux conceptions pacifistes, également vraies parce qu'également réalistes, doivent rester en présence : celle d'une paix, qui ne pourra être que temporaire, à imposer par les armes; et celle d'une pacification définitive, à réaliser par le moyen d'arrangements économiques assurant une loyale association ou coopération des peuples européens.

Dans l'avenir, la guerre actuelle apparaîtra à l'historien et philosophe politique comme un phénomène naturel, qui a fini par se produire parce que la plupart des peuples se sont obstinés à enfreindre gravement une des grandes lois naturelles directrices du progrès, qui est la volonté de Dieu. Parmi ces lois, il n'en est pas de plus importante, de plus fondamentale, pour la civilisation, que celle de la pratique de l'Echange, entre nations comme entre individus. Tous les progrès matériels, intellectuels et moraux de l'humanité, depuis ses origines, en dérivent, directement ou indirectement. C'est le phénomène social primordial; car, on ne peut pas plus concevoir la Société sans l'Echange que l'Echange sans la Société. Il est donc naturel, et simplement logique, que ce phénomène exerce une influence capitale sur la vie de la Société des Nations, comme sur les destinées intérieures des collectivités nationales. Méconnaître l'importance internationale fon-

damentale de l'Echange fut un grand tort, une grande erreur, une grande faute, dont la plupart des peuples et leurs gouvernements se sont rendus de plus en plus coupables depuis bientôt un demi-siècle.

L'industrie et le commerce, qui se résument en services que les hommes se rendent, ou échangent, entre eux, et qu'il faudrait laisser se développer librement, sont les seuls moyens efficaces — parce que seuls naturels et réalistes — de rapprocher et d'unir les peuples, de leur assurer la paix en même temps que la prospérité. Pour harmoniser les sentiments, il faut harmoniser et solidariser les intérêts. Tout au moins faut-il éviter de les contrarier. Les intérêts fondamentaux ne peuvent, sans péril, être traités dans un esprit d'antagonisme plus ou moins systématique; c'est vrai entre amis, même entre frères; comment ne serait-ce pas plus vrai encore entre les peuples ?

Or, depuis trente à quarante années, l'industrie et le commerce, par suite de la généralisation et de l'accentuation du système de l'exclusion réciproque par le moyen du protectionnisme douanier — et autres privilèges et monopoles dérivant du protectionnisme — n'ont fourni que causes de jalousie, de discorde, se développant en haines internationales, pour aboutir à la guerre actuelle.

Ce qui est arrivé devait finir par arriver ! Car, il est dans la nature et, par conséquent, dans la force même des choses, que les peuples ne puissent vivre en paix définitive avant qu'ils se soient décidés à entrer résolument dans la voie de la liberté du commerce international. Cela apparaîtra de plus en plus impérieusement vrai à mesure du développement des industries et du commerce, qui doit marquer toute civilisation progressive. Cobden a dit: « Free Trade is the best peace-maker. » J'ose affirmer, en m'inspirant de lui : « Free Trade will, more and more, become the only possible peace-maker ».

Vouloir supprimer les armées dans le but d'assurer la

paix procède donc d'une extraordinaire illusion. La vérité — vérité de simple bon sens — n'est-elle pas, qu'il faut commencer par créer la sécurité internationale, afin de pouvoir ensuite supprimer les armées ? — (chaque nation y procédant alors tout naturellement, de sa propre initiative et dans son propre intérêt). Or, à notre époque industrialiste, la condition fondamentale de la sécurité internationale réside dans l'égalité des droits économiques et doit se caractériser, avant tout, par la stabilité des débouchés économiques pour toutes les nations — progrès inséparables d'arrangements internationaux à tendance libre-échangiste. C'est dans cette voie, que l'on doit chercher, et que l'on pourra trouver, les seuls moyens de pacifier l'Europe.

Une grande voix autorisée devrait s'élever pour faire comprendre au monde civilisé que le désastreux et terrifiant état de choses actuel, — qui se prépare depuis si longtemps — a une cause profonde, que l'on n'a pas vue, fort différente des causes superficielles et occasionnelles, que chacun voit.

Le conflit actuel a, en effet, pour origine déjà lointaine, l'insécurité, l'instabilité, l'inégalité des droits, dans lesquelles se sont trouvés les peuples (entre autres l'Allemagne) en ce qui concerne leurs débouchés et leur avenir économiques, par suite de la possibilité, toujours latente, d'une recrudescence de la politique douanière dénommée « protectionnisme », de la part de la France, de la Russie, des Etats-Unis, (surtout des grands pays possesseurs de colonies) et de la part même de l'Angleterre. Ne subsiste-t-il pas dans ce dernier pays un parti protectionniste qui n'a pas abdiqué ? Pas un de ces pays n'a évité une politique internationale menaçante et périlleuse, parce que tendant au monopole. C'est de là que procède l'avidité croissante de chaque peuple à posséder son propre domaine économique et colonial exclusif. Le désir de chacun d'exclure et de monopoliser a provoqué ainsi,

chez autrui plus de désir encore d'exclure et de monopoliser.

Relativement dépourvue de colonies (étant arrivée trop tard pour pouvoir, comme les autres, acquérir par la force sa part des territoires nouveaux), menacée parfois d'exclusion plus ou moins complète des marchés métropolitains, le grand peuple industriel et commercial qu'est devenue l'Allemagne n'a pas voulu — ni pu — accepter le risque de perdre, un jour ou l'autre, plus ou moins rapproché, d'importantes parties de ses débouchés et marchés; et elle résolut de conquérir ce qu'elle a souvent, depuis quelques années, appelé sa « place au soleil ». Dans notre civilisation imparfaite, inachevée, militariste en même temps qu'industrialiste, le développement de la puissance économique est resté, pour tous les peuples, le fondement de la puissance militaire et, par conséquent, la condition de la sécurité nationale.

Tels furent, depuis trente à quarante années, la vraie cause et le vrai but des armements croissants de l'Allemagne, sur mer et sur terre, entraînant les armements croissants des autres nations européennes.

Appliquant, elle-même, le système protectionniste, plus outrancièrement même que d'autres nations, — ses agrariens, ses industriels, et ses politiciens, s'appuyant sur les enseignements étroits et erronés des professeurs de la « Nationale Wirtschaft », — l'Allemagne ne pouvait raisonnablement, ni décemment, se plaindre de l'insécurité qui résultait pour elle du protectionnisme d'autrui. Elle persévéra dans l'erreur et le mal, et continua à armer. Et là se trouve le formidable et persistant malentendu, qu'aucun homme d'Etat européen ne comprit, ou ne dissipa, et qui devait aboutir à la catastrophe actuelle.

Il n'est pas trop tard, Monsieur le Président, pour tenter un suprême effort dans le but de mettre fin à la destruction et au carnage qui ruinent et déshonorent

l'Europe et l'humanité. Pour cela, il faudrait un grand geste, il faudrait ce grand acte :

La réunion d'une conférence, à laquelle participeraient toutes les nations du monde, en vue d'une convention ouvrant les colonies de tous les peuples au libre commerce de tous les peuples.

Cette convention devrait s'appliquer aux colonies présentes *et futures.*

Elle ne signifierait pas nécessairement l'abolition immédiate de tous droits douaniers dans les colonies, mais bien l'application immédiate à tous les nationaux d'un même traitement d'égalité économique sur tous les marchés coloniaux du monde.

Une telle convention équivaudrait à l'internationalisation des colonies. Elle serait éminemment favorable aux intérêts de celles-ci — principalement de celles qui sont très « protégées ».

Enfin, ce grand acte constituerait sans doute le premier pas, probablement décisif, dans la voie de la liberté du commerce entre les métropoles elles-mêmes.

C'est alors, seulement, Monsieur le Président, que l'humanité pourra espérer la paix générale et définitive. C'est alors, seulement, qu'il sera devenu possible de transformer les glaives en charrues, de refondre les canons en enclumes et en marteaux. Et c'est alors, seulement, que commencera la vraie civilisation.

Monsieur le Président,

S'il est un peuple, entre tous les peuples, qui a le droit de demander qu'il soit pris sans retard une grande initiative pacifiste, c'est bien le peuple belge, si hospitalier, si laborieux, si innocent, et pourtant si malheureux, et tant sacrifié. Aucun Belge, cependant, n'implore la pitié. Mais tous font appel à la justice, — pour les autres comme pour eux-mêmes.

J'ai, toutefois, à déclarer qu'en vous écrivant cette lettre, je ne suis intervenu en mandataire de personne. J'ai agi à titre individuel, en pleine conscience d'un devoir à accomplir et dans la conviction absolue d'exprimer la vérité la plus utile et la plus haute qui puisse être proclamée à la présente époque.

Et je me permets, en terminant, de demander encore : serait-il possible que l'humanité en fût revenue aux époques primitives, où les peuples ne concevaient pas qu'ils pussent vivre et prospérer autrement qu'en supprimant et ruinant les autres peuples — alors que c'est le contraire, exactement, alors que c'est la loyale association et la coopération économique des peuples qui est la vérité, d'une aveuglante clarté ?

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de ma confiance en votre bienveillante attention et l'assurance de mon profond respect.

HENRI LAMBERT.

Industriel à Charleroi (Belgique).

MESSAGE SUR LE LIBRE ÉCHANGE ET LA PAIX

Message à la « Society of Friends » (Secte des Quakers) et aux autres Chrétiens (1).

Amis,

Quelques mois après la déclaration de guerre, j'assistai à l'une des réunions de la « Society of Friends » de Londres, où, pour la première fois, j'entendis une discussion sérieuse sur la « non-résistance à la guerre ». Je quittai cette assemblée convaincu que les « Friends » avaient raison quant aux principes religieux qu'implique le problème de la guerre et de la paix, mais qu'ils n'avaient pas la même conception nette de l'application pratique de ces principes. Je persiste dans l'opinion que la « non-résistance » n'est pas le moyen efficace et rapide d'éviter les guerres et d'assurer la paix.

Dans tous les pays, et pour bien longtemps encore, les hommes manqueront de l'intelligence, de la sagesse, de la vertu nécessaires pour dominer les forces déchaînées d'une guerre par l'influence de l'esprit chrétien. Si une forte minorité de « non-résistants » et d'adeptes de « l'objection de conscience » se trouvait actuellement chez une nation belligérante, il y aurait pour elle danger d'assuje-

---

(1) Paru dans le *Public Ledger* de Philadelphie, dans le *Springfield Republican*, dans le *Johnstown Democrat*, et dans le *Ploughshare* de Londres, organe des « Quakers ».

tissement, peut-être de totale suppression. C'est notre conception et pratique de la vie et des devoirs internationaux *en temps de paix*, non notre attitude durant les guerres, qui doit se christianiser. Or, ceci ne peut résulter que de la *connaissance* de la vérité chrétienne internationale, — non de vagues « sentiments chrétiens internationaux ».

L' « objection de conscience » à prendre part à la guerre ne peut probablement se justifier, ni se motiver par des considérations morales vraiment rationnelles; car, sociologiquement et historiquement, la liberté et les droits de l'individu ont toujours dépendu, et doivent nécessairement dépendre, de la sécurité du groupe. Si la nation perdait sa liberté et ses droits, il ne pourrait rester de liberté et de droits pour l'individu. Par conséquent, aucune prétention aux droits individuels ne peut prévaloir contre les nécessités de la sécurité nationale.

Seule, la suppression de la guerre elle-même pourra supprimer la nécessité de « résistance à la guerre ». Ceci ne signifie pas, bien entendu, que les brutales forces de guerre seront finalement tenues en respect et réduites par des forces matérielles du même ordre, mais supérieures. La guerre ne peut pas plus être définitivement vaincue par la guerre, que l'oppression ne le peut être par l'oppression, l'injustice par l'injustice, le mal par le mal. En ce sens, les « Friends » ont entièrement raison lorsqu'ils prétendent que les hommes ne vaincront jamais ces forces matérielles et brutales, et ne pourront terminer l'ère des guerres, qu'en leur opposant une puissance spirituelle.

Mais quelle puissance spirituelle ?

Certes, la « non-résistance » est une manifestation supérieure de spiritualité chrétienne, en tant que cette attitude s'inspire de la charité. Mais l'humanité est-elle mûre pour la « charité internationale » ? De plus, n'existe-il pas un état intermédiaire ou préalable : celui de justice, qui doit

nécessairement précéder celui de charité et d'amour dans toutes les relations humaines ? La justice internationale seule apparaît capable de triompher de la guerre en empêchant le déchaînement des forces nationales agressives. Aux forces matérielles et brutales de la guerre, les chrétiens doivent opposer la puissance spirituelle de la justice internationale.

L'attitude du vrai chrétien est celle d'un combattant spirituel, et, en matière de guerre, il n'y a entre la non-résistance et la résistance de possible compromis satisfaisant que le combat contre l'injustice pour la justice internationales. Tel est le moyen rapide, efficace, pratique, d'établir la paix sur terre, en assurant la bonne volonté entre les peuples. « *Le fruit de la justice, c'est la paix; et l'effet de la justice, c'est la tranquillité et la sécurité pour toujours* ».

Or, en quoi consiste la justice dans les relations internationales ? Quelles doivent être ses caractéristiques essentielles dans la période historique actuelle ?

Les guerres religieuses prirent fin en 1648 par le Traité de Munster. Les guerres dynastiques, celles provenant de rivalités et d'ambitions monarchiques, sont, probablement, aussi choses du passé. Parmi les causes de la guerre actuelle, il y eut, certes, des sentiments d'hostilité de nations à nations, des passions ou préjugés entre « races », des « idéals » nationaux inférieurs, surtout des intérêts de castes; mais l'influence de ces facteurs ne fut importante, et décisive, que parce qu'ils se combinaient et compliquaient d'antagonisme dans les intérêts économiques des peuples — ou, du moins, de certaines catégories au sein des peuples. Les guerres modernes ont été, sont et seront, de plus en plus, causées par des compétitions, des rivalités économiques internationales. Le problème de la suppression de la guerre se confondant, à notre époque, avec celui de la suppression des conflits

économiques entre peuples, la paix ne peut être fondée que sur la *justice économique* internationale.

Cette question se pose donc : qu'est-ce que la justice *économique* internationale ?

De plus en plus, depuis presqu'un demi-siècle, le développement des industries et du commerce a été le mobile principal, le but réel de la politique internationale. Les peuples ne se laissent plus émouvoir profondément par les idées de conquête ou de domination en vue de satisfactions d'orgueil national. De nos jours, les guerres ont des motifs et desseins économiques; les territoires se conquièrent, les empires s'édifient en vue de l'expansion et de la stabilisation économiques, dans le désir de sécurité des débouchés et marchés, et, malheureusement, par le détestable moyen des privilèges et monopoles industriels et commerciaux. Les hommes ne se sont pas encore rendu compte que l'expansion, la prospérité, la sécurité, la stabilité de leur propre commerce n'impliquent pas la perte des mêmes avantages pour le commerce d'autrui. La pensée de l'homme est encore toute d'isolement, d'exclusion, de privilège, de monopole — c'est-à-dire, d'injustice économique internationale. Elle doit être de coopération, de libre concurrence, de réciprocité dans les services mutuels rendus par l'échange — *qui sont la justice économique internationale.*

C'est dans les idées économiques fausses, injustes, antichrétiennes, généralement acceptées, que réside la cause vraie des conflits et des guerres. Il faut que ces déplorables conceptions disparaissent. Et ce devrait être facile, car il n'y a pas de vérité plus absolue que celle-ci : dans le commerce international, liberté signifie prospérité pour toutes les nations. Dans le commerce international, la liberté est le vrai bien national, la vraie justice internationale, la vraie politique chrétienne. Tout peuple désire que les autres peuples adoptent envers lui la liberté du commerce : ne devraient-ils pas, tous, faire aux autres

ce qu'ils voudraient qu'on leur fît à eux-mêmes ? Ne doivent-ils pas éviter de traiter les autres peuples comme ils ne voudraient pas être traités ? La liberté du commerce international est vérité chrétienne internationale.

La Nature ayant distribué diversement et inégalement sur le Globe les richesses nécessaires à l'homme, il est clair que l'échange — et, conséquemment le libre-échange — parmi les nations s'accorde seul avec la Volonté divine, comme étant loi primordiale, impérieuse, de justice et de progrès, assurant aux hommes vivant dans les différentes contrées du monde leur juste part des dons divins naturels, nécessaires non seulement au bien-être physique, mais aussi intellectuel et spirituel, des hommes. Le développement des aspirations supérieures n'exige-t-il pas, en effet, les loisirs de la pensée, qui, eux-mêmes, dépendent d'une satisfaction facile des besoins physiques.

L'instauration de pareille loi de justice économique internationale est de la plus grande importance pour les petites nations, dont les territoires limités les obligent à se spécialiser dans les productions, accentuant ainsi pour elles la nécessité du libre-échange. La générosité et la bienveillance envers les petites nations, de même d'ailleurs que l'intérêt bien compris des grandes, doivent se manifester en premier lieu par la liberté des relations économiques.

Je soumets à votre critique cette proposition : *Dieu n'a pas donné les terres et les mers aux nations, mais à l'Humanité. Les peuples ne jouiront de la paix réservée aux hommes de bon vouloir que lorsque la Volonté divine sera respectée et accomplie.*

Ceci n'implique nullement que tout homme doive se trouver « chez soi » partout sur le globe, ni que les frontières politiques des nations devraient disparaître : mais cela signifie que les frontières économiques doivent être abolies, c'est-à-dire, que la « porte ouverte », par le libre échange des choses et services, doit être universelle. Tout

homme trouvera alors dans son propre pays, parmi son propre peuple, les meilleures possibilités de vie. Ainsi, pour la coopération, le genre humain tout entier progressera matériellement, intellectuellement, spirituellement. L'harmonie et la paix en seront la conséquence certaine. « Cherchez tout d'abord le Royaume de Dieu et Sa Justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît ».

Pascal a dit que « comme il n'a pas été possible de faire que ce qui est fort fût juste, il a été fait que ce qui est juste soit fort ». Les instincts belliqueux des nations puissantes ne seront vaincus que par la force spirituelle toute-puissante de la justice internationale, dont la caractéristique nécessaire, pratique, fondamentale est la liberté dans l'échange des services économiques internationaux.

Je conseille respectueusement aux membres de la « Society of Friends », dans le monde entier, de transformer leur attitude négative, passive, en une attitude positive, active : de substituer à la « non-résistance à la guerre » *une résistance vigoureuse et intransigeante à la principale cause des guerres* : à savoir, la politique internationale anti-chrétienne d'obstruction des services mutuels, faussement appelée « Protectionnisme. » Je leur suggère que le Libre-Echange International, en vue du règne de la moralité, de l'harmonie et de la bonne volonté entre les peuples, est un idéal de paix vraiment chrétien, digne d'efforts, digne d'un bon « combat ».

New-York, mai 1917.

LA SEULE PAIX POSSIBLE (1).

Nos conceptions de l'Etat sont encore celles des temps primitifs. Nous traçons en esprit les limites des nations comme elles apparaissent sur la carte. Nous pensons à l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie comme confinées dans leurs limites du XVIIIe siècle. Telle était, en effet, l'Europe d'hier. Mais telle n'est pas l'Europe d'aujourd'hui. Les nations ont débordé leurs limites politiques. Elles vivent en dehors de leurs frontières territoriales. Leurs intérêts économiques, qui sont leurs intérêts primordiaux et fondamentaux, sont aussi étendus que le monde lui-même. Leurs relations extérieures ne sont *que moins vitales* que leurs relations intérieures. Les nations sont devenues internationales. Leur fortune est disséminée, éparse, dans le monde entier. Leur vie est entrelacée avec la vie des autres nations. Et la « souveraineté des Etats » s'est étendue, en même temps que leur fortune, aux régions les plus distantes de l'univers, pénétrant chaque continent et chaque océan. L'industrie, le commerce, la navigation, la finance ont fait d'un monde divisé un Etat mondial. Mais les vieux concepts politiques restent. Les dirigeants européens, éduqués dans les idées nationalistes, ont fait face aux nouvelles conditions économiques par les voies et moyens impérialistes. Ils ne sont capables de penser qu'en termes d'impérialisme. Ils con-

---

(1) Conclusion d'un livre (« The only possible Peace »), édité à New-York en 1918, ayant pour auteur F.-C. Howe, haut-commissaire de l'immigration.

sidèrent les territoires distants, comme ils s'étaient habitués à considérer leurs propres territoires nationaux, dans un esprit d'exclusion et de monopole. C'est ainsi que les maîtres des peuples ont fait durant une longue série de siècles. Et, de même, ce n'est qu'ainsi que les classes possédantes et dirigeantes, en général encore imbues de l'esprit féodal, conçoivent la conciliation nécessaire du vieux nationalisme et du jeune internationalisme. Ce n'est que par la *possession* des territoires que, selon elles, il peut être satisfait aux besoins d'aliments, de matières premières, de débouchés commerciaux, de routes, de chemins de fer, de ports.

La Révolution française détruisit l'ancien régime, fait de privilèges, de monopoles, de castes, de subordination de la vie des masses laborieuses aux intérêts des aristocraties dirigeantes. Elle détruisit les innombrables restrictions et contraintes qui enserraient les classes, les groupements, les individus et leurs activités économiques. Il n'y avait auparavant ni libertés politiques et économiques, — ni conscience, ni croyance, en ce qui concerne ces libertés. Les individus naissaient dans la caste, de laquelle ils ne devaient pas sortir. Tout était établi et fixé, par les lois et les traditions, dans l'intérêt des vieilles aristocraties. La vie économique individuelle était minutieusement réglementée, et enfermée dans d'étroites limites. Il y avait des barrières économiques au dedans et au dehors des pays. Les routes et moyens quelconques de communication y étaient soumis. Il y avait des privilèges et monopoles oppressifs de toutes les industries, de toutes les professions. On ne pouvait moudre la farine, ni presser le vin sans y être autorisé. Il était entendu que le producteur, artisan, ouvrier, ou paysan appartenait aux classes privilégiées, qui en disposaient selon leur intérêt.

Durant le XIXe siècle, l'idée féodale de l'Etat fut appliquée par chaque gouvernement au monde extérieur. Celui-ci était considéré par chacun comme susceptible de deve-

nir « possession », privée et exclusive. Actuellement, au xxe siècle, un monde las des guerres demandera bientôt une renonciation nouvelle aux privilèges, monopoles et sphères d'influence, imposés par les « grandes puissances ». Ce monde exigera de celles-ci une renonciation à l' « impérialisme », c'est-à-dire à la domination des territoires d'autres peuples, de leurs voies de communication, de leurs ports, de leurs « points stratégiques », de leur commerce, de leurs relations. Le xxe siècle aspire à la liberté dans les relations internationales, comme le xixe avait instauré la liberté dans les relations intra-nationales. Et de même que la libération interne des peuples de l'Europe eut pour résultat de libérer les intelligences et les talents et de provoquer une merveilleuse expansion individuelle, la libération du monde dans les relations internationales entraînera une expansion semblable des peuples et des « races ».

La paix devrait signifier la disparition de l'ancien et étroit ordre de choses international. Les nations ne sont plus des groupements localisés et fixés; elles sont internationales, c'est-à-dire en relations obligatoires avec tout le monde extérieur. Les matières nécessaires à leur alimentation et à l'exercice de leurs industries, leurs marchandises, leur fortune, se trouvent partout dans le monde. La vie de l'Etat moderne dépend de la liberté de nos relations économiques avec tous les autres Etats.

Les congrès de la paix précédents s'inspirèrent de la vieille idée dynastique, impérialiste et restrictionniste. Ils n'accordèrent aucune pensée à la liberté, à l'égalité économiques. Le traité de paix actuellement en formation doit mettre une fin au vieil ordre des affaires extérieures de tous les peuples, — comme la Révolution française mit fin au vieil ordre des affaires intérieures des nations d'Europe. La paix en gestation devra être une « PAX ECONOMICA », libératrice des relations, du commerce, des richesses naturelles, des voies de communication terrestres,

fluviales et maritimes du monde entier, ouvrant le Globe aux activités de tous les hommes sur un pied d'égalité. Cette liberté économique et politique internationale fera au xxe siècle ce que la Révolution française a fait au siècle passé.

Une telle paix aurait pour appui les forces morales du monde entier. Elle aurait l'appui des démocraties, des petites nations et de l'opinion publique universelle qui sera la grande force des années à venir.

F.-C. Howe.
Commissionner of Immigration
Etats-Unis d'Amérique.

New York, 1918 (1).

(1) Scribner, Editeur.

LE MONDE EN GUERRE (1)

(Conclusion)

par George Brandes.

Il serait bien désirable que nombre d'hommes et de femmes éminents, en Angleterre et dans toutes les parties du monde, pussent être amenés à cesser leurs discussions perpétuelles et stériles quant aux responsabilités de la guerre ainsi que sur le point de savoir qui a « mérité la punition », afin de concentrer leurs efforts sur la recherche de la seule question réelle et vitale : le moyen de sortir de cet enfer, auquel les paroles de Macbeth peuvent s'appliquer fidèlement :

« *O horreur, horreur, horreur! La langue ni le cœur*
Ne peuvent te concevoir, ni te nommer ! »

Les belligérants sont insatiables. A la Conférence de Paris, ils décidèrent de continuer la guerre commerciale lorsqu'aura cessé le tumulte des combats. L'insanité semble destinée à régner à jamais.

La guerre doit finir par un arrangement, et comme la cause réelle de la guerre est économique, cet arrangement doit être économique. L'Angleterre, comme nation libre-échangiste, a montré le chemin au monde. Une convention douanière sera inévitable, et les divers partis auront

---

(1) Mac Millan, éditeurs, New-York, 1917. (The World at War.)

à se faire des concessions. Il faut instaurer une plus grande liberté commerciale jusqu'à ce qu'on ait finalement atteint *le libre-échange universel.*

Un homme du pays qui a souffert le plus de cette guerre, un industriel belge de Charleroi, M. Henri Lambert, indique la seule solution saine. Il affirme que la seule politique sage et prévoyante, en ce qui concerne le commerce international futur, est d'être *juste* et de permettre même à l'ennemi de vivre. Il ne pourra y avoir d'amélioration durable de la situation européenne sans que le parti désirant la paix soit forcé d'abandonner, ou tout au moins de réduire, ses tarifs protecteurs. En ceci, une réciprocité complète et équitable doit être accordée. Le système de concurrence économique appelé « dumping », pour lequel l'Anglais blâme tant l'Allemand, ne peut être aboli que par le moyen de la « porte ouverte ».

Une convention douanière sera nécessaire, même au cas improbable où l'une des parties obtiendrait une victoire écrasante, pour laquelle une douzaine de millions d'hommes, même davantage, devraient être sacrifiés sur les champs de bataille, ou périr dans les villes, dans les campagnes.

Supposons que le vainqueur, comme suggéré à la Conférence économique de Paris, décide d'appliquer au vaincu un traitement d'inégalité par le moyen de tarifs désavantageux. La nation vaincue serait ainsi ravalée à un niveau inférieur, l'humanité en reviendrait aux jours où des nations entières étaient réduites en servitude !

Sous une telle oppression, le vaincu ne connaîtrait plus qu'une aspiration : la revanche et la libération ! Il mettrait à profit tout désaccord s'élevant entre les vainqueurs et, avant cinquante années, briserait ses chaînes; car les alliances politiques ne durent pas un demi-siècle.

La paix future de l'Europe dépend du libre-échange. Le libre-échange, comme disait Cobden, est le plus grand des

pacificateurs. Il semble, de plus, que ce soit le seul possible pacificateur.

Anciennement, les gens enlevaient les yeux aux vieux chevaux destinés à tourner la meule. De même aujourd'hui, les malheureuses nations européennes, aveuglées à la réalité, sous le joug, et se croyant libres, font tourner les meules de la guerre (1).

---

(1) Commentaire de l'Auteur :

Octobre 1919.

Après cinq années de guerre générale, pas un sur un million parmi les humains, ne se rend compte encore, avec quelque netteté, de la raison profonde du cataclysme. Et, partout, l'on en est encore à vouloir faire reposer la sécurité internationale sur la possession de canons, bayonnettes, navires et avions, ou à prétendre qu'elle dépend de l'absence de pareils engins... chez l'adversaire. Cette guerre, soutenue par les peuples pour le triomphe du Droit, se termine, par la faute des « hommes d'Etat », en l'apologie de la Force. Cinq années de la plus terrible des leçons de choses n'ont fait abandonner à nos « grands hommes » aucune de leurs idées fausses ou de leurs puérilités; elles ne leur ont rien enseigné de la vérité! Nul d'entre eux ne comprend encore que le problème de la guerre et de la paix ne peut être résolu sous le régime actuel de la « possession », c'est-à-dire du partage du globe et de la distribution — fût-elle considérée équitable — de ses territoires entre les nations, à l'usage, plus ou moins exclusif, de chacune de celles-ci.

La nature, en répandant ses richesses sur la planète avec la plus grande diversité, a fait les peuples économiquement interdépendants et solidaires. La paix ne se conçoit que moyennant l'usage libre de toutes les richesses et

potentialités naturelles, en vue de la production et l'échange libre des valeurs. De par la nature et la force des choses, les peuples doivent coopérer dans l'échange des services économiques — ou se combattre.

« La Paix », dit George Brandes, « dépend du Libre-Echange ». Il en est ainsi parce que le Libre-Echange est la loi internationale naturelle — ou, comme a dit Cobden, « la loi internationale du Tout-Puissant ».

DEUXIÈME PARTIE

La deuxième partie de *Pax Economica* peut être considérée comme un supplément de la première, en quelque sorte comme un appendice. Le lecteur y rencontrera, cependant, au Livre VII, relativement aux trois grandes questions à l'ordre du jour — la Société des nations, le désarmement, et la libre disposition des nationalités, — le développement de certains points auxquels il n'avait été que touché au cours de ce qui précède, ainsi que quelques considérations nouvelles, différant sensiblement de celles en faveur à notre époque. Au Livre VIII, il trouvera le résumé d'un exposé fort instructif de la conception allemande de la liberté des mers, par le Prof. Dr Brentano, de l'Université de Munich. Le Livre IX reproduit une conférence au Clergy Club de New-York sur « La moralité internationale et la spiritualité humaine », en conclusion de laquelle l'auteur a indiqué, à grands traits, le système de philosophie générale dont il se propose de tracer une esquisse plus complète dans un prochain volume. Le Livre X contient une série de lettres qui parurent dans de grands journaux anglais et américains, et qui ne furent pas toutes sans retentissement. La succession des présentes études sur la paix universelle et permanente se continue, au Livre XII, par un article paru dans le *Journal des Economistes* et publié en brochure par la Ligue du Libre-Echange de Paris. Cet article se résume comme suit : la victoire des « démocraties alliées » aboutit à une honteuse faillite; leur traité de paix protectionniste est une trahison de l'idéal démocratique.

Pax Economica conclut par le libellé de l'article premier d'une Déclaration des Droits et des Devoirs des Peuples.

Des répétitions assez nombreuses, évidemment sujettes à critique, ont sans doute été notées au cours de la première partie ; il s'en rencontrera de nouveau dans la seconde. *Pax Economica* représente la collection d'une série d'articles didactiques, auxquels un but de propagande politique ne fut jamais étranger. Il y avait donc lieu, dans chacune de ces études, de répéter l'énoncé des vérités essentielles sur lesquelles s'appuie la thèse de la « paix économique » — vérités dont la méconnaissance et même l'ignorance apparaissaient générales. N'est-il pas stupéfiant que l'on puisse aisément compter, sur les cinq doigts de la main, les écrivains et les hommes politiques qui, tant en Amérique qu'en Europe, pendant les années que durèrent les événements, affirmèrent, avec quelque persévérance, le caractère primordial et fondamental du règlement économique de la paix ?

Dans cette lamentable faillite des penseurs, des dirigeants, des gouvernants, quelle fut la part des idées fausses — dont tous, ou à peu près tous, nous sommes victimes — inspirées d'un classicisme qui exhume, pour nous les proposer comme modèles, les concepts de civilisations basées sur la puissance des armes, la guerre, la conquête, l'impérialisme, l'exploitation, l'esclavage, — civilisations totalement ignorantes de l'existence même des vérités économiques les plus élémentaires ? Quelle fut, dans cette faillite, la part de la pusillanimité ? — car il n'est pas toujours sans péril de se refuser à hurler avec les loups. Quelles furent l'influence des inté-

rêts politiques — ainsi que celle des intérêts tout court? Nous ne songeons pas à le fixer ni rechercher, ici. Notre but est, avant tout, de mettre l'historien philosophe, qui, plus tard, voudra traiter véridiquement des origines de la grande tragédie internationale, en possession d'observations et de considérations émanant, dans le sens complet, d'un « témoin », et qu'il ne rencontrera nulle part ailleurs.

Charleroi, octobre 1919.

H. L.

LIVRE VII

---

1. LES BASES DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

2. LE DÉSARMEMENT ET LA LIBERTÉ DES MERS

3. LA LIBRE DISPOSITION DES NATIONALITÉS

La dépendance économique d'un peuple vis-à-vis d'un autre peuple entraîne fatalement sa dépendance politique. L'interdépendance économique de tous les peuples, qui résultera de la liberté des échanges, entraînera, tout naturellement, leur interdépendance politique, se traduisant par l'institution d'une vraie Société des Nations.

Les hommes resteront empêchés de résoudre le problème des rapports internationaux, ils ne feront, au contraire, que le compliquer de plus en plus, tant qu'ils persisteront à vouloir le traiter en termes de « nations », c'est-à-dire, du point de vue des intérêts nationaux, et non des intérêts généraux de l'humanité.

Des difficultés et complications d'ordres divers, fort probablement insurmontables, s'opposent au règlement des problèmes internationaux par voie d'organisations, institutions et autres combinaisons politiques. La nature elle-même semble ainsi vouloir imposer une solution plus profonde, ou plus élevée, de ces problèmes : pour le bonheur et la sécurité des peuples, un dessein supérieur paraît exiger l'avènement d'un état de justice, de moralité, de spiritualité dans la vie internationale.

LES BASES DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1).

L'auteur des remarques qui suivent ne s'est pas donné pour but d'épuiser la question de la Société des Nations. Mais il lui a paru que les hommes d'Etat et les écrivains qui traitent cette question perdent généralement de vue deux de ses aspects fondamentaux. Il se propose de considérer brièvement ceux-ci, dans l'espoir de contribuer à élucider les prémisses du problème.

I

L'idée dont procéderait une « ligue » des nations est essentiellement différente de celle dont s'inspirent les multiples projets de « société » des nations. Celle-ci tendrait à la fédération, sinon à l'unification politique des peuples; elle s'efforcerait d'agir par le moyen d'institutions représentatives et judiciaires. Celle-là serait bien moins une organisation politique et juridique qu'un établissement militaire; elle tendrait surtout à centraliser les pouvoirs de coercition, qu'elle exercerait par le moyen d'une armée (ainsi que, sans doute, d'une marine de guerre.)

Il ne peut faire aucun doute que le projet d'une *ligue* des nations ait pris origine dans la conception de « l'ordre

(1) *Journal des Economistes*, janvier 1919; *The World Tomorrow* (New-York), octobre 1918.

par la force ». Ses partisans sont évidemment d'avis que « l'ordre par le droit » est un idéal utopique. Aussi disent-ils aux « utopistes » : « Voyez nos diverses communautés, — nationales, provinciales, municipales; — le droit y est établi, ou supposé tel; ne leur faut-il pas néanmoins une police, qui assure l'ordre par la force ? Comment donc supposer possible la conservation de l'ordre, dans une communauté englobant l'humanité entière, en l'absence d'une police internationale disposant d'importantes forces armées, telles que seule une ligue des nations pourrait les organiser et les entretenir ? Toujours, et partout, il restera vrai que des moyens de coercition sont nécessaires au service de la justice. Le Droit doit pouvoir compter sur la Force. »

A quoi les « utopistes » répondent : « Votre argumentation même, veuillez le remarquer, suppose que la justice et le droit préexisteront à la force « qui sera à leur service ». Vous devez conséquemment admettre, en tous cas, qu'il sera indispensable de les instaurer entre les peuples avant de procéder à l'organisation de ceux-ci en une ligue. Ne voyez-vous pas, au surplus, que si la force publique suffit à maintenir l'ordre au sein de nos communautés, c'est parce que, d'une part, en grande majorité, les individus composant celles-ci poursuivent leur vie et se comportent dans leurs activités et relations avec un sens et une volonté de droit et de moralité qui rendent inutile toute intervention policière en ce qui les concerne; et parce que, d'autre part, ceux, en nombre relativement restreint, à l'égard desquels l'existence d'une force policière n'est pas inutile, se trouvent sous l'incessante retenue des influences morales qui, plus ou moins, imprégnent l'atmosphère de toute collectivité organisée. Que ce sens, cette volonté, ces influences cessent de dominer l'immense majorité, et la force publique se démontrera impuissante à contenir les forces adverses, qu'engendreront l'injustice et le mécontentement. C'est donc bien moins

la conception de l' « ordre par le droit » que celle de l'« ordre par la force » qui apparaît utopique. »

II

Sans prendre rang immédiatement parmi les partisans ou les adversaires d'une ligue des nations, il nous est permis d'observer que, pour la future organisation internationale, le problème consistera, *en tous cas*, à maintenir l'ordre autant que possible par le droit et, grâce à ceci, avec un minimum de force. Or, on ne peut guère contester qu'à notre époque de développement des industries et du commerce, alors que le progrès général et le bien-être politique des peuples, et leur sécurité même, dépendent fondamentalement des résultats de leurs activités dans ces domaines, il est indispensable, pour la solution de tout problème d'organisation internationale, de *commencer* par assurer la satisfaction et l'harmonie parmi les intérêts économiques légitimes des nations. Pour les peuples comme pour les individus, les besoins économiques sont les besoins vitaux, les intérêts économiques sont les intérêts fondamentaux, les droits économiques sont les droits primordiaux, et la justice et la moralité dans les relations économiques sont justice et moralité fondamentales.

Une union des nations, en vue d'assurer l'ordre par la force, ne produirait les résultats désirés que si elle s'appuyait sur un fondement concret et sain d'intérêts économiques satisfaits. Moralement, pareille coalition ne serait tolérable que si elle avait pour objet la défense d'un régime *préétabli* de justice et de moralité économiques internationales. Il ne sera pas requis, au surplus, que ce régime réalise l'égalité de richesse des peuples, mais bien l'égalité *de leurs droits* à acquérir la richesse et le bien-être par la production et par un commerce affranchi, ou libre-échange, de leurs produits avec le monde extérieur. C'est dans ce sens, non dans celui de « possession », que

nous devons comprendre d'abord, admettre ensuite, le désir et la volonté de certaines nations d'avoir leur « place au soleil ».

Tant que les peuples ne jouiront pas de l'égalité des droits économiques et n'auront pas la garantie de pareilles « places au soleil », il manquera entre eux cet état de justice et de moralité fondamentales qui serait indispensable pour le maintien de l'ordre avec un minimum de force, — ou même pour justifier, surtout pour « imposer » la substitution définitive de la paix à la guerre. Le régime des guerres et des conquêtes continuerait à prévaloir entre les hommes comme un phénomène naturel, prenant son origine dans une nécessité naturelle, dans une loi naturelle — comme les combats pour les aliments et la lutte pour la vie prévalent entre les bêtes. Le respect mutuel de leur liberté et de leurs propriétés, l'harmonie et la paix, ne seront accordés aux peuples que lorsqu'ils se seront élevés tout au moins au niveau de moralité marqué par la coopération économique, — celle-ci consistant en l'échange libre des choses nécessaires à l'existence matérielle. Faute de quoi, la guerre subsistera et, — nous inclinons à le penser — *devra subsister* à l'état d'ultime recours contre l'injustice et l'oppression économiques.

C'est parce qu'une majorité d'hommes, sans distinction de pays, dans leur ignorance ou leur égoïsme, refusent de reconnaître et d'appliquer cette loi de moralité internationale primitive, que l'on a été amené à considérer avec faveur et encourager des projets de « paix par la force » qui consacreraient, — ni plus ni moins, — « l'injustice par la force ». La raison, autant que le droit, doivent nous empêcher d'appuyer pareils projets. Avant de vouloir maintenir la paix *par des moyens de force,* il faut qu'ait eu lieu la suppression de l'intérêt, du motif, de la nécessité, que certains peuples peuvent éprouver de recourir aux guerres et aux conquêtes. Les gens qui, sans demander pareille suppression, professent de désapprou-

ver le « droit de conquête », dupent les autres ou sont eux-mêmes victimes de l'infirmité des conceptions courantes. Le vrai règne de la force, tel qu'il s'exerce par la guerre, apparaîtrait, à la longue, à la plupart des hommes, de tous pays, préférable à un régime de permanente inégalité et iniquité « pacifiquement imposé » aux peuples en matière de besoins primordiaux.

III

Un autre aspect fondamental du problème de la Société des Nations établit la connexion entre ce problème et celui de la « libre disposition » des nationalités.

Il existe entre ces deux questions une relation qu'il serait périlleux d'ignorer ou de méconnaître. Du principe de « libre disposition » surgira une grande diversité d'intérêts nationaux, résultera une extrême instabilité de désirs, d'aspirations, d'objectifs, qui accroîtront singulièrement le danger de différends et de conflits entre les peuples, et qui (si l'on veut connaître quelque mesure de sécurité) rendront indispensable la création d'une institution unifiante et stabilisatrice, telle que pourrait la fournir l'association des nations. D'autre part, celle-ci serait bientôt « impopulaire », et jetée par-dessus bord, si elle tendait à fonctionner dans un esprit de conservatisme ayant en vue un statu quo trop rigide; car les phénomènes de la vie humaine sont naturellement dynamiques et cinétiques et aucune force physique, ou organisée par les hommes, ne peut les rendre statiques. Il faut qu'il y ait action simultanée et équilibration du principe de mouvement et de diversification, — la liberté, — et du principe de stabilisation, d'unité et d'harmonie, — l'association. La libre disposition des nationalités et la société des nations apparaissent nécessités complémentaires.

Quelles que soient les opinions très diverses à l'égard

de l'application du principe de ces institutions, il y a tout au moins *un* point au sujet duquel il ne peut se produire de désaccord, à savoir que, si la libre disposition des nationalités et l'association des peuples étaient destinées à entrer dans la pratique internationale permanente, les statuts de leur organisation, *avec la définition exacte des termes « nation » et « nationalité »*, devraient être incorporés au droit international. Toute stipulation juridique, ou simplement toute tentative de réalisation pratique, concernant, soit la « libre disposition », soit la formation d'une société internationale, se trouveront immédiatement en présence de cette question : Qu'est-ce qu'une nation ? Qu'est-ce qu'une nationalité ?

Or, quelque étonnante, et même incroyable, qu'en paraisse l'assertion, il n'existe pas, — et il n'existera jamais, — de définition de la « nation » et de la « nationalité ».

Une nation, ou une nationalité, n'est pas caractérisée par la communauté de langage de ses membres (exemple, la Suisse), ni par leur communauté de religion (l'Allemagne), ni par une origine commune (les Etats-Unis), ni par les traditions historiques (les peuples du Nouveau-Monde), ni par la communauté de gouvernement (le peuple juif ou le peuple polonais), ni par la proximité géographique (les peuples britanniques), ni par quelque combinaison définie de ces divers éléments constitutifs. Les nationalités et les nations sont des faits : les résultats de faits contingents, — militaires ou diplomatiques; aucun facteur naturel, aucun principe ou vérité n'ont présidé à leur naissance, à leur formation et leur développement. Personne ne pourra jamais fixer la caractéristique de ce qu'on appelle une nationalité, ni indiquer le principe directeur permettant de différencier entre les portions de l'humanité qui ont le droit de disposer de leurs destinées politiques et celles qui ne l'ont pas, ni fournir le critère justifiant soit l'admission à la Société des Nations, soit le refus d'admission.

Puisqu'il ne peut être donné aucune description légale du « droit de libre disposition », et puisque les statuts de la Société des Nations ne sont pas susceptibles d'une incorporation au droit international, *avec quelque fondement élémentaire de vérité et de permanence*, il y a lieu de reconnaître que ces institutions, si désirables, utiles, nécessaires qu'elles puissent être supposées, ne seront jamais que « de fait », c'est-à-dire, plus ou moins précaires.

Il serait conséquemment périlleux d'attribuer à la « libre disposition » un rôle principal dans la réédification politique du monde, comme de donner à la Société des Nations une importance fondamentale dans l'établissement de l'ordre et de la paix. Pour réussir dans ces grandes entreprises, il restera enjoint aux hommes de se conformer et se confier aux grandes vérités qui, éternellement, domineront les destinées humaines : la liberté et la justice, — celles-ci devant s'appliquer, avant tout, en tout premier lieu, aux besoins, activités et relations primordiales.

La liberté, la justice, l'égalité des droits, appliquées aux besoins, activités et relations économiques, telle est la seule base vraie, la seule base possible du bon-vouloir, de l'harmonie et de la paix entre les peuples.

New-York, septembre 1918.

LE DÉSARMEMENT ET LA LIBERTÉ DES MERS (1).

Les armements, et même la concurrence des armements, ne sont pas *cause* des guerres; ils ne sont que *conséquence* du danger de guerre, c'est-à-dire de l'insécurité internationale, — qui, elle-même, résulte de l'ignorance et de l'absence de principes de justice et de moralité dans la vie internationale. La suppression des armées et des marines de guerre ne deviendra évidemment possible que moyennant la sécurité internationale — celle-ci devant être réalisée par l'instauration de la justice et de la moralité dans les rapports internationaux.

Le Premier Ministre de Grande-Bretagne fit récemment, à propos de la « conscription », une déclaration plus qu'étrange. Parlant des armements (des armements *sur terre* seulement!), il dit: « Ces grandes machines militaires sont responsables du martyre (agnoy) par lequel le monde vient de passer». Or, cela ne revient-il pas à rendre le gourdin responsable du coup, le pistolet responsable du meurtre? C'est la perversité, non l'arme du criminel, qui est responsable du crime. La responsabilité de l' « agonie », par laquelle l'humanité vient de passer, réside en la combinaison de la bêtise, de l'ignorance et de l'état moral arriéré des peuples et de leurs dirigeants. Ceci se manifeste de façon frappante en ce moment, après plus de quatre années de guerre, par l'incapacité générale, non seulement d'ex-

(1) *Journal des Economistes*, mars 1919; *The World Tomorrow* (New-York), février 1919.

tirper la cause principale des discordes, des armements et des guerres d'un passé récent, du présent et de l'avenir, — à savoir, le « protectionnisme », avec les privilèges, les monopoles économiques et les pratiques criminelles qu'il implique — mais même de percevoir que cette politique inique fut à la source même de tout le trouble international et la vraie *cause originelle* de la conflagration du monde. L'ambition et la cupidité de certains hommes et de certains peuples ne furent qu'excroissances morbides de cet état général d'immoralité dans la vie internationale. Avant de pouvoir désarmer, les nations doivent se guérir d'une tare morale, qui ne cessera de causer entre elles l'insécurité mutuelle.

L'homme en danger et non gardé ne peut que s'armer. Il en est de même des nations. Entourez l'individu du bienfait de la sécurité et il ne demandera qu'à déposer son arme; bientôt, il la laissera se rouiller; il finira par ne plus même savoir où elle se trouve. Le désarmement des nations doit avoir lieu de même, volontairement, graduellement; il doit être le résultat naturel d'un sentiment croissant de sécurité internationale. A mesure de leur avancement dans la voie de la civilisation industrielle, basée sur la coopération et l'échange, ce sentiment se confondra de plus en plus avec celui de la stabilité des relations économiques internationales — stabilité qui, elle-même, s'identifiera avec la liberté de ces relations. Pour être vraiment désirable, *et final*, le désarmement des peuples doit être le don béni de l'avènement de la liberté, de la justice et de la moralité économiques internationales.

Le « navalisme » a la même cause que le militarisme : l'insécurité internationale; il ne disparaîtra que par la moralité internationale. Le désarmement graduel sur terre s'accompagnera alors du désarmement graduel sur mer. Le désarmement naval sera la conséquence naturelle de la liberté du commerce international. La question des

armements navals ne pourra être résolue tant qu'on la considèrera à part, c'est-à-dire disjointe du problème général de la paix permanente, lui-même inséparable de la question du libre-échange international. La liberté des mers sera le *résultat,* non la *cause* de la paix permanente, ni même l'une des conditions de celle-ci.

II

La « liberté des mers » ne peut signifier (comme le voudrait la conception allemande) liberté du commerce maritime garantie *en temps de guerre* par voie de convention internationale. Combien curieuse, contradictoire, et immorale, est l'idée que les entreprises de guerre doivent, ou peuvent, faire l'objet d'une préparation délibérée, ou même bénéficier directement ou indirectement de facilités « légales », par le moyen de conventions passées entre les peuples durant les périodes de paix ! Combien vains sont les efforts, que nous voyons se produire de la part de plus d'un peuple, en vue de déduire le principe de la liberté et la sécurité de la « grand'route des nations » d'une soi-disant « légalisation » et « moralisation » de la guerre maritime. Il ne peut y avoir de lois et de morale de la guerre; il n'y aura jamais, ailleurs que dans la folle imagination des hommes, de « lois de la guerre civilisée »; car on ne peut légaliser et civiliser ce qui supprime la loi et la civilisation. On ne peut légaliser et moraliser l'entre-destruction et l'entre-massacre. Il ne peut y avoir de légalité et de moralité que celles de la paix. La seule possible « loi de la guerre », c'est que les mers, comme les terres, appartiennent à ceux qui sont capables de s'en emparer par la force et d'y maintenir leur domination par ce même moyen, — comme le font les pirates. La seule possible « moralité de la guerre », sur mer comme sur terre, est celle du brigandage international.

D'un tel état de choses, les peuples « neutres » pâtiront

justement. Aucun effort humain, aucune convention entre nations ne pourront prévaloir contre la loi supérieure de solidarité, ou commune responsabilité naturelle, qui condamne les humains à souffrir des faillites du progrès, où qu'elles se produisent, — loi juste, puisqu'elle tend à assurer un progrès général et rapide, et puisque pareilles faillites prouvent qu'aucun peuple n'a su donner aux autres un exemple suffisamment puissant et persévérant de moralité internationale progressive. (Sans aucun doute, certaine grande nation, qui garda la neutralité durant la majeure partie de la guerre, et s'efforça en vain de conserver cette attitude, portait en raison de sa politique protectionniste une part considérable de responsabilité directe et active dans la persistance de l'immoralité internationale).

Certes, les mers, pas plus que les terres — moins encore, en fait, que celles-ci — n'ont été conférées à tel ou tel peuple ou groupement de peuples : elles ont été données par Dieu et la Nature au genre humain tout entier, en vue de relations et de coopérations croissantes entre tous les peuples de la Planète, afin que les œuvres de progrès s'accomplissent universellement et, ainsi, les finalités spirituelles, dont ces œuvres pacifiques sont le moyen. Conséquemment, la vraie et « finale » liberté des mers ne fournira pas de nouvelles facilités et de nouveaux aliments à la guerre. Elle est la récompense réservée à l'humanité pour l'accession de celle-ci à un état de moralité internationale consacré par la liberté et la justice économiques internationales, d'où résultera naturellement l'avènement de la paix permanente et universelle.

III

Pendant plus d'un siècle, les mers ont été tenues ouvertes au commerce de toutes les nations en temps de paix. Ce fait confirme de façon frappante la théorie selon laquelle le problème de la *vraie liberté des mers* s'iden-

tifie avec celui de la paix permanente et trouvera sa meilleure solution — sa seule solution — dans la politique de la liberté économique internationale (qui était celle de la plus puissante des nations maritimes). Supposant cette politique établie universellement, il existerait un état de justice, de moralité et, conséquemment, de sécurité internationales fondamentales; la paix permanente se trouverait virtuellement établie; toutes questions relatives au commerce en temps de guerre disparaîtraient *ipso facto*.

La conception de « la liberté des mers » n'a aucun sens si elle ne signifie pas liberté des relations du commerce entre les pays que baignent les mers. A moins qu'elle signifiât « liberté de pêcher dans la mer », quel sens pourrait-elle avoir si les possibilités économiques offertes par les pays entourant les mers étaient monopolisées et si le commerce des produits de ceux-ci se trouvait interdit ? Or, elle n'a qu'un sens forcément restreint, du moment où ces possibilités sont soumises à des lois de privilège et lorsque le commerce est l'objet de restrictions. Le principal usage des mers consiste en transports commerciaux entre les nations. La vraie liberté des mers consiste conséquemment en un libre usage des mers en vue des transports d'un libre commerce international. Traiter la question de la liberté des mers en négligeant celle de la liberté du commerce, c'est tronquer et éluder le problème, c'est rendre impossible sa solution naturelle et conséquemment son règlement permanent : c'est, tout au moins, en envisager un règlement entièrement artificiel et éphémère.

L'humanité n'a, certainement, aucun intérêt à voir la suprématie des mers exercée, ou la liberté des mers « garantie », par des nations protectionnistes et impérialistes. Bien au contraire, elle n'a guère d'intérêt plus puissant que d'empêcher *par tous moyens*, pareilles domination et « liberté ». Il est clair, par conséquent, que la question

de la liberté des mers ne pourra être résolue justement, complètement, et définitivement, que par la liberté du commerce international. N'est-il pas éminemment significatif que les ambitions de suprématie maritime se manifestent presque exclusivement dans les milieux préoccupés d'impérialisme protectionniste ? La volonté, ou la nécessité, de suprématie navale de la part d'une nation est incompatible avec celles de liberté des mers de la part des autres nations. Mais ces deux questions — suprématie d'une part, liberté de l'autre, — se résoudraient ou plutôt s'élimineraient réciproquement par un moyen naturel : celui de l'instauration entre les nations d'un régime d'égalité, d'équité et de sécurité commerciales, qui sont l'égalité, l'équité et la sécurité internationales fondamentales.

Il est également clair et rationnel que le désarmement naval et la vraie liberté des mers dépendent d'un arrangement équitable au sujet des possessions coloniales et, avant tout, de l'introduction du régime de la « porte ouverte » ou, tout au moins, d'un égal traitement économique assuré à tous les peuples dans toutes les possessions coloniales, présentes et futures (le corollaire logique de ces mesures étant évidemment l'adoption ultérieure du libre-échange entre les métropoles).

Tout désarmement naval, ou toute limitation des armements sur mer, devrait nécessairement s'accompagner d'une convention relative au gardiennage international des mers. Et nous posons cette question : pareille convention — qui, sans doute, marquerait l'aurore d'une sécurité internationale produite par le *libre-échange colonial* — n'équivaudrait-elle pas à la liberté ou à la neutralisation des mers ?

IV

Remarquons, en conclusion, que la liberté des mers implique nécessairement liberté des communications entre

les terres et les mers, c'est-à-dire l'accès libre de l'intérieur des terres vers les mers et aussi le libre usage des ports. Par la reconnaissance de ce principe, bien des questions épineuses de la politique internationale pourraient se résoudre avec une extrême facilité et au grand avantage de *tous* les intéressés. Par quel autre moyen pouvons-nous espérer donner satisfaction aux justes réclamations et exigences de toutes les nations nouvelles, — la Pologne, la Yougo-Slavie (Serbie), la Tchéco-Slovaquie (Bohême et Galicie), l'Ukraine, toutes les jeunes républiques de l'Europe Centrale, sans parler des Provinces Rhénanes, — et de la Suisse elle-même, qui, légitimement, s'apprête à exiger des garanties pour l'avenir ?

Dans un monde civilisé et démocratisé, il ne devrait y avoir nécessité pour aucun peuple d'envisager la guerre, la conquête, les annexions, comme moyens de s'assurer la jouissance de ses débouchés naturels. L'on ne peut concevoir un monde civilisé et démocratisé dans lequel cette jouissance, de même que la liberté de toutes relations et communications pacifiques, ne seraient pas assurées par la pratique de la justice et la moralité dans la vie internationale. Le traité de paix en formation ne vaudra que dans la mesure où il réalisera ces diverses réformes d'importance fondamentale, dont l'on ne peut contester que dépendront principalement le bien-être des nouvelles démocraties et le développement pacifique du nouvel ordre du monde.

New-York, novembre 1918.

LA LIBRE DISPOSITION DES NATIONALITÉS (1).

Une ancienne aspiration des peuples, qui a trouvé à une époque relativement récente son expression rationnelle dans la « libre disposition des nationalités », définie aussi « gouvernement par le consentement des gouvernés » — « government by consent of the governed », selon la formule de la Déclaration d'Indépendance Américaine — est sans doute appelée à exercer une influence de premier ordre dans le remaniement de la carte politique et des cadres nationaux de l'Europe et du monde. Le sort de l'humanité dépendra vraisemblablement, pour une grande part, durant un long avenir, de la conception juste et d'une application sage de ce nouveau *mundi principium ordinis*. Pareil principe ne peut être trop sérieusement soumis à l'épreuve de la raison avant de passer définitivement à celle de la pratique. Les complaisances envers l'erreur, les concessions aux illusions, la poursuite des chimères, alors que les intérêts les plus graves se trouvent en jeu, pourraient entraîner les peuples à se rencontrer à nouveau face à face dans les vastes plaines qui s'offrent à l'amoncellement de leurs ruines et à l'ouverture d'innombrables tombeaux.

Le bien, le progrès, ne peuvent résulter que du vrai. L'idée de la libre disposition ou affiliation nationale, celle même de l'indépendance des nationalités, répondent-

---

(1) *Journal des Economistes*, septembre 1918; *North-American Review*, avril 1918.

elles à une vérité incontestable, absolue ? Dans l'affirmative, quelle devrait en être la mise en pratique ?

La question ici posée dépasse de beaucoup la considération des intérêts divers des nationalités intéressées, ainsi que celle des contingences de leurs destinées politiques : elle évoque tout le problème d'une meilleure organisation de la vie internationale; aucune réponse satisfaisante ne pourrait lui être fournie par qui se bornerait à la traiter en elle-même, c'est-à-dire, isolée de l'étude des conditions générales tendant à réaliser plus de justice, d'harmonie, de sécurité entre les peuples, préparant ainsi l'avènement d'une paix universelle permanente et la naissance d'une civilisation plus vraie, plus haute, plus digne.

1. La sécurité internationale.

C'est par suite d'une considération superficielle des phénomènes politiques que tant d'hommes cultivés, même érudits, en arrivent à imputer à la cupidité et l'ambition les efforts constants, observés à travers l'histoire, auxquels s'adonnent les peuples et les gouvernants en vue de la formation de vastes et puissantes unités nationales — ceci, nécessairement, impliquant la conquête et la subjugation d'autres peuples. Ces mobiles passionnels ne sont, en général, que la manifestation ou le reflet de nécessités qui, dans une large mesure, peuvent être qualifiées naturelles.

Tant que l'insécurité subsistera entre les peuples, elle les entretiendra dans la conviction, dès lors justifiée, que la « puissance », sous toutes ses formes, représente la première des nécessités nationales. Ils constitueront par la force des blocs nationaux imposants et compacts; sollicités par des intérêts vitaux, ils se refuseront à entendre les plaintes des nationalités sacrifiées et malheureuses. L'édification d'unités politiques aussi vastes que possible, l'intégration des nationalités en « empires » restera l'iné-

vitable conséquence d'un état d'insécurité internationale. Nous en déduisons logiquement que la désintégration de ces grands ensembles politiques, et la constitution du monde en groupements indépendants selon les aspirations nationales, exigeraient tout d'abord l'état de sécurité internationale. La liberté des nationalités ne peut être l'origine, ne peut fournir la cause de cette sécurité : elle ne peut en être que le résultat; elle doit en être le fruit. Tel, dès l'abord, apparaît l'unique processus selon lequel pourraient se former, naturellement, et graduellement, des cadres nationaux durables.

Les nombreux défenseurs des droits des nationalités, qui proposent de résoudre le problème en commençant par la libération de celles-ci, « mettant ainsi la charrue devant les bœufs », doivent être tenus pour de pauvres logiciens et d'également pauvres politiques. Ceci, en soi, serait sans importance. Mais si, — comme il n'est pas totalement hors de question, — ces hommes réussissaient à faire partager leurs idées, et admettre leurs plans d'action, par un nombre suffisant de ceux qui, à l'heure actuelle, portent la responsabilité des destinées de leurs contemporains et de plusieurs générations futures, le monde pourrait, avant peu, se trouver confronté avec un problème d'autant plus grave que, mal posé, il apparaîtrait insoluble. Après des années d'une guerre ruineuse, l'humanité s'apercevrait qu'elle a été fourvoyée dans une impasse. L'on ne peut concevoir de péril plus grand.

Herbert Spencer a montré de façon concluante que la liberté de l'individu dépend, et doit dépendre, de la sécurité du groupe dont il fait partie. Les associations de tous genres, à travers l'histoire, conservent une structure militaire (dans laquelle la liberté de l'individu est réduite à un minimum) aussi longtemps que ces groupements souffrent d'insécurité extérieure. Progressivement, lorsque celle-ci disparaît, les liens établis entre l'individu et le groupe se détendent. La liberté et l'indi-

vidualisme sont le fruit naturel de la sécurité. Cela reste vrai s'il s'agit de nations. Celles-ci sont généralement des groupements de petits peuples, associés plus ou moins obligatoirement. Ces associations resteront obligatoires, les petites nationalités qui les composent seront assujetties et pitoyables, tant que l'ensemble du groupement national restera en danger. L'oppression des petits peuples est l'inévitable conséquence de l'insécurité internationale. Moyennant la suppression des dangers extérieurs, les liens pourront être et seront relâchés entre les nationalités formant les grandes nations. La liberté des petits peuples, l'individualisme national, la libre disposition et le self-gouvernement ne peuvent être, de par la force des choses, que la conséquence naturelle et graduelle, — mais alors définitive, — de la sécurité internationale.

Or, à notre époque de développement et d'expansion des industries et du commerce, alors que les progrès et l'existence même des peuples dépendent fondamentalement des résultats de leurs activités dans ces domaines, il est évidemment indispensable, pour créer la sécurité internationale, de commencer par garantir à toutes les nations un traitement de justice en ce qui concerne leurs droits économiques. Pour les peuples comme pour les individus, la justice et la sécurité économiques sont la justice et la sécurité fondamentales. Les hommes d'étude, les juristes, les hommes d'Etat ont, en général, trop perdu de vue que la politique des nations et l'évolution même du progrès humain n'ont cessé d'être influencées dans une mesure croissante par les besoins et conditions économiques. Depuis un demi-siècle, le traitement que les Etats se sont mutuellement appliqué dans leur politique économique a de plus en plus fourni la pierre de touche de la justice ou de l'injustice dans les relations internationales; le bon ou le mauvais vouloir, la sécurité ou l'insécurité entre les peuples furent, en général, conséquences directes de l'égalité ou de l'inégalité de leurs situations

respectives dans le partage des richesses ou des avantages économiques offerts par le globe.

Pareil critère n'est pas seulement naturel : il répond à la justice et à la moralité internationales entendues dans leur sens le plus vrai et le plus élevé.

2. L'influence du facteur économique.

Au cours d'une des pages les plus suggestives et les plus éloquentes de la littérature, l'excellent philosophe Emerson — qui, il y a lieu de le rappeler ici, était un vrai poète — s'est exprimé en ces termes : « Le commerce fut toujours de ce monde et, de fait, à en juger hâtivement, on serait facilement amené à penser qu'il en constitue le but même. Il est la cause, l'appui et l'objet des gouvernements. Sans lui, les humains erreraient encore dans les solitudes; ils ne se rencontreraient pas dans les sympathiques réunions de la vie sociale. Quel est donc le mobile de leurs activités affairées et de leur puissante accommodation du globe ? Pourquoi les cœurs sont-ils en proie à un constant souci, les fronts ridés des supputations et combinaisons de l'intérêt ? *Qui* met les facultés en action et, en prenant les métaux précieux pour instruments, fait fermenter les passions ? *Qui* assemble les hommes dans la clameur des rues, et les range aussi face à face sur les champs de bataille ?

« C'est le négoce — le négoce, mobile des nations, pilier des destinées de la vie. Toutes autres activités, tous autres intérêts lui sont subordonnés. Renversez, si vous voulez, les temples de la religion, anéantissez les musées de l'art, les laboratoires de la science, les bibliothèques du savoir et de l'étude — et les regrets que vous causerez parmi les hommes seront tièdes, hélas ! et feints, ou timides; quelques-uns, sans doute, se trouveront, quelques enthou-

siastes qui, en des retraites cachées, pleureront ces pertes et ces ruines... Mais, détruisez les temples du commerce, les entrepôts, les quais, les grands bâtiments qui sillonnent les mers; rendez au sol l'or et l'argent que vous en avez extraits, pour *lui* servir d'instruments : et, d'un bout à l'autre du monde, vous entendrez un cri de protestation et de désespoir. La société serait bientôt réduite à l'inactivité et les hommes retourneraient aux forêts et aux cavernes, qui, dès lors, deviendraient les tombeaux comme elles furent jadis les berceaux de la race des hommes.

« Le succès apparemment excessif et désordonné, qui confère à cette institution humaine la prépondérance et la royauté, est entièrement justifié; car l'industrie et le commerce répondent à des besoins et désirs qui n'admettent aucune distinction entre les hommes, que les plus fiers comme les plus humbles, les plus forts comme les plus faibles éprouvent, et auxquels il doit être satisfait avant que l'esprit jusque-là emprisonné se libère, et que puissent se dégager les nobles et délicates pensées dont sont issus l'art et la littérature. Le philosophe le plus enthousiaste demande à être rassasié et vêtu avant de procéder à l'analyse de la nature, et la médisance a dit de la poésie, de l'imagination, du goût, que, le plus souvent, ils expriment les visions et la fantaisie exultantes d'un animal bien nourri. »

Aucun économiste n'a fait ressortir avec cette inspiration, et ce pittoresque, l'importance du facteur économique dans les problèmes de la vie humaine, ni montré de cette façon saisissante qu'il doit nécessairement exercer sur les destinées des peuples une influence dominante.

3. La justice dans les relations internationales.

La justice dans les rapports internationaux, c'est, avant tout, une politique favorable au développement économique de toutes les nations, sans en exclure aucune. Certes,

la formation de la richesse n'est pas le but suprême assigné à l'humanité, et la prospérité économique d'un peuple ne peut fournir le couronnement de l'édifice de ses progrès; mais elle en fournit le fondement ainsi que l'indispensable structure matérielle, et le droit de tout peuple à consolider et élever sans cesse cet édifice ne peut être contesté. L'accroissement du bien-être matériel des peuples étant la condition et le moyen mêmes de leur avancement dans l'ordre intellectuel et moral — la vraie civilisation pourrait-elle être le produit de la misère ? — leur droit de se développer économiquement dans une mesure pleinement correspondante aux richesses de leur sol et à leur capacité d'efforts utiles est un droit naturel imprescriptible : un droit divin.

Or, l'expansion économique d'une nation est inséparable de la pratique de plus en plus étendue de ses échanges avec les autres nations. Aucune d'elles ne peut vivre et prospérer, isolée économiquement des autres. La coopération par l'échange apparaît ainsi non seulement comme le fait fondamental, mais aussi comme le droit essentiel dans les rapports internationaux. La liberté des échanges sera la manifestation tangible et le critérium certain d'un état de justice vraie dans les relations internationales.

4. Impérialisme ou libre-échange.

Si la liberté des échanges est seule capable d'assurer aux peuples la justice, l'égalité des droits primordiaux, la stabilité des activités économiques, et de donner ainsi à leur vie fondamentale l'indispensable sécurité, il faut admettre qu'en l'absence de cette liberté, les nations puissantes et soucieuses de leur avenir ne consentiront jamais, ne pourront jamais consentir, à abandonner la conception de la prospérité et du progrès garantis ou protégés par la puissance militaire, — celle-ci accrue sans cesse par des

agrandissements de territoire et des augmentations de population. Sous un régime de vie internationale fait de privilèges, de monopoles, d'exclusions, les peuples énergiques et progressifs s'efforceront de constituer des unités politiques et économiques de plus en plus étendues, non seulement dans un but de puissance militaire, mais aussi parce que cette politique leur fournira le seul moyen de réaliser conjointement la liberté, la stabilité et l'expansion des industries et du commerce. De par la nature et la force des choses, les conquêtes, les annexions, les empires, et l'assujettissement de nationalités plus faibles, ne cesseront qu'à l'avènement de la vraie liberté et sécurité internationale.

Si les peuples avaient vécu, ne fût-ce que durant dix années, sous un régime de libre-échange universel — après une période de même durée, préparatoire à la liberté absolue — ils se rendraient compte que tous les avantages qu'ils avaient jusque-là demandés aux conquêtes, aux extensions territoriales, à la domination, à la puissance et à la centralisation impérialistes, ils les trouvent, dans une mesure accrue, et sans les inconvénients, dans la libre coopération échangiste. L'idée d'association se substituerait à celle de « puissance ». Les peuples se guériraient de la folie des « empires ». Et, graduellement, les grandes nations, ci-devant accapareuses et conquérantes, ne considéreraient plus comme dangereux, et dommageable à leurs intérêts et leurs progrès, d'accorder à leurs nationalités composantes l'autonomie gouvernementale, bientôt suivie de l'indépendance — qui, sous le régime convenu et définitivement adopté de l'échange libre et de la « porte ouverte », apparaîtrait bientôt, *à tous, petits et grands, un immense bienfait.*

Il est d'autre part, extrêmement douteux que, sous le régime des exclusions commerciales réciproques, de l'inégalité des droits aux ressources du globe, avec la rapacité, les jalousies et l'instabilité générale qui fatalement en ré-

sultent, les petites nationalités trouveraient un intérêt véritable à leur ségrégation des grands empires et à un isolement économique et politique qui, pour elles, signifierait pauvreté, décadence ou stagnation, ainsi que, tout compte fait, une insécurité extérieure accrue.

La fédération coopérative des peuples, sous un régime de liberté commerciale, assurant l'égalité et la prospérité de tous, réduisant au minimum les dangers de conflit, tendant à unifier les intérêts, à identifier les conceptions morales et politiques, apparaît comme la seule solution satisfaisante et définitive de la question des nationalités.

5. Institutions démocratiques; conceptions nationalistes.

A d'autres points de vue, de haute importance, la fédération économique coopérative des peuples (bien plus que leur organisation politique en une « ligue des nations ») apparaît comme la condition préalable nécessaire d'une solution définitive du problème des nationalités. Gardons-nous des illusions : appliquée dans des conditions défavorables, l'idée de la libre disposition, de la « self-determination » et du « self-gouvernement » porte en elle des germes de dissolution, des ferments d'anarchie, des motifs de guerre.

Le suffrage universel, la représentation démocratique, le parlementarisme, tels qu'ils ont été en usage jusqu'ici, n'ont pas, en général, fonctionné, dans les domaines divers de la politique nationale et internationale des vieux peuples, avec une perfection telle, ni avec une telle sécurité, qu'il soit raisonnable d'entretenir de grands espoirs de la pratique de ces institutions par des peuples jeunes, inédués et turbulents. L'indépendance de ceux-ci pourrait finalement apparaître comme donnant lieu, dans beaucoup de cas, à des problèmes dont la solution eût été avantageusement conservée aux soins et soucis des grandes unités politiques directement intéressées — peut-être en fixant

un délai, après l'établissement de la vraie liberté et sécurité internationale. Entretemps les anciennes démocraties pourraient fournir des exemples plus convaincants des bienfaits dont leurs institutions sont susceptibles. Et sans doute reconnaîtrait-on que le self-gouvernement démocratique n'est pas une panacée, mais seulement un procédé, un système, susceptible de bon fonctionnement, *à condition qu'il soit sérieusement perfectionné,* et, encore, pourvu qu'il en soit fait un usage convenable.

Les occasions de disputes, les dangers de conflits pourraient se trouver multipliés, sinon amplifiés, en proportion du nombre des nationalités nouvelles, si celles-ci inauguraient leur vie d'indépendance en adoptant les préjugés, en commettant les erreurs, ayant pour cause l'ignorance de la vérité économique, qui ont engagé les anciens peuples, — les démocratiques comme les autocratiques — à chercher la prospérité, non dans la prospérité de tous, par le moyen des coopérations, mais bien dans les exclusions, les monopoles, les spoliations, sous le régime absurde et immoral faussement appelé « protection » — système qui fatalement aboutit aux guerres lorsqu'il se pratique entre des peuples dont les « places au soleil » et les possibilités de développement n'ont ni l'égalité ni la stabilité désirables. Les jeunes nationalités doivent être éduquées et éclairées, par les exemples comme par les institutions des anciennes — faute de quoi elles pourraient fort bien se comporter en fléaux internationaux.

Un spécialiste bien connu des questions intéressant les nationalités admettait récemment que « l'impérialisme rend les grandes nations brutales; mais les petites nations, lorsqu'elles sont obsédées d'impérialisme ou de nationalisme ne valent pas mieux ». Un monde subdivisé en petites nations protectionnistes serait inévitablement nationaliste, militariste, et sans sécurité; les petites nations étant nécessairement très spécialisées dans leurs productions y auraient le sentiment très aigu d'être « enserrées »

et même « cernées ». Mais un monde subdivisé en petites nations libre-échangistes deviendrait inévitablement internationaliste, tranquille, pacifique.

Il y a lieu de se demander également si la liberté de disposition ou d'affiliation, et le droit au self-gouvernement, seront reconnus à toutes les parties régionales de tous les grands pays, à toutes les sections ethniques de toutes les grandes communautés nationales. Dans l'affirmative, il serait à craindre que ce droit se traduisît en démembrement général et en anarchie universelle. Mais si la liberté des relations économiques — avec l'unification des intérêts, des idées, des mœurs, des institutions (et même du langage, sous la forme d'un idiome commercial et d'usage courant) qui en serait la conséquence graduelle et certaine — se trouvait assurée entre les groupements nationaux, il deviendrait d'une beaucoup moindre importance, pour la plupart des individus, de vivre de l'un ou de l'autre côté de la ligne des frontières et d'appartenir à l'un ou à l'autre de ces groupements. La tranquillité nationale et internationale ne serait bientôt plus, ou serait, en tous cas, de moins en moins, mise en question par les aspirations ethniques, les « désirs de libération », ou autres vicissitudes locales.

Sous un régime de liberté des relations économiques internationales, réalisant la sécurité internationale fondamentale, les grandes nations composites, les « empires », s'animeraient bientôt d'un esprit plus libéral; et il leur deviendrait *possible* d'agir dans pareil esprit en ce qui concerne les aspirations des nationalités; simultanément, ce régime, comme nous l'avons dit plus haut, tempérerait les aspirations à la « libération ». Le problème de la « libre disposition » des nationalités se résoudrait, de soi-même, dans une mesure constamment croissante, par sa propre élimination. Telle est la solution naturelle et harmonique de la grave question que nous étudions. Telle en est la seule vraie « solution ».

La liberté, qui est la justice et la moralité, représente le seul refuge certain offert aux humains. La pratique de mœurs économiques saines, c'est-à-dire la vérité, la liberté, la justice dans les relations économiques, est, de par la nature et la force des choses, à la fois la base morale et le palladium de la vie nationale et internationale, comme de la vie individuelle.

6. Plébiscistes et referendums.

Si les droits à la self-determination et au self-gouvernement ne sont pas reconnus à *toutes* les portions régionales et ethniques de tous les grands groupements nationaux, quel sera le critère? Ni la « race », ni la langue, ni la religion, ni les coutumes, ni l'histoire, ni la proximité géographique, ni la communauté du gouvernement n'ont fourni le facteur principal dans la formation d'une nationalité. Ce sont les communications et relations économiques constantes, les intérêts matériels communs, combinés avec l'un ou l'autre ou avec plusieurs des facteurs ci-dessus énoncés, qui ont concouru à la formation des nationalités. Notre vie et nos relations économiques sont notre vie et nos relations fondamentales. La vraie et profonde origine des nationalités est de nature économique; conséquemment la détermination de leurs destinées politiques doit finalement rester une question d'ordre économique. Sous un régime de libre-échange international, la complexité du problème et l'importance de la décision seront, nous l'avons dit, réduites à un minimum : d'autre part, tout règlement qui négligerait ou ignorerait cet aspect de la question ne pourrait être qu'artificiel et éphémère.

C'est pourquoi nous croyons utile de faire remarquer que les problèmes actuellement à l'ordre du jour ne pourront recevoir de solutions satisfaisantes par le moyen des plébiscites et des referendums.

Pourquoi les intérêts vitaux et les destinées politiques

des habitants de telle région d'une contrée contestée seraient-ils définitivement fixés par la volonté d'habitants d'autres régions de cette contrée? Ceci n'est-il pas en opposition avec le principe même qu'il s'agit d'appliquer? Pourquoi au sein de chacune des nationalités, les aspirations politiques comme les intérêts fondamentaux d'une minoritée éclairée, *et de tout le groupe,* seraient-ils sacrifiés aux préjugés ou passions d'une aveugle majorité ? Pourquoi une population se verrait-elle ainsi, de par la force des nombres, annexée à l'une ou l'autre grande unité nationale? Dans nombre de cas, les majorités et minorités pourront s'équilibrer et être sujettes à renversement d'avis. Le résultat d'un plébiscite ne serait-il pas alors erreur, illusion, chimère? *Seule* la fédération économique du monde, — d'où résultera graduellement, naturellement, sûrement, l'indépendance politique de tous les peuples — est susceptible de régler et de satisfaire, de façon complète et permanente, les intérêts et aspirations de *tous* les individus appartenant aux diverses nationalités.

Des difficultés et complications d'ordres divers, — qui pourraient fort bien se démontrer insurmontables — s'opposent, au surplus, au règlement, par la voie de referendums et de plébiscites, de la grave question de la liberté des peuples. La nature elle-même semble ainsi vouloir imposer une solution plus profonde, ou plus élevée, du problème; pour le bonheur des petits peuples et la sécurité des grands, un dessein supérieur paraît exiger l'avènement d'un état de justice, de moralité, de spiritualité dans les rapports internationaux.

7. La solution pragmatique.

Pareilles opinions pourront être qualifiées d' « idéologie pure » par les hommes « pratiques » et « positifs » qui professent de ne jamais s'arrêter qu'aux « réalités » et aux « faits ». Elles pourront être dédaignées par les « politiques

réalistes » de nos pays, comme par ceux inspirés des idées, de la culture et des ambitions germaniques. Nous croyons donc devoir compléter à leur intention l'exposé de notre thèse par une argumentation pragmatique.

Il se peut que la sécurité absolue et la paix certaine n'existeront entre les peuples que lorsqu'aucun d'entre eux n'aura plus de raison de désirer les conquêtes. Or, comme l'a fait remarquer H.-L. Follin, la liberté du commerce entre deux peuples, entraînant la liberté de tous leurs rapports, équivaut à leur annexion mutuelle; et cette liberté entre tous les peuples équivaudrait à leur annexion réciproque générale. Aucun d'entre eux n'aurait plus d'intérêt vital, ni même sérieux, à conquérir. Il apparaît ainsi que, sous le régime du libre-échange généralisé, la moralité internationale, en tant du moins que se manifestant par l'absence de guerres, deviendrait un état de choses positif, pratique, absolu.

Si, conséquemment, nous avons réussi à montrer que la liberté définitive des nationalités dépend de l'abolition du danger de guerre, nous sommes justifiés à conclure que la libre disposition et le self-gouvernement doivent être le produit de tout au moins cette moralité internationale réaliste qui accorderait à tous les peuples des « places au soleil » et des droits commerciaux s'étendant à tout le globe. Telle, même d'après l'interprétation pragmatique, apparaît la volonté, ou nécessité, naturelle — contre laquelle jamais la volonté humaine ne pourra prévaloir.

8. Conclusion :
La « Troisième Condition » et la « Paix économique ».

Quelles que puissent être les vues diverses — idéalistes ou réalistes — ayant cours au sujet du présent problème il s'aperçoit clairement, pensons-nous, que seul un procédé rationnel et scientifique — c'est-à-dire, naturel — per-

mettrait le remaniement de la carte et la réédification politique du monde conformément aux aspirations des peuples, en fournissant à l'humanité de l'avenir des cadres nationaux durables et appropriés à une civilisation en progrès.

Mal posé, le problème des nationalités est insoluble, ou susceptible seulement d'un règlement artificiel et éphémère; traitée illogiquement, cette question est chargée de possibilités éminemment et imminemment redoutables. La libre disposition des nationalités n'est pas un principe incontestable, n'est pas une vérité naturelle et immanente; elle n'est qu'une contingence politique, dépendant d'un progrès de la moralité internationale et de la civilisation marqué par un état de sécurité internationale. Le self-gouvernement des nationalités ne peut fournir la cause originelle de cette sécurité et de la paix permanente; elle ne peut, ne doit en être que le résultat naturel, graduel, la conséquence logique.

Or, la sécurité internationale — nous le tenons pour établi — doit se manifester fondamentalement dans les relations et la vie économiques des peuples. En proposant, comme troisième de ses quatorze conditions de paix, « la suppression, dans la mesure du possible, de toutes barrières économiques avec l'égalité de traitement commercial pour tous les peuples » le président des Etats-Unis a énoncé la condition primordiale et, il est permis de l'espérer, a posé les fondements moraux d'un ordre du monde nouveau et meilleur, dans lequel les collectivités nationales trouveront graduellement les possibilités requises pour le bien-être et le bonheur de leurs membres. Tels seraient le résultat et le fruit béni d'une *Pax Economica*.

New-York, janvier 1918.

P. S. (août 1919). — Hélas! à la conférence de la paix, le président Wilson ne s'en est pas tenu à sa troisième

condition. Qu'eût-il pu faire? demandent certains. Que vouliez-vous donc qu'il fît, seul contre tous — seul, non seulement contre les impérialistes, nationalistes et protectionnistes qui l'entouraient à Paris, mais aussi contre ceux d'Amérique? Je réponds : qu'il ne s'abstînt point de proclamer la vérité libre-échangiste *en tant que principe*, c'est-à-dire qu'il affirmât la nécessité, pour fonder la paix, d'adopter *graduellement* la liberté économique internationale, *qu'il sait être la vérité internationale fondamentale.* Je voulais qu'il renonçât à faire de la ligue des nations l'article principal de son programme. Car, se fût-il même agi d'une vraie société (et non d'une coalition) des peuples, celle-ci ne pouvait, dans l'édifice de la paix, être qu'une structure politique superposée au fondement naturel et positif, à la fois moral et réaliste, de la liberté économique.

La troisième condition se trouvant abandonnée par son auteur, le problème de la libération des nationalités ne pouvait plus être traité que par la méthode d'empirisme, et de résultats éphémères, à laquelle eurent recours tous les congrès de paix précédents. Ainsi appliqué, le principe de « libre disposition » livre l'Europe au désordre permanent. D'autre part, sans son fondement économique, la ligue des nations, inopérante, sinon inexistante, ne pourra pas intervenir efficacement dans les conflits incessants qui vont se produire entre les nombreuses petites nations, nées et à naître.

Ce n'est pas exagérer que de dire de la conférence de la paix qu'elle n'a rien résolu. S'il en est ainsi, c'est parce que, du commencement à la fin de ses travaux, elle a mis la charrue devant les bœufs — conséquence de l'abandon par le président Wilson de sa troisième condition. Le monde vient d'assister ainsi, durant six mois, au spectacle, étrange et pénible, d'une assemblée composée des hommes réputés les plus hautes autorités de la politique

internationale, abordant successivement avec un égal insuccès tous les problèmes se posant à elle. Spectacle étrange et pénible, surtout pour ceux qui se rendent compte de la cause constante d'échecs tant déplorables!

Le traité de Versailles est la plus grave et la plus tragique des faillites de la diplomatie internationale.

LIVRE VIII

---

1. — **LA GUERRE ET LE MOYEN D'EN ÉVITER LE RENOUVELLEMENT.** (Réponse à M. le Professeur-Docteur L. Brentano, de l'Université de Munich.)

2. — **L'IDÉAL MONDIAL DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE.** (Réponse à M. le Professeur-Docteur W. Lotz, de l'Université de Munich.)

Lorsque les hommes d'Etat, par l'accumulation des erreurs, et les hommes de guerre, par l'accumulation des armements — ceci succédant nécessairement à cela — ont créé une situation internationale impossible, ils appellent les peuples aux armes, leur affirmant qu'ils ont pour devoir de s'entre-massacrer, et les convainquant aisément qu'ils accomplissent ainsi un acte glorieux.

Les survivants sont invités ensuite, les uns à apprécier à leur valeur les « fruits de la victoire », les autres à toujours se souvenir de l' « injustice des conditions des vainqueurs ».

Le tout a des chances de se terminer — provisoirement — par une apothéose générale décernée par tous les peuples à leurs « grands hommes », instigateurs de la guerre ou manipulateurs de la paix.

S'il était vrai, comme le croient nos contemporains, en très grande majorité, que la guerre est un fait inévitable et la paix permanente une utopie, il s'en suivrait que les peuples qui, ayant fait de la préparation à la guerre leur principal souci, attaquent les autres peuples au moment jugé opportun, seraient seuls à avoir raison, puisque seuls ils resteraient dans la nature et la logique des choses.

LA GUERRE ET LE MOYEN D'EN ÉVITER LE RENOUVELLEMENT

Réponse à M. le Prof. Dr Brentano, Professeur d'Economie Politique à l'Université de Munich (1).

Rotterdam, le 23 mars 1915.

Monsieur le Professeur,

Nous vivons une époque où les relations entre gens appartenant à divers pays d'Europe sont moins commodes — et sans doute plus dangereuses — qu'elles n'étaient sous Joseph II ou sous Charles-Quint, et même qu'au temps de Charlemagne, pendant une grande partie de son règne. Il faut que notre « civilisation avancée » ait été bien artificielle et fragile pour se trouver, d'une année à l'autre, mise à ce point en question et en péril.

Ce n'est que depuis peu de jours que j'ai pu prendre connaissance de l'article que vous avez consacré, dès novembre dernier, dans les « Kriegshefte des Archivs für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik » à une réplique de la science historique allemande à la lettre ouverte que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. Woodrow Wilson, Président des Etats-Unis d'Amérique, dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 8 octobre dernier.

---

(1) *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, 25 mars 1915.

Cet exposé, d'une exceptionnelle érudition historico-économique, de la politique anglaise, pendant les trois derniers siècles, est trop intéressant et trop instructif pour que je n'éprouve pas le désir de le refaire à l'intention de ceux qui ne peuvent le lire dans le texte. Telle sera mon excuse auprès du N. R. C., si, comme je le crains, j'abuse de l'hospitalité de ses colonnes. Voulez-vous me permettre d'essayer de résumer votre écrit, quelque condensé qu'il soit déjà?

« Il y a, exposez-vous, une relation directe de cause à effet entre la vieille théorie mercantile et la volonté ou la concurrence de puissance militaire des peuples. En vertu de cette théorie, l'enrichissement d'une nation était supposé dépendre de l'excédent de ses exportations sur ses importations de marchandises ordinaires, la différence de valeur devant être représentée par une importation de métaux précieux : ceux-ci permettraient de se procurer ensuite tout ce qui contribue à l'accroissement de population et de puissance. Il en résultait que les nations s'efforçaient d'acquérir et de dominer par la force les marchés coloniaux, afin de s'y instaurer des monopoles commerciaux. Le souci de la « balance favorable du commerce », le colonialisme militaire et la mise en coupe réglée, et surtout déréglée, des colonies allaient de pair. La puissance devait être surtout navale et s'exercer dans le sens de l'affaiblissement et, si possible, de l'anéantissement de toute nation concurrente.

Même après Cobden et Bright, qui contribuèrent tant à substituer à la théorie mercantile celle de l'enrichissement des nations par les bénéfices naturels qui résultent de la division du travail et de l'échange internationaux; même depuis que la pratique politique anglaise fit à la théorie nouvelle de grandes concessions, l'Angleterre entend continuer à exercer le contrôle, la prépondérance, la toute-puissance maritimes. A cet effet, elle se porte, dans

ses alliances, du côté qui lui paraît le plus favorable à sa fin; la maîtrise des mers. Le fonctionnement et les destinées de l' « équilibre des puissances » dépendent de l'Angleterre, puissance maritime.

Telle était déjà la politique d'Henry VIII (Cui adhaereo praeest), d'Elisabeth, de Jacques I, — alors que cependant l'Angleterre n'avait encore que peu de possessions et une faible puissance navale. Cromwell et Charles II accentuèrent cette politique en présence de l'importance maritime naissante et croissante de la France et des Pays-Bas. Guillaume III d'Orange y prêta un concours bénévole pendant l'union politique de la Hollande et de l'Angleterre, comme en témoigna la Paix d'Utrecht. Pendant 150 années, l'Angleterre fut ainsi quasi constamment en guerre, entravant autant que possible le commerce d'outre-mer des nations plus faibles et des neutres, — système dont le bombardement de Copenhague et la capture de toute la flotte danoise marquèrent le point culminant et auquel les guerres napoléoniennes valurent l'apogée et le triomphe. L'Angleterre avait pratiquement conquis le monopole du commerce maritime, qu'exprimait le « Rule Britannia ».

Toutefois le sentiment du droit des autres nations se révolta et bientôt elles ripostèrent par des mesures douanières entravant ou prohibant l'importation des produits anglais.

Au cours du XIXe siècle, la politique traditionnelle de l'Angleterre fut activement poursuivie par Lord Palmerston; elle répondait aux intérêts de l'aristocratie anglaise, à qui un empire colonial sans cesse accru fournissait un fructueux emploi des aptitudes et activités de ses cadets.

Mais le régime aristocratique touchait à son déclin. La bourgeoisie exprimait ses intérêts et ses exigences par des porte-parole dont les plus puissants furent Richard Cobden et John Bright. Ceux-ci mirent courageusement en évidence le mensonge de la politique mégalomane et

impérialiste, dont ils contestaient la nécessité pour la prospérité de l'Angleterre. « La protection du commerce par une flotte de guerre, disait en substance Cobden, a la même signification que la protection des industries par les douanes. Ce dont le commerce et l'industrie d'un pays ont besoin, c'est la sécurité. Or, les côtes de l'Angleterre, de même que nos possessions d'outre-mer sont à l'abri des entreprises des pirates. Il y règne tout l'ordre et la sécurité souhaitables. Le commerce et l'industrie de l'Angleterre vivent du bon marché de ses produits. C'est ce bon marché, et non les hauts prix, qu'il s'agit de « protéger ». Le temps où on contraignait par la force les colonies à absorber les produits métropolitains est passé et, d'ailleurs, notre commerce avec les Etats-Unis n'a jamais été plus florissant que depuis la Déclaration de l'Indépendance... De plus, les autres pays résistent à notre poussée commerciale par des droits de plus en plus élevés et nous nous faisons de ces pays, par nos abus de puissance maritime, des ennemis redoutables. Il en résulte la nécessité d'un accroissement constant de cette puissance, de nouvelles dépenses de guerre, de nouvelles charges pour l'industrie, sous forme d'impôts, un accroissement de nos prix de revient et un affaiblissement de l'industrie et du commerce anglais sur les marchés étrangers. C'est donc une réduction des dépenses militaires qu'il faut aux vrais intérêts anglais, sans oublier une revision de tout le droit maritime pratiqué par l'Angleterre : car la meilleure protection du commerce, c'est le respect de la propriété privée sur mer. »

Ces considérations de Cobden faisaient grande impression, qu'accentuaient encore les démonstrations de Bright relativement aux dépenses de guerre de l'Angleterre depuis 150 années, dépenses dont les résultats les plus clairs avaient été une suspension des réformes intérieures les plus urgentes et un formidable système d'avantages matériels pour l'aristocratie anglaise. La coalition d'un

traditionalisme outrancier et des intérêts particuliers en cause fut cependant si puissante que Cobden et Bright ne furent vraiment écoutés qu'après la mort de Palmerston. Ces hommes n'étaient pas parvenus à empêcher la guerre de Crimée; mais ils empêchèrent l'intervention anglaise dans la guerre de Sécession, une déclaration de guerre à la France en 1860 à propos de la Savoie et une guerre avec la Prusse en 1864 à propos du Schleswig-Holstein. Bright avait pu déclarer l'ancienne politique de la *balance of powers* « aussi bonne que morte » et de fait, l'Angleterre s'abstint en 1866 et en 1870. Disraeli s'efforça de reprendre cette vieille politique. Gladstone et Salisbury la répudièrent. Il appartenait à Sir Edward Grey de la remettre en honneur et en œuvre.

Sans entrer dans les détails, il y a donc lieu de faire ressortir, à propos de l'effroyable guerre présente, que l'Angleterre n'a jamais appliqué qu'une moitié des principes de Cobden et de Bright. Elle rejeta le système des droits d'entrée et des primes d'exportation, mais non l'ensemble des moyens propres à conserver sa maîtrise absolue des mers, à consolider sa prépondérance politique et à lui permettre de nuire au commerce maritime des autres. Et, encore, ne faut-il pas oublier que lorsque la concurrence de l'Allemagne se fit sentir pour de nombreux articles dont l'Angleterre avait eu le monopole de fait, on assista à l'effort prohibitionniste de Chamberlain, soutenu par une partie fort importante de l'opinion anglaise en vue de la constitution d'un vaste empire économique fermé et monopolisé.

Lorsque l'Allemagne voulut se constituer un domaine colonial et une flotte pour le protéger, l'Angleterre pratiqua vis-à-vis d'elle, sous la forme de l' « encerclement », sa politique traditionnelle. Et lors de l'affaire du Maroc, Sir Edward Grey, affirmant à nouveau la volonté anglaise, s'opposa à ce que l'Allemagne acquît sur la côte occidentale d'Afrique un port de ravitaillement et de refuge —

sans protester d'ailleurs contre des acquisitions allemandes à l'intérieur de l'Afrique. Lloyd George déclara approuver cette politique. On permettait à l'Allemagne des colonies, mais on ne lui accordait pas le droit à la sécurité !

Car, l'Angleterre n'a jamais renoncé à menacer le commerce maritime. La preuve en est que jamais une suggestion relative à la réforme des droits de la guerre maritime n'a été accueillie par ses hommes d'Etat. Déjà en 1861, John Russell avait exposé que grâce aux droits de blocus, de visite et de prise, l'Angleterre pourrait profiter de la première guerre pour ruiner le commerce des neutres et affirmer définitivement non seulement sa suprématie navale mais sa suprématie commerciale. Depuis 20 ans, de nombreux articles de presse et des expressions de pensée d'amiraux britanniques démontrent la persistance de cet « esprit pratique » — dont les circonstances de la Déclaration de Londres furent la manifestation caractéristique, due à la Chambre des Lords.

Le seul droit de guerre maritime et les seuls tribunaux compétents sont ceux qui conviennent à l'Angleterre. C'est pourquoi l'Allemagne avait besoin d'une flotte de guerre; d'où la guerre actuelle de l'Angleterre à l'Allemagne — que Lord Morley, biographe de Cobden, et G. M. Trevelyar, biographe de Bright, refusèrent d'approuver.

Ainsi donc, concluez-vous, pour éviter le retour du terrible événement actuel, il ne suffira pas du libre-échange colonial; il faudra beaucoup plus : le remplacement de l'hégémonie maritime d'une nation par une entente internationale assurant la protection de la propriété privée sur mer. Et alors, on pourra supprimer toutes les flottes de guerre et les remplacer par une simple flotte internationale de police contre les entreprises perturbatrices éventuelles. »

Telle est bien, je pense, Monsieur le Professeur, la substance de votre exposé.

Je ne doute guère qu'une réponse autorisée y soit faite, pour ce qui concerne les circonstances particulières à l'Angleterre, qui ont engagé celle-ci à persister dans sa politique de militarisme naval et de suprématie maritime, nonobstant l'influence exercée par Cobden, Bright et Peel.

Je crois avoir à me borner, pour ma part, à considérer dans ses seuls aspects généraux la question telle que vous la posez et je fais remarquer immédiatement que le Monde a un intérêt capital et des raisons majeures de désirer ou vouloir que la suprématie navale appartienne à une nation libre-échangiste. C'est un axiome, presque un truisme. Evidemment, il ne faut pas se dissimuler que depuis 1897, le libre échangisme anglais a manifesté d'inquiétantes hésitations et compromissions dans la politique tant intérieure qu'extérieure; il faut reconnaître toutefois que l'Angleterre est restée la seule grande nation libre-échangiste.

Au surplus, le Monde n'a pas eu à se plaindre, depuis bien plus d'un demi-siècle, de la façon dont l'Angleterre a exercé sa suprématie navale, pour ce qui concerne la liberté et la police des mers, le respect et la protection de la navigation commerciale. On a très généralement considéré sa puissance et son action prépondérantes avec confiance et sympathie: car non seulement le fait, mais aussi l'esprit libre-échangiste, même unilatéraux, même occasionnellement hésitants, influent favorablement sur les sentiments, les idées et, partant, les rapports des peuples.

Toutefois, si la politique anglaise avait sombré, ou devait sombrer dans le « Chamberlainisme », tendant à retrancher du globe un immense domaine économique, pour y exercer un impérialisme protectionniste et militariste, les autres peuples auraient, à mon avis, pour se coaliser contre cette gigantesque entreprise britannique de monopole et de spoliation, des raisons et des intérêts

majeurs, analogues à ceux auxquels ils ont obéi en se coalisant contre la présente entreprise germanique de conquête et de domination économiques (1).

Car les nations n'ont pas le droit d'entraver par la force, sous quelque forme qu'elle intervienne, les échanges entre les populations dont les unes disposent de trop et dont les autres disposent de trop peu de certaines choses nécessaires à leur existence, à leur bien-être et, partant, à leurs loisirs et à leur ascension intellectuelle et morale. Tel sera le principe fondamental du droit international, lorsque celui-ci se sera élevé jusqu'à ne plus faire qu'un avec la justice internationale.

Je sais que mon opinion en ce qui concerne les intérêts vrais et l'attitude utile des nations, aussi bien vis-à-vis d'une éventuelle tentative impérialiste britannique que vis-à-vis de l'actuelle tentative impérialiste germanique, ne sera partagée, au moment présent, que par une infime minorité de mes compatriotes et de leurs amis : mais ce ne m'est pas un motif suffisant de ne pas l'avoir et de ne pas l'exprimer. Ce que j'ai dit s'applique d'ailleurs également à la France, qui n'avait pas le droit de s'emparer par la force d'une portion étendue du globe, — jusque-là ouverte, librement ou égalitairement, à l'activité des entrepreneurs ou trafiquants de toutes les nationalités, — et d' « exploiter » ces contrées et leurs populations par le moyen de monopoles ou quasi-monopoles. On conçoit l'irritation qu'ont fait naître pareils agissements. Il est à

(1) Je sais, Monsieur le Professeur, que vous protesterez contre cette expression et que vous lui opposerez mon admission antérieure que l'Allemagne veut « une place assurée au soleil ». Mais l'observation très objective des faits et des états d'esprit m'a convaincu que l'attitude adoptée par l'Allemagne procède à la fois d'un sentiment légitime, — le besoin de sécurité économique —, et d'un principe faux : celui de la création de cette sécurité par la conquête et la force. De là, ce qui s'est passé il y a huit mois et l'état de choses d'aujourd'hui. Mais il reste possible de tout arranger et concilier par la liberté commerciale.

remarquer, à ce sujet, que l'Allemagne a appliqué à ses colonies un régime économique plus libéral que celui des colonies françaises.

Si les grandes nations coloniales libre-échangistes étaient « deux » — et si leur libre-échangisme tant métropolitain que colonial était bien éprouvé — l'humanité aurait toutes raisons de souhaiter que le sceptre des mers soit tenu conjointement par elles deux; leur entente à ce sujet serait d'ailleurs tellement facile et probable que les autres nations n'auraient même pas à se préoccuper d'un effort en vue de la réalisation de ce vœu.

Et si toutes les grandes nations coloniales étaient libre-échangistes, il n'y aurait plus lieu à aucune hégémonie navale : elles en arriveraient, tout naturellement, à organiser de commun accord cette flotte internationale de simple police que vous préconisez, très justement selon moi, en vue d'assurer la liberté des mers, la sécurité du commerce et le respect de la propriété privée navigante. Il se fait donc que votre suggestion doit fatalement se produire consécutivement et non préalablement à celles de l'instauration du libre-échange colonial et de l'accomplissement d'un grand pas dans la voie du libre-échange métropolitain — points de départ et fondement de toutes autres réformes civilisatrices de nature à réaliser la liberté, la bonne entente, la sécurité et la paix des peuples.

Puisqu'il s'agit des droits mutuels des nations, permettez-moi, Monsieur le Professeur, de vous demander si vous pensez qu'il puisse jamais exister un droit international, solide et stable, soit entre des nations protectionnistes, soit entre des nations belligérantes?

Sans être juriste, il me semble qu'entre peuples comme entre individus, il ne peut y avoir de droit écrit ou conventionnel ayant une signification profonde, avec la vertu et la permanence nécessaires, que celui s'appuyant sur le droit naturel, c'est-à-dire, prenant origine et racine dans la nature et la force des choses.

Or, il peut y avoir un droit naturel pour les relations entre les peuples, pour autant que ceux-ci entretiennent des rapports conformes à la nature et à la force des choses; mais il n'y a pas et il ne peut y avoir de droit naturel sur lequel on puisse s'appuyer pour codifier les relations de groupements nationaux constitués et fonctionnant d'après le principe faux, artificiel de l'isolement, de l'exclusion et de la compression par le moyen de frontières destinées à faire échec à la satisfaction des besoins humains primordiaux et au commandement naturel et divin de la division du travail et de l'échange. Conséquemment, il n'y aura jamais entre de tels peuples de droit international solide, stable, — ni, par conséquent, de paix définitive. Ces peuples sont condamnés à se combattre, et se combattront d'autant plus redoutablement — et d'autant plus ignoblement — que, arriérés dans la philosophie économique et politique, ils seront plus avancés dans les sciences exactes, les arts techniques et les grandes industries. Telles apparaissent la volonté et la justice de la Nature, suffisamment affirmées par le phénomène international présent.

Et je m'aventure jusqu'à suggérer qu'il n'y a peut-être jamais eu d'utopie ou d'absurdité aussi caractérisée que celle d'un « droit international de la guerre » ou des « rights of civilised warfare ». Il s'agit ici, bien entendu, des lois entre belligérants et non des droits des neutres vis-à-vis de ceux-ci.

Selon moi, il est non seulement absurde, mais immoral, de vouloir réglementer, légaliser, « moraliser » le massacre et la destruction, ou de vouloir faciliter la poursuite de la guerre (en assurant, par exemple, la liberté du commerce maritime, en temps de guerre, sous prétexte de « liberté des mers »).

Vouloir civiliser la guerre, n'est-ce pas, au surplus, vouloir civiliser ce qui supprime la civilisation? Car, la guerre, c'est bien la suppression du règne du droit, qui caractérise

la civilisation, par le règne de la force, qui caractérise la barbarie? M'est avis que les juristes et les pacifistes eussent mieux fait de songer uniquement aux moyens de « supprimer ce qui supprime la civilisation ». Ils se seraient certainement rendu compte alors qu'il y a des conditions naturelles et fatales de la guerre et des conditions naturelles et fatales de la Paix; et leurs efforts auraient pu largement contribuer à réaliser ces dernières. Il n'est d'ailleurs pas trop tard.

Que les militaristes veuillent « civiliser la guerre » se comprend fort bien; mais ce qui ne se conçoit pas c'est que des pacifistes se soient efforcés de rendre la guerre supportable en la « civilisant » et même sympathique, en la dotant d'une sorte de code de chevalerie.

La guerre, surtout la guerre moderne, n'est ni un sport, ni un tournoi, ni un duel, puisque tout est fini entre partenaires ou adversaires quand les sports, tournoi ou duel sont terminés; ces exercices (dont le dernier sombre dans le ridicule) ont leur fin en eux-mêmes; tandis que les conséquences et sanctions commencent seulement quand la guerre finit, et elles peuvent prendre pour l'adversaire succombant l'aspect et les caractères du « to be or not to be ».

Je me résume en disant que le droit international, entre nations protectionnistes, est une conception artificielle; que l'institution d'un « droit international de la guerre » est condamnée à disparaître; que les hommes n'ont rien à espérer de ce côté et, bien au contraire, ont tout à redouter de l'avenir; qu'il n'y aura jamais de solide et de permanent qu'un « droit international de la paix » et qu'il ne peut y avoir de paix entre les nations que par la suppression des frontières artificielles, mettant obstacle à l'accomplissement des lois de la nature.

L'abolition de ces frontières aura lieu fatalement : car la loi du progrès humain est suprême et incoercible. Les progrès doivent se réaliser normalement dans la paix et par

les idées, faute de quoi ils finissent par se réaliser par la force et dans la guerre. Tel est peut-être le secret de toute l'Histoire, qui serait un Sphinx en somme assez débonnaire, puisqu'il laisserait à l'Humanité le choix entre deux solutions de l'énigme de ses destinées.

Je termine, Monsieur le Professeur, en faisant remarquer que les guerres de religion ont été terminées par le Traité de Munster; qu'il est à peu près certain que les guerres de dynastie ont fait leur temps également; que les soi-disant « guerres de races » et autres conflits d'origine sentimentale ne pourront plus — et n'ont d'ailleurs plus pu — être déchaînées entre nos peuples occidentaux, sans que les sentiments se trouvent exaspérés par des antagonismes d'intérêts. S'il devait s'en produire encore, les guerres de l'avenir seraient économiques, c'est-à-dire des conflits d'intérêts matériels — qui resteront toujours les intérêts fondamentaux et fort longtemps les intérêts dominants.

Le moyen d'éviter le retour de la guerre se confond avec l'œuvre de réalisation des conditions *naturelles* de la paix, dont la première et fondamentale est la solidarisation des intérêts économiques internationaux.

Je me flatte de l'espoir que nous serons tout à fait d'accord et je vous présente, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'IDÉAL MONDIAL DE L'ALLEMAGNE ET DE L'AUTRICHE

Réponse à M. le Prof. D[r] Lotz, Professeur d'Economie Politique à l'Université de Munich (1).

Rotterdam, le 4 avril 1915.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

J'ai lu avec l'intérêt attentif qui lui était dû l'article de critique que vous avez consacré, dans le *Berliner Tageblatt* du 4 mars, à mon écrit sur « Un autre aspect de la question européenne et une solution » (2).

Permettez-moi de rappeler que j'y ai indiqué la libération et l'indemnisation de la Belgique comme condition première de toute solution admissible et de prendre acte de ce que vous ne la mentionnez pas, pour en conclure que vous avez considéré cette condition d'un arrangement pacifiste comme implicitement entendue, parce que naturelle ou logique.

Je ne puis douter, Monsieur le Professeur, que nos efforts procèdent d'une égale volonté objective, d'un égal

---

(1) *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, 14 mai 1915.

(2) Cet écrit fait l'objet du Livre II de *Pax Economica*, sous le titre : « La cause et la solution économiques de la crise européenne ».

désir de dégager la vérité historique. Cependant, je me crois justifié à faire à votre article le reproche d'être trop celui d'un écrivain politique, s'exprimant avec réticence, et pas assez celui d'un professeur de droit, doublé d'un pacifiste, exposant ouvertement et largement son opinion en même temps que sa science.

Il est certain que la considération des intérêts immédiats ne peut être subordonnée, par vous comme par moi, qu'au souci d'une pacification durable, basée sur la Vérité et la Justice. Mais, cela étant entendu, êtes-vous, oui ou non, libre-échangiste? oui ou non, considérez-vous la liberté du commerce international comme étant la vérité scientifique et comme la manifestation tangible et fondamentale d'une vraie justice dans les relations internationales? oui ou non, êtes-vous d'avis que l'entrée de l'Allemagne dans la voie du libre-échange eût été dans le passé, et serait actuellement, un grand fait, un grand événement pacificateur?

Je reconnais que, dans mon souci de présenter sobrement mes vues sur le problème européen, j'ai traité trop brièvement certains éléments de la solution que je propose, et qu'il y a lieu d'y revenir. Vous me faites observer à ce sujet que la réduction ou même la suppression des douanes ne suffit pas, à elle seule. Mais, la politique économique qui se manifeste sous forme de tarifs de transport spéciaux et privilégiés, par chemin de fer ou par eau, sous forme aussi de primes à l'exportation par le moyen des « Einfhurscheine », sous forme encore de ventes à l'étranger à des prix inférieurs au prix de revient, — sous forme, en résumé, d'un ensemble de moyens constituant le système du « dumping » — cette politique économique, publique et privée, n'est-elle pas, incontestablement, partie intégrante du corps de doctrines et de pratiques dénommé « protectionnisme » ? La simple *possibilité* de ces mesures diverses (qui appartiennent, il faut l'admettre, plutôt à l'industrie militante qu'à la con-

currence industrielle) n'existerait même plus sous le régime du libre-échange, puisqu'elle suppose des voies, moyens et ressources, qui ne se peuvent trouver que dans l'organisation et les recettes douanières.

Vous n'êtes pas loin de me reprocher de méconnaître ou de ne pas apprécier l'importance et l'élévation de l'idéal mondial de l'Allemagne et de l'Autriche, combattant pour « la liberté des mers, désormais affranchies de la suprématie d'une nation », ainsi que « pour les droits de la propriété privée sur mer en temps de guerre ».

Comment ne ferais-je pas remarquer qu'il s'agit là d'un idéal particulier à l'Allemagne et à l'Autriche, à l'égard duquel les autres peuples ont le droit et toutes raisons de se montrer méfiants, ne pouvant rien attendre de favorable aux intérêts économiques du Monde d'une maîtrise des mers échappant à la seule grande nation libre-échangiste, pour être exercée ensuite par deux nations protectionnistes, dont les tendances sont, sans conteste possible, plus nettement et plus étroitement impérialistes que celles de l'Angleterre? Ne serait-ce pas, pour les intérêts généraux de l'Humanité, l'insécurité absolue substituée à une insécurité relative?

« La liberté des mers affranchies de la suprématie navale d'une nation », implique qu'aucune nation ne doit exercer cette suprématie; conséquemment, que la maîtrise des mers sera exercée, collectivement, par toutes. On ne pourra réaliser ce desideratum que par une convention internationale de désarmement ou de limitation des armements maritimes. Pareille convention maritime aurait pour corollaire logique et pratiquement indispensable une convention de désarmement ou de limitation des armements sur terre.

Sans avoir aucune espèce de mandat, ni aucune opinion à exprimer qui ait quelque caractère officiel, je crois pouvoir formuler la conviction qu'il ne dépend que de l'Allemagne et de l'Autriche de voir se réaliser leur desidera-

tum : qu'elles proposent au Monde d'entrer dans la voie de la liberté du commerce par la suppression des douanes ainsi que de toutes les pratiques économiques à tendances impérialistes, — ceci, en commençant par elles-mêmes.

J'ose cependant affirmer — à votre place, Monsieur le Professeur, — que l'Allemagne a un autre idéal, plus sérieux, plus large que celui que vous formulez : c'est de coopérer puissamment à l'œuvre coloniale universelle. Il devrait aussi être considéré comme légitime et élevé — autant que celui de l'Angleterre libérale et plus que celui de l'Angleterre « chamberlainiste », ainsi que de la France et d'autres pays — si l'Allemagne avait en vue de l'accomplir au profit de l'Humanité entière. Comment les dirigeants et les savants d'Allemagne n'ont-ils pas compris, comment ne comprennent-ils pas que l'avenir colonial de l'Allemagne est dans le libre-échange? Comment expliquer qu'ils ne se soient pas affranchis de l'influence égoïste, étroite et dommageable, tant au point de vue des intérêts intérieurs qu'extérieurs, des agrariens et des industriels — qui sont en Allemagne ce qu'ils sont, il est vrai, partout ailleurs?

Vous n'admettez que partiellement, Monsieur le Professeur, mon interprétation des origines de la grande catastrophe contemporaine et vous en attribuez la responsabilité exclusivement aux adversaires de l'Allemagne et de l'Autriche, alors que je la considère comme incombant principalement, mais non exclusivement, à la politique de l'Allemagne. C'est évidemment sur la détermination des causes qu'il est le plus difficile de s'accorder à l'heure actuelle. Et c'est cependant à ce sujet qu'il serait le plus important de s'entendre, puisqu'il faudra supprimer les vraies causes originelles du cataclysme pour avoir le droit d'espérer en éviter à jamais le renouvellement.

Certes les historiens feront sur ce point plus de lumière dans l'avenir. Mais, à mon humble avis, ceux d'entre eux qui s'attacheront plus à la philosophie des faits qu'à l'étude

des circonstances superficielles et accidentelles devront exprimer une opinion ne s'éloignant pas beaucoup de celle-ci : les créateurs de l'empire d'Allemagne eurent en vue de l'établir inébranlablement sur le double fondement, matériel et moral, des intérêts économiques et du sentiment patriotique. Le fondement matériel préexistait, sous la forme du Zollverein, qui unissait et unifiait les intérêts industriels et commerciaux des divers peuples de l'Empire; il avait donné des preuves de résistance et de stabilité. Le fondement moral existait également, mais non sans inquiétantes lacunes et fissures, à l'état de patriotisme vague, abstrait ou inconsistant, qu'il fallait concrétiser dans les formes et espèces précises d'intérêts communs, d'ordres littéraire, artistique, scientifique. On réussit admirablement dans la double tâche. Moins de vingt années suffirent pour que l'ardeur naturelle du tempérament et la richesse naturelle du sol allemands eussent doté le nouvel empire d'une prospérité matérielle, d'une population, d'un patriotisme passionné et réaliste, qui tendaient à déborder largement les limites de ses frontières politiques. C'est alors, vers 1890, que la nation allemande s'avisa qu'elle n'avait peut-être pas toute « sa place au soleil », en comparaison de celle possédée par les autres grandes nations du monde.

C'est alors aussi qu'il incomba aux dirigeants et aux autorités scientifiques, économiques et politiques de l'Allemagne de choisir entre deux ordres de moyens susceptibles de satisfaire aux besoins d'expansion de ses populations : l'impérialisme, signifiant conquête et domination économique; ou le libéralisme, signifiant expansion et pénétration pacifiques par les libres relations de l'échange. Ils choisirent les moyens militaires et impérialistes. Peut-être fut-ce surtout parce qu'ils ne concevaient pas suffisamment les possibilités et les avantages qu'offre au développement d'un peuple le libre-échange international — quoiqu'ayant eu l'occasion de se rendre amplement compte de ceux du libre-échange national.

Je reconnais d'ailleurs, Monsieur le Professeur, que des tendances pacifistes pouvaient présenter de sérieux inconvénients et difficultés pour une nation entourée — et faisant aussi partie — de systèmes d'alliances militaires à intentions fort indéterminées et, en tous cas, menaçantes. J'admets aussi que les conséquences directes et indirectes du pacifisme ont pu ne pas apparaître sans aléas, en présence d'un socialisme révolutionnaire grandissant.

Toutefois, si l'Allemagne était entrée résolument dans la voie de la liberté économique internationale (*ceci impliquant au moins une tendance nette à la liberté du commerce et des industries, tant dans la métropole que dans les possessions coloniales*), *tout dissentiment, toute méfiance entre l'Angleterre et elle se fussent dissipés; un accord franco-allemand se fût certainement produit et la paix européenne eût été assurée. La voie se trouvait dès lors plus largement ouverte aux progrès dans l'ordre social.*

Je crois donc, Monsieur le Professeur, avoir le droit de persister à penser et à dire que c'est dans les conditions, nationales et internationales, de l'existence *économique* des peuples actuellement en conflit, qu'il faut chercher l'explication des causes du phénomène catastrophique présent. Karl Marx, qui s'est beaucoup trompé, a cependant édifié une théorie du déterminisme économique dans l'ordre historique qui paraît appelée à trouver dans les événements de notre époque une confirmation nouvelle et péremptoire.

Il n'y a actuellement, selon moi, aucune conception pacifiste, aucun idéal, plus importants à propager et faire triompher que ceux d'une fédération *coopérative* libre-échangiste des nations européennes (autrement simple, pratique, *sérieuse*, que celle de la fédération *politique* de l'Europe).

Je vous présente, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

LIVRE IX

LA MORALITÉ INTERNATIONALE ET LA SPIRITUALITÉ HUMAINE

(*Lecture faite au Clergy Club de New York, avril 1918.*)

One God, one law, one element,
And one far off divine event,
To which the whole creation moves.

TENNYSON. (*In Memoriam.*)

(*Un Dieu, une Loi, un Elément,*
Un événement divin distant,
Vers quoi se meut l'Universel.)

LA MORALITÉ INTERNATIONALE ET LA SPIRITUALITÉ HUMAINE

(*Lecture faite au Clergy Club de New York, avril 1918.*)

« L'avenir de la race nous apparaîtrait enveloppé de ténèbres et de misère, nous devrions abandonner tout espoir en l'individu comme en la société humaine, si nous ne croyions, avec Leibnitz, que le mal, en dernière analyse, est le serviteur du bien et forme, ainsi, partie intégrante indispensable de l'ordre divin. »

(Extrait d'une conférence, donnée à New York, par le Dr Kuno Francke, sur « L'Idée de progrès de Leibnitz à Gœthe. »)

Messieurs,

Lorsque j'eus l'honneur d'être invité à entretenir le Clergy Club de New-York de la question : « Le libre-échange international est-il un élément essentiel de la paix permanente ? » j'avais grand espoir qu'à la présente date le sujet proposé serait de haute actualité. La résolution du Reichstag allemand du 19 juillet 1917 contenait cette phrase dont l'importance, très significative, a passé inaperçue dans les pays alliés; à savoir : « Seule, une paix économique peut préparer le terrain à l'association amicale des peuples. » Dans son discours du 8 janvier dernier, le Président Wilson proposait, comme troisième de ses quatorze conditions : « l'abolition, autant que possible,

de toutes barrières économiques, et une égalité des conditions commerciales entre toutes les nations consentant à la paix et à s'associer en vue de la maintenir. »

Il y a quelques semaines (commencement de mars 1918), un Allemand de marque, le Dr Helfferich, ex-vice-Chancelier de l'Empire, devant une importante assemblée à Hambourg, faisait cette déclaration : « La paix dont l'Allemagne a besoin, par-dessus tout, est une paix économique... Nous répondrons au projet de différenciation économique par l'exigence du traitement de la nation la plus favorisée; au plan d'exclusion, par l'exigence de la porte ouverte et de la liberté des mers; et à la menace de blocus de matières premières par l'exigence de la fourniture de matières premières. » Helfferich ajoutait que « l'Allemagne doit tout d'abord *gagner* cette paix, s'il le faut », assertion hautement répréhensible, car il savait que l'Allemagne pouvait *obtenir* la « paix économique », du moment où elle accepterait le programme wilsonien d'égalité des droits économiques pour tous les peuples comme base d'une ligue des nations.

Il y avait probablement en Allemagne un fort contingent de partisans de négociations ultérieures sur la base de la résolution du Reichstag et de la troisième condition du Président Wilson. Mais, après le « succès russe » de la politique et de la diplomatie allemandes (succès nullement militaire), le parti des militaristes et des impérialistes voulait une victoire, nécessaire pour son prestige, — victoire qui, croyait-il, était à sa portée. De plus, les industriels et les agrariens s'en tenaient énergiquement, et criminellement, à leur erreur et privilège protectionnistes; ils se refusaient à la liberté et même à la réciprocité dans les relations économiques internationales; d'où, les « exigences » d'Helfferich et ses menaces de « gagner » la paix économique. Et c'est ainsi que, le 21 du mois dernier, se produisit la grande offensive, sans que l'Allemagne engageât de nouveaux pourparlers de paix.

Néanmoins, je suis convaincu que la question de la « Pax Economica », de la paix internationale libre-échangiste — restera l'élément primordial et fondamental de tout règlement *définitif* possible. Dans un discours récent, le Chancelier von Hertling déclarait que l'Allemagne était en guerre : 1° pour son intégrité territoriale et 2° pour la liberté de son développement économique. Mais les Hertling, et autres dirigeants allemands et autrichiens, s'abstiennent de reconnaître que nous ne voulons, ni pouvons, leur accorder la liberté générale du commerce, qu'ils « exigent », ni même l'égalité des droits économiques (moins encore l'influence économique et politique dans l'Europe orientale et l'Asie-Mineure), sans que se trouve assurée, à tous, la liberté générale des relations économiques, partout où l'Allemagne dominerait. Pour les autres nations, ceci n'est pas seulement une question d'égalité des droits économiques, mais aussi de sécurité politique : à vrai dire, une question de vie et de mort. Le monde civilisé paraît ainsi se trouver en présence du dilemme suivant : libre échange international, ou continuation indéfinie de la guerre, avec toutes les conséquences qui en dériveront.

Les précédentes remarques, Messieurs, me servent simplement d'introduction à un sujet qui, dès maintenant, vous apparaît de très grande importance, sinon d'immédiate actualité. Toutefois, lorsque j'acceptai l'invitation de votre distingué secrétaire, le Dr Walter Laidlaw, il n'entrait pas dans mes intentions de traiter la question de la paix libre-échangiste au point de vue de l'économie nationale, ni même sous un aspect politique, qui, bien qu'international, resterait limité. Cette invitation m'apparut comme offrant une occasion exceptionnelle d'envisager la question d'un point de vue philosophique et, en vérité, de m'essayer à l'élever à un niveau que je ne pourrais guère atteindre dans un autre milieu. J'entends par là que j'escompte votre coopération, comme vous pouvez

compter sur ma meilleure volonté et tous mes efforts pour cette contribution à l'élucidation du problème mondial. Vous me comprendrez parfaitement, et vous sympathiserez avec moi, si j'ajoute que j'ai l'intention de transformer la question : « Le libre-échange international est-il une nécessité essentielle de la paix permanente ? » en celle-ci : « La moralité internationale est-elle une nécessité essentielle de la paix permanente ? » En fait, cette lecture est intitulée : « La moralité internationale et la spiritualité humaine ».

I

Ma philosophie du problème de la guerre et de la paix se résume comme suit : la lutte physique pour la vie, le combat pour la survivance des plus aptes, est la loi naturelle des êtres privés de morale; mais, pour les êtres ayant atteint l'état de « moralité », la loi naturelle est celle de la concurrence économique sous un régime de division du travail et d'échange, dont résulteront des services mutuels de plus en plus étendus, dans un but d'ascension généralisée, par le moyen des coopérations pacifiques. Le darwinisme social et international n'est une interprétation partiellement vraie de l'histoire que dans la mesure où l'humanité se trouve dépourvue, dans la vie sociale et internationale, d'une moralité adéquate. Le progrès normal des collectivités sociales, ou nationales, ainsi que de la collectivité internationale, doit s'accomplir par l'intellectualité, dans la paix, — sociale et internationale. Faute de quoi, la loi incoercible du progrès agira, imposant son action par la force — dans les guerres et les révolutions. « La lutte entre les hommes, en vue de la victoire des plus forts (présumés les plus aptes et les « meilleurs ») représente le moyen héroïque, primitif, inférieur et incertain du développement progressif de l'humanité. C'est le moyen « amoral », ou « non-moral ». Mais la coopération

par la division du travail et l'échange des services — manifestation obligatoire et permanente de la solidarité humaine, forme première et éternelle de l'entr'aide, et condition nécessaire préalable à l'altruisme — est le moyen supérieur et certain du développement de la civilisation. C'est le *moyen moral* (1). »

L'harmonie et la paix internationales permanentes sont œuvre réservée, et récompense promise, aux peuples qui s'éléveront à l'état de moralité internationale, c'est-à-dire, à la moralité dans leurs relations. Aucune loi, aucune force humaine, aucune « organisation » ou « institution » quelconque, en vue du maintien de la paix, ne pourront tenir lieu de moralité dans les relations internationales. De même, ni loi, ni force, ni organisation, ni institution ne peuvent *créer* la moralité internationale. Celle-ci est dictée par les lois morales naturelles. Dieu laisse à l'homme, enjoint à celui-ci, de découvrir les lois morales naturelles, afin de les appliquer comme règles de conduite dans ses relations, — conséquemment, dans la politique, nationale et internationale.

Les données morales naturelles de la conduite internationale étant connues, les hommes trouveront graduellement possible d'introniser un droit international écrit, stable parce que vrai, avec telle « force » à son service qui serait jugée nécessaire; et il leur sera loisible aussi d'instaurer telles « organisations » ou « institutions » internationales considérées désirables.

Ma thèse se résume donc en la démonstration que l'établissement de la paix consiste élémentairement en un double processus : 1° détermination théorique des principes de la moralité internationale, et 2° mise en pratique de ces principes dans la vie internationale.

---

(1) Extrait de « La Morale et l'Echange Internationaux », première partie de *Pax Economica* (p. 115).

II

J'ai toujours considéré comme un fait vraiment extraordinaire, de nature à caractériser le matérialisme et l'artificialité ou, en tous cas, la superficialité de notre culture, que l'énoncé de principe qui précède, — une sorte d'axiome, c'est-à-dire, d'évidence — que je n'ai cessé de produire depuis les premiers mois de la guerre — n'ait pour ainsi dire rencontré que l'incompréhension, l'indifférence, même le dédain, de la part des professeurs, des juristes, des écrivains, des clergymen, des hommes d'Etat — comme aussi des pacifistes, qui, tout en étant, sans doute, la gent la mieux pensante du monde, se sont généralement montrés idéologues purement sentimentaux, parfois d'une étonnante simplicité d'esprit.

Depuis nombre d'années, et plus que jamais au cours des trois dernières, nous avons entendu les soi-disant « maîtres de la pensée », prenant les effets pour les causes et mettant ainsi la charrue devant les bœufs, parler de désarmement et de liberté des mers *afin* de créer la sécurité internationale; de tribunaux internationaux destinés à produire l'harmonie entre les peuples ! Beaucoup d'entre eux insistent sur la reconnaissance du droit de « libre disposition » des peuples, afin d'assurer la paix, ou sur l'établissement d'une « ligue » des nations pour imposer, pour « forcer » la paix. Certains ont en vue le maintien de celle-ci par le moyen de « gouvernements internationaux » ou « conseils supernationaux », alors que chacun sait combien imparfaits encore sont les gouvernements nationaux, combien peu satisfaisant et peu sûr en est le fonctionnement, malgré sa simplicité relative. Quelques-uns, particulièrement absurdes, se préoccupent d'améliorer les « lois de la guerre civilisée », c'est-à-dire, la « réglementation morale » du massacre et de la destruction réciproques des peuples. D'autres, mieux inspirés, mais illusionnés, placent leurs

espoirs en l'influence des Eglises pour faire naître « l'amour international », oubliant que les hommes ne peuvent s'aimer s'ils ne commencent par être justes les uns envers les autres, et qu'ils ne peuvent être justes s'ils ne connaissent, d'abord, ce qu'est la justice, *ce qu'est la moralité.* Parmi les dirigeants responsables et les hommes influents du monde, aucun encore n'a parlé de la nécessité d'introduire la vérité et la morale dans les rapports des peuples, *la moralité dans la vie internationale.* Le Président Wilson, toutefois, s'en est approché et il faut espérer qu'il y arrivera. Lui, du moins, ayons-en la confiance, n'a et n'aura jamais à s'avouer un regrettable « *meliora video proboque, deteriora sequor* ».

Une telle faillite du monde civilisé et pensant est un phénomène extraordinaire; il n'échappera pas à l'attention et aux commentaires des futurs moralistes et des historiens du cataclysme mondial actuel, de ses causes, et des raisons de sa durée. Ils en concluront que nous avions édifié et entretenu une civilisation matérielle et artificielle, dans laquelle ceux-là même dont la fonction était d'étudier, de codifier, ou d'appliquer les lois, avaient perdu de vue la nécessité de fonder la loi et l'ordre sur la moralité, ou bien pensaient que la moralité consiste en « institutions » et « organisations ».

La tragique erreur de ces hommes est de persister dans l'opinion et d'insister sur l'assertion que la paix internationale est un état de choses qui doit être « organisé » et « imposé ». Aucun, parmi eux, ne semble se rendre compte que la paix ne peut être qu' « amenée », ne peut que « naître », moyennant des conditions naturelles, et ne peut subsister que par des moyens de même ordre. La paix *vraie* est l'harmonie. Qu'elle soit sociale ou internationale, elle ne peut pas plus être « organisée », ni « imposée », que la santé et le bonheur. Paix, santé, bonheur sont conséquences de la suppression des *causes* (suites de l'ignorance) qui engendrent la discorde, la

maladie, la douleur. Ce sont récompenses réservées à l'homme pour l'intelligence et la pratique des *Vérités,* s'exprimant dans les lois naturelles qui régissent la vie et le progrès humains (1). Tout mal, toute souffrance humaine, est le résultat de l'ignorance — le vrai « péché originel », car l'humanité a son origine, les hommes naissent, dans l'ignorance. La « bonté », non éclairée, est sans valeur; tout bien, toute joie durables sont le résultat de l'intelligence et de la connaissance, les plus hautes des « vertus ». « L'ignorance est la malédiction de Dieu; la science est l'aile qui portera l'humanité au Ciel. »

Tout ceci répond à un dessein transcendant, parfaitement compréhensible. Mais intervient une juste loi de solidarité, — que j'essaierai d'interpréter plus loin, — en raison de laquelle les uns doivent souffrir de la stupidité et de l'ignorance des autres, comme parfois ceux-ci bénéficier de l'intelligence et de la sagesse des premiers.

La condition première du bien, de la joie, de l'harmonie, de la paix dans les relations humaines, est la *connaissance* de ce qui est juste, équitable, moral, c'est-à-dire, la science des lois naturelles et divines de la conduite humaine.

Ces réflexions ne nous ont nullement écartés du sujet; car nous avons dit que le problème de la paix internationale consiste, en premier lieu, en la détermination des principes de la moralité internationale.

---

(1) Sont vérités les conclusions tirées de l'observation par l'homme des phénomènes de la Nature. Telles sont les vérités physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociologiques, juridiques et morales. Telles seront également les vérités religieuses quand les hommes se rendront compte que la « spiritualité » ou « spiritualisation de la matière » est un phénomène naturel. *Les vérités et les lois doivent être cherchées et trouvées dans la nature des choses, — nulle part ailleurs.*

III

La solution du problème exige ainsi qu'une réponse soit d'abord donnée à cette question plus générale : Qu'est-ce que la moralité dans les relations ? Une réponse satisfaisante serait : la moralité dans les relations consiste en l'observance de telles règles de vérité et de justice, que non seulement elles assurent l'ordre, le progrès et la paix parmi les hommes, mais aussi répondent aux finalités humaines (1). Pour le moment, je propose cette définition plus concrète : la moralité est la loi des relations humaines; c'est la loi naturelle, et conséquemment divine, conformément à laquelle les relations humaines se développeront en assurant, de façon croissante, la satisfaction des besoins humains, par le moyen des services mutuels et des coopérations. Ceci, veuillez le remarquer, est vrai de tous les besoins, — y compris les spirituels.

Mais Dieu et la Nature ont créé l'homme avec des besoins qui doivent recevoir satisfaction en tout premier lieu, à savoir, l'alimentation, le vêtement, l'habitation. Ces nécessités économiques sont les nécessités vitales. Les droits économiques de l'homme sont, par conséquent, ses droits naturels primordiaux. Ses relations économiques sont, sinon ses relations principales, du moins ses relations fondamentales. De par la nature des choses, exprimant la volonté divine, la moralité dans les relations économiques est donc la moralité fondamentale. L'échange des services mutuels et la coopération dans l'ordre économique sont la loi morale naturelle, fondamentale de la conduite humaine, assurant la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité. De par la nature des choses, exprimant la volonté divine, la moralité internationale fondamentale

---

(1) Les vérités morales sont les vérités naturelles dont la pratique favorise l'accomplissement de la fonction spirituelle du genre humain.

est donc la moralité dans les rapports économiques internationaux. Les services mutuels et la coopération économiques répondent à la loi morale fondamentale dans l'ordre des rapports internationaux.

Que la moralité dans les relations concernant les besoins physiques et matériels, que la « moralité économique » ait cette importance primordiale et fondamentale, est une assertion qui peut paraître prosaïque, et qui, dans un milieu religieux moins éclairé, pourrait être accusée de tendances matérialistes. Mais, est-il besoin de faire remarquer ici qu'un fait observé dans la nature, existant de par la nature des choses, est un fait préordonné, répondant à une loi naturelle et supérieure, contre laquelle la volonté de l'homme ne peut prévaloir, devant laquelle l'homme doit s'incliner, à laquelle il doit conformer ses conceptions et règles de conduite, s'il veut les rendre vraiment « religieuses ».

Aucun penseur n'a réussi mieux que votre suggestif philosophe et poète Emerson à montrer l'importance des facteurs économiques dans les problèmes de la vie humaine. Permettez-moi de vous lire ce passage du Journal d'Emerson, que j'ai reproduit dans un article sur « le droit de libre disposition des nationalités » paru dans le fascicule courant (avril 1918) de la *North American Review* :

« Le commerce fut toujours de ce monde et, de fait, à en juger hâtivement, on serait facilement amené à penser qu'il en constitue le but même. Il est la cause, l'appui et l'objet des gouvernements. Sans lui, les hommes erreraient encore dans les solitudes; ils ne se rencontreraient pas dans les sympathiques réunions de la vie sociale. Quel est donc le mobile de leurs activités affairées et de leur puissante accommodation du globe? Pourquoi les cœurs sont-ils en proie à un constant souci, les fronts ridés des supputations et combinaisons de l'intérêt ? *Qui* met les facultés en action et, en prenant les métaux précieux pour instruments, fait fermenter les passions ?

Qui assemble les hommes dans la clameur des rues, et les range aussi face à face sur les champs de bataille ?

« C'est le négoce — le négoce, mobile des nations, pilier des destinées de la vie. Toutes autres activités, tous autres intérêts lui sont subordonnés. Renversez, si vous voulez, les temples de la Religion, anéantissez les musées de l'Art, les laboratoires de la Science, les bibliothèques du Savoir et de l'Etude — et les regrets que vous causerez parmi les hommes seront tièdes, hélas ! et feints ou timides; — quelques-uns sans doute se trouveront, quelques enthousiastes qui, en des retraites cachées, pleureront ces pertes et ces ruines... Mais, détruisez les temples du commerce, les entrepôts, les quais, les grands bâtiments qui sillonnent les mers; rendez au sol l'or et l'argent que vous en avez extraits, pour *lui* servir d'instruments : et, d'un bout à l'autre du monde, vous entendrez un cri de protestation et de désespoir. La société serait bientôt réduite à l'inactivité et les hommes retourneraient aux forêts et aux cavernes, qui, dès lors, deviendraient les tombeaux comme elles furent jadis les berceaux de la race des hommes.

« Le succès, apparemment excessif et désordonné, qui confère à cette institution humaine la prépondérance et la royauté, est entièrement justifié; car l'industrie et le commerce répondent à des besoins et désirs qui n'admettent aucune distinction entre les hommes, que les plus fiers comme les plus humbles, les plus forts comme les plus faibles éprouvent, et auxquels il doit être satisfait avant que l'esprit, jusque-là emprisonné, se libère, et que puissent se dégager les nobles et délicates pensées dont sont issus l'art et la littérature. Le philosophe le plus enthousiaste demande à être rassasié et vêtu avant de procéder à l'analyse de la nature, et la médisance a dit de la poésie, de l'imagination, du goût, que, le plus souvent, ils expriment les visions et la fantaisie exultantes d'un animal bien nourri. »

Je suppose donc admis que les besoins et relations économiques de l'homme sont nécessités fondamentales, que la moralité dans ces relations, ou « moralité économique » est la moralité fondamentale, et par conséquent, que la moralité internationale est, fondamentalement, la moralité dans les rapports économiques internationaux.

IV

Nous nous trouvons, dès maintenant, en présence de deux conclusions bien établies :

1° La paix permanente doit avoir pour base la moralité internationale;

2° La moralité fondamentale entre nations est la moralité économique.

La question qui se pose dès lors est celle-ci : Quelle est la caractéristique de la moralité dans les relations économiques internationales ? *Qu'est-ce que la moralité économique internationale ?*

S'il est vrai que la moralité économique consiste en la conformité de la conduite à la loi naturelle des relations, assurant aux nécessités vitales la plus grande satisfaction possible, il est également vrai que la moralité économique exige pareille satisfaction, non au profit de quelques-uns, mais à celui du plus grand nombre et, en fait, au profit de l'humanité entière. Il résulte de ceci que la moralité économique s'identifie avec la justice, l'équité, l'égalité, assurées à tous les hommes, quant aux droits économiques. Et il s'ensuit que la moralité économique internationale est l'équité, l'égalité dans les droits économiques, assurées à toutes les nations.

Or, l'équité et l'égalité dans les droits ne peuvent être réalisées que par la liberté. Les tentatives d'assurer l'équité et l'égalité parmi les hommes par des « lois », ou par des « organisations », des « institutions », ou par la force, ou par des traités, sont destinées à échouer, *si*

ces moyens ne sont point mis au service de la liberté. Car, elles se produiraient à l'encontre de la loi naturelle. En effet, la loi naturelle est la loi de l'ordre naturel, et celui-ci est, et ne peut être, évidemment, que l'ordre par la liberté et dans la liberté. Si la liberté n'était point synonyme d'équité et d'égalité (et n'était pas, ainsi, la voie naturelle du progrès et de l'harmonie) il ne pourrait y avoir d'ordre naturel et, par conséquent, de loi naturelle.

Mais, *il y a* une loi et un ordre naturels. Assurément, les lois naturelles ne se trouvent écrites nulle part dans la nature; les « tabulae naturae » ne sont que le produit de l'éloquente imagination de Cicéron. Les lois naturelles sont les conclusions prises et formulées par l'homme en suite de son observation des faits et phénomènes de la Nature. Observant les faits physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociologiques et moraux, l'homme découvre qu'ils répondent à un ordre (conséquemment qu'ils sont « pré-ordonnés »); il exprime cet ordre en formules, qui sont ce qu'il appelle les « lois naturelles », et qui toutes sont lois divines, expression et « révélation » vivantes et partout présentes d'une volonté et d'un dessein supérieurs. Passant méthodiquement de l'étude des phénomènes physico-chimiques à celle des phénomènes biologiques, l'homme voit, ou devrait avoir vu et compris, que l'apparition de la vie a coïncidé et fut concomitante avec l'aube d'un état de liberté de l'individualité cellulaire. Il est mis à même de se rendre compte que la liberté de l'individu (avec une responsabilité correspondante) est le principe du progrès dans la nature vivante et, à travers toute l'évolution, fournit l'art et le levier de l'élaboration et de l'accomplissement du dessein de la Nature. En observant les phénomènes de la vie humaine, il voit aussi qu'il n'y a pas de progrès, d'harmonie, d'ordre et de paix, là où prévalent le despotisme ou l'oppression, mais qu'ils existeraient là où règnerait la liberté, *pourvu*

que ce fût la vraie liberté, c'est-à-dire, la liberté avec la responsabilité, la liberté sans restriction ou tutelle et sans privilèges, la liberté dans l'équité et dans l'égalité des droits. Le progrès, l'harmonie, la paix définitive dépendent de l'instauration de l'Ordre Naturel; celui-ci résultera de l'application de la loi naturelle de liberté. Ce sont là loi divine et ordre divin.

Loi naturelle et restriction de la liberté sont termes contradictoires. Loi naturelle et liberté sont conceptions identiques. La moralité, qui est la loi naturelle et divine des relations humaines, est, par conséquent, la liberté dans les relations humaines. La moralité internationale est la liberté dans les relations internationales. La moralité économique internationale est la liberté des relations économiques internationales, c'est-à-dire, le *Libre-Echange International.*

V

J'étais donc justifié à transformer la question qui m'était proposée : le libre-échange est-il une nécessité essentielle de la paix permanente ? en celle-ci : la moralité internationale est-elle, dans sa manifestation fondamentale, une nécessité essentielle de la paix permanente ?

Si nous acceptons, comme vérité acquise, le résultat de la commune et constante expérience humaine, à savoir : que la justice, l'équité, l'égalité dans les droits sont choses préalablement nécessaires à l'harmonie et la paix parmi les hommes, nous devons en conclure raisonnablement que le Libre-Echange, que nous avons identifié avec l'équité, l'égalité et la moralité internationales fondamentales, est le facteur nécessaire, fondamental et essentiel, de la paix permanente.

Une fois ceci compris et admis — *mais jamais avant* — une fois le Libre-Echange établi, au moins, en principe, c'est-à-dire, reconnu comme ultime nécessité entre les

peuples, — le sens de justice recevant ainsi satisfaction dans les exigences vitales et fondamentales, — une atmosphère de bonne volonté, de bonne foi, d'harmonie se trouvera créée, et, graduellement, toutes choses nécessaires deviendront réalisables dans la sphère des « organisations » et « institutions » internationales. La loi internationale se trouvera pourvue de son fondement vrai et nécessaire : à la fois moral et réaliste. Le désarmement sur terre et sur mer, la liberté des mers, les tribunaux internationaux, la ligue des nations, la police internationale, la libre disposition des nationalités, la diplomatie ouverte et honnête, des traités respectables et respectés deviendront possibles comme résultats naturels et graduels de l'avènement de la moralité internationale, représentée fondamentalement par le Libre-Echange. C'est alors, et ainsi, seulement, que la Paix pourra être et sera permanente.

Jamais avant, — je le répète; car, au règlement du problème de la paix permanente par des « institutions internationales », telles que tribunaux, ligues, etc., s'opposent de grandes difficultés et complications. Celles-ci sont peut-être insurmontables; en tous cas, si pareilles institutions doivent être établies, et pouvoir donner les résultats attendus, elles exigent de la part de toutes les nations, un bon vouloir et une bonne foi extrêmes, qui ne se conçoivent que comme conséquence et récompense du règne entre elles de la Justice et de la Moralité.

Comme je l'ai exposé dans l'article de la *North American Review* auquel je me suis référé précédemment, la nature elle-même semble, par ces complications et difficultés, vouloir imposer une solution du problème plus profonde, ou plus élevée, que celles des « organisations » et des « institutions » : — pour le bonheur des petits peuples et la sécurité des grands, un dessein supérieur paraît exiger l'avènement d'un état de justice, de moralité, de spiritualité dans les rapports internationaux.

VI

Avec la remarque qui précède, je pénètre dans le cœur même du sujet qui m'a été proposé; et c'est ici surtout que j'escompte votre collaboration.

Je me flatte de l'espoir d'avoir donné une réponse affirmative satisfaisante à la question : le Libre-Echange est-il nécessaire à la paix permanente ? Mais les esprits philosophiques se demanderont *pourquoi,* selon la nature des choses, et conformément au dessein supérieur, les questions économiques, qui sont pourtant d'ordre physique et matériel, exercent une influence aussi grave sur les destinées de l'humanité. En réponse à ce « *Pourquoi ?* », je vais tenter de tracer les grandes lignes d'une interprétation et explication du phénomène.

Si l'organisation collective, si le progrès de la vie nationale et internationale, si l'avancement de la civilisation doivent procéder de l'équité, ou de l'égalité des droits, dans les activités et relations économiques, de la liberté dans les échanges et les coopérations physiques, c'est, je pense, parce que le progrès et l'avancement des collectivités humaines ne peuvent avoir d'autre but ultime que le développement spirituel de l'individu, pourvu, par Dieu et la Nature, de besoins physiques et vitaux, dont la satisfaction raisonnable, équitable, est ainsi requise comme loi morale primordiale, fondamentale, *et finaliste.* En d'autres termes, si les collectivités nationales et internationales, si les sociétés humaines, les civilisations répondent à une cause et à une fin, cette cause première et finale ne peut évidemment être autre que la spiritualité de l'homme; or, de par la nature et la force des choses, l'homme doit satisfaire ses besoins économiques avant de pouvoir se déployer dans les sphères d'activités intellectuelles et morales et, « finalement », dans la sphère spirituelle. Parlant de ces nécessités économiques, Emerson affirme : « Il doit tout d'abord être satisfait à ces besoins

et désirs avant que l'esprit, jusque-là emprisonné, se libère et que puissent se dégager les nobles et délicates pensées dont sont issus l'Art et la Littérature ». Le Latin l'avait dit en d'autres termes : « Primum vivere, deinde philosophari ». Mais je suggère, en outre, que l'âme humaine, ou « Esprit », ne peut se former, se développer, s'élever dans les milieux défavorables aux activités, droits et relations économiques, c'est-à-dire, dans un état de choses sociales où la production et la distribution des biens ne procurent pas à l'individu les bases matérielles de la vie avec la facilité désirable et le loisir nécessaire. L'équité et la liberté économiques, qui sont la moralité économique, apparaissent ainsi, dans le domaine des activités et des relations, — privées, sociales et internationales —, comme étant nécessités fondamentales, non seulement pour toutes entreprises prospères, mais aussi pour la réalisation des finalités individuelles, cause et but de l'humanité, et, conséquemment, pour l'accomplissement de la cause finale de l'univers — du moins pour la part réservée et assignée à l'humanité dans le phénomène universel (car, ne perdons pas de vue que des êtres tels que l'homme, ou analogues à l'homme, c'est-à-dire « spirituels », se sont probablement formés et développés dans une infinité d'autres mondes).

S'il était démontré, sous forme d'une hypothèse simple, rationnelle, scientifiquement acceptable, que l'âme de l'homme est composée de « matière spiritualisée » (ce qui signifierait nécessairement que la cause et la fin de l'univers consistent en la spiritualisation de la matière) la dispensation de la matière à l'homme, c'est-à-dire, la satisfaction de ses besoins matériels et physiques, n'apparaîtrait-elle pas comme fondamentalement et préalablement nécessaire à l'accomplissement de la cause finale ?

VII

L'Univers se manifeste à nous sous la forme de phénomènes physico-chimiques, biologiques, économiques, sociologiques ou politiques, et moraux — tous se développant suivant des lois naturelles, tous par conséquent « pré-ordonnés », répondant à une volonté, à un but, à une fin ou finalité. « Un Dieu, une loi, un élément, et un événement divin distant, vers lequel la création entière se meut. » Ces phénomènes, dans la succession même où nous venons de les citer, ne représenteraient-ils pas la série des transmutations naturelles par lesquelles doit passer la matière avant d'être susceptible d'acquérir son état supérieur d' « Esprit » ? Le phénomène spirituel ne serait-il pas l'ultime phénomène naturel ?

Définissons le rôle ou la fonction des activités économiques dans la succession ou série ci-dessus indiquée.

Graduellement, de notre planète (et sans doute d'une infinité d'autres mondes) se développèrent des êtres qui atteignirent la phase de production d'abord, d'échange des produits, ensuite; succédant ainsi naturellement aux phénomènes physico-chimiques et biologiques (minéraux, végétaux, animaux, homme) et prenant leur rang dans la série, apparurent sur notre globe les phénomènes économiques. Mais ceux-ci ne consistent pas seulement en procédés de production et de distribution, desservant les besoins physiques de l'humanité : l'Economie représente quelque chose de plus que les règles de la productivité, même quelque chose de plus élevé que celles de l'équitable distribution des richesses — bien qu'en l'absence de celle-ci, le « crescite et multiplicamini » ne puisse trouver sa réalisation bienfaisante. Les lois de la distribution et de la consommation équitables sont les plus hautes qui aient été formulées par les économistes; mais l'esprit philosophique peut percevoir une fonction économique plus élevée encore : à savoir, que les phénomènes

économiques primordiaux et fondamentaux — la division du travail et l'échange — sont les phénomènes naturels par lesquels l'homme s'est élevé graduellement de l'état d'animalité à celui d'humanité, est devenu être moral et spirituel : *a acquis une âme.*

Des hommes de science, alliant l'intuition des vérités économiques à quelque disposition philosophique de l'esprit, ont conclu que l'homme « is a trading animal ». Nous disons en français : « l'homme est l'animal qui échange ». Ces hommes de science entendent par là que la seule différence entre l'homme et l'animal est que le premier échange, et que l'autre ne le fait pas; ils attachent à ce résultat de leur observation une idée matérialiste. Ils en tirent une conclusion anti-spiritualiste. L'observation, en elle-même, vaille que vaille, est correcte; mais la conclusion, comme nous allons le montrer, est, plus que probablement, incomplète et erronée. Permettez-moi de lire ici un passage de mon chapitre sur la « Justice Economique » dans la partie de « Pax Economica » intitulée « la Morale et l'Echange Internationaux ».

« Qu'est-ce que la Justice ? On considère la Justice comme étant en elle-même indéfinissable, ce qui est dû, pensons-nous, à ce que la définition en a toujours été cherchée dans l'idéal ou l'abstrait. Cherchons-la dans la nature des choses.

« Pour avoir chance de concevoir d'abord, de définir ensuite, la justice dans son essence, il faut commencer par se demander ce qu'en a pu être l'origine parmi les hommes. Or, le concept de justice n'a pu s'introduire ou se former graduellement dans le cerveau humain que lorsque les hommes sont entrés en relations autres que celles de la force — c'est-à-dire, lorsque le besoin qu'ils ont les uns des autres a commencé à se satisfaire par les échanges de choses et de services. L'origine du sentiment et de la notion de justice dans les rapports humains est dans le phénomène naturel et divin de la division du tra-

vail et de l'échange des produits et des services du travail. La justice est née de la nécessité d'évaluer les choses et les services plus ou moins librement échangés et d'accepter leur équivalence, au moins approximative. *L'équité* a pour origine *l'équivalence* ou égalité de valeur. Le sentiment et la notion de justice se sont développés, perfectionnés et élevés à mesure que devenaient plus complexes et plus libres la division du travail ainsi que l'échange des choses et des services matériels, intellectuels et moraux auxquels celle-ci donnait lieu. La justice apparaît fonction directe de la liberté du travail et de l'échange. Le droit naturel et la morale positive ont comme origine et conserveront pour principe fondamental la liberté de se rendre, par le travail et l'échange, de mutuels services. »

Si les phénomènes naturels et divins de la division du travail et de l'échange sont ceux desquels la justice parmi les hommes tire son origine, ils sont, dans la succession, mentionnée ci-haut, des manifestations universelles, — physico-chimiques, biologiques, économiques, sociologiques, morales — les manifestations morales primitives; car, il ne pouvait y avoir sur terre de moralité avant que fût née la justice. La division du travail et l'échange apparaissent ainsi comme les phénomènes primordiaux, naturels et divins, de la moralité et de la spiritualité: c'est-à-dire, de la formation de l'âme humaine, ou de l' « Esprit ».

Ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles. Je ne prétends pas que l'homme se « spiritualise », c'est-à-dire, dégage et développe son âme, simplement par la production et l'échange économiques; mais bien, que ces processus économiques de l'entr'aide primitive, et vitale, avec la justice primordiale qu'ils impliquent, et avec les forces morales auxquelles ils donnent ainsi naissance, ont été et restent les activités fondamentalement et primordialement nécessaires à la spiritualisation humaine, qui subséquemment peut et doit se développer en des efforts et des buts d'ordre plus élevé.

Si la division du travail et l'échange ont eu et conservent pour fonction de créer des forces naturelles supérieures, que nous appelons forces morales, (capables de transformer la matière, comme toutes les forces naturelles) par l'action desquelles la matière supérieurement évoluée du cerveau humain « se spiritualise » (se « dématérialise ») et devient âme ou « Esprit », ces manifestations économiques et morales naturelles apparaissent comme les phénomènes primordiaux et fondamentaux dans l'élaboration de la cause et de la fin de l'univers, c'est-à-dire, dans l'accomplissement du suprême dessein.

VIII

En vue de ces élaboration et accomplissement nécessaires, il existe entre les hommes un lien naturel de responsabilité mutuelle, ou « solidarité ». Les hommes *doivent* accomplir le suprême dessein, c'est-à-dire, la cause finale spirituelle de l'univers, seule « raison d'être » des activités humaines, et, en fait, de l'humanité elle-même. Sous peine de sanctions sévères et de lourdes pénalités, ils sont contraints à entretenir dans la vie, — privée, sociale, nationale, et internationale, — les relations morales fondamentales, que, de par la nature des choses, sont les relations économiques de la division du travail et de l'échange des services. Ils y sont « contraints », disons-nous : car l'absence de pareilles relations supprimerait tout bien-être physique et matériel; l'homme retournerait bientôt à l'état le plus primitif et aux cavernes; dans le sens le plus complet du terme, il rentrerait dans l' « animalité ». Et lorsque ces relations économiques et morales fondamentales sont l'objet de restrictions, sont contrecarrées par les lois humaines, c'est-à-dire, *lorsqu'elles ne sont point libres*, le bien-être étant entravé dans son développement nécessaire, la discorde et les querelles surgissent,

les guerres et les révolutions éclatent. Les hommes retombent alors sous les lois de la lutte physique pour la vie et de la survivance du plus fort, régime auquel sont soumis les êtres qui, n'ayant pas de mission finaliste, sont « amoraux », ou qui, contribuant ou « coopérant » dans une mesure insatisfaisante à l'accomplissement de la finalité universelle, se démontrent d'une moralité inadéquate.

Les hommes *doivent* coopérer économiquement, moralement, ou se combattre. Ils doivent « progresser » ou se combattre — c'est-à-dire, accroître leurs coopérations économiques, intellectuelles et morales, et, tous ensemble, par l'échange des services et l'aide mutuelle, avancer en bien-être physique, intellectuel, moral et spirituel, et, par là, *accélérer leur contribution à l'accomplissement de la finalité universelle.* Faute de pareil *progrès,* ils se combattront dans les guerres ou les révolutions. De la lutte résultera un changement des conditions générales de la vie, — économique, sociale, internationale, — changement qui sera ou devrait être (si la leçon a été comprise) une amélioration des conditions, permettant un progrès plus normal, c'est-à-dire, un accomplissement plus normal des finalités individuelles et universelles. A défaut de quoi, la lutte continuera ou recommencera : *les hommes doivent coopérer, ou se combattre. Le progrès général par les services mutuels et la coopération est la Loi.*

Telle est, je pense, l'explication et l'interprétation de ce que nous appelons coopération, solidarité naturelle, progrès, moralité, spiritualité, finalité. Ce sont expressions et conceptions sans portée suffisante et d'une signification nécessairement vague et obscure, si nous considérons les phénomènes humains en les isolant de l'ensemble des phénomènes naturels, c'est-à-dire, en dehors de leurs relations avec l'univers tout entier ainsi qu'avec le dessein

suprême, — qu'il est de notre devoir d'étudier et que nous avons pour mission de pénétrer et d'interpréter (1).

S'il y a de la raison et de la vérité dans ces diverses suggestions, celles-ci montreraient combien il est déraisonnable de négliger les fondements économiques de la moralité; combien il est vain d'espérer réussir dans une entreprise telle que l'édification du Temple de la Paix, sans en avoir tout d'abord posé les fondations morales économiques.

IX

Les écrivains, juristes, pacifistes, hommes d'Etat, professeurs, clergymen devraient posséder la science de l'Economie ou, au moins, les principes économiques élémentaires; car, ceux-ci sont les fondements moraux naturels de la vie privée, comme de toute politique saine. Ils se rendraient compte ainsi plus clairement, et plus gravement, que le cataclysme actuel a pour origine et pour cause profonde une politique économique internationale artificielle, malsaine et injuste. De plus, ils comprendraient qu'une organisation économique, morale parce que naturelle, de la société internationale est la nécessité première, la condition préalable à toute autre, d'un règlement satisfaisant du grave problème posé à l'humanité. Ceci soit dit sans perdre de vue la nécessité d'améliorer la politique économique intérieure des nations.

* * *

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous résumer

(1) D'autres notions ou conceptions générales et abstraites, telles que : « vérité », « justice », « bien », ne peuvent avoir de signification claire et définie si ce n'est considérées dans leur relation avec l'accomplissement de la cause finale; car, il est évident que tout ce qui est « vrai », qui est « juste », qui est « bien », doit avoir cet accomplissement pour résultat.

rapidement ma philosophie du problème international, et de conclure :

Dans la série et l'enchaînement des phénomènes universels, les phénomènes économiques forment la liaison entre les phénomènes physiques et les phénomènes moraux : c'est-à-dire, que les activités et relations économiques établissent la connexion nécessaire entre le domaine de la matière et le domaine de l'esprit. L'observation des phénomènes économiques naturels nous enseigne les lois économiques naturelles; celles-ci sont et resteront à jamais les lois morales fondamentales. Elles ordonnent la liberté dans les relations économiques, qui est la liberté fondamentale, et l'égalité dans les droits économiques, qui est égalité, équité, moralité fondamentales. Les lois économiques naturelles sont les lois fondamentales de l'Ordre Naturel, qui est l'ordre divin. C'est pourquoi la connaissance et la mise en œuvre de ces lois sont condition première, pour les sociétés et les civilisations qui veulent progresser et durer.

Aucune œuvre collective, aucune société, aucune organisation politique, nationale ou internationale, aucune civilisation, ne peuvent prospérer et durer, là où le progrès matériel de la communauté n'est pas accompagné d'un progrès moral et spirituel correspondant de l'individu, — c'est-à-dire, d'un développement du principe ou du «germe» de l'immortalité de l'homme. Ce que nous appelons « progrès » n'est qu'illusion, et même perdition, s'il ne va pas de pair, s'il ne s'*identifie* pas avec le développement de l'âme humaine ou « Esprit », c'est-à-dire, avec l'accélération du processus de spiritualisation de la matière et d'élaboration de la cause finale.

La guerre actuelle marque probablement la première phase de l'effondrement d'une civilisation matérielle, artificielle, inéquilibrée, ne s'accordant pas avec la cause et le but moraux et spirituels des phé-

nomènes de la Nature, de l'Humanité, de l'Univers. Elle est annonciatrice du fatal aboutissement d'une période historique au cours de laquelle l'humanité s'est montrée inférieure à sa destinée, à sa mission, à l'accomplissement du dessein suprême et universel. Sur les ruines de nos œuvres s'édifiera, dans la suite, une culture ou civilisation nouvelle, dont la prospérité et la durée dépendront de l'équilibre de ses activités et ses œuvres matérielles, intellectuelles, morales, et spirituelles.

Les activités intellectuelles, les aspirations et efforts moraux (parmi lesquels se trouvent les activités et efforts politiques) sont des phénomènes naturels développant des forces naturelles supérieures, que nous appelons « forces morales », par l'action desquelles la matière est spiritualisée, l'âme de l'homme formée, la cause finale de l'univers élaborée. La matière spiritualisée, ou « Esprit », serait, dès lors, le résultat d'un processus métaphysique et méta-chimique dont l'Homme est l'instrument — processus dont la théorie, conciliant la physique et la métaphysique, le matérialisme et le spiritualisme, le rationalisme et le mysticisme, est, selon moi, dès maintenant à la portée d'une philosophie positive (1) (résumée ici en une première esquisse) qui pourrait fournir au christianisme la base scientifique qui lui est nécessaire.

La moralité dans les relations consiste en l'observance de telles règles de vérité et de justice, que non seulement elles assurent le progrès, l'ordre et la paix dans la société humaine, mais aussi répondent aux finalités individuelles. La moralité dans les relations d'individu à individu est le

---

(1) Par philosophie positive, nous entendons une forme généralisée de la science reposant encore sur certains postulats plus ou moins spéculatifs, qui satisfont la raison et s'accordent avec la connaissance exacte à un degré suffisant pour pouvoir être acceptés, au moins provisoirement, comme expressions de la vérité.

point de départ nécessaire de la « spiritualité » — ou moralité de l'homme dans ses relations avec Dieu. Par la spiritualité, l'homme se joint à la divinité, pour finir par ne faire qu'un avec elle — et, peut être, en vérité, «re-crée» Dieu du Cosmos, ou Nature, en quoi Il s'est transmué, continue et continuera à se transmuer, dans un ultime dessein d'harmonie et de bonheur, réalisé par la vérité, la justice et l'amour. La moralité, dans l'hypothèse de la spiritualisation de la matière, apparaît ainsi comme la voie et le moyen par lesquels l'humanité fournit sa contribution à l'accomplissement du phénomène le plus sublime et le plus universel, comme de la plus impérative et incoercible des nécessités. Les fatalités qui s'attachent à la moralité dans la conduite et les affaires humaines sont inexorables.

Nous comprenons ainsi que les « organisations » ou « institutions » internationales, et autres moyens « réalistes » représentent de vains et primitifs procédés de pacification; nous comprenons aussi pourquoi la Nature paraît insister, par les complications et difficultés que rencontrent ces entreprises matérielles, sur la nécessité d'une solution plus profonde ou plus élevée du problème de la paix parmi les hommes : une solution par la justice, la moralité, la spiritualité dans la vie internationale.

Notre interprétation philosophique de l'état de choses international explique également, par l'importance *fondamentale* de la justice et de la moralité dans les relations économiques, les fatalités naturelles qui s'attachent, dans la politique et les destinées des peuples, aux restrictions de la liberté du commerce international — fatalités démontrées par l'immensité tragique des événements mondiaux actuels.

Toutefois, l'Humanité ne cesse de conserver la responsabilité de ses destinées, et les possibilités de sa propre

rédemption, par une interprétation compréhensive et juste des phénomènes naturels. Car,

Tout n'est que partie d'un prodigieux ensemble
Dont la nature est le corps, et Dieu l'âme.
La Nature est un art, que tu ignores,
Toute chance, une direction que tu ne perçois pas,
Toute discorde, une harmonie incomprise,
Tout mal particulier, un bien universel.

(Pope, *Ode à l'homme.*)

En fait, nous pourrions faire nôtre la conclusion de Pope : « Tout ce qui est, est bien », en adoptant, moyennant une interprétation scientifique, le crédo sublime de Tennyson :

Un Dieu, une Loi, un Elément,
Un événement divin distant,
Vers quoi se meut l'Universel.

LIVRE X

LETTRES A LA PRESSE

1. L'Alpha et l'Omega du Problème de la Paix. — 2. La « place au soleil » de l'Allemagne. — 3. Brest-Litovsk et la Paix Economique. — 4. Le salut de la civilisation. — 5. Japon et Sibérie. — 6. « Deux lacs allemands... » — 7. Une fédération russe. — 8. Les bases de l'ordre international. — 9. Une fédération économique mondiale. — 10. « Que n'ai-je pas fait...? » — 11. La « troisième condition ».

S'il est vrai, comme on ne peut en douter, que les nations ont, toutes, le même droit à l'existence, il s'en suit, en premier lieu, que toutes doivent jouir de droits économiques égaux; car, de par la nature et la force des choses, pour les nations comme pour les individus, les nécessités économiques sont les nécessités vitales, la vie économique est la vie fondamentale et, conséquemment, les droits et la sécurité dans la vie économique sont droits et sécurité primordiaux. Il ne peut y avoir parmi les nations de paix juste et, partant, durable, si elle n'est, fondamentalement, une « paix économique » : une paix dans l'égalité des droits économiques.

Conclure la paix et la maintenir par la force, sans l'égalité des droits économiques, serait oppression et immoralité internationales.

L'humanité apparaît dominée, dans son évolution et son histoire, par une incoercible loi de progrès. L'extension des relations et des champs d'activité économiques, la généralisation des coopérations répondent aux nécessités du progrès. Tôt ou tard, elles seront universelles. Faute de s'accomplir par la recherche, la découverte et la pratique de la vérité, ce progrès continuerait à s'imposer par la force.

Il est conforme à la loi du progrès, et aux ultimes intérêts des humains, que la force ne cède qu'à la sagesse.

La guerre — celle qui finit plus que toutes les précédentes — est conséquence de la folie de quelques-uns, de la poursuite d'intérêts malsains par quelques autres, et de l'ignorance chez le reste. Comment pourrait-elle être « noble » et « glorieuse » ? Assurément, elle ne l'est pas pour les « hommes d'Etat », ni pour les « maîtres de la pensée ». De la noblesse et de la gloire, dans les guerres et les victoires, il ne peut y en avoir que pour ceux appelés à donner leur vie en expiation des erreurs de tous. Aux autres, il reste la honte et le repentir.

1. L'Alpha et l'Oméga du Problème de la Paix.

A l'éditeur de la Westminster Gazette *(Londres) :*

Selon mon opinion, la nécessité de relations commerciales plus libres, entre toutes les nations, se trouve au fond de toutes nos difficultés européennes. C'est dans la libération générale du commerce qu'il faut chercher la clef de la solution des graves questions internationales du présent. Elle représente l'alpha et l'oméga du problème de l'instauration d'une paix durable.

Le danger se trouve en ce que nous continuions à considérer la discussion du libre-échange, ou d'un acheminement général vers celui-ci, comme prématurée.

La perspective du protectionnisme en Grande-Bretagne après la guerre représente un grand péril pour le monde.

Londres, mars 1915.

2. La « Place au Soleil » de l'Allemagne (1).

Il est à regretter que l'Allemagne, lors de sa déclaration de guerre, n'ait pas formulé, franchement et catégoriquement, le motif et le but vrais de son entreprise. Si elle l'avait fait, la conflagration européenne n'eût peut-être pas duré plus de cinq ou six mois.

Il n'y a jamais eu et, en tous cas, il ne reste plus le moindre doute que le motif vrai, principal, fut la volonté de l'Allemagne de conquérir, à tout prix, et par tous moyens, ce qu'elle appelait sa « place au soleil ». C'est

---

(1) Lettre parue dans le *Manchester Guardian*, la *Westminster Gazette*, le *New York Evening Post*, le *New York Evening Mail*, l'*Indépendance Belge* (Londres).

à cette volonté qu'est dû (depuis vingt à trente ans, du moins) le développement de l'esprit militariste, des armements sur terre et sur mer, et des ambitions conquérantes de l'Allemagne : c'est de cette volonté que dérive la présente guerre.

Comparée à la place occupée « au soleil » par la Grande-Bretagne, la France, la Russie, les Etats-Unis, la Hollande, la Belgique, et tenant compte de l'accroissement de la population, de l'industrie, du commerce, ainsi que de la valeur comparative des colonies, il faut reconnaître que l'Allemagne occupe une part presque insignifiante du globe. Tenant également compte du fait déplorable que toutes les nations, spécialement les grandes, devenaient, ou menaçaient de devenir, de plus en plus protectionnistes, les marchés assurés à l'Allemagne apparaissent comparativement plus limités encore que ses territoires.

L'Allemagne avait donc, avant la guerre, un cas des plus sérieux et des plus justes à soumettre à l'examen attentif des autres nations. Elle avait de puissants motifs et de pressantes raisons de demander, ou bien les facilités nécessaires pour son expansion coloniale, ou bien des garanties de liberté commerciale ou d'égalité des droits économiques dans tous les domaines coloniaux. Naturellement, l'Allemagne n'avait aucune raison valable de se plaindre de l'Angleterre libre-échangiste, mais bien des motifs sérieux de craindre une future Angleterre protectionniste, et aussi une juste raison de se plaindre de l'appui donné par celle-ci aux objectifs coloniaux de la France et de la Russie protectionnistes.

Pourquoi l'Allemagne ne mit-elle pas sa situation en évidence, en demandant plus de liberté et de justice ? Nous répondons : 1° ses hommes d'Etat et ses professeurs (de même que ceux de la plupart des autres pays) étaient encore dans cet état d'infériorité du développement mental et moral qui laisse les hommes capables de croire aux profits matériels, et même moraux, des con-

quêtes de la force brutale, et inaptes à concevoir les avantages d'une civilisation basée sur la coopération internationale et l'aide mutuelle des peuples par la libre division du travail et l'échange; 2° il y a, en Allemagne, comme en tous pays, mais plus que dans la plupart des autres pays, de puissants partis politiques au service des intérêts protectionnistes et privilégiés; 3° les partis démocratiques allemands n'étaient pas plus éclairés, en ce qui concerne la moralité internationale du libre-échange et l'immoralité internationale du protectionnisme, que les partis démocratiques des autres nations.

Il se fait ainsi que l'Allemagne s'en tint à ces fatales et inséparables erreurs : protectionnisme et politique militariste — impliquant, logiquement, autocratie, « kaiserisme », impérialisme.

Si, en déclarant la guerre, l'Allemagne avait fait connaître ses motifs, un débat sérieux sur la question soulevée se fût immédiatement produit dans tous les pays, belligérants et neutres, et, comme de la discussion jaillit la lumière, il ne fait aucun doute que, partout dans le monde, — l'Allemagne comprise —, une forte majorité parmi les gens instruits, consciencieux et sérieux eussent admis le bien-fondé du cas de l'Allemagne, tout en condamnant la guerre allemande. Une entente et une solution devenaient, dès lors, praticables sous la forme d'une convention de libre-échange, ou de liberté commerciale étendue, assurant à toutes les nations un traitement égal dans les possessions coloniales de la Grande-Bretagne, de la France, de la Russie et, naturellement, de l'Allemagne elle-même. Une autre convention, concernant l'expansion coloniale de l'Allemagne, eût probablement suivi, stipulant, bien entendu, que ses nouveaux territoires coloniaux resteraient ouverts au commerce de tous les pays. Et l'occasion se fût présentée d'engager l'Allemagne à entrer dans la voie du libre-échange pour les relations entre métropoles.

Mais, en déclarant la guerre, l'Allemagne n'eut pas cette prévoyance et cette sagesse. Elle n'eut même pas le « bon vouloir » de faire connaître ses motifs. Elle se lança dans une entreprise désespérée, et sans espoir, de domination mondiale, qu'elle appela une « guerre défensive » — politique cynique et sinistre qui l'empêche à présent de faire connaître la vraie cause de son agression. Ni avant, ni depuis la déclaration de la guerre, elle n'a manifesté les intentions nécessaires à une utile considération, par les autres peuples, de négociations de paix économique. Bien au contraire, un protectionnisme croissant et de plus en plus agressif, accentuant l'inimitié entre les peuples, menace l'avenir, l'Europe se trouvant ainsi précipitée dans un insondable abîme catastrophique, où, non seulement le meilleur de son humanité irait s'anéantir, et s'absorber l'entièreté de ses richesses, mais où la civilisation elle-même serait exposée à disparaître, peut-être pour des siècles, faisant place à l'anarchie et la barbarie.

Est-il trop tard pour réparer, pour sauver l'Europe et, qui sait ? avec elle, l'humanité entière ? Tout espoir ne doit pas être abandonné s'il existe quelque part dans le monde (dans les pays neutres ou belligérants) des hommes ayant l'autorité qui s'attache à de grandes œuvres morales et politiques, possédant aussi la sagesse, l'éloquence et le courage nécessaires pour parler un langage adéquat à l'immensité et à la fatalité du dilemme de justice ou d'effondrement — des hommes à l'intelligence et l'âme assez hautes pour les rendre désireux et capables de se faire les rédempteurs de l'humanité.

Ce que, malheureusement, si peu, parmi les hommes d'Etat et dirigeants, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Russie, en Belgique, et partout ailleurs, paraissent comprendre, c'est que la concorde entre les humains ne sera jamais possible que basée sur la justice. La liberté économique internationale — qui est, fondamentalement, la justice internationale — telle est la seule vraie « dé-

fense stratégique », la seule possible sécurité internationale, la seule possible garantie contre la guerre et pour la paix.

L'Europe, la Civilisation, l'Humanité ne peuvent être sauvées par la Force. Elles ne peuvent être sauvées que par l'Equité, base éternellement nécessaire de l'Harmonie.

Londres, novembre 1915.

3. Brest-Litovsk et la Paix Economique (1).

La résolution du Reichstag allemand du 19 juillet 1917 exprimait ce principe dominant, perdu de vue ou systématiquement négligé par la presse des pays alliés : « Seule une paix économique peut préparer le terrain à une association amicale des peuples ». Ceci fut confirmé à la conférence de Brest-Litovsk dans les termes suivants: « Les délégations des puissances centrales répudient toute restriction économique et voient dans le rétablissement de relations économiques régulières, en concordance avec les intérêts de tous les peuples intéressés, une des conditions les plus importantes du rétablissement de relations amicales entre les puissances présentement engagées dans la guerre ».

Cette nouvelle affirmation d'un désir de progrès vers la liberté des relations économiques internationales pourra également être ignorée ou négligée par nous; mais il n'est pas, je pense, déraisonnable de professer l'opinion qu'avant cinquante ans, l'importance fondamentale des facteurs économiques dans la vie internationale étant comprise et reconnue, la déclaration économique de Brest-Litovsk, *en tant qu'expression de principe*, sera considérée par l'historien, comme la plus notable qui fut jamais faite à une conférence internationale — en même temps qu'elle

---

(1) Paru dans le *Public Ledger* (Philadelphie), le *Daily Republican* (Springfield), l'*Evening Mail* (New York) et le *Daily Democrat* (Johnstown).

laissera le seul souvenir respectable des errements politiques de l'Allemagne durant la guerre mondiale (1).

N'est-il pas significatif, au surplus, que la conclusion générale ainsi tirée de la guerre par les empires centraux soit en concordance avec la résolution votée par les trade-unions britanniques à leur récent congrès : « Les conditions créées par la guerre n'ont en aucune façon altéré la vérité fondamentale que le libre-échange entre les nations est le fondement le plus large et le plus sûr de la prospérité du monde et de la paix internationale ? » Ce qui fut commenté comme suit par M. Arthur Henderson, président du congrès : « Le Travail est convaincu qu'une paix qui ne reconnaîtra pas, comme il convient, les droits naturels fondamentaux de tous les peuples, c'est-à-dire leurs droits économiques, ne sera ni démocratique, ni durable ».

Dans un article, intitulé « L'Offre de Paix », exprimant l'avis, plutôt superficiel et dangereux, que la récente offre de paix austro-allemande est attribuable à la « menace d'un épuisement absolu, nécessitant une paix très proche », un journal du soir de New-York dit : « C'est ainsi qu'il se fait que nous ayons le spectacle surprenant des puissances teutonnes saisissant avec empressement la chance qui leur est fournie par les déplorables Bolcheviki; c'est assez pour faire tressaillir Bismarck dans sa tombe. » J'ose suggérer qu'un Bismarck mieux informé, dont l'Esprit a sans doute appris que ce n'est pas l'édification d'empires protectionnistes et militaristes, mais bien la fédération économique coopérative des peuples, qui répond aux fonctions supérieures de la société humaine et aux besoins d'une civilisation plus haute, — j'ose suggérer, dis-je, qu'un tel Bismarck peut, en effet, avoir tressailli dans sa tombe, mais que ce fut d'aise et d'approbation.

(1) Il ne s'agissait, hélas! que d'une « expression de principe », bientôt démentie par les actes.

Me référant à des remarques rencontrées dans de nombreux journaux américains sur la question des Balkans et de l'Asie Mineure, qu'il me soit permis d'exprimer dans vos colonnes cette opinion, différant largement de celles qui ont cours : à savoir, que le droit des puissances centrales et de leurs alliés de faire entre eux des conventions économiques est le même que le nôtre. Si les Français, les Britanniques, les Américains, et autres, ont celui d'organiser, pour eux, ou entre eux, de vastes domaines économiques plus ou moins exclusifs et monopolisés, les Austro-Allemands l'ont également. *La vérité, toutefois, est que ni ceux-ci ni ceux-là n'en ont le droit moral.* Lorsque les nations agissent ainsi, (rendant la guerre inévitable), elles ne pratiquent qu'un droit légal, tout arbitraire, dérivant d'un abus de puissance. La force, dès lors, prime le droit.

Sans aucun doute, une « Mittel-Europa » exerçant un contrôle sur l'Europe orientale et l'Asie Mineure sous un régime protectionniste et impérialiste serait le plus grand obstacle concevable à une paix durable. (Il en serait ainsi de tous les « empires »). Mais je n'hésite pas un instant à exprimer la conviction que sous un régime, universellement adopté, d'égalité des droits économiques — c'est-à-dire dans un état de justice et moralité internationales fondamentales —, une « Mittel-Europa » exerçant le rôle directeur dans ces régions du monde, apparaîtrait bientôt comme un des facteurs les plus puissants d'une « paix économique » prospère et permanente.

New-York, janvier 1918.

4. Le Salut de la Civilisation (1).

La prudence, qui naît de la prévoyance, conseille d'éviter tous nouveaux pourparlers de paix, tant que les démocra-

(1) Paru dans le *Public Ledger*, de Philadelphie, le *Republican* de Springfield, l'*Evening Mail*, de New York, le *Daily Democrat*, de Johnstown.

ties alliées ne se seront décidées à l'acte, grand et sage, que serait une proclamation réprouvant tout projet de conquête, formulant des buts de guerre et de paix conformes à la loyauté, la justice, la noblesse de leur cause, et nous inspirant tous de la volonté de libérer l'humanité : de vaincre ou de mourir. Pareille proclamation inciterait les peuples allemand et autrichien à répudier l'entreprise impérialiste de leurs gouvernants et à leur refuser les moyens de poursuivre cette guerre pour la puissance et la domination mondiales.

Les idées récemment exprimées par Lord Lansdowne ne répondent pas aux nécessités des temps; les conditions de paix formulées sont inadéquates. Elles ne pourraient restaurer l'ordre et assurer l'harmonie entre les peuples. Le même reproche, je regrette de l'ajouter, doit être fait aux idées et conditions exposées par mon honoré ami Lord Courtney of Penwith, dans sa lettre ouverte au Dr. von Kuehlmann, Secrétaire des Affaires étrangères d'Allemagne.

Si la paix était conclue comme ils la proposent, le monde se trouverait, avant peu d'années, tant au point de vue international que social, dans une telle situation, que chacun, — y compris les hommes actuellement dans les tranchées, — finirait par se reporter avec regret aux « temps bénis de la guerre européenne »! Le dilemme en présence duquel se trouve l'humanité est décisif et final; il est chargé des éventualités les plus graves. Il s'agit de poser les fondements moraux inébranlables d'une paix universelle et permanente, ou de s'attendre à la disparition de la civilisation.

Aucune loi de la nature ne garantit la perpétuité d'une « humanité civilisée ». La géologie et la biologie nous enseignent que la vie apparut sur terre il y a des millions de siècles; quant au genre humain, son apparition ne date probablement que d'un millier de siècles. Les « civilisations » ne sont, elles, vieilles que d'une centaine de siècles.

La Terre pourrait fort bien, dans l'avenir, durant quelques centaines d'années, accomplir ses voyages autour du soleil, et celui-ci graviter avec les étoiles autour du centre de l'univers, sans « civilisation humaine ». C'est là ce qui se produira, très probablement, si les hommes continuent à se montrer incapables de dominer les puissances matérielles croissantes qu'ils créent ou organisent, c'est-à-dire, s'ils ne parviennent pas à établir entre eux un état de sécurité internationale et sociale dans la justice, la moralité, la spiritualité.

La conservation de la civilisation est une question de *moralité adéquate à l'utilité*, de progrès moraux et physiques équilibrés, et, en dernier ressort, de spiritualité dominant la matérialité, en vue de l'accomplissement des finalités. L'édification d'une civilisation matérielle est œuvre facile, dont il est possible que des gorilles soient capables, mais pour laquelle Dieu, agissant par les lois de la nature, qui dominent les destinées humaines, ne peut avoir que dédain et mépris. Des cerveaux et des âmes d' « hommes » doivent se révéler par l'édification d'une civilisation morale, — seule durable. Mais les hommes ne réussirent jamais jusqu'ici dans cette entreprise; leurs civilisations disparurent successivement. Peut-être vivons-nous les derniers mois où il reste possible d'empêcher que la civilisation actuelle apparaisse finalement comme la plus affreuse, la plus tragique et la plus permanente de toutes les faillites humaines.

La moralité, base de la sécurité, consiste dans la substitution de la liberté à la force, dans le développement des libres services mutuels, dans une coopération humaine croissante. Ceci est vrai pour la vie sociale comme pour la vie internationale.

La liberté économique est la moralité fondamentale. Une civilisation morale doit être fondamentalement caractérisée par la liberté des relations et des coopérations économiques, facteur nécessaire et suffisant de l'égalité et

de la fraternité entre les hommes. La liberté économique internationale est la moralité internationale fondamentale.

S'il est une conclusion sérieuse, et une vérité historique, se dégageant du présent conflit, c'est celle de l'interdépendance économique de tous les peuples; elle démontre l'erreur et l'immoralité incroyables de l'opposition « protectionniste » au développement des relations et services économiques internationaux. Une convention de libre-échange universel, — pouvant s'appliquer par étapes, endéans dix années, par exemple, — c'est-à-dire par la liberté *graduelle* du commerce — pourrait seule fournir le fondement moral inébranlable de la paix universelle et permanente. Il n'y a pas d'autre salut pour notre civilisation.

Dans un discours récent, un de ces hommes d'Etat européens qui n'ont rien appris, ni rien oublié, mais disposent de l'affreux pouvoir de conduire l'humanité à la ruine et aux abîmes, commentant la lettre de Lord Lansdowne, demandait : « Quelle sera donc la force qui obligera l'Allemagne à observer le futur pacte des nations?... » Evidemment, aucune « force », aucune « puissance », pas plus dans l'avenir que dans le passé ! Mais la justice et la moralité dans les rapports fondamentaux pourront former et formeront l' « obligation » nécessaire, en inspirant à tous les peuples de nouvelles conceptions qui défieront toutes tentatives de rompre l'éventuel « pacte des nations ». A. Bonar Law avait espéré, dit-il, que l' « Empire britannique se consoliderait et s'agrandirait encore par cette guerre ». L'espoir de tout esprit vraiment civilisé est qu'aucun « empire » ne sera consolidé ni agrandi par cette horrible catastrophe. La fédération économique coopérative du monde, en opposition des « Empires » et des « Grandes Puissances », tel doit apparaître le seul résultat désirable de cette guerre à tous ceux qui, n'étant pas, ou ne se croyant pas, de « grands hommes d'Etat européens », n'ont aucun

étroit intérêt national à servir, aucune culpabilité à cacher, aucune ambition malsaine à sauver d'un très probable naufrage.

New-York, décembre 1917.

5. Japon et Sibérie (1).

Je me risque à exprimer l'opinion que le Japon pourrait utilement assumer le contrôle politique de la Sibérie orientale, en déclarant par voie d'engagement formel que ces régions resteront ouvertes à toutes les nations dans des conditions de stricte égalité économique (comme la Chine, la Mandchourie et la Corée), et que l'entreprise japonaise y aura pour but l'ordre, la sécurité, le développement général de la civilisation, dans l'intérêt des indigènes et autres occupants,comme dans celui de l'humanité entière.

Il est probable que pareille mesure donnerait lieu, pendant quelque temps, dans certains milieux européens, à des critiques et même à des protestations amères; mais elles ne tarderaient pas à cesser, si les Etats-Unis trouvaient possible de joindre leur assurance et garantie à celle du Japon.

Un avantage immédiat résulterait de l'enseignement, des plus importants et suggestifs, ainsi fourni aux empires centraux, quant au meilleur moyen de résoudre les problèmes concernant la Russie, les Balkans et l'Asie Mineure, ainsi que de la notification, implicitement contenue, que toute tentative de monopolisation économique de ces régions aurait pour conséquence l'exclusion des empires centraux de la Sibérie, ainsi que de toutes les parties du monde contrôlées par les nations alliées.

Une intervention japonaise en Sibérie, dans ces conditions, serait, à mon avis, justifiable et désirable.

---

(1) Lettre parue dans l'*Evening Post* de New York.

Il faut des nations dirigeantes dans la société internationale, de même que des dirigeants dans les sociétés nationales. Des pays tels que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Japon, ont le droit *et le devoir* de réclamer un rôle d'influence directrice. Mais il faut que ce soit pour l'exercer dans les voies de la liberté, de l'égalité des droits (qui est la justice, d'où naît la fraternité), c'est-à-dire pour servir l'intérêt général de l'humanité.

Voilà ce qu'il faut entendre par « coopération et moralité internationales », -- nécessités les plus hautes, les plus urgentes, des temps présents. Faire de cet idéal la réalité représente le problème international fondamental. Les questions affectant simplement les arrangements territoriaux, l'étendue et la population des pays, la puissance relative des peuples sur terre et sur mer, de même que celles concernant la libre disposition des nationalités et les organisations de ligues internationales, sont secondaires. Leurs solutions, au surplus, apparaissent impossibles, ou seront éphémères, si elles ne résultent pas naturellement, graduellement et logiquement, d'un état de moralité dans les relations internationales fondamentales.

Aussi longtemps que les hommes s'obstineront à attribuer une importance secondaire aux problèmes ayant une importance primaire, et à accorder un intérêt principal et la prépondérance à des questions qui ne sont que subsidiaires, ils resteront condamnés à régler périodiquement, par la force, les conséquences d'erreurs ou de mensonges persistants. Tant qu'ils refuseront le meilleur de leur attention et de leurs efforts aux questions intéressant la morale internationale fondamentale, il ne pourra, fort probablement, être mis fin à la guerre actuelle, quels que soient leurs efforts dans l'ordre physique et matériel. La situation internationale prend, tant militairement que politiquement, un aspect si tragique, — et pourtant salutaire — que l'humanité apparaît définitivement confron-

tée avec cet inflexible dilemme : Moralité internationale, ou Effondrement.

New-York, mars 1918.

6. « Deux lacs allemands... » (1).

L'éditorial intitulé « Deux lacs allemands, mer Baltique et mer Noire », récemment paru dans le *Public Ledger*, se terminait par la suggestive mais inquiétante assertion suivante : « Si l'Allemagne était en possession de la Baltique, le commerce américain avec tout le nord de l'Europe dépendrait du bon vouloir allemand. L'Allemagne pourrait nous fermer tout port entre Amsterdam et Archangel. Elle pourrait réduire considérablement l'importance qu'ont pour nous les ports hollandais, en fermant derrière eux la frontière allemande, qui pourrait alors se continuer jusqu'à l'Adriatique et les Dardanelles, nous excluant ainsi des trois quarts de l'Europe. »

Permettez-moi de commenter cette opinion.

Il n'existe que deux conceptions logiques de la politique économique internationale : celle de la liberté des relations, en vue de rapports de coopération toujours croissants par le moyen de l'échange des choses et des services; et celle des restrictions en vue de l'exclusion, de l'isolement et des monopoles. Les Allemands se préparent à appliquer d'une façon radicale la seconde conception, bien connue, largement pratiquée (et bénéficiant partout de sympathies quasi générales) sous le nom de « protectionnisme ».

L'Allemagne paraît envisager la constitution d'une vaste unité économique comprenant les empires centraux, la

(1) Paru dans le *Public Ledger* de Philadelphie, le *Republican* de Springfield, l'*Evening Mail* de New-York et le *Democrat* de Johnstown.

Russie (peut-être la Scandinavie), les Balkans, l'Asie Mineure, et comprenant, si possible, la Hollande, la Belgique et la Suisse — unité, qui, dès le principe, aurait une importance équivalant à environ trois fois celle des Etats-Unis. A l'intérieur de ce groupement, le principe de la liberté générale des relations serait adopté et fondamentalement appliqué aux rapports commerciaux. Quant aux étrangers, ils seraient exclus, dans toute la mesure sur laquelle pourraient s'accorder les membres de ce groupe économique et politique, ceux-ci consultant exclusivement ce qu'ils croiraient (erronément d'ailleurs) être leurs propres intérêts. Cette détestable politique est celle de toutes les nations protectionnistes.

A ce nouveau groupement protectionniste, on peut évidemment reprocher que sa constitution serait un produit de la puissance et de la contrainte, c'est-à-dire, une œuvre de force, au moment où la force est discréditée dans l'esprit d'un grand nombre, peut-être de la majorité des humains. Mais, à la force, il n'y a, pourtant, qu'une alternative concevable : la liberté. Et il n'est pas seulement vain, mais périlleux aussi, de répudier la force tant qu'on refuse de lui substituer la liberté. Toute étape dans l'abandon de la politique de force doit être « compensée » par un pas adéquat dans le sens d'une politique de liberté. La vie économique étant, pour les nations comme pour les individus, la vie primordiale et fondamentale, tout progrès semblable dans la politique internationale devrait procéder, tout d'abord, de la liberté dans les relations économiques.

Une civilisation, ou une culture nationale, qui répudierait et la force et la liberté n'aurait ni vie, ni souffle, — ni prestige. Elle serait en perpétuel danger et condamnée à disparaître. La vitalité d'une culture exige qu'elle s'appuie ou sur le militarisme, ou sur la liberté économique internationale. Les peuples doivent choisir entre ces deux régimes : guerres ou coopération échangiste. Pour prospérer, dans la sécurité et la paix, une civilisation doit pro-

gresser dans le sens de l'adoption du libre-échange international et de l'abandon du militarisme. Tel ne fut pas le cas de notre civilisation depuis un demi-siècle.

Dans un monde tel que le nôtre, protectionniste et militariste, c'est-à-dire, « anti-coopératif », des nations énergiques et progressistes, insatisfaites quant à leurs possibilités économiques et leur « place au soleil », sont inévitablement tentées d'accroître leurs champs d'activité par la guerre, la conquête, les annexions, parce que la politique de force leur offre le seul moyen d'assurer leur expansion et de réaliser, sur un grand marché intérieur, la liberté, l'égalité des droits économiques, en même temps que la stabilité et la sécurité. Cette politique fut, en somme, celle de beaucoup de nations, plus ou moins de toutes, durant les cinquante dernières années. Et telle est, spécialement, et d'une manière frappante, celle de l'Allemagne dans son entreprise actuelle.

Il y avait, toutefois, et il y a encore, pour l'Allemagne, une autre voie à suivre, la seule voie du salut, mais que ses gouvernants et ses classes dirigeantes n'ont pas la sagesse (ou le désir) d'adopter : elle pourrait, abandonnant ses deux erreurs jumelles : protectionnisme et militarisme, devenir libre-échangiste, exhorter et, à mon avis, *contraindre*, au besoin, les autres nations à adopter la même politique, et s'assurer ainsi une « place au soleil » universelle, — pour elle-même et pour les autres. Les possibilités de développement s'accroîtraient immensément pour toutes les nations. La liberté du commerce entraînant nécessairement la liberté de toutes autres relations, le résultat de l'adoption générale de cette politique serait une annexion pacifique mutuelle (et désirée) de tous les peuples ; chacun aurait « annexé » la terre entière. La prospérité de tous serait portée à son maximum. Telle, *naturelle*, morale, bienfaisante, est la seule alternative des guerres et des entreprises de « domination mondiale ».

Mais il serait déraisonnable de s'attendre à ce que

pareil exemple soit donné à la démocratie par l'autocratie. Celle-ci ne proposera pas ce régime de liberté et de civilisation. Au surplus, les « démocraties protectionnistes » en accueilleraient-elles la suggestion ? Elles « répondraient par le mépris », me dit un protectionniste. Espérons qu'il se trompe.

Le plus grand mal dont souffre l'humanité, ce n'est pas le militarisme : c'est le protectionnisme, qui engendre le militarisme, et qui fera *de plus en plus* du militarisme une nécessité pour les peuples progressistes, actifs... et mécontents, — mécontents, surtout parce que victimes de l'ignorance économique générale.

Je dis « de plus en plus »; car ce mal et ce danger ne peuvent que s'accentuer avec le progrès et le développement des industries et des moyens de communication. Tant qu'une majorité d'hommes, dans tous les pays, n'aura pas compris que la sécurité internationale et la paix demandent et demanderont, de plus en plus, que toutes les nations jouissent, par le moyen de la liberté du commerce, de droits et de débouchés égaux et universels, l'humanité restera condamnée à des guerres périodiques afin de s'opposer à des entreprises telles que celle menaçant actuellement d'aboutir à « deux lacs allemands, mer Baltique et mer Noire ».

Vous terminez l'article que je commente, en disant : « l'Allemagne doit être battue si le monde veut continuer à vivre ». J'ose prédire que le monde ne sera plus jamais un « habitat où il vaille de vivre », si les démocraties ne réussissent pas à abattre l'Allemagne *et le protectionnisme.* Je suggère même que si nous considérons les intérêts de l'humanité future (je ne parle ici que de nos enfants et petits-enfants) plus que les nôtres, la défaite générale du protectionnisme est l'essentiel.

New-York, 20 mars 1918.

7. Une Fédération Russe (1).

« D'après les conceptions originelles de la révolution », écriviez-vous hier, « la Russie czariste était destinée à devenir une fédération de républiques, dont chacune eût joui d'une autonomie complète dans ses propres affaires, l'ensemble constituant cependant un «Etat». Elles devaient devenir les Etats-Unis de la Russie. L'unité est aussi essentielle au succès de la révolution russe qu'elle l'était aux treize Etats américains, après Yorktown, pour l'avenir des Etats-Unis. »

Rendons-nous compte, tout d'abord, des difficultés principales que rencontrerait le rétablissement de l'ordre et de l'unité en Russie par le moyen d'une fédération *politique*, et sachons voir le contraste entre le problème posé aujourd'hui à la Russie et celui qui se posa jadis aux Etats-Unis. Peut-être découvrirons-nous ainsi comment nous pourrions être utiles à la Russie par nos conseils et, éventuellement, par nos actes.

Une fédération politique russe serait nécessairement une mosaïque de peuples, chacun formant une « nationalité », différents de race, de religion, de langue, plusieurs d'entre eux comptant une grande majorité d'hommes sans aucune éducation politique. Pour réussir et durer, cette vaste combinaison exigerait le fonctionnement satisfaisant d'un Parlement central, où seraient représentées ces nombreuses nationalités autonomes (une démocratique « Chambre Haute de Nationalités » comme vous définissez pareille institution). Or, il ne peut être contesté que le système parlementaire a généralement failli à fonctionner harmonieusement et sûrement, dans la politique, tant intérieure qu'extérieure, même de pays bien unifiés et de démocraties relativement éduquées. La fédé-

(1) **Lettre adressée au *New York Evening Post*, mai 1918.**

ration *politique* russe n'apparaît-elle pas comme un projet impraticable, sans espoir ?

Et cependant, le plus grand obstacle à l'harmonie et l'unité parmi les peuples russes résidera, non point dans les difficultés inhérentes à leur fédération politique, mais dans leur ignorance, probablement générale, de la nécessité du développement entre eux de libres relations économiques. Ils vivront vraisemblablement pendant une ou deux dizaines d'années dans l'antagonisme économique, chacun se « protégeant » contre les autres — tout d'abord par des tarifs douaniers, ensuite par les baïonnettes, le canon... et les gaz asphyxiants... (1).

Lorsque nous voyons une France hautement civilisée, se « protégeant » contre les services de l'Angleterre et de sa voisine, la Belgique; lorsque les Allemands se « protègent » contre leurs « frères autrichiens », — qui leur rendent la pareille; quand les citoyens des Etats-Unis se « protègent » contre les services économiques du reste de l'humanité; lorsque la plupart des vieux pays, républiques comprises, s'abandonnent au système, absurde et immoral, consistant à entraver par des tarifs « protecteurs » le développement, parmi les hommes, de la coopération et de l'aide mutuelle (et, inévitable conséquence, s'entre-détruisent), pouvons-nous espérer que les jeunes républiques russes auront la sagesse d'éviter le « protectionnisme », avec ses antagonismes et ses conflits économiques et militaires ? Certes, nous avons grand besoin de pareille leçon — sans mériter la consolation.

Après Yorktown, les treize Etats d'Amérique eurent la

---

(1) Cette vue et ce pronostic, exprimés au début de 1918, sont amplement en voie de justification, si nous en croyons de nombreux rapports sur ce qui se passe en Russie, où non seulement les nationalités, mais des villes de même nationalité, et des villages, se refusent les échanges mutuels, et, se « protégeant » par crainte de dénuement, en arrivent à des luttes armées. (Septembre 1918.)

sagesse d'établir entre eux le libre-échange; et telle fut, et telle reste, n'en doutez pas, la raison fondamentale et le vrai « secret » de l'harmonie et de l'unité de votre grande fédération républicaine. Vos Etats vivraient-ils en paix, s'ils s'excluaient l'un l'autre dans leur commerce par le moyen de tarifs « protecteurs » et, comme conséquence, s'entravaient mutuellement dans les communications continentales et les accès aux ports et aux mers ? Evidemment non. C'est donc bien le libre-échange intérieur de votre grande fédération qui forme le fondement même de sa sécurité *et de sa paix* intérieures.

Une *fédération économique* des républiques russes, sous un régime de liberté complète des relations économiques, ferait évidemment plus pour l'ordre, l'unité, et la paix entre elles, qu'une série d'efforts, fatalement condamnés à l'échec, en vue de leur fédération politique.

Je conclus : La fédération politique russe est une entreprise compliquée au point d'être impraticable; elle restera telle pendant un grand nombre d'années — à moins, toutefois, que les vieilles démocraties, cessant de prodiguer aux Russes les vœux et les conseils gratuits, en s'adressant à leur « idéalisme », donnent enfin aux nouvelles démocraties l'exemple de la liberté, des coopérations et de la moralité économiques internationales, leur indiquant ainsi la seule possible voie de la concorde et de l'unité politiques.

8. Les Fondements de l'Ordre International.

Aux Editeurs de « The World Tomorrow » :

Permettez-moi de soumettre à vos lecteurs, afin qu'ils le discutent, ou le méditent, le triple argument suivant :

1. *Concernant le règlement du problème international.*

Contrairement aux idées généralement admises, l'ambition et la cupidité de certains hommes et de certains

peuples ne furent pas la cause originelle (bien que l'impérialisme allemand ait été la cause occasionnelle) de la conflagration du monde. Celle-ci est due à une fausse conception de la politique internationale, dans laquelle toutes les nations ont versé, plus ou moins. Seules, la connaissance et la pratique de la vérité, se substituant à l'erreur, mettront fin à la politique des guerres et des conquêtes, et sauveront les peuples.

« *Le principe essentiel de la paix réside dans l'égalité réelle des nations en matière de tous droits quelconques* » (Woodrow Wilson, discours d'inauguration).

Les besoins économiques de l'homme — le vivre, le vêtement, l'habitation — sont, de par la nature des choses, ses besoins vitaux et fondamentaux. Il s'ensuit que, pour les peuples comme pour les individus, les droits économiques sont les droits primordiaux, et que, de par la nature et la force invincible des choses, *l'égalité des droits économiques est — et sera de plus en plus, — la condition fondamentale et essentielle de la paix entre les nations.*

2. *Concernant la diplomatie ouverte et la diplomatie secrète.*

La diplomatie restera et devra rester secrète tant que la politique extérieure des nations sera malsaine, immorale, c'est-à-dire, conçue dans un esprit d'égoïsme, en vue de l'intérêt exclusif et de l'avantage (simplement apparent) de chacune des nations au détriment des autres. Pour réussir, une telle politique doit nécessairement être introduite et se poursuivre en secret.

La seule politique internationale saine, morale et supportant le grand jour, est celle ayant pour objectif de servir les intérêts généraux de l'humanité. Lorsque cela sera reconnu et pratiqué, la diplomatie pourra être, et deviendra tout naturellement « ouverte et honnête ».

Une politique internationale servant les intérêts généraux de l'humanité doit être fondamentalement caractérisée par l'égalité assurée à tous les peuples dans leurs droits économiques — égalité qui n'est réalisable que par le libre-échange international.

3. *Concernant l'Ordre Naturel.*

S'il existe une volonté et un dessein suprêmes, si l'univers répond à une cause finale, il doit exister un plan préordonné des phénomènes universels — physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociologiques et moraux — qui, tous, nécessairement, concourent à l'accomplissement de cette volonté, de ce dessein et de cette Fin. C'est-à-dire, que s'il existe un Dieu, il doit exister un ordre naturel du monde, comprenant et affectant évidemment toutes les activités et entreprises humaines.

Il en résulterait que les hommes ne pourront espérer l'harmonie et la paix que lorsqu'ils auront réussi à découvrir l'ordre naturel qui doit présider aux rapports sociaux et internationaux. Ils seront tenus d'y conformer leurs conceptions politiques — d'où dériveront les institutions légales appropriées. L'organisation légale de la société humaine, par les lois intra-nationales et internationales, doit simplement suivre la formule de l'ordre naturel.

L'humanité ne sortira de ses épreuves internationales et sociales, présentes et futures que par la reconnaissance générale d'une grande vérité : celle de l'Ordre Naturel. Or, celui-ci n'est rien autre que l'ordre par la liberté et dans la liberté (qui *est* l'égalité et l'équité), et il a pour loi fondamentale la liberté de produire et d'échanger.

Dans cet ordre naturel, les organisations et arrangements politiques, tels que ligue des nations, tribunaux internationaux, libre disposition des peuples, seront avantageusement introduits et agiront utilement. Pareilles institutions croîtront et prospèreront, — non point comme

facteurs essentiels, mais bien comme utiles régulateurs de l'ordre et de la paix.

New York, septembre 1918.

9. Une Fédération Economique Mondiale.

Aux Editeurs de « The World Tomorrow » :

Dans son intéressante lettre intitulée « Fédération Mondiale sans Police Internationale », parue en Novembre, Mr. H. W. P. écrivait : « Si notre grande fédération des Etats-Unis peut se passer d'une force armée *entre* les divers Etats de l'Union, pourquoi une Fédération mondiale nécessiterait-elle une police internationale ? » Il affirme que « l'Union américaine est le modèle, éprouvé par des années d'une pratique couronnée de succès, des « Etats-Unis du Monde », assertion qu'il tend à justifier comme suit : « L'Union américaine est une association non obligatoire d'Etats, réunis, non par la force, ou la crainte de la force, mais par une opinion publique éclairée qui s'appuie sur les grands avantages mutuels qui dérivent manifestement de cette association ».

Ces quelques derniers mots portent à penser que Mr. H. W. P. admettra facilement l'explication réaliste de la concorde et de l'unité des Etats-Unis.

Bien que n'étant point citoyen de cette grande république, je me permets de faire remarquer, tout d'abord, qu'à une époque relativement récente, il se produisit, entre vos Etats, un conflit suivi de guerre, ayant pour cause originelle certaines volontés contradictoires. Le Sud désirait la liberté du commerce avec les autres nations, mais ne voulait pas de la liberté du nègre; le Nord voulait la liberté du noir, mais pas la liberté du commerce. L'une des deux questions controversées était d'ordre purement

économique; quant à l'autre, les considérations économiques étaient loin de lui être étrangères.

Remontant plus loin dans l'histoire de l'Union américaine, nous trouvons que la nouvelle fédération se trouva fort compromise, durant la période qui suivit la Révolution et précéda l'adoption de la Constitution, par le fait de conflits commerciaux entre les divers Etats, notamment entre celui de New-York et ses voisins. Qu'on veuille me permettre de citer ici ce passage extrêmement significatif du livre, très autorisé, intitulé « The Critical Period of American History » de Fiske :

« L'histoire de New-York, pendant les cinq années suivant la paix de 1783, fut une histoire honteuse de monopole cupide et de haine d'Etat à Etat. Des treize Etats, aucun ne se comporta plus mal que ne le fit Rhode Island. Un simple fait, qui se passa au commencement de 1787, peut servir d'exemple. La ville de New-York, comportant 30,000 âmes, s'était approvisionnée pendant longtemps de bois à brûler au Connecticut, et en beurre et fromages, en volailles et produits maraîchers, aux laborieux fermiers de New-Jersey. Ce commerce, fut-il observé, transférait des milliers de dollars hors de la ville dans les poches des Yankees détestés et des paysans méprisés de Jersey. « Il était ruineux à l'industrie domestique », disaient les New-Yorkais. Il devait donc prendre fin par le moyen de l'un de ces remèdes efficaces, propres à l'école économique à l'instar des « Docteurs Sangrado », à savoir, un acte de navigation protecteur et un tarif douanier contre le commerce des Etats voisins... La législature de New-Jersey, à son tour, décida d'agir dans un esprit de représailles... Le Connecticut fut non moins prompt. A une grande réunion des intéressés, tenue à New-London, on convint unanimement de suspendre toute relation commerciale avec New-York... Par de telles mesures de représailles, on espérait que New-York serait obligé d'abolir son odieux décret... Mais de telles réunions et résolutions

rappelaient de façon sinistre les réunions et résolutions qui, quelques années avant 1775, annonçaient l'état de guerre. N'avait été le bon travail (aboutissant à l'adoption de la liberté commerciale entre les Etats), accompli par la convention fédérale, cinq années ne se seraient plus écoulées avant que des coups de feu fussent tirés, et des germes de haine irréductible répandus, sur les rivages regardant Manhattan Island. » *Scripsit* Fiske....

Je prétends qu'il est hors de conteste que ce fut le libre-échange et rien que le libre-échange à l'intérieur des Etats-Unis qui supprima les menaces continuelles de guerre sur ce continent. Le libre-échange fut *et reste* le vrai « secret » réaliste et la condition essentielle de l'harmonie et de l'unité de cette grande fédération républicaine. On me permettra peut-être de demander durant combien de temps les Etats constituants de votre Union vivraient en paix s'ils s'excluaient l'un l'autre des marchés du commerce par des tarifs protecteurs, ou se refusaient, l'un à l'autre, l'usage, dans des conditions d'égalité, des ports et des routes terrestres et fluviales, à l'intérieur de leurs frontières ?

Assurément, pour cette grande fédération d'Etat, le libre-échange intérieur apparaît comme l'indispensable fondement de la paix intérieure.

Je suis d'accord en substance avec Mr. H. W. P. sur ce que l'Union Américaine peut servir de modèle pour les « Etats-Unis du monde » et c'est pourquoi je suggère qu'une fédération économique des démocraties du monde, sous un régime de liberté complète des relations, fera plus pour le bon vouloir parmi les humains, pour l'ordre parmi les nations, pour la paix sur terre, que toute fédération politique concevable, quelque démocratique ou idéaliste que soit celle-ci dans ses origines et sa constitution.

Décembre 1919.

10. Que n'ai-je pas fait...? (1).

Il se peut que le kaiser parlait plus ou moins sincèrement (à sa façon, et selon son point de vue), lorsque, contemplant, il y a quelques jours, le champ de bataille de Cambrai, il remarqua : « Que n'ai-je pas fait pour épargner au monde ces horreurs? »

Les gouvernants et dirigeants de tous autres pays pourraient d'ailleurs en dire autant. Tous firent « de leur mieux »; ils firent tout.. sauf, précisément, la seule chose indiquée, sérieuse, susceptible d'empêcher le cataclysme : à savoir, une proposition d'ouverture du monde aux activités fondamentales de l'humanité, par la libération des relations économiques internationales.

L'empereur Guillaume, pratiquement d'accord avec tout son peuple, prépara, provoqua et déclara cette guerre, parce que, de l'avis des Allemands, leur nation était « encerclée », n'avait pas sa « place au soleil », c'est-à-dire, la sécurité et la stabilité désirables quant aux activités économiques. Faute d'une compréhension des moyens qu'offrent la liberté, et la vérité, les Allemands et leur empereur se considéraient « contraints » d'entreprendre, tôt ou tard, pareille « guerre défensive ». Et la compréhension nécessaire n'existait, chez aucun autre peuple, à un degré suffisant pour les en instruire.

Me rendant compte de la situation et des intentions allemandes, j'ai, moi aussi, « fait tout ce que je pouvais » pour empêcher la catastrophe et, plusieurs années avant la guerre, afin d'éviter la conflagration européenne, j'exhortai à la conclusion d'une « Pax Economica », — celle-ci signifiant ouverture de toutes les colonies du monde aux libres relations et activités économiques de tous les peuples, assurant ainsi, à tous, des « places au soleil »

(1) Paru dans le *Public Ledger* de Philadelphie, le *Republican* de Springfield, l'*Evening Mail* de New York, le *Daily Democrat* de Johnstown.

universelles, et supprimant tous motifs ultérieurs de guerres et de conquêtes.

Je proposai cette solution à Sir Edward Grey, dans une lettre ouverte, publiée par la « Ligue du Libre-Echange » de Paris, et qui fut lue, je pense, par la plupart des gouvernants et dirigeants d'Europe.

Mais personne n'était disposé, dans les pays alliés d'aujourd'hui, à prendre en considération cette « paix économique » préventive. Quant à l'Allemagne, elle préférait faire sa « guerre défensive imposée ». Les Allemands qualifiaient ma proposition de solution « idéaliste » du problème européen, ce qui probablement signifiait qu'il existait, selon eux, une autre solution, « réaliste » et « pratique »...

Nonobstant pareil aveuglement général et criminel, l'humanité apprendra, en temps voulu, qu'il n'y avait aucun autre moyen d' « épargner au monde ces horreurs ». Comme le Prof. Franklin H. Giddings, de l'Université de Colombia, le disait, en automne 1914, dans « The Survey »:

« Les peuples et les civilisations croissent. Ce sont des suprêmes manifestations de la « volonté de vivre ». Ils doivent avoir la place nécessaire pour vivre et l'espace pour croître. Encerclés et comprimés, ils brisent leurs barrières, se livrent aux furies de la guerre.

« Or, deux moyens, et rien que deux, ont été trouvés dans la longue expérience humaine pour permettre l'expansion d'un peuple viril, développant sa propre civilisation caractéristique. L'un est l'acquisition de territoires, par la conquête, ou par l'achat; l'autre est l'abolition des barrières commerciales. Ou, pour l'exprimer plus nettement, et sans équivoque, le choix est entre la guerre et le libre-échange.

« Il y a plusieurs millions d'hommes et de femmes aux Etats-Unis, et ailleurs, qui ne croient pas ceci, ou ne veulent pas l'admettre. Ils seront forcés, de par les faits de la vie et de l'histoire, de l'admettre. Jusqu'à ce

qu'ils soient prêts au libre-échange universel, ils gaspilleront leur souffle à prier pour la paix mondiale ».

Or, le libre-échange international ne fournit pas seulement l'unique moyen d'assurer une paix mondiale permanente : il offre probablement aussi le seul moyen de mettre fin à la tuerie et la destruction internationales actuelles. Seul, il donne le moyen de terminer *définitivement* la guerre mondiale, parce qu'il donne, seul, la clef de la solution de nombreuses questions internationales que, quoi qu'on fasse, l'on ne pourra éluder. Il représente l'alpha et l'oméga du problème international, économiquement, politiquement, moralement. La raison en est que le libre-échange international est la vérité internationale fondamentale. Les nations rivales ne pourront, *finalement*, se rendre qu'à la Vérité. L'humanité et la civilisation restent confrontées avec ce dilemme : libre-échange international, ou effondrement.

Avril 1918.

P. S. — Après quatre années de guerre, les dirigeants et gouvernants n'ont pas encore réussi à découvrir la cause réelle, profonde, *et naturelle*, du conflit mondial; ils n'en voient, comme le vulgaire, que les causes apparentes, immédiates, occasionnelles et superficielles. Et, follement, ils attribuent à l'ambition, la cupidité et la méchanceté de quelques-uns le grand phénomène catastrophique causé par l'ignorance et l'état moral arriéré de tous — eux non exclus.

Octobre 1918.

11. La « Troisième Condition » (1).

Charleroi (Belgique), le 28 mars 1919.

Quel que soit le produit final des délibérations de la Conférence de Paris, il est permis de penser qu'il ne s'en

(1) Paru dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*.

est dégagé jusqu'ici aucune indication légitimant l'espoir que le traité de paix en élaboration sera, quant à la vérité, la justice et la moralité internationales, une œuvre supérieure à celle qui sortit, il y a un siècle, des assemblées du Congrès de Vienne. Bien des indices font présager, même, que le futur Traité de Paris répondra plus imparfaitement aux nécessités internationales de son époque, que ne l'avait fait le pacte de 1816. Selon toute vraisemblance, ce sera un traité d'exclusions mutuelles, de privilèges et monopoles économiques, d'annexions continentales et d'impérialisme colonial, alors que, depuis bientôt un demi-siècle, le monde souffre manifestement d'un besoin croissant, et de plus en plus insatisfait, de liberté, d'égalité, de justice économiques internationales, de démocratisme et de libéralisme dans les rapports fondamentaux des peuples.

De jour en jour, à mesure que se déroulent les échanges de vues de Paris, il apparaît plus clairement que la liberté des relations économiques et des communications, terrestres, maritimes, fluviales, — en un mot, l'ouverture du monde aux activités de toutes les nations, — offre à l'humanité la seule possible alternative des ambitions et appétits territoriaux, des conquêtes, des annexions.

Libération des activités industrielles et commerciales, égalité des droits économiques, coopérations se développant sans cesse entre les peuples — ou, militarisme, impérialisme et guerres de gravité croissante, tel apparaît le dilemme des destinées internationales de l'humanité. Echanger les choses et les services, s'entr'aider, coopérer, et, tous ensemble, progresser matériellement, intellectuellement, moralement et spirituellement — ou se méconnaître, se haïr, se combattre, s'assujettir, et mutuellement s'anéantir : telle est la Loi, la juste Loi qui préside au nécessaire accomplissement des finalités humaines.

Il ne peut y avoir d'ordre international durable que

l'ordre international naturel; or, celui-ci ne se conçoit que dans la liberté, condition de l'égalité des droits, qui est la justice, mère de la fraternité. Cet ordre international naturel serait celui de la paix libre-échangiste, de la « Pax Economica », seule possible paix universelle et permanente, seule possible paix durable.

Si le traité en gestation se conclut sans que le monde ait entendu, d'une voix autorisée et puissante, cette grande leçon, ait appris cette haute vérité, sans qu'il ait adopté le libre-échange en principe et, pour commencer, décidé d'en faire au moins une application partielle immédiate, les hommes connaîtront dans un avenir prochain, qui déjà s'annonce, moins de sécurité encore qu'ils n'en connurent dans le passé; avant dix années peut-être, une nouvelle catastrophe internationale, combinée cette fois et compliquée de cataclysme social, apparaîtra inévitable, sinon imminente. Ceux qui, dès aujourd'hui, ont la connaissance de la grande vérité salvatrice et auront failli à la proclamer dans les fatidiques circonstances actuelles, porteront devant les générations futures, devant l'histoire, devant le Juge Suprême, la responsabilité de cette catastrophe décisive.

La ligue des nations, sur laquelle on compte pour maintenir l'ordre international artificiel, dans la contrainte et l'inégalité, sera certainement, avant tout, sinon exclusivement, un vaste établissement militaire, une organisation de force, par laquelle les cinq « Grandes Puissances » dont le monde reste affligé imposeront au restant de l'humanité le régime qu'elles croiront convenir le mieux à des intérêts égoïstes, ploutocratiques, malsains. Mais déjà apparaît leur inquiétude. Faute de consentir, — ou de se résigner — à instaurer entre elles, comme entre les moyennes et les petites « puissances », un régime d'égalité, de justice et de moralité économiques — qui, pour les nations comme pour les individus, sont, de par la nature des choses, l'égalité,

la justice et la moralité fondamentales, bases naturelles et nécessaires de la concorde et de la paix — les grandes « Protectrices des petits peuples » et « Gardiennes de l'idéal démocratique et pacifique » en sont, dès aujourd'hui, réduites à demander les « *garanties d'avenir* » à une variété de dispositions militaristes ou navalistes, parmi lesquelles le système « boche » (et stupide autant que « boche ») de l' « amélioration des frontières stratégiques » semble appelé à figurer à la place d'honneur. Triomphalement, et sottement, les petites nations emboîtent le pas à « leurs grandes sœurs ».

Quand donc les nations « civilisées et pacifiques » comprendront-elles qu'il est moins essentiel de priver les peuples belliqueux de forteresses, d'armées, de marine, que de leur enlever les motifs de désirer ces appareils de la puissance militaire? Comment s'expliquer qu'après quatre années de la plus terrible des leçons de choses, les dirigeants ne se soient pas encore rendu compte qu'il n'y a d'autre efficace « défense stratégique », d'autre sécurité durable que la justice ? O Humanité, guéris-toi, délivre-toi des « grands hommes » pour qui pareilles évidences restent des « idées de rêveurs », presque des conceptions « bolchevistes » !

La guerre semble n'avoir rien fait oublier, ni rien appris aux hommes d'Etat européens. La dernière faillite de l'impérialisme, issu, dans sa forme moderne, du protectionnisme, ne leur a rien enseigné. La société humaine continue à leur apparaître comme une juxtaposition de groupements nationaux à intérêts économiques, et conséquemment à destinées politiques, naturellement et fatalement antagoniques. Aussi, la « ligue » en formation n'évoquera-t-elle que fort indirectement, par des apparences de structure seulement, l'idée d'une « société » des nations. Et, surtout, elle ne répondra pas à cette troisième — fondamentale et essentielle entre toutes — des quatorze conditions énoncées par le Président des

Etats-Unis, en janvier 1918, et confirmées par lui au cours des négocations d'armistice :

« *La suppression, autant que possible, de toutes barrières économiques et l'égalité des conditions commerciales pour toutes les nations consentant à la paix ainsi qu'à une association en vue de la maintenir.* »

Tel est l'état des choses, de notre côté.

De multiples indications, (bien inutiles pour ceux qui savent juger et prévoir) portent à penser, d'autre part, que l'Allemagne se dispose à un refus de signer le traité qui lui sera présenté, voire à étendre ce refus au paiement d'indemnités réparatrices. Elle y objectera amèrement, en en invoquant, plus ou moins sincèrement, la dureté, l'injustice, l'exagération. On répondra aux Allemands, en toute vérité, que, victorieux, c'est un traitement non pas dur, ni injuste, mais bien abominablement barbare, inqualifiablement cruel, qu'ils s'apprêtaient à appliquer aux vaincus. Les conceptions, arguments, et méthodes diplomatiques du nouvel « empire républicain » restant très apparentés à ceux de l'ancienne Wilhemstrasse, il faut s'attendre à un conflit dont la force sera la seule possible *ultima ratio*. — L'Allemagne cèdera; elle signera la *paix protectionniste*, consacrant sa déchéance et sa ruine... et témoignant à jamais, devant l'Histoire, de l'ignorance économique et de l'impéritie politique de ses adversaires.

Mais, une fois de plus, l'Allemagne sera ainsi punie par où elle a péché. Car, le grand coupable, le principal responsable de la guerre, c'est le protectionnisme allemand, fruit empoisonné des écrits de List, et des œuvres de Bismarck. La vraie forteresse du militarisme, la base même de l'impérialisme, tant politique qu'économique, de l'Allemagne, ce fut son Zollverein, union douanière à protectionnisme extérieur, défensif et offensif, unissant les peuples allemands pour la conquête économique et militaire du monde.

L'impérialisme militaire allemand s'est fondé et con-

tinuerait à s'appuyer sur le protectionnisme. C'est celui-ci qu'il faudrait donc supprimer d'abord. Les impérialistes-protectionnistes des pays alliés et « associés » ont soin de le taire, afin de cacher leur propre jeu, continental et colonial. Il appartient aux libre-échangistes de le signaler à la démocratie.

Si, dépourvue de colonies, mais comprenant et pratiquant que, mieux que la force, mieux que les conquêtes, la liberté des relations et communications économiques est susceptible d'offrir aux peuples, *à tous les peuples*, une adéquate, et d'ailleurs universelle « place au soleil », l'Allemagne avait eu la sagesse d'adopter le libre-échange et d'inviter les autres peuples à la suivre dans cette voie, — celle du désarmement économique, la seule conduisant au désarmement militaire *définitif* — il n'est pas douteux que son appel eût été entendu par le monde, (l'Angleterre libre-échangiste s'en fût chargée) et que le grand conflit eût été évité.

Chaque jour, durant la guerre, l'Allemagne eût pu proposer, avec les plus grandes chances de succès, une paix libre-échangiste, consistant en la suppression des barrières de son Zollverein, en la renonciation à ses éphémères conquêtes, et en l'ouverture du monde aux activités de toutes les nations sur un pied d'égalité.

Aujourd'hui encore, s'offre, à l'Allemagne démocratisée, l'occasion d'une manifestation de reconnaissance de la vérité, d'un acte de repentir des erreurs du passé, l'occasion d'un grand et respectable effort de réhabilitation, ainsi que d'un large et nécessaire enseignement de libéralisme et de démocratisme internationaux : qu'elle se déclare prête, moyennant une paix de justice fondamentale dans l'égalité des droits économiques des peuples, à travailler désormais à réparer, dans toute la mesure du possible, le mal qu'elle a causé à l'humanité; qu'elle demande l'entrée dans la Société des Nations — *celle-ci*

entendue dans le sens de la troisième des conditions wilsoniennes.

Pour cela, il faudrait, il est vrai, une intelligence des rapports nécessaires des peuples, une conception de la civilisation vraie, qui manquaient aux dirigeants de l'Allemagne d'hier, et paraissent malheureusement faire défaut également à ceux de l'Allemagne d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, je voudrais, une fois encore, avant que soit consommé l'irréparable, exprimer à mes contemporains, amis et « ennemis », l'opinion, en même temps que la suggestion, que seule la paix de vérité et de justice libre-échangistes, la « PAX ECONOMICA », pouvant sauver le monde et la civilisation modernes, le prochain traité de paix devrait avoir en substance pour article premier :

Les douanes du Zollverein sont abolies. — Le libre-échange reste établi entre les Etats de l'Allemagne et celle-ci ne pourra opposer au commerce extérieur aucune restriction douanière. — Les autres nations adoptent le libre-échange en principe; elles s'engagent à le mettre, graduellement, en pratique au cours des vingt prochaines années, par les voies et moyens qu'elles jugeront les mieux appropriés.

L'Allemagne sera admise dans la Société des Nations et jouira, sur tous les marchés du monde, de l'égalité des droits, c'est-à-dire, du traitement de la nation la plus favorisée, à la condition qu'elle s'engage à s'acquitter de justes indemnités réparatrices des dommages causés par sa guerre.

LIVRE XI

APRÈS LA SIGNATURE DE LA PAIX :
LE PROTECTIONNISME, VOILA L'ENNEMI !

Alors que chacun constate l'influence prépondérante exercee sur les rapports humains par tout ce qui touche à l'économique, comment s'expliquer que les hommes d'Etat assemblés à Paris pour fonder un nouvel ordre du monde, aient systématiquement relégué la question de la liberté économique internationale en ordre négligeable ? S'agit-il, de leur part, d'une tromperie, qui serait monstrueuse, ou d'une méconnaissance stupéfiante des réalités?

Comme le stipulait la troisième des quatorze conditions wilsoniennes, l'établissement de la Société des Nations — et surtout son fonctionnement — nécessiteraient le fondement international de la liberté des échanges. C'est en cela que réside la raison véritable, inavouée et inavouable de la part de quelques-uns, insoupçonnée par tous les autres, de l'opposition que la Société des Nations a rencontrée dans les cercles influents du vieux et, surtout, du nouveau monde. (On ignore généralement, en Europe, que l'élection antidémocratique de novembre 1918, aux Etats-Unis, fut déterminée par une formidable réaction ploutocratique contre la « troisième condition ».)

Le protectionnisme, imposé, avec la complicité des gouvernements, par la cupidité et la paresse des privilégiés à l'ignorance des masses : telle est la cause, non seulement de l'abominable guerre qui finit, mais encore de l'ignoble « paix armée » qui recommence.

APRÈS LA SIGNATURE DE LA PAIX : LE PROTECTIONNISME, VOILA L'ENNEMI! (1).

Charleroi, juillet 1919.

Les peuples ont « conclu la paix ». Les vaincus ont souscrit à la *paix protectionniste.* L'insécurité internationale subsiste, — fort accentuée. Chacun le sent; chacun le déplore et déclare, plus ou moins véridiquement à son point de vue, que, de quatre années d'un immense effort militaire en vue du renversement des autocraties, suivies de six mois d'études et de discussions entre les sommités des deux mondes sur le problème de l'organisation des rapports des peuples démocratisés, ce qui reste, surtout, c'est un grand « chiffon de papier diplomatique ». Personne ne dit, ni paraît se dire, que si rien n'est résolu et si, moins que jamais, l'avenir paraît assuré, c'est sans doute qu'il manque à la base des « conventions de paix » quelque principe, immanent et essentiel, de vérité, de justice, de moralité internationales.

Les volontés ou nécessités naturelles dominent les volontés et conventions humaines. La « volonté de paix » des peuples sera impuissante à empêcher des guerres nouvelles — proches, et plus graves que celle qui finit — tant

---

(1) *Journal des Economistes* (15 octobre 1919) et publication de la Ligue du Libre-Echange, de Paris, ainsi que de *The International Free Trade League*, de Boston (Mass.).

qu'elle restera en désaccord avec la suprême volonté d'harmonie, telle que l'exprime et la révèle la nature des choses.

Expliquons-nous à ce sujet en termes plus concrets : des « quatorze conditions » du Président Wilson, la plupart furent, en grande partie du moins, concessions à l'empirisme politique, transactions avec les vieilles conceptions erronées qui prévalurent jusqu'ici dans les rapports internationaux. Seule la troisième condition, s'inspirant de vérité philosophique, traduisait les nécessités internationales naturelles et permanentes. Elle donnait aux rapports pacifiques des peuples leur nécessaire fondement économique. Les besoins économiques de l'homme étant ses besoins vitaux, les activités, relations, intérêts et droits économiques sont primordiaux et fondamentaux. L'harmonie des rapports doit, de par la force même des choses, prendre ses bases dans la vie économique. Ayant d'ailleurs répandu et dispersé inégalement sur la surface du globe les richesses offertes et nécessaires à tous les humains, la nature n'a-t-elle pas rendu les peuples économiquement interdépendants et solidaires? Ne leur fait-elle pas une nécessité première, conséquemment un devoir de morale primitive, de la coopération dans la liberté de l'échange des services économiques? Pas d'harmonie possible, pas de rapports pacifiques entre peuples, comme entre individus, s'ils ne reposent sur cette liberté, cette justice, cette moralité primordiales.

Rappelons donc que la troisième des quatorze conditions était libellée comme suit : « *Suppression autant que possible, de toutes barrières économiques et égalité des conditions commerciales pour toutes les nations consentant à la paix et à une association en vue de la maintenir.* » Elle formulait le principe, la condition première, elle fournissait la base même d'une association véritable des peuples, d'une vraie « Société des Nations ». Or, les diverses conditions wilsoniennes ont reçu une large application — sauf la troisième, qui n'en a reçu aucune et qui, même, est restée tota-

lement ignorée. La paix manque de son nécessaire fondement naturel. Il n'y a, il n'y aura pas de paix!

La faute en est surtout à l'Allemagne, qui, dans la réponse du comte Brockdorff-Rantzau au projet de traité des Alliés, tout en paraissant réclamer, en premier lieu, l'application de la « troisième condition », le fit en termes dépourvus de précision, de clarté, en termes sibyllins (elle proposait un « traité de commerce mondial ») qui eussent justifié toutes les méfiances, s'ils avaient été susceptibles d'éveiller sérieusement l'attention ou l'intérêt. Or, il appartenait, il s'imposait à l'Allemagne, plus qu'à toute autre nation, de demander l'application intégrale de la troisième condition wilsonienne, sous forme de l'instauration graduelle du libre-échange universel. Elle pouvait et devait y subordonner son adhésion au traité de paix, en se déclarant prête à supprimer immédiatement ses propres barrières économiques. Ce faisant, elle eût pris une position diplomatique inexpugnable, une attitude inattaquable par les diplomates alliés, irréprochable devant l'Histoire. Elle y a lamentablement, absurdement failli.

Cette erreur nouvelle des gouvernants du peuple allemand (entre tous les peuples, le plus imbu de théories erronées, le plus « instruit » et « savant » de ce qui est faux, le plus ignorant de ce qui est vrai) n'excuse en rien la faute grave commise par les gouvernants des « démocraties alliées ». Le premier ministre de Grande-Bretagne disait récemment à la Chambre des Communes qu'il « mettait n'importe qui au défi de prétendre que le traité de paix manquât de justice ou de sagesse ». Je relève le défi de Lloyd George et je dis que le traité de paix est sans sagesse, ni justice.

Il est fondamentalement et foncièrement injuste, puisque nous refusons à nos anciens adversaires l'égalité des droits économiques, c'est-à-dire, l'équité quant aux droits humains fondamentaux. Le traité est sans sagesse, puisque, tout en imposant à l'Allemagne des indemnités, générale-

ment indiquées (1), il lui refuse les deux moyens de s'en acquitter : ou la possession d'un domaine colonial ayant quelque rapport avec ses besoins, ou, ce qui vaudrait mieux, la liberté du commerce dans les domaines coloniaux des autres nations. Il est sans sagesse, surtout, parce que la guerre est due à l'inégalité des possessions territoriales, des « places au soleil », des *empires*, et que, par ses tendances, son esprit et ses clauses monopolistes, le traité a énormément accentué et aggravé cette cause principale des guerres du passé et de l'avenir.

Les « conventions de paix » de Paris n'ont que trop manifestement pour effet, sinon pour objectif, de servir, au détriment des intérêts généraux du monde et de la civilisation, les visées spoliatrices de quelques grandes nations, dont chacune, par des guerres incessantes à des peuples faibles ou enfants, a conquis, dans un passé souvent récent, et s'apprête aujourd'hui à monopoliser par la force, une part énorme des territoires et des richesses naturelles que la Planète offre à tous les humains. (Cela s'appelle « récolter les fruits de la victoire »). Si elles persistent dans pareilles entreprises de brigandage national, le châtiment les frappera, tôt ou tard, inexorable et mérité. En attendant, il est facile, en vérité, et avantageux à ces nations, trop bien nanties sous le rapport des « places au soleil », d'affirmer, ou d'afficher, des « volontés de paix » impliquant un *statu quo* territorial permanent ainsi que la possession et l'usage exclusif de richesses naturelles auxquelles l'humanité entière a droit par le moyen de l'échange.

Mais la paix d'impérialisme protectionniste et monopoliste des grands Alliés, — celle de l'*Impérial Preference* britannique, française, américaine, italienne, japonaise, —

(1) Nous maintenons cependant à ce sujet tout ce que nous avons dit à l'article V de notre Traité de Paix Economique, élaboré en 1917. (Voyez p. 143.)

apparaîtra-t-elle pendant longtemps souhaitable aux peuples trompés et spoliés, c'est-à-dire au restant des humains ? Ils la prendront en horreur avant dix années, dès qu' « au banquet de la nature infortunés convives » ils se seront rendu compte de l'iniquité dont l'acceptation leur a été insidieusement imposée.

Comment les nombreuses petites démocraties entre lesquelles l'Europe centrale et orientale se trouvera désormais subdivisée, pourraient-elles vivre en paix, *comment pourront-elles vivre*, si, selon les mauvais exemples donnés jusqu'ici par les grandes démocraties protectionnistes et impérialistes du vieux et du nouveau monde, elles s'isolent mutuellement, s'excluent, se « protègent » les unes *contre* les autres? Comment ces jeunes démocraties pourraient-elles jouir de quelque prospérité économique et politique, comment pourront-elles durer, si le protectionnisme français, américain, britannique, monopolise les ressources offertes par la plus grande partie des territoires fructueux du Globe?

La paix protectionniste des « démocraties alliées » est anti-démocratique, inique et absurde. C'est une paix oppressive organisée par la Force au mépris du Droit. Voilà ce que j'ai à répondre au défi de Lloyd George (1).

---

(1) Ainsi qu'à M. Clemenceau, qui estime que le Traité de Versailles « est, tout de même, un beau traité », ...puisqu'il consacre « une paix de solidarité humaine » ! ! !

Ainsi donc, l'homme d'Etat porté par ses pairs à la présidence du grand conseil de l'humanité, à la suite des événements les plus graves de l'histoire, ignore, — comme tous ceux qui l'entouraient à Paris et à Versailles, — que la solidarité humaine doit, de par la nature et la force des choses, se manifester, en premier lieu, dans les relations économiques — celles concernant les besoins vitaux, — vivres, vêtements, logement. Cela, au XXe siècle, après cinquante années de développement d'une civilisation qualifiée industrialiste. Et l'on s'étonne des résultats désastreux de la politique de pareils romantiques !

Les hommes d'Etat réunis à Paris étaient maîtres des destinées de l'humanité. Il leur incombait, et il était en leur pouvoir, de résoudre définitivement le problème international en rendant toute guerre ultérieure inutile, toute conquête ou annexion future un non-sens. Mais l'unique moyen était de conclure une paix libre-échangiste, ouvrant graduellement le monde aux libres activités et relations économiques de tous les peuples sur un pied d'égalité et donnant ainsi à tout peuple la Terre entière comme « place au soleil » : une « Pax Economica », seule possible paix anti-impérialiste et anti-militariste, seule possible paix démocratique, seule paix fondamentalement juste, fondamentalement sage, *fondamentalement vraie* (1).

Pareille solution demeura, au surplus, désirable et réalisable durant toute la guerre; elle seule, comme je n'ai

(1) Dès 1908, à l'occasion des discussions sur l'annexion de l'Etat Indépendant du Congo par la Belgique, l'auteur de ces lignes proposa d'internationaliser cette colonie, qui devait, ainsi, former le noyau d'un grand Etat international, groupant les diverses colonies congolaises: française, anglaise, allemande, portugaise et belge. Ce domaine colonial international devait être ouvert aux libres activités économiques de tous les peuples sur un pied d'absolue égalité. Le dit projet, dont l'adoption eût pu dissiper les lourds nuages dès alors amoncelés sur l'Europe, n'eut aucun succès, en Belgique, ni ailleurs.

Depuis lors, jusqu'en 1914, le soussigné n'a guère cessé d'exposer, partout où il l'a pu, que l'adoption définitive du système de la « porte ouverte », — ou tout au moins de l'égalité de traitement, pour tous les peuples, — dans les colonies, présentes et futures, de toutes les nations européennes, fournissait le seul moyen, ou le seul espoir, d'éviter la conflagration européenne. Il considère cette mesure comme étant, aujourd'hui encore, la seule susceptible de contribuer puissamment à la solution de la crise internationale.

Le libre-échange colonial immédiat — en attendant l'avènement du libre-échange général — représenterait l'éclaircie de vérité et de justice dans un ciel jusqu'ici chargé des nuages de l'ignorance et de l'injustice de la plupart des peuples et de leurs gouvernants.

cessé de le dire et écrire, en Angleterre et aux Etats-Unis, depuis les premiers mois du grand conflit, pouvait, en mettant rapidement fin à celui-ci, et instaurant la sécurité internationale définitive, conjurer les révolutions, l'anarchie, la barbarie. Mais elle requérait, non seulement en Allemagne, mais aussi dans les pays alliés et associé, une compréhension des nécessités internationales vraies, parce que naturelles, une sagesse, une philosophie, une prévoyance politiques, partout effrayamment absentes. Dans tous les pays et tous les milieux d'Europe, chacun — du Pape, des empereurs, rois, présidents de républiques et chefs de gouvernement, jusqu'aux moindres politiciens, professeurs ou écrivains — chacun, nous voulons le croire pour l'honneur du genre humain, s'efforça sincèrement, du premier au dernier jour de la guerre, à mettre fin « honorablement » à l'abominable interdestruction, au honteux entremassacre des peuples. Mais tous en cherchèrent le moyen, soit dans des combinaisons politiques, (parfois enfantines, toujours artificielles, souvent artificieuses), soit dans des maquignonnages territoriaux, soit dans des tractations économiques plus ou moins oppressives : dans ce qu'ils croyaient être des « réalités » et n'était que matérialités, où s'irritaient les préjugés et les passions avec les appétits. Personne ne s'avisa, ou ne se résigna, à chercher et proposer l'accord dans la seule voie où il eût été réalisable : celle de la satisfaction donnée aux besoins naturels, communs et fondamentaux des peuples : celle de la moralité internationale, telle que la conseillent, l'enseignent, la veulent la nature et la force des choses.

A la conférence de la paix, les « Quatre » firent le pire. Au lieu de prémunir le monde et la civilisation contre les vieilles erreurs qui, au fond, causèrent toutes les guerres du passé; au lieu d'enseigner et proclamer aux peuples cette vérité fondamentale de tout internationalisme : la liberté des relations économiques; au lieu

d'imposer à l'Allemagne, ainsi qu'à l'Europe centrale et orientale, et de s'engager à bientôt pratiquer eux-mêmes, le libre-échange, — dont toute l'Europe a tant besoin ! — il semble que ces « grands hommes d'Etat », victimes eux-mêmes de la superstition protectionniste (à moins que ce ne soit de méprisables visées de politique intérieure et d'intérêts de parti) aient eu pour souci d'éviter tout ce qui — actes ou paroles — eût pu gêner les grandes nations dans l'exercice ultérieur de leur honteuse, méprisable et criminelle politique.

Le Traité de Paris n'a pas réussi à établir la sécurité internationale. Il n'y a pas seulement échoué : consacrant par convention internationale la violation des droits naturels primordiaux des peuples, il a considérablement accru l'insécurité. Il compromet ainsi, peut-être irrémédiablement, les possibilités de solution du problème social. S'il n'est pas revisé à bref délai dans un sens résolument libre-échangiste, de façon à permettre l'association de tous les peuples, sous forme d'une vraie « Société » des nations, en vue de toutes coopérations économiques et politiques, ce soi-disant traité de paix précipitera l'humanité dans une ère indéfinie de guerres, de révolutions et contre-révolutions, d'anarchie internationale et sociale, qui fatalement aboutira à la barbarie.

LIVRE XII

LA FAILLITE INTERNATIONALE DES DIRIGEANTS ET LA DÉFAITE DES VAINQUEURS

« Que sont les empires sans la justice, sinon de grandes réunions de brigands ? »

SAINT AUGUSTIN. Cité de Dieu.
Livre IV, chap. IV.

Qu'étaient les empires allemand, autrichien, russe ? Que sont, depuis le traité de paix protectionniste et monopoliste, les empires britannique, français, américain, italien, japonais ? DE GRANDES RÉUNIONS DE BRIGANDS.

LA FAILLITE INTERNATIONALE DES DIRIGEANTS ET LA DÉFAITE DES VAINQUEURS

Décembre 1919.

Au moment où la mise en vigueur du Traité de Versailles marque probablement le début de la période la plus sombre de l'histoire humaine, l'auteur croit pouvoir reproduire utilement les quelques lignes suivantes, extraites d'une lettre intitulée « Le Salut de la Civilisation », parue en décembre 1917 dans *Public Ledger*, le grand journal républicain de Philadelphie — lettre qu'on a pu lire au livre X.

« S'il se dégage du présent conflit une conclusion sérieuse et une constatation historique définitive, c'est bien celles de l'interdépendance économique de tous les peuples (1), démontrant l'erreur et l'immoralité inexpiables de l'opposition « protectionniste » au développement des relations et des services économiques internationaux. Une convention de libre-échange universel — pouvant s'appliquer par étapes, endéans dix années, par exemple, c'est-à-dire par une libération graduelle du commerce international — tel apparaît le seul possible fondement inébranlable de la paix universelle et permanente.

(1) Cette vérité ressort, plus encore, de tous les événements subséquents à la conférence de la paix et particulièrement du fait que les Alliés se sont vus obligés d'envisager, *dans leur propre intérêt*, des relations commerciales avec la Russie soviétiste, avant d'avoir renoué les relations politiques avec celle-ci, et alors même qu'elle se trouvait encore en pleine guerre avec la plupart des « protégés » de l'Entente.

Il n'y a, dans l'ordre international, aucun autre espoir de salut pour la civilisation. »

Cinq années d'une guerre générale, qui fut pourtant la plus formidable et la plus terrifiante des leçons de choses, n'ont rien appris aux peuples ni à leurs gouvernants. On a confectionné et signé un « traité de paix » qui, avait-on proclamé, serait la charte d'un nouvel ordre du monde. Mais, c'est en vain qu'on cherche à y découvrir quelque progrès, quelque amélioration, si minimes soient-ils, dans la conception de l'administration internationale des intérêts humains. Partout sévissent aujourd'hui, plus gravement que jamais, le chauvinisme, le nationalisme, le militarisme, le navalisme, en vue des basses œuvres de l'impérialisme annexionniste et du colonialisme protectionniste, qui furent la cause principale de la grande catastrophe. Les peuples ont échappé à l'étreinte du prussianisme allemand pour tomber sous l'emprise du monopolisme anglais, français, américain, italien, japonais, — en négligeant les moindres. On assiste, atterré, au triomphe des principes et méthodes des vaincus. En ce sens, l'on n'aurait que trop raison de parler de « paix sabotée » et de « défaite des vainqueurs ». Les empires ont disparu; aucune autocratie ne menace plus les démocraties. Mais les grandes et petites démocraties impérialistes du vieux et du nouveau monde se dressent, jalouses et menaçantes, s'armant à outrance (en achevant de se ruiner), les unes contre les autres. La victoire des « démocraties alliées » se termine en une honteuse faillite; leur traité de paix monopoliste est une trahison de l'idéal démocratique, — laquelle, déjà, reçoit son châtiment (1).

(1) Nous osons prédire que la paix protectionniste aura pour conséquence grave de décourager les peuples démocratisés de l'Europe centrale et orientale. Elle les rejettera sous le pouvoir absolu, après des années, plus ou moins prolongées, d'anarchie.

L'Histoire appréciera avec une rigueur extrême le traité de Versailles. Elle dira de l'œuvre de la conférence de la paix qu'elle dénote l'ignorance, l'impéritie, ou une imprévoyance stupéfiante, chez ceux qui en ont assumé la responsabilité. Il viendra un temps, qu'il faut espérer prochain, où la majorité des hommes apercevra — mais en se plaçant à un point de vue bien différent de celui d'aujourd'hui — que cette assemblée d'hommes d'Etat n'a pas cessé à propos de toutes les questions, de se comporter comme l'eût fait une assemblée de crétins : s'efforçant, en effet, à concilier la paix politique avec la guerre économique; voulant libérer les nationalités et associer les peuples, en laissant subsister leurs antagonismes fondamentaux; peinant à supprimer les guerres et les conquêtes, mais accentuant l'intérêt à faire la guerre, la nécessité de conquérir; n'apercevant pas — après cinquante années de civilisation industrialiste ! — que le problème international est — et sera de plus en plus — d'ordre économique beaucoup plus que d'ordre géographique et militaire; ne se rendant pas compte que les solutions politiques ou territoriales ne peuvent être que les résultantes naturelles des solutions économiques : s'obstinant, en un mot, d'un bout à l'autre de ses travaux, à mettre la charrue devant les bœufs. Est-ce donc tant exagérer que de parler de « crétinisme » ? Je ne le demande pas à mes contemporains : je le demande à l'Histoire, — pour laquelle j'écris (1).

---

(1) Afin de masquer l'échec de la sotte entreprise consistant à vouloir réaliser l'association politique des peuples en conservant entre eux les inégalités et iniquités économiques, les « grands politiques » vont s'assembler aussi fréquemment que possible derrière une façade de carton, qu'ils transporteront d'une capitale à l'autre, et sur le pitoyable frontispice de laquelle ils auront tracé, en grandes lettres, cette inscription burlesque : Société des Nations. Ils feront semblant de s'y mettre d'accord sur quelque chose, cherchant ainsi à donner aux peuples la fausse impression d'un absurde succès et la dangereuse illusion d'une sécurité qui serait un non-sens.

Parmi ceux qui commentèrent, dans les journaux et dans les livres, les travaux de la conférence, pas un, à notre connaissance, ne fit observer que, depuis cinquante années, les désirs d'extension territoriale, et surtout d'expansion coloniale, se gonflant, chez tous, en impérialisme et s'amplifiant, chez les plus forts, en volonté d'hégémonie, furent conséquences logiques et inévitables d'une égoïste et absurde politique d'exclusions et de monopoles protectionnistes, dont les démocraties se rendirent coupables au même degré que les autocraties. Aucun de ceux qui eussent eu le pouvoir d'orienter l'opinion publique ne montra que, sous un régime de libre-échange, grâce à l'interdépendance et la solidarité économiques qui résulteraient de la suppression des barrières douanières, suivie de la complète libération des relations et communications internationales, les peuples se rendraient bientôt compte que la prospérité, la sécurité, la liberté des autres peuples sont leur propre prospérité, sécurité et liberté. Sous ce régime, *mais sous ce régime seulement*, chacun aurait motif de secourir ses voisins, au lieu d'avoir pour intérêt de les conquérir, subjuguer, exploiter, voire supprimer. Personne non plus, parmi les écrivains et les praticiens de la politique, n'exposa que l'avenir et le progrès sont dans le fractionnement des agrégats nationaux en unités autonomes, *mais qu'il sera de toute nécessité que celles-ci soient fédérées économiquement avec le restant du monde, sous le régime de la liberté des échanges.* En conséquence, personne, ou à peu près, dans le public des deux mondes, ne comprend, aujourd'hui, que le libre-échange, condition de la sécurité internationale, est également condition de la prospérité, de l'existence même, tant politiques qu'économiques, des petites démocraties qui aspirent à la paix et à la liberté.

S'il se fait qu'à cinq années de la plus effroyable des guerres a succédé entre les peuples l'état de « paix » le plus menaçant qu'ait jamais vécu l'humanité, il faut en

voir la cause et la responsabilité dans la carence générale des dirigeants de la pensée et de l'opinion internationales autant que dans la faillite des diplomates.

Mais, dès les premiers mois du conflit, les cerveaux et les plumes se mobilisèrent, avec ensemble, pour exiger que soient vengées les infractions aux « lois de la guerre civilisée » et châtiés les hommes « responsables de la catastrophe ». Obligé, ici encore, — tout en maudissant, autant que quiconque, les abominables événements, — de nous séparer de la majorité de nos contemporains, nous croyons devoir en indiquer à nouveau la raison : il ne peut y avoir de morale, de droit et de lois que pour la paix et dans la paix; il est immoral de vouloir réglementer la tuerie et la destruction; les « lois de la guerre » sont l'immoralité et l'insanité mêmes (1).Pour se soustraire aux horreurs forcément croissantes des guerres, il se fera, de plus en plus, que les hommes devront supprimer la Guerre par la suppression de sa cause : l'intérêt à faire la guerre, la nécessité de conquérir. Ils y réussiront de moins en moins s'ils ne commencent par se conformer, dans l'ordre international, à la loi naturelle fondamentale de toute civilisation : la division du travail et l'échange des produits et des services. Faute de cette coopération, de cette entr'aide première, la civilisation manquant de son fondement moral, les hommes se combattront; ils se détruiront dans les guerres et les révolutions; ils souffriront de famine et de pestilence; les survivants seront menacés de retourner aux forêts et aux cavernes.

En ce qui concerne les responsabilités de la catastrophe, nous nous joignons à notre collègue, H.-L. Follin, fondateur de la Ligue pour l'Ordre Naturel, afin de proposer à l'Histoire ce problème : *Les joueurs qui préparent le*

---

(1) Voyez, à ce sujet, dans notre livre III, le chapitre sur « les lois de la guerre civilisée ».

tapis, les enjeux et les dés, sont-ils beaucoup moins coupables que le joueur qui le premier saisit les dés et les jette ?

Au surplus, celui qui commit cette folle imprudence, est-il beaucoup plus coupable, plus imprudent et plus fou que les artisans de la « paix » d'aujourd'hui ?

Certes, c'est l'Allemagne qui porte la responsabilité du déchaînement du conflit mondial; sans doute, aucun autre peuple ne désirait la conflagration européenne, aucun n'eût provoqué la guerre générale. Mais aussi aucun n'eût eu intérêt à l'entreprendre. Les autres peuples avaient procédé (surtout depuis un demi-siècle) par de nombreuses guerres de moindre envergure, qui leur avaient permis de conquérir d'énormes et abusives « places au soleil », que chacun d'eux s'efforçait ou s'apprêtait à monopoliser, par tous moyens appropriés. L'Allemagne, incontestablement, était dépourvue d'une « place au soleil » adéquate, c'est-à-dire d'un domaine colonial proportionné à sa puissance et à ses besoins, — étant donné l'exclusivisme menaçant des autres. Il n'est guère douteux, — aux yeux de celui qui a observé en philosophe l'attitude internationale des peuples au cours des dernières décades, — que, se trouvant dans le cas de l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, (la Belgique elle-même) n'eussent guère hésité à risquer les pires aventures.

Le grand conflit fut le produit d'une formidable réaction de la nature et de la force des choses contre les agissements de la politique artificielle des hommes. Le seul moyen de l'éviter, c'était, — comme l'auteur de ces lignes n'a cessé de le préconiser de 1908 à 1914 — d'ouvrir les colonies de tous aux activités de tous, sur un pied d'égalité, ce qui eût supprimé, pour tous les peuples, le besoin vital de conquérir, de monopoliser, voire l'intérêt à posséder.

Avoir fait une paix qui ne remédie en rien aux erreurs

et injustices de l'état de choses antérieur à la guerre, — et qui même les accentue gravement, — c'est tout simplement de l'aberration, ou, nous le répétons, du « crétinisme ».

***

L'historien s'exprimera avec mépris au sujet des « hommes d'Etat » et des « maîtres de la pensée », petits et grands, de la fin du XIXe siècle et du début du XXe. Il étalera devant les générations futures étonnées, les preuves de leur sotte méconnaissance des vérités et nécessités économiques. (Il pourra, sous le rapport de la sottise, décerner, en toute confiance, la palme aux dirigeants et gouvernants allemands, qui, s'ils l'avaient pu, c'est-à-dire, s'ils avaient été en place des nôtres à la conférence de la paix, eussent fait pire encore que ceux-ci.) La mésestime de l'historien s'étendra au monde des pacifistes. Au Président Wilson il fera le reproche mérité de n'avoir pas su ou de ne pas avoir osé se servir de la tribune, si retentissante et quasiment toute puissante, dont il disposa pendant plus de deux années, pour enseigner et proclamer à la démocratie et à l'humanité la grande, l'unique leçon de justice et de moralité internationales salvatrices qui se dégage de la vérité libre-échangiste (1).

(1) Comment se fait-il que le Président Wilson ait abandonné sa « troisième condition », qui stipulait la suppression graduelle des barrières douanières, en vue de l'égalité économique des peuples? L'explication s'en trouve probablement dans une erreur de logique : le Président ne cessa d'avoir en vue, *avant tout*, la formation de la Ligue des nations; celle-ci devait introduire, *dans la suite*, sous la forme d'un libre-échange graduel, l'équité économique internationale (qu'il sait être le fondement nécessaire de la paix). Or, comme l'auteur des présentes lignes n'a cessé de le prétendre durant la guerre, et comme l'ont démontré les événements, il est indispensable, pour réussir à instituer une ligue des nations, d'introduire *d'abord* le libre-échange, au moins en prin

(Suite de la note de la page précédente.)

cipe, — quitte à appliquer celui-ci par étapes, en dix ou vingt années par exemple. Pour associer les peuples, il faut commencer par supprimer leurs antagonismes fondamentaux, — et non vouloir faire l'inverse. C'est de cette faute de logique que dérivent les insuccès, si regrettables, de la politique wilsonienne.

Supposez que, peu de temps après son arrivée en Europe, le Président des Etats-Unis ait déclaré éprouver l'impérieux devoir de conscience de faire connaître, nonobstant tous les avis contraires, que, selon lui, le maintien de la paix nécessite, conformément à sa troisième condition, la liberté et l'égalité économiques internationales. Il eût, certes, été conspué par tous les privilégiés et les ignorants d'Europe et d'Amérique, et combattu par ses collègues de la conférence. Mais que serait-il arrivé s'il avait alors quitté la France pour rentrer aux Etats-Unis?

A Paris, le fiasco des diplomates alliés, abandonnés à eux-mêmes, eût été inimaginable, le gâchis porté à son comble. Trois mois ne se seraient pas écoulés avant que la démocratie des deux mondes, reconnaissant le bien-fondé des opinions et de l'attitude du Président des Etats-Unis, le rappelât à Paris et lui confiât les destinées internationales.

Ce n'est ni la sincérité, ni, sans doute, le courage qui ont manqué au Président Wilson : c'est l'intelligence complète de la question internationale, c'est la logique parfaite dans le traitement du problème de la paix.

Les démocrates d'Amérique persistent à reprocher au Président Wilson surtout l'abandon de la première de ses conditions — celle relative à la diplomatie secrète. Ils ne se rendent donc pas encore compte qu'il ne peut y avoir de diplomatie ouverte qu'une diplomatie honnête, de diplomatie honnête que celle servant une politique de vérité, et que toute politique de vérité doit nécessairement procéder du principe de liberté économique internationale?

L'histoire dira qu'il ne pouvait être commis par le Président Wilson d'erreur plus fatale et plus tragique que l'abandon de sa troisième condition.

LIVRE XIII.

CONCLUSION :

L'ARTICLE PREMIER D'UNE DÉCLARATION DES DROITS ET DES DEVOIRS DES PEUPLES

L'ordre entre les peuples, comme au sein des peuples, ne peut être maintenu, ou rétabli, que par la vérité ou par la force.

L'ordre par la force n'a jamais été, et ne peut être, qu'un ordre précaire. Seul, l'ordre par la vérité est susceptible de stabilité et durée. C'est l'Ordre Naturel.

A l'heure présente de l'histoire des hommes, aucun gouvernement ne dispose de la force. Il n'est pas téméraire d'affirmer, d'autre part, qu'aucun gouvernement ne possède la vérité.

Pour avoir chance de conjurer le cataclysme social qui s'annonce, il fallait conclure une paix internationale vraie *— une paix de justice, rendant possibles des rapports de confiance et d'espoir entre les peuples, permettant un désarmement général graduel, rétablissant le crédit matériel et moral de l'Europe, et y terminant l'ère des guerres.*

Un telle paix ne peut être que la « Pax Economica ».

La vérité d'une conception réside en sa conformité à la nature des choses. Celle-ci a fait les peuples économiquement interdépendants et solidaires. Seul, le libre-échange répond à la loi naturelle de solidarité économique internationale.

CONCLUSION :

Des personnalités appartenant aux mondes du professorat, du barreau, de la politique, de la littérature ont exprimé le regret de ce que le Traité de Versailles ne contînt point la proclamation solennelle des droits et des obligations réciproques des nations. L'auteur de « Pax Economica » partage ce regret. Mais il diffère entièrement d'avis avec les auteurs de projets de déclaration quant au principe à y inscrire fondamentalement, c'est-à-dire, en premier lieu (1).

La grande erreur des auteurs du traité de Versailles fut d'ignorer qu'entre nations les relations principales, les rapports les plus importants sont ceux résultant des intérêts matériels et que, conséquemment, l'avenir de la paix et de la civilisation dépend d'un juste règlement économique international. De par la nature des choses, les besoins physiques des humains sont leurs intérêts primordiaux. « Primum vivere, deinde philosophari... » L'harmonie et la paix durables entre les peuples, comme entre les individus, ne peuvent donc trouver d'autre fondement que la liberté économique, qui se confond avec la justice économique, qui « est » cette justice même.

En conclusion de « Pax Economica », l'auteur fait la proposition suivante :

DÉCLARATION DES DROITS ET DES DEVOIRS DES PEUPLES

Article premier :

La Terre appartient à tous les humains. Ceux-ci naissent habitants de la planète et citoyens naturels du

(1) Nous exceptons M. Auguste Schvan, auteur d'un livre remarquable intitulé *Les Bases d'une Paix Durable* (F. Alcan, Paris, 1917), avec qui nous nous trouvons d'accord en ce qui concerne le principe devant former la base du « Droit mondial ».

monde. Aucun peuple n'a le droit de monopoliser les régions qu'il occupe; tous ont le devoir de les administrer dans l'intérêt commun.

Le Globe — entendant par là : le sol, le sous-sol, les cours d'eau, les mers et l'atmosphère — n'a pas été attribué par Dieu et par la Nature, à certains hommes, ni à certaines nations; il a été donné et appartient à tous les hommes, à tous les peuples, pour tous les temps. L'habitat planétaire est commun. La Terre est la mère nourricière commune.

L'occupation par les nations de portions du Globe, avec monopolisation des ressources naturelles que ces régions offrent au genre humain, étant un acte d'usurpation nationale, sinon de spoliation et de brigandage, appelle inévitablement en retour des actes réciproques de brigandage national.

La Terre offrant gratuitement ses richesses, répandues avec une infinie diversité de nature et d'abondance, à tous les hommes disposés à les exploiter et transformer en valeurs, il s'ensuit que chacun doit pouvoir aller, venir, passer d'une région à l'autre du Globe, s'y établir à son choix, sans autre condition ou obligation que de se soumettre aux lois et usages de la communauté politique à laquelle il se joint, et qui l'accueille.

Ces lois et usages ne seront pas restrictifs; il n'auront, en principe, d'autre motif que d'assurer l'ordre, la sécurité et les bonnes mœurs.

Dans toute contrée, les richesses naturelles seront exploitées sous un régime qui n'exclura personne des activités productrices, tout individu, à quelque nationalité, « race », religion qu'il appartienne, étant légalement admis à tous genres d'entreprises économiques sur le pied d'une parfaite égalité avec les autres. Partout, les valeurs produites seront librement offertes à l'échange, c'est-à-dire versées, sans restrictions ni entraves législatives,

dans le commerce intra-national et international, chacun pouvant ainsi se procurer, par l'échange, les produits de n'importe quelle partie du Globe.

Dès lors disparaîtront tout besoin, toute raison de conquérir et, bientôt, à la faveur d'un progrès des idées dû à la conception du statut supra-national des humains, disparaîtront aussi tous motifs et tous désirs de guerre.

L'égalité des droits économiques, la liberté des communications ainsi que des relations d'échange sont la condition fondamentale de l'ordre naturel et de la concorde entre les peuples.

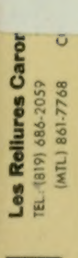
Remarquons que cet article premier d'une proclamation des droits et des obligations réciproques des nations décrit, *en y ajoutant simplement la liberté du commerce international,* le régime qui, de droit ou de fait, existait, avant la guerre, dans plusieurs pays, sinon dans la plupart. Toutefois, l'absence d'une déclaration formelle des droits et des devoirs internationaux, *jointe à l'accentuation, de la part de tous les peuples, des pratiques ou des tendances protectionnistes et monopolistes,* rendait le statut international de chacun précaire au point de ne plus guère lui laisser que le caractère d'un régime de tolérance. On ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que tous les peuples s'en contentassent.

La situation antérieure à la guerre a été considérablement aggravée par le traité de Versailles. Celui-ci a donné le signal d'une réaction redoutable, que mettent à profit les puissances ploutocratiques et autocratiques de nos prétendues démocraties.

TABLE DES MATIÈRES

6427. - Société anonyme M WEISSENBRUCH, imprimeur du Roi
(Société typographique : Liége, Bouillon, Paris, 1755-1793
49, rue du Poinçoin, Bruxelles.


a39003 004523519b
HC 56 .L3 1921
LAMBERT, HENRI.
PAX ECONOMICA.


Les Reliures Caror
TEL. (819) 686-2059
(MTL) 861-7768

